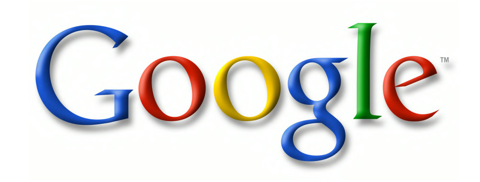
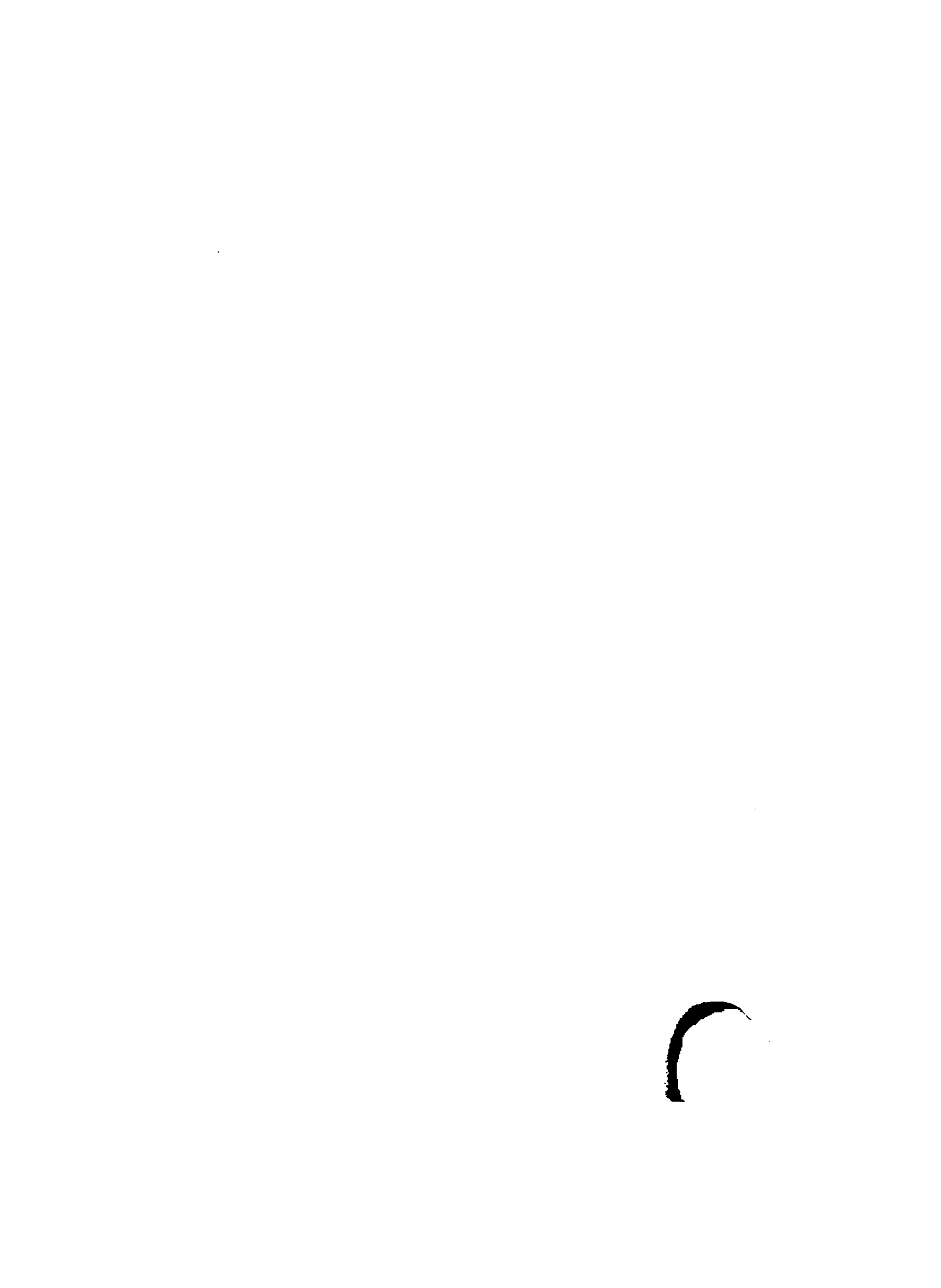



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06817737 1









DU SUICIDE.

DU SUICIDE

CONSIDÉRÉ

AUX POINTS DE VUE PHILOSOPHIQUE, RELIGIEUX, MORAL ET MÉDICAL,

SUIVI DE

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE DUEL,

PAR

P.-J.-C. Debreyne,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS,
PROFESSEUR PARTICULIER DE MÉDECINE PRATIQUE, PRÊTRE ET RELIGIEUX
DE LA GRANDE-TRAPPE (ORNE).

Se donner la mort, c'est lâcheté.
(TOUSSAINT.)

BRUXELLES.
IMPRIMERIE DE M. VANDERBORGHT,
MARCHÉ AUX POULETS, 26.

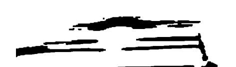
—

1847.

[illegible] De Suicide
[illegible] impression.

[illegible]

[illegible]



Un fait grave, un fait désolant frappe aujourd'hui tous les esprits : c'est la fréquence effrayante et toujours croissante des suicides. Non-seulement cette triste vérité se révèle chaque jour aux yeux des grands, des petits, du peuple, de tous, mais elle est encore confirmée et proclamée tous les ans par des chiffres inexorables, par une froide, une inflexible statistique, qui est devenue la révélatrice officielle des mystères de la morale publique.

Si ce fléau qui alarme vivement la société, si cette lèpre sociale qui répand la désolation dans tant de familles, si ce chancre affreux qui dévore tant de victimes de tout âge, de tout sexe et de

toute condition, s'accroît et se multiplie tous les jours, c'est que ses causes augmentent et se multiplient à proportion. Or, ces causes, ce sont le manque de foi religieuse, l'ignorance religieuse, et l'absence de la pratique religieuse, c'est-à-dire le matérialisme et l'athéisme pratiques.

Qui pourra désormais arrêter les progrès de ce mal lamentable? Quelle main fermera cette plaie que l'on regarde comme désespérée, *plaga desperata*, comme parlent les livres saints? Et en effet cette fureur insensée du suicide, cette passion, cette soif de la mort et du tombeau ou plutôt du néant, est une plaie sociale qui paraît aujourd'hui d'autant plus incurable qu'on la croit généralement sans remède; ou du moins on se laisse persuader que, dans l'état actuel de nos mœurs et de nos préjugés, les remèdes directs, les remèdes vrais ne sauraient obtenir leur entière et parfaite application.

Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il est du devoir du moraliste chrétien de s'élever constamment et énergiquement contre toute opinion tendant à accréditer une erreur ou un préjugé hostile aux règles des mœurs ou aux principes immuables de la morale chrétienne; et qu'à ce point de vue il ne doit jamais sacrifier la sainteté de ce grave devoir aux exigences injustes des opinions et des préjugés.

Souvent un mal ne paraît incurable que parce

qu'on manque de volonté, de courage et de constance dans la recherche et surtout dans l'application de ses vrais remèdes. Voilà selon nous toute la question.

Or, nous ferons voir qu'il est d'autres moyens de prévenir le suicide que ceux proposés par les médecins, les philosophes, les législateurs, les publicistes, les économistes, les philanthropes et l'immense tribu d'écrivains qui se croient ou se disent moralistes, bien qu'en réalité ils ne soient trop souvent que des rhéteurs ou des romanciers.

Nous devons cependant convenir que plusieurs auteurs ont écrit sur le suicide avec des convictions chrétiennes et avec une supériorité de talent remarquable; mais nous n'en avons rencontré aucun qui ait considéré son sujet à tous ses points de vue, ou du moins qui ait présenté avec toute l'étendue convenable les règles d'une prophylaxie complète, générale, universelle; ou, en d'autres termes, qui ait indiqué tous les moyens capables de prévenir le suicide.

Ces moyens que nous exposerons avec détail, sont ou physiques, matériels et médicaux; ou moraux, philosophiques, religieux, spirituels et ascétiques.

Dans ce dernier ordre de moyens prophylactiques, on en trouvera un d'une efficacité souveraine, et que l'on peut, toutes les fois que l'appli-

cation en est possible ou opportune, regarder comme un véritable et infaillible spécifique.

Ce traité du suicide sera suivi de quelques réflexions sur le duel considéré aux points de vue religieux, moral, social et légal.

Notre travail conviendra donc non-seulement aux ecclésiastiques, mais il pourra encore être lu avec avantage par les médecins, les magistrats, les hommes de loi, et même par les gens du monde, c'est-à-dire qu'il est accessible à toutes les classes plus ou moins lettrées ou instruites de la société.

DU SUICIDE

CONSIDÉRÉ

AUX POINTS DE VUE PHILOSOPHIQUE, RELIGIEUX, MORAL ET MÉDICAL.

RÉFLEXIONS PRÉLIMINAIRES

SUR LE SUICIDE EN GÉNÉRAL.

Le mot *suicide*, qui n'existait dans aucune langue, fut créé dans le siècle dernier par le fameux abbé Desfontaines : preuve à ajouter à tant d'autres, qui démontrent qu'au XVIII[e] siècle le meurtre de soi-même était devenu très-fréquent, surtout en France et en Angleterre.

Le suicide, consommé sous l'empire du libre arbitre, est une lâcheté morale dont il est difficile de mesurer toute l'étendue et de calculer toute la noirceur ; c'est en un sens le triomphe de l'organisme sur l'esprit, ou la victoire de l'esclave sur le maître, qui n'a pas trouvé en lui-même la force et le courage de se défendre. Ne dites donc pas : il faut du courage pour accomplir l'acte du suicide. Oui, le courage du lion qui, enivré de fureur, se déchire les flancs.

Sans doute, pour se détruire, il faut une certaine mo-

sure d'énergie; mais cette énergie souvent n'est que l'effet d'une exaltation momentanée, ou d'une surexcitation cérébrale, et ne peut, par conséquent, constituer le vrai courage, qui est calme, tranquille, et rend supérieur aux coups de l'infortune et de l'adversité. « C'est, dit Montaigne, le roole de la couardise, non de la vertu, de s'aller tapir dans un creux, soubs une tombe massive, pour éviter les coups de la fortune. »

Dans ce crime, comme dans tout crime, l'homme-esprit est l'esclave de l'homme-animal. Aussi est-il remarquable que le suicide passe à l'état d'épidémie morale dans les siècles qui se distinguent des autres par un plus grand développement de l'industrie et par conséquent de la vie sensuelle. Alors chez ceux qui jouissent trop, le dégoût, chez ceux qui ne peuvent jouir, le désespoir aiguise le fer ou prépare le poison. Les suicides furent rares dans les beaux jours de la république romaine. « Regarde les beaux jours du temps de la république, dit Rousseau, et cherche si tu y verras un seul citoyen vertueux se délivrer ainsi du poids de ses devoirs, même après les plus cruelles infortunes? Régulus, retournant à Carthage, prévient-il par sa mort les tourments qui l'attendaient? Que n'eût point donné Posthumius pour que cette ressource lui fût permise aux fourches caudines? Quel effort de courage le sénat n'admirait-il pas dans le consul Varron, pour avoir pu survivre à sa défaite? Par quelle raison tant de généraux se laissèrent-ils volontairement livrer aux ennemis, eux à qui l'ignominie était si cruelle, et à qui il en coûtait si peu de mourir? C'est qu'ils devaient à la patrie leur sang, leur vie et leurs derniers soupirs; et que la honte ni les revers ne les pouvaient détourner de ce devoir sacré. » (Nouvelle Héloïse.)

Plus tard, les suicides furent nombreux chez les vainqueurs du monde, lorsque la volupté eut amolli et énervé les âmes, en dépit de ce fameux et sublime adage romain : *Facere et pati fortia, romanum est.* Quand on est dominé par la volupté, on arrive bientôt à la satiété des plaisirs, et de là trop souvent à l'inexorable ennui et au dégoût implacable de la vie. La vie intellectuelle s'éteint peu à peu dans l'homme devenu épicurien. Ce sont les idées qui font vivre et supporter la douleur. Les idées sont donc le principe vital de l'homme et la raison et la condition de sa vie morale et sociale. Le désespoir n'est donc qu'une lâcheté, qui arrive aisément aux cœurs égoïstes et froids, que la religion ne ranime et ne réchauffe pas de ses espérances et de son amour; et nous ajoutons que le suicide est également un acte de lâcheté. Si, comme nous l'avons déjà dit, dans cet acte frénétique et insensé on croit reconnaître quelquefois un certain degré d'énergie, cette énergie physique ne vient que d'une exaltation momentanée, d'une surexcitation du cerveau, produite par tel événement ou telle circonstance. Ce n'est pas là le courage. Le vrai courage est toujours maître de lui, rend l'âme grande, forte et supérieure à la souffrance et à l'adversité... Ainsi donc, si l'homme, dans l'acte du suicide, montre quelquefois une certaine énergie physique, il décèle toujours une lâcheté morale : il manque de patience, et la patience, comme a dit un médecin moraliste, c'est le courage qui sait souffrir et attendre.

La frénésie des morts volontaires est un des symptômes les plus effrayants de la dissolution qui menace la société moderne, telle que l'a faite une fausse philosophie, ou la philosophie matérialiste. Car tout émane des doctrines : éducation, mœurs, littérature, législation, politique, civili-

sation, la société tout entière. Si les doctrines sont élevées, pures, c'est-à-dire spiritualistes, les esprits généralement s'élèvent et triomphent de l'empire des sens et de la matière; si au contraire les doctrines sont basses, terrestres, matérialistes et panthéistiques, c'est-à-dire athées, vous aurez le règne matériel avec sa philosophie animale et ses théories de la mort et du néant. Alors cette noble créature de Dieu, ce superbe roi de la nature, l'homme fait pour connaître et posséder l'éternelle vérité, se dégoûtera de la vérité, se dégoûtera de l'être; il invoquera le néant, et, dans sa fureur insensée, il s'arrachera volontairement la vie: abîme, mystère d'iniquité incompréhensible!

Le suicide est hors de la nature. De tous les êtres sensibles, l'homme seul, sortant de sa nature, peut se donner la mort, tandis que la bête est incapable de suicide, preuve certaine qu'il est dans l'homme un principe qui domine l'organisme et qui ne se trouve pas chez les animaux. Ceux-ci, sous l'empire irrésistible de leur instinct conservateur, doivent constamment et nécessairement résister à toutes les causes destructives de leur être; ils languissent et meurent, mais ne se détruisent pas eux-mêmes, preuve qu'il n'est dans la brute aucun principe intelligent et libre, capable de connaître son état et qui puisse, comme dit M. de Bonald, commander à l'organisme ou au corps de s'y soustraire. Les animaux sont par leur nature incapables d'avoir aucune notion de la mort; ils ne peuvent la connaître comme terme de l'existence malheureuse ou du malheur, parce qu'ils ne peuvent avoir aucune idée de bonheur ni de malheur, qui sont des sentiments d'une condition de l'ordre moral, dont la nature animale est absolument incapable. Les animaux ne peuvent donc se porter à un acte ou à une fin qu'il leur est impossible de connaître. Dans

l'homme seul existe un principe intelligent et libre, une puissance souveraine, maîtresse de la matière et de l'organisme, laquelle, par un triste abus de sa liberté et une inconcevable dépravation, brise, comme un vase d'argile, la plus noble et la plus sublime de toutes les organisations créées.

D'où vient donc cet appétit du meurtre de soi-même, cette passion de la destruction, cette soif étrange de la mort et du tombeau, qui travaille aujourd'hui tant de malheureuses victimes du plus fanatique des préjugés, ou de la plus déplorable perturbation intellectuelle, affective ou morale? A peine ce jeune homme a-t-il la pleine conscience de son être, qu'il devient sombre, rêveur, se dégoûte de la vie; et, au lieu de demander des espérances à l'avenir, il sollicite, du néant où il croit rentrer, un éternel refuge contre des maux frivoles ou imaginaires. Cet homme d'un âge mûr, sous le poids d'une immense peine, prend, à son tour, conseil du désespoir, et, dans un moment de rage brutale et stupide, s'arrache volontairement et impitoyablement la vie. On a vu même des enfants, fruits précoces d'une éducation déplorable, poussés par on ne sait quel instinct du crime, répondre à la réprimande de leurs parents ou d'un maître par l'acte sauvage d'un affreux suicide : horreur inconnue à l'antiquité païenne elle-même! Un enfant de douze ans, irrité d'une juste punition, se pendit, et, pour motiver son suicide, consigna par écrit les déclamations les plus virulentes contre les choses les plus sacrées. Un autre enfant de douze ans se pendit de dépit de n'être que le douzième de sa classe. Un autre d'environ quinze ans, fatigué de voir devant ses yeux le néant éternel, se délivra de cette affligeante image, en se plongeant dans une atmosphère de gaz acide carbonique que dégageaient autour de lui quatre

fourneaux embrasés. (Falret.) « Effrayant prodige ! s'écrie Mme de Genlis, quoi ! l'enfance même, dépouillée de l'innocence et de l'espoir, renonce au doux instinct de la nature, rejette avec horreur la coupe de la vie que ses lèvres à peine ont touchée, et creuse sa tombe si près de son berceau ! »

Veut-on savoir au reste les puissants motifs déterminants du suicide ? un philosophe épicurien nous l'apprendra. L'auteur du *Système de la nature* nous en fournit un horrible résumé. Il enseigne que « la honte ou l'indigence, la perfidie de ses amis, l'infidélité de sa femme, l'ingratitude de ses enfants, une passion impossible à satisfaire, le chagrin, la mélancolie, le désespoir, tout devient un motif légitime de renoncer à la vie. Un fer est le seul ami, le seul consolateur qui reste au malheureux, lorsque rien ne soutient plus l'amour de son être : vivre est le plus grand des maux, et mourir un devoir pour qui veut s'y soustraire. » Il résulte donc de là clairement que le prétendu courage des suicides n'est réellement qu'une grande lâcheté, une faiblesse inconcevable et impuissante à lutter contre le sentiment de l'ennui, de la peine ou de l'adversité. L'homme, dit Sénèque, ne fait point paraître la force de son âme dans la haine de la vie, mais bien dans les combats contre le malheur, et la mâle résolution de n'y céder jamais. *Non est virtus timere vitam, sed malis ingentibus obstare, nec se vertere, ac retrò dare.* Martial exprime la même pensée dans ces deux beaux vers :

Rebus in angustis facile est contemnere vitam,
Fortiùs ille facit qui miser esse potest.

Cicéron tient le même langage en termes pleins de respect pour l'auteur de la vie. *Nisi Deus is, cujus templum est id omne quod conspicis, istis te corporis custodiis liberaverit,*

hùc tibi patere aditus non potest..... Piis omnibus retinendus est animus in custodiâ corporis, nec injussu ejus à quo ille datus, ex hominum vitâ migrandum est. Les plus sensés des stoïciens eux-mêmes se sont déclarés contre le suicide. Voici ce qu'en dit Épictète, qui parle comme un philosophe chrétien ou comme un Père de l'Église : *Homines, sustinete, Deum expectate, donec ille signum dederit, et solverit hoc vos ministerio ; tunc ad eum redite. Nunc autem in præsenti æquo tolerate animo, et incolite regionem istam in quâ vos collocavit.* Le grand ami de J.-J. Rousseau (nous citerons celui-ci plus loin), l'auteur des *Études de la nature,* dit ces paroles remarquables : « Avec le sentiment de la divinité, tout est grand, noble, beau, invincible dans la vie la plus étroite; sans lui, tout est faible, déplaisant et amer au sein même des grandeurs... L'homme a beau s'environner des biens de la fortune, dès que ce sentiment disparaît de son cœur, l'ennui s'en empare. Si son absence se prolonge, il tombe dans la tristesse, ensuite dans une noire mélancolie, et enfin dans le désespoir. Si cet état d'anxiété est constant, il se donne la mort. »

Un philosophe-poëte, très-ami d'Épicure, traduit ainsi un beau passage de Virgile :

Là sont ces insensés qui, d'un bras téméraire,
Ont cherché dans la mort un secours volontaire;
Qui n'ont pu supporter, faibles et furieux,
Le fardeau de la vie imposé par les dieux,
Hélas! ils voudraient tous se rendre à la lumière,
Recommencer cent fois leur pénible carrière.
Ils regrettent la vie; ils pleurent, et le sort,
Le sort, pour les punir, les retient dans la mort.
L'abîme du Cocyte, et l'Achéron terrible,
Met entre eux et la vie un obstacle invincible.

Toutes les lois de l'Europe moderne, même le Coran, condamnent et flétrissent le suicide, comme le fruit d'un lâche désespoir. Les lois d'Athènes punissaient le suicide en ordonnant que la main du cadavre fût brûlée séparément du reste. A Thèbes, le corps d'un suicidé était brûlé avec infamie. Montesquien s'est trompé en avançant que les lois romaines ne condamnaient pas les suicides; elles commandaient que les corps des suicidés fussent privés de la sépulture sacrée et religieuse. Quel peuple au monde, avec les premières et les grossières notions de civilisation, eût pu laisser impuni le crime de suicide? N'est-il pas évident que les individus qui ont résolu de se tuer, sont les plus dangereux et les plus redoutables des hommes? Ne peuvent-ils pas attenter à la vie de leurs semblables, car rien ne doit plus les arrêter, pas même la crainte de la mort? Un des grands principes, dit Delisle, qui doit armer la société contre le suicide, c'est que dès que la vie n'est plus rien pour un homme, il est le maître de celle des autres (1). Ainsi il n'y a qu'un pas de l'envie de mourir à celle de tuer. Quelques vains prétextes qu'on apporte pour justifier ou légitimer le suicide, le sage ou même le plus humble citoyen d'un sens droit n'y verra jamais qu'un larcin fait à la société et un attentat contre la nature.

Il est aisé de conclure de tout ce qui précède que le suicide est un crime énorme, un crime irrémissible parce qu'il est sans repentir; un attentat contre Dieu, contre les hommes ou la société, et enfin contre celui qui s'y abandonne. « Le suicide, dit M. le docteur Descuret, peut être

(1) Quelque soin qu'il se donne, et quelque ordre qu'il tienne,
Qui méprise sa vie est maître de la tienne.
(*Trag. de Cinna.*)

considéré, en général, comme le délire de l'amour de soi; délire qui fait oublier les devoirs les plus sacrés, et jusqu'au sentiment de sa propre conservation, pour se soustraire à des souffrances physiques ou morales que l'on n'a pas le courage de supporter. » (Médecine des passions.)

Le suicide est un attentat ou un crime contre Dieu. Le meurtrier de soi-même usurpe les droits de Dieu, méprise ouvertement ses lois saintes, refuse de remplir ses devoirs les plus sacrés envers Dieu; enfin il quitte de son propre mouvement, comme un lâche déserteur, le poste honorable de la vie.

1° Le suicide usurpe les droits de Dieu, du souverain maître de la vie et de la mort. C'est lui qui a donné la vie, le mouvement et l'être à tout ce qui respire sous le soleil. *In ipso vivimus, et movemur, et sumus.* (Act. 17. 28.) L'homme ne peut donc regarder la vie comme un bien dont il puisse disposer à son gré : c'est un dépôt qui lui est confié; il n'appartient donc qu'au maître du dépôt de le retirer lorsqu'il le jugera convenable. « Puis-je me voir ainsi distingué, dit le philosophe de Genève, sans me féliciter de remplir ce poste honorable, et sans bénir la main qui m'y a placé? De mon premier retour sur moi naît dans mon cœur un sentiment de reconnaissance et de bénédiction pour l'auteur de mon espèce, et de ce sentiment mon premier hommage à la divinité bienfaisante. » (Émile.)

2° Le suicide méprise la loi de Dieu. Cette loi, c'est la loi de la nature gravée dans le cœur de tous les hommes, qui les porte invinciblement tous à fuir la mort et toutes les causes destructives de leur être. Or, c'est cette loi de la nature, cette loi universelle et immuable, qui est de tous les temps et de tous les lieux, qui domine tous les hommes;

c'est cette loi sainte que le suicide méprise et contre laquelle il se révolte autant qu'il est en lui.

3° Le suicide refuse de remplir ses devoirs sacrés envers Dieu. A tous les jours de la vie de l'homme, Dieu a attaché des devoirs à remplir, soit envers lui-même par la religion, l'adoration et le culte, soit envers ses semblables par les divers rapports sociaux. L'homme ne peut donc diminuer le nombre de ses jours sans par là même diminuer la mesure et l'étendue des devoirs que Dieu demande de lui. Donc le suicide refuse à Dieu ce qu'il lui doit.

4° Enfin, le suicide quitte de son propre mouvement, comme un lâche déserteur, le poste honorable de la vie. La vie présente n'est qu'une épreuve pour en mériter une meilleure; c'est une courte période de jours remplis de misères, de peines et de travaux; un temps de passage pour nous disposer à entrer dans notre véritable patrie. C'est donc un crime de renoncer absolument à cette espérance, de nous révolter contre un ordre sage, et de supposer que la Providence ne veut mettre aucun terme à nos peines et à nos douleurs : or, c'est ce que fait le suicide.

Le suicide est un crime contre la société. Dieu ne nous a point créés pour nous seuls, mais pour la société; les avantages qu'elle nous a procurés depuis notre naissance ne peuvent jamais être suffisamment compensés par les services que nous lui avons rendus. La société a recueilli l'homme du sein de sa mère; l'a élevé, nourri, vêtu, logé; lui a donné l'existence intellectuelle et morale, en un mot lui a procuré toutes sortes de biens et d'avantages dans un temps où il était incapable de rien faire pour elle. La dette contractée envers la société ne peut être acquittée que par l'emploi de toute la vie. Le suicide, dit Flotte, prive la société d'un membre qui pouvait encore lui être

utile : car peut-on placer un homme dans un cas où il soit assuré que la société ne saurait tirer de lui aucun avantage? Un homme de bien aux prises avec l'infortune est un spectacle touchant dont il ne faut pas la priver; et si nous sommes coupables, la société seule a le droit de nous juger et de nous punir. Pourquoi donc vouloir attenter à ses droits et lui donner un exemple funeste qui tendrait à la dépeupler s'il devenait contagieux. C'est donc commettre une injustice envers la société, que de la quitter volontairement avant que la nature ait sonné l'heure du départ.

Autrefois le paganisme avait marqué dans le Tartare un lieu particulier de supplice pour les insensés et les malheureux qui s'étaient suicidés. Socrate, Platon, Pythagore et leurs disciples soutenaient que la vie n'est qu'une station dans laquelle Dieu a placé l'homme, et qu'ainsi l'homme ne peut abandonner lâchement le poste de la vie par caprice ou par fantaisie, sans violer les lois universelles de l'ordre et de l'économie de la divine providence.

Mais, dira-t-on peut-être, en quelque position que je sois placé, c'est pour y rester autant que j'y suis bien et pour en sortir dès que j'y suis mal. D'après cela, quand on se croira mal sur la terre, il sera permis d'en sortir; et comme chacun juge à sa manière du bonheur et du malheur d'ici-bas, il s'ensuit que tous ceux qui se croiront malheureux auront le droit de se tuer. Et comme le nombre de ceux qui se croiront malheureux sera toujours grand, immense, il s'ensuivra encore qu'à la faveur d'une certaine mesure de cette énergie stupide et sauvage ou de cette impétuosité aveugle et brutale que le préjugé appelle courage, il s'ensuivra, disons-nous, que la terre ne sera plus qu'un horrible charnier ou un vaste cimetière. Sui-

vant Aristote et suivant la plus haute philosophie, la grandeur d'âme consiste plutôt à soutenir la mauvaise fortune qu'à céder à ses coups, à se conserver dans le monde par l'espérance qu'à en sortir par le désespoir.

« Tu veux cesser de vivre, disait Rousseau (Émile, tome 3) à un malheureux qui voulait s'arracher la vie; mais je voudrais bien savoir si tu as commencé. Quoi! fusses-tu placé sur la terre pour n'y rien faire, le Ciel ne t'impose-t-il point avec la vie une tâche pour la remplir? Si tu as fait ta journée avant le soir, repose-toi le reste du jour, tu le peux; mais voyons ton ouvrage? Quelle réponse tiens-tu prête au Juge suprême qui te demandera compte de ton temps? Malheureux! trouve-moi ce juste qui se vante d'avoir assez vécu! Que j'apprenne de lui comment il faut avoir passé la vie, pour être en droit de la quitter!

» Tu comptes les maux de l'humanité, et tu dis : la vie est un mal. Mais regarde, cherche dans l'ordre des choses si tu y trouves quelques biens qui ne soient point mêlés de maux. Est-ce donc à dire qu'il n'y ait aucun bien dans l'univers; et peux-tu confondre ce qui est mal par sa nature, avec ce qui ne souffre le mal que par accident? La vie passive de l'homme n'est rien, et ne regarde qu'un corps dont il sera bientôt délivré; mais sa vie active et morale qui doit influer sur tout son être, consiste dans l'exercice de sa volonté. La vie est un mal pour le méchant qui prospère, et un bien pour l'honnête homme infortuné; car ce n'est pas une modification passagère, mais son rapport avec son objet qui la rend bonne ou mauvaise.

» Tu t'ennuies de vivre, et tu dis : *la vie est un mal.* Tôt ou tard tu seras consolé, et tu diras : *la vie est un bien.* Tu diras plus vrai, sans mieux raisonner, car rien n'aura changé que toi. Change donc dès aujourd'hui, et puisque

c'est dans la mauvaise disposition de ton âme qu'est tout le mal, corrige tes affections déréglées, et ne brûle pas ta maison pour n'avoir pas la peine de la ranger.

» Que font dix, vingt, trente ans pour un être immortel ? La peine et le plaisir passent comme une ombre; la vie s'écoule dans un instant ; elle n'est rien par elle-même ; son prix dépend de son emploi. Le bien seul qu'on en fait demeure, et c'est par lui qu'elle est quelque chose. Ne dis donc plus que c'est un mal pour toi de vivre, puisqu'il dépend de toi seul que ce soit un bien ; et que, si c'est un mal d'avoir vécu, c'est une raison de plus de vivre encore. Ne dis pas non plus qu'il t'est permis de mourir ; car autant vaudrait dire qu'il t'est permis de n'être pas homme, qu'il t'est permis de te révolter contre l'auteur de ton être et de tromper ta destinée.

» Le suicide est une mort furtive et honteuse ; c'est un vol fait au genre humain. Avant de le quitter, rends-lui ce qu'il a fait pour toi. *Mais je ne tiens à rien, je suis inutile au monde.* Philosophe d'un jour ! ignores-tu que tu ne saurais faire un pas sur la terre, sans trouver quelque devoir à remplir, et que tout homme est utile à l'humanité par cela seul qu'il existe ?

» Jeune insensé ! s'il te reste au fond du cœur le moindre sentiment de vertu, viens, que je t'apprenne à aimer la vie. Chaque fois que tu seras tenté d'en sortir, dis-en toi-même : que je fasse encore une bonne action avant que de mourir, puis, va chercher quelque indigent à secourir, quelqu'infortuné à consoler, quelqu'opprimé à défendre. Si cette considération te retient aujourd'hui, elle te retiendra encore demain, après-demain, toute ta vie ; si elle ne te retient pas, meurs, tu es un méchant. »

Plus tard, l'éloquent philosophe de Genève tint un lan-

gage bien différent, lorsqu'il dit : « Puisque mon corps n'est plus pour moi qu'un embarras, un obstacle à mon repos, cherchons donc à m'en dégager le plus tôt que je pourrai. » Le matin du jour où Rousseau mourut, rapporte Mme de Staël, il se leva dans son état de santé habituel : mais il dit qu'il allait voir le soleil pour la dernière fois. Il avait pris, avant de sortir, du café qu'il avait lui-même préparé. Il rentra quelques heures après, et commençant alors à souffrir horriblement, il défendit constamment qu'on appelât du secours et qu'on avertît personne.

L'homme suicide commet un crime contre lui-même. L'immortalité de l'âme est une conséquence nécessaire de l'existence de Dieu. Si le suicide est aujourd'hui d'une fréquence désolante et inouïe, c'est parce qu'on a nié l'âme immortelle; et que ne nie-t-on pas aujourd'hui? On finira peut-être par tout nier, parce qu'on ne veut rien comprendre ou ne rien croire, ou plutôt parce qu'on ne veut rien pratiquer. On peut dire que les passions sont presque toujours le véritable principe de l'incrédulité. S'il y avait quelque intérêt pour les passions humaines à contester les axiômes ou les vérités géométriques, il se trouverait des gens qui les nieraient. Celui qui s'expose librement et volontairement au danger manifeste d'être souverainement malheureux, mérite de l'être; il est cruel et criminel envers lui-même : or, c'est ce que fait le suicide. Il sait ou il doit savoir qu'il est destiné à un bonheur ou à un malheur éternel (1), selon qu'il aura rempli ou non la mesure des de-

(1) C'est un dogme universel reçu de tout temps par tous les peuples de la terre; par conséquent, c'est une vérité traditionnelle irréfutable, c'est-à-dire, suivant la maxime même des païens, une loi de la nature.

voirs que Dieu demande de lui : or, il doit raisonnablement juger qu'il n'a point encore rempli tous ses devoirs, puisque à chaque jour sont attachés des devoirs nouveaux. Donc il commet une grande iniquité, un crime envers son âme, envers lui-même.

CHAPITRE PREMIER.

DES CAUSES ÉLOIGNÉES OU PRÉDISPOSANTES DU SUICIDE.

Il est incontestable en principe, et incontesté en fait aux yeux de tous les hommes sages, que l'affaiblissement des croyances religieuses est la cause la plus générale et la plus active des morts volontaires que nous voyons se multiplier et se propager chaque jour d'une manière si effrayante dans tous les rangs de la société. « Les déclarations mêmes des malheureux qui s'abandonnent à ce délire appuieraient seules cette opinion, dit M. le docteur Descuret, si le plus simple examen ne venait suffisamment la justifier. L'homme qui croit à une autre vie, l'homme qui admet un Dieu pour témoin de ses peines secrètes, ne se tue pas ; il sait qu'il commettrait un crime : d'ailleurs les sublimes espérances qui l'animent lui donnent la force de supporter le fardeau de la vie, quelque lourd qu'il lui paraisse. Celui, au contraire, qui ne croit à rien, et dont la raison est égarée par les passions ou de funestes maximes, celui-là se révolte contre les premières atteintes du malheur et de la souffrance. De là au découragement, de là à la pensée d'attenter à ses jours, il n'y a qu'un pas ; et ce pas, il le fait bientôt, s'il en a le triste courage. » (Médecine des passions.)

« Si par son éducation, dit Esquirol, l'homme n'a point fortifié son âme par les croyances religieuses, par les pré-

ceptes de la morale, par les habitudes d'ordre et de conduite régulière; s'il n'a pas appris à respecter les lois, à remplir les devoirs de la société, à supporter les vicissitudes de la vie; s'il a appris à mépriser ses semblables, à dédaigner les auteurs de ses jours, à être impérieux dans ses désirs et ses caprices, certainement, toutes choses égales d'ailleurs, il sera plus disposé à terminer volontairement son existence, dès qu'il éprouvera quelques chagrins ou quelques revers. L'homme a besoin d'une autorité qui dirige ses passions et gouverne ses actions; livré à sa propre faiblesse, il tombe dans l'indifférence et après dans le doute; rien ne soutient son courage; il est désarmé contre les souffrances de la vie, contre les angoisses du cœur, etc. » (Maladies mentales, t. I, p. 587. 1839.) Le même auteur, dans un autre écrit, ajoute ce qui suit : « Un étudiant élevé dans les principes religieux devient mélancolique, enfin il parle de mourir, il demande souvent à un de ses camarades s'il existe une âme. Celui-ci répond qu'il n'y en a pas; enfin, après une lutte pénible entre les principes de l'enfance et les erreurs de la jeunesse, il finit par se tuer. Un enfant de treize ans se pend, et laisse un écrit qui commence par ces mots : *Je lègue mon âme à Rousseau, mon corps à la terre!!!* Un peuple chez lequel la vie peut devenir un opprobre et la mort un devoir, chez lequel la morale publique, les menaces de la religion n'opposent plus un frein aux passions, la mort doit être regardée comme un port assuré contre les douleurs physiques, contre les souffrances morales. Chez ce peuple, le suicide doit se multiplier. » (Art. *suicide* du Dict. des sciences méd. par Esquirol.)

C'est à dessein que nous rapportons ici, de préférence, des opinions de médecins qui reconnaissent pour causes

principales du suicide le mépris des idées ou des croyances religieuses et l'oubli des devoirs qu'impose à tous la religion chrétienne. Et d'autant plus qu'il paraît que les médecins en général regardent le suicide comme l'effet d'une simple maladie, indépendamment de toute autre influence étrangère. Esquirol, dans l'écrit que nous venons de citer, déclare que « l'opinion qui fait regarder le suicide comme l'effet d'une maladie ou d'un délire aigu semble avoir prévalu, de nos jours même, contre le texte des lois et les anathèmes du christianisme. » Ailleurs encore et toujours dans le même article, Esquirol dit : « Les lois ecclésiastiques qui condamnent toute espèce de meurtre, ont condamné le meurtre de soi-même comme le plus grand crime parce qu'il ne laisse aucun accès au repentir. Toutes les législations modernes, auxquelles les lois de l'Église ont servi de base, ont flétri le suicide. » Un peu plus haut, l'auteur s'exprime ainsi : « Puisque le suicide est presque toujours l'effet d'une maladie, il ne peut être puni, la loi n'infligeant de peine qu'aux actes volontairement commis.» Cette assertion, d'après Esquirol lui-même, est en opposition avec les lois ecclésiastiques et civiles et même avec toutes les législations modernes, qui toutes *condamnent et flétrissent* le suicide. Or, on ne peut condamner et flétrir que ce qui est criminel, et aucune loi de la terre ne condamnera jamais un suicide et même un homicide commis par un aliéné, parce qu'il n'y a là qu'un acte purement matériel et commis sans liberté morale. Donc toutes les lois humaines modernes, civiles et ecclésiastiques, regardent le suicide comme un acte criminel; donc il n'est pas toujours l'effet d'une maladie ou d'un délire aigu; donc la proposition suivante émise par Esquirol est au moins fort inexacte : « L'opinion qui fait regarder le suicide comme

l'effet d'une maladie ou d'un délire aigu semble avoir prévalu de nos jours, même contre le texte des lois et les anathèmes du christianisme (1). »

(1) M. le docteur Bourdin soutient que la mort volontaire n'est qu'une monomanie, ei que « le suicide est *toujours* une maladie » et *toujours* un acte de l'aliénation mentale, et que par consé» quent il ne mérite ni louange ni blâme. » (Suicide considéré comme maladie, p. 7 et 9. 1845).

Il résulte de cette nouvelle et étrange proposition que les passions, qui, poussées à leur dernière limite, constituent souvent le suicide dans sa cause ou dans son principe, sont donc toujours aussi des monomanies, c'est-à-dire des maladies ou des actes d'aliénation mentale, qui ne méritent non plus jamais de blâme. Et en effet, les passions, comme l'orgueil, la colère, la fureur, l'avarice, etc., sont de véritables maladies, mais des maladies ou des aliénations de l'âme, de vrais délires du cœur ou de la volonté. Ces maladies morales diffèrent des maladies corporelles en ce qu'elles peuvent être sûrement prévenues ou domptées par les moyens et les secours que nous fournit la religion.

Nous soutenons donc aussi à notre tour que les passions sont des maladies, des aliénations ou de véritables délires de l'âme. Et y a-t-il en effet dans l'humanité un délire plus insensé, plus opposé à la raison et plus absurde qu'un grand orgueil, qu'un paroxysme de colère, qu'une fureur de jalousie, qu'une sordide avarice? C'est dans ce sens, et dans ce sens seulement que l'on peut affirmer que le suicide est toujours le résultat ou l'effet d'une maladie, ou une espèce de monomanie; mais, notez-le bien, c'est une monomanie imputable et coupable, parce qu'elle peut être prévenue ou vaincue. — Dans le suicide, soyez assuré, dit M. Guillon, il y a une passion quelconque qui l'emporte. On se tue, parce qu'on est malheureux, c'est-à-dire, que l'on succombe au mal que l'on sent et dont on n'attend point de remède. « L'âme, dit Montesquieu, toute occupée de l'action qu'elle va faire, du motif qui la détermine, du péril qu'elle va éviter, ne voit point proprement la mort, parce que la passion fait sentir et jamais voir. » (*Décadence des Romains*, chap. 12, p. 143).

Puisque les médecins eux-mêmes reconnaissent, malgré quelques contradictions, comme cause principale du suicide, l'affaiblissement des croyances religieuses, nous croyons devoir insister sur ce point, dans la prévision qu'à ce point de vue, une fois la question bien posée et convenablement élucidée, elle amènera naturellement la solution de toutes les difficultés, mettra d'accord les préceptes religieux et moraux avec la philosophie et la médecine, en laissant à chacun sa part d'influence dans la prophylaxie du suicide. Nous verrons comment l'absence de la foi ou des croyances religieuses, l'ignorance de la religion et surtout l'éloignement des pratiques de la religion conduisent au délire aigu ou à la maladie qu'on regarde comme la cause prochaine du suicide.

Ainsi, absence de la foi religieuse, ignorance de la religion et surtout éloignement des pratiques de la religion (tout cela se résume dans le matérialisme); voilà, selon nous, les premières et les véritables causes du suicide.

Et en effet, cette désolante maladie morale règne particulièrement chez les peuples dont la foi et les convictions religieuses sont presque nulles, et n'exercent par conséquent que très-peu d'influence sur les populations. L'expérience prouve que, chez toutes les nations, le suicide devient plus fréquent à proportion que le sentiment religieux diminue. Les peuples incroyants, vivant sous l'empire du matérialisme, généralement s'abrutissent par les sens, se livrent aux plaisirs du corps et concentrent toutes leurs affections dans les jouissances physiques. La vie de l'intelligence peu à peu s'éteint étouffée sous le poids de la matière, et cette espèce de suicide intellectuel leur donne des goûts de ruine et de destruction ; leur âme s'endurcit et se plaît dans les spectales de sang et de cruauté. L'homme,

arrivé à ce degré de dépravation intellectuelle et morale, n'a pour la vie qu'un mépris brutal et farouche, et trop souvent, dans son instinct sauvage, il ne respecte plus ni les jours de son semblable ni ses propres jours, comme nous le prouvent le suicide et le duelliste.

Une autre grande plaie de la société, et peut-être la plus incurable et la source d'un nombre infini de maux et de suicides, c'est l'ignorance de la religion, même souvent des premières vérités religieuses et morales, et par conséquent des premiers devoirs de l'homme. L'homme qui ignore est sans amour et sans foi, parce qu'il ne connaît pas : le flambeau de son intelligence ne jette qu'une lueur pâle, faible et incertaine. Son esprit, privé de son aliment nécessaire, la vérité, tombe dans la défaillance, et meurt pour ainsi dire de langueur et d'inanition, parce que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de la parole de Dieu, c'est-à-dire de vérité. *Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.* (Matth., IV, 4.) Dans cet état de dégradation, l'homme ignore sa fin, sa destinée; il ignore Dieu, il s'ignore lui-même; il ne croit à rien parce qu'il ignore tout, et ici finit le domaine de la raison humaine.

L'ignorance religieuse et morale conduit naturellement à l'éloignement des pratiques de la religion, parce que ordinairement on ne pratique pas ce que l'on n'aime pas, et qu'on n'aime pas ce que l'on ignore. *Ignoti nulla cupido.*

Le culte est l'expression des dogmes religieux. Négliger le culte et la pratique de la religion, c'est effacer peu à peu de son esprit et de sa mémoire la religion avec ses dogmes et sa morale, et se constituer volontairement dans une coupable ignorance de ce qu'il importe le plus à l'homme de savoir, c'est-à-dire les préceptes et les devoirs

religieux et moraux; c'est là le chemin qui conduit tout droit à l'incrédulité absolue et à l'athéisme pratique.

Voilà les véritables causes premières du suicide, de ce crime affreux qui est condamné et flétri par toutes les lois de l'Europe moderne et civilisée, et même par le Coran.

Maintenant, d'après tout ce qui précède, il est aisé de juger et d'apprécier la valeur des opinions des médecins qui n'admettent comme cause principale du suicide qu'une maladie ou qu'un délire aigu. Or, ce délire aigu ou, si l'on veut, ce délire de la passion ou d'un faux amour de soi, d'où vient-il si ce n'est de l'absence du sentiment religieux? C'est donc toujours, en dernière analyse, sauf les cas d'aliénation mentale évidente, l'absence de la foi religieuse, de l'instruction religieuse et de la pratique religieuse qu'il faut accuser comme cause première et principale des morts volontaires.

En général, un suicide vient-il à jeter l'effroi dans une ville, dans un quartier, dans une localité quelconque, à quelque classe, à quelque rang qu'appartienne ce transfuge de la vie, de quelque âge, de quelque sexe qu'il soit, s'il ne passe point pour aliéné aux personnes qui le connaissent, soyez sûr, et vous pouvez l'affirmer à l'avance, que cet individu était sans religion, sans croyances, ou du moins sans pratiques religieuses, ou qu'il était dans une complète ignorance de la religion. On répondra probablement que des personnes fort religieuses peuvent aussi elles-mêmes mettre fin à leurs jours. Oui, sans doute; mais ce suicide purement matériel n'a lieu que dans un état évident d'aliénation mentale quelconque; par conséquent il est commis sans liberté morale, et par là même ne peut être criminel. On objectera peut-être encore les observations de Gall, qui rapporte que des personnes *très-dévotes*, joignant

à la foi la pratique de la religion et désirant vivement de mourir pour jouir du bonheur éternel, n'ont pu, par principe de conscience, se résoudre à se donner elles-mêmes la mort, mais ont préféré tuer quelqu'un afin de mériter la mort par un meurtre. Voici quel était leur raisonnement : « Si je m'ôte la vie, mon âme est perdue pour toujours ; si j'exerce le meurtre sur un autre, je ne perdrai pas moins la vie, mais j'aurai du temps pour me repentir et Dieu me pardonnera. » Ou ces personnes étaient aliénées, et alors leur histoire se place dans l'exception que nous avons avouée et posée ; ou elles étaient dans un état d'ignorance grossière de la religion, et dans ce cas leur conduite confirme ce que nous avons ci-dessus établi, savoir que l'ignorance de la religion est une cause de suicide. Et remarquez bien que c'étaient encore les principes religieux qui ont empêché le suicide direct. Au reste, la pratique de la religion n'est un sûr préservatif contre le suicide que lorsqu'elle est éclairée et jointe aux principes de la foi orthodoxe, comme nous le verrons plus en détail ci-après.

Mais admettons pour un moment que le suicide est le résultat ou l'effet d'une maladie ou d'un délire aigu, chez les individus non évidemment aliénés ; car nous reconnaissons qu'une forte commotion morale, soudaine et inattendue, un chagrin violent et subit, la perte de l'honneur, de la fortune, etc., sont des causes perturbatrices très-puissantes, capables de bouleverser toute la sensibilité humaine, et de priver l'homme de toute réflexion ; nous comprenons encore que le délire des passions ne permet guère de réfléchir, et que toutes les lois acquittent un homme qui a commis dans le premier emportement d'une passion véhémente une action qui eût été criminelle sans cette circonstance. Mais nous ferons remarquer que ces sortes d'ex-

plosions subites et ces suicides aigus par délire aigu ne s'observent généralement que chez les hommes sans religion, c'est-à-dire sans instruction religieuse, sans croyance et surtout sans pratiques religieuses.

Une commune catastrophe frappe en même temps deux hommes absolument placés dans les mêmes conditions physiques; l'un des deux est un bon et fervent chrétien, l'autre est un incrédule et un impie : le premier se résigne chrétiennement comme Job, l'autre se tue comme Saül.

Nous estimons d'ailleurs que ces cas de suicides par délire aigu, sans idée fixe et exclusive ou sans disposition monomaniaque antécédente, sont plus rares qu'on ne pense communément : nous n'en avons pas encore rencontré, bien qu'on les conçoive très-possibles. Nous croyons que les grandes peines morales subites produisent plutôt la folie véritable et plus ou moins durable. Nous n'avons jamais vu des personnes se tuer dans un accès subit ou un premier accès de manie. Les fous, quand ils se donnent la mort, c'est en général dans l'état chronique, et ils le font avec plus ou moins de réflexion et de raisonnement, ou par suite de quelque fausse combinaison ou d'un faux calcul.

Enfin, nous le répétons, nous demandons et nous demanderons toujours pourquoi, sauf l'état évident de folie, la mort volontaire ne s'observe ordinairement, pour ne pas dire toujours, que chez les gens sans croyance religieuse, sans instruction religieuse et surtout sans pratique religieuse? « Henri Farel se tue, dit-il, parce qu'il a secoué l'autorité des vieilles coutumes, l'autorité de son culte, l'autorité paternelle; il ne se serait pas tué s'il avait conservé la foi simple et naïve qu'il avait saluée des premières palpitations de son cœur. » (Le *Temps*, 1834.)

Maintenant, si l'on considère le suicide au point de vue

des lois divines et humaines, on verra que ce n'est plus un délire aigu ou une maladie, mais un acte véritablement criminel, parce qu'il est commis avec plus ou moins de liberté, suivant la force de la passion qui en a été la cause déterminante. Au reste, que le suicide soit une maladie ou non, on le trouve toujours, nous le répétons, dans la même classe d'individus. L'homme irréligieux, en effet, est seul victime de ce délire aigu ou plutôt de cette passion subite et violente, parce que, ne recevant de la religion aucun secours ni aucune arme pour s'en défendre, il s'abandonne à la fougue impétueuse et presque indomptable de ses passions; tandis que l'homme religieux, au moyen de sa foi, résiste à ses passions et sort victorieux de la lutte. L'un y trouve sa honte et sa perte, et l'autre sa gloire et son triomphe. Je vais plus loin; j'admets que ce dernier tombe sous les coups de la même adversité que l'incrédule (ce qui cependant doit lui arriver plus rarement, parce qu'il est généralement plus modéré dans ses désirs et plus prudent dans ses affaires et ses entreprises), je veux, dis-je, que l'homme à convictions religieuses subisse l'influence perturbatrice de ces commotions violentes, de ces chocs brusques et terribles qui renversent et brisent les hommes sans foi et sans religion : en ce cas, soyez sûr qu'il tiendra bon contre l'orage; car il est fort de toute la force de sa foi; il sera tranquille et montrera une parfaite résignation à la volonté de Dieu. Un désastre inopiné, un renversement subit de sa fortune peut l'affliger sans doute, parce qu'il est homme, mais ne le désespère pas : c'est le juste, le vrai sage, le philosophe chrétien qui demeure debout et calme au milieu des ruines : *impavidum ferient ruinæ....* Aucune tempête terrestre ne le renverse, aucun événement humain ne l'abat, parce qu'il est établi ferme sur le roc

inébranlable de la foi. Ce principe puissant d'action le rend fort et capable de tout; oui, celui qui croit peut tout : *omnia possibilia sunt credenti.* (Marc, 9, 22.) Voyageur d'un jour dans des régions étrangères, il regarde autour de soi et considère tous les événements de la vie qu'on appelle malheurs, comme des accidents du voyage; il continue sa marche sur la route du temps, et ne s'arrête que lorsqu'il est entré dans le repos de sa véritable et éternelle patrie.

Il est certain que des milliers de personnes se seraient donné la mort si elles n'avaient été retenues par les principes religieux. Les médecins eux-mêmes, comme Esquirol et une foule d'autres, rapportent des faits à l'appui de cette assertion. Nous-même aussi, combien d'aveux de ce genre n'avons-nous pas reçus !

Si, suivant l'opinion que l'on prétend dominer aujourd'hui, ou selon la doctrine de la plupart des médecins, le suicide est l'effet ordinaire d'une maladie, la religion a donc empêché des milliers de suicides et des milliers de maladies qui l'auraient infailliblement déterminé. Peut-on en dire autant de la médecine, ou de toute autre institution humaine? Rencontre-t-on beaucoup de personnes qui disent : J'étais réduit à un affreux désespoir par la perte totale et subite de ma fortune, de mon honneur, de ma réputation, etc.; la médecine seule m'a empêché de succomber à mon désespoir et de mettre fin à mon malheur par le suicide? Et si la médecine obtenait un si beau résultat, elle le devrait, dans l'espèce, bien plutôt aux moyens moraux que la religion lui aurait fournis qu'aux ressources matérielles de la thérapeutique. Philosophe frondeur, contempteur superbe des croyances religieuses, convenez donc enfin que la religion est une assez bonne chose, puisqu'elle

empêche les hommes de devenir fous et de se tuer.

Il est singulièrement remarquable que le suicide devient fréquent chez les peuples à mesure que le catholicisme s'en retire; et qu'il est généralement inconnu dans les pays où la religion catholique est exactement suivie et pratiquée. Le suicide a été inconnu en Espagne, tant que le peuple espagnol est demeuré sincèrement attaché à la religion catholique et surtout tant qu'il l'a exactement pratiquée. Voyez ce qu'est devenue l'Angleterre, cette terre classique du suicide, depuis qu'elle a banni le catholicisme (1)! Dans les États d'Italie, d'Autriche et autres contrées catholiques d'Allemagne, le suicide a toujours été extrêmement rare; et s'il est devenu plus fréquent aujourd'hui, ce n'est qu'à proportion que l'esprit d'impiété et de philosophisme a porté chez ces peuples un levain de corruption et de démoralisation, et a fait fermenter les masses par le feu des révolutions et des guerres incessantes (2).

Mais reportons-nous un instant aux temps heureux de

(1) « Les Romains, dit Voltaire, qui n'avaient pas le spleen, ne faisaient aucune difficulté de se donner la mort : c'est qu'ils raisonnaient; ils étaient philosophes... Aujourd'hui les citoyens anglais sont philosophes, et les citoyens romains ne sont rien : aussi les Anglais quittent la vie fièrement quand il leur en prend fantaisie. » (*Quest. encyclop.* art. *suicide*).

Quant aux citoyens français, on sait ce qu'ils sont devenus depuis Voltaire. Ils raisonnent, ils sont philosophes, et ils se tuent philosophiquement quand il leur en prend fantaisie.

(2) Les données ou les résultats statistiques confirment ce que nous venons d'établir. Schœn, auteur protestant, convient que le suicide est plus fréquent chez les peuples protestants que chez les peuples catholiques. (*Statistique générale et raisonnée de la civilisation européenne.*) M. Tissot, d'après M. le Casimir Broussais, constate la même vérité.

la primitive Église. Dans ces siècles d'amour et de foi, le suicide était absolument inconnu. Le paganisme matérialiste, voluptueux et cruel, était seul en possession de ce secret infernal, qui apprend à l'homme à se détruire lui-même..... Témoin les épicuriens et les stoïciens, qui permettaient le suicide à leurs sages.

Plus tard, on ne vit pas régner davantage ce crime de lèse-société dans toutes les nouvelles chrétientés qui se sont élevées si merveilleusement sur presque tous les points du globe, aux Indes, au Japon, en Amérique, etc., etc. Et trouvez-moi, s'il est possible, un seul fait de suicide dans cette admirable république du Paraguay fondée par les Jésuites. « Quelques pauvres prêtres, pénétrant, une croix de bois à la main, dans des contrées incultes, habitées par de féroces sauvages, y créèrent par le seul pouvoir de la vérité et de la vertu une république si parfaite, que dans ses rêves les plus brillants l'imagination ne s'était jamais représenté rien de semblable. On eût cru voir quelques fortunés enfants d'Adam, échappés à la malédiction qui frappa sa race, jouir en paix de l'innocence et du bonheur qui la suit dans les délicieux bosquets d'Eden. » (*Essai sur l'indifférence en matière de religion*, t. I.)

En Angleterre même, dans ses beaux jours de foi, avant sa révolte contre la vérité ou sa grande et funeste hérésie, vit-on comme aujourd'hui le suicide y exercer son empire et ses déplorables ravages? Et encore actuellement, quelle prodigieuse différence sous ce rapport entre l'Irlande catholique et l'Angleterre protestante (1)!

(1) Dans la séance du 7 février 1838, un noble pair de la haute chambre législative a soutenu avec raison que le scepticisme et l'irréligion sont les causes les plus agissantes dans l'augmenta-

Mais, dira-t-on peut-être, pourquoi tant de suicides en France, qui est un pays catholique? La raison en est fort simple : c'est que ceux qui terminent volontairement leur vie sans être atteints d'une maladie mentale, ne sont chré-

tion du nombre des aliénés, et que depuis Henri VIII ce nombre s'est prodigieusement accru en Angleterre. D'un autre côté dans la même séance, M. le ministre de l'intérieur regardait comme certain que l'aliénation provient surtout des vices qui affligent l'humanité, et il ne croyait pas qu'il y eût à ce sujet division dans la chambre.

Il résulte donc du rapprochement des discours de ces deux nobles pairs, que les vices qui affligent l'humanité ont depuis Henri VIII prodigieusement étendu leur empire; et cela n'est que trop évident. Comme il est prouvé que depuis cette même époque, où le catholicisme fut proscrit de l'Angleterre, le nombre des suicides s'est aussi prodigieusement accru chez les Anglais, et que ce sont les vices et les passions qui en sont les causes évidentes, il s'ensuit que l'abolition du catholicisme est non-seulement la cause du grand nombre des suicides en Angleterre, mais encore du grand nombre des aliénés. Maintenant, quant au suicide, qu'il soit l'effet d'une maladie ou non, peu nous importe ici : toujours est-il que l'abolition du culte catholique en Angleterre, ayant amené le débordement de tous les vices et de toutes les passions, est la cause première et principale du grand nombre de morts volontaires et des aliénés chez nos voisins d'outre-mer.

Déjà, en 1821, M. de la Mennais avait constaté ce fait. Voici ses paroles : « Sous le règne de Henri VIII, le nombre des fous augmenta prodigieusement en Angleterre, et depuis il a toujours été croissant; il augmente de même chaque année en France. Nous sommes persuadé qu'il y a trente ans l'Espagne était le pays de l'Europe où il y en avait le moins ; ils s'y multiplieront sans doute à mesure que la foi diminuera. Un médecin italien avait calculé, dans le dernier siècle, qu'il existait en Italie, proportionnellement à sa population, dix-sept fois moins de fous que dans les contrées protestantes. » (*Essai sur l'indifférence en*

tiens-catholiques que par le caractère du baptême et par le nom que ce sacrement leur a imposé, mais ne le sont nullement par la conduite et les vertus que la religion catholique leur commande. Ils ne sont donc au fond ni catholiques, ni protestants, ni même véritablement chrétiens; s'ils avaient été bons catholiques, ils ne se seraient jamais tués, quelques revers qu'ils eussent pu éprouver.

D'où vient donc cet immense avantage de la religion catholique sur le protestantisme? De la colonne inébranlable de la vérité qui est la base de tout l'édifice catholique, et contre laquelle nulle puissance créée ne prévaudra jamais; en second lieu de toutes les pratiques saintes et éminemment vivifiantes et sanctifiantes du catholicisme. Et en effet, la confession catholique, par exemple, n'est-elle pas un levier moral d'une puissance incommensurable, infinie? Il faudrait des volumes pour dire tous les maux que ce tribunal de miséricorde a empêchés et les biens sans nombre qu'il a procurés. Pénétrez dans le secret des familles, et vous y apprendrez ce que doivent les hommes à cette admirable, à cette divine institution. Combien de haines étouffées, d'inimitiés apaisées; combien de parents, de citoyens réconciliés, d'iniquités prévenues, de restitutions opérées, de torts réparés; combien de victimes arrachées au vice, de peines consolées, de désespoirs calmés, de suicides empêchés! Enfin, quelle douceur céleste, ineffable, la confession répand dans les âmes! Plus loin,

matière de religion, t. 2, préface, p. LXXV). Ce que l'on vient de dire sur les fous peut s'appliquer également aux suicides, puisque le suicide et la folie reconnaissent les mêmes causes, c'est-à-dire le scepticisme, l'irréligion, les vices et les passions. Tout cela se résume dans un seul mot, le matérialisme.

quand nous parlerons des moyens propres à arrêter les progrès du suicide, nous entrerons dans les détails convenables sur l'emploi de cet infaillible remède, de ce spécifique souverain contre l'immense plaie sociale, contre l'affreuse lèpre du suicide.

CHAPITRE II.

DES CAUSES OCCASIONNELLES OU DÉTERMINANTES DU SUICIDE.

Dans l'énumération de ces causes, nous n'adopterons d'autre classification que l'ordre de leur fréquence présumée. Nous appelons ces causes occasionnelles ou déterminantes, parce qu'elles n'ont été que l'occasion ou le motif, la circonstance déterminante du suicide, et non la véritable cause, la cause première et productrice, sans laquelle le suicide n'aurait pas eu lieu. Nous avons vu plus haut que ces causes premières, véritables, sont l'absence de la foi, des croyances religieuses, l'ignorance de la religion, et surtout l'éloignement de la pratique de la religion catholique.

Les causes occasionnelles les plus fréquentes sont, sans contredit, les chagrins violents et les soudaines attaques de désespoir causées par un renversement subit de la fortune, la perte totale et inopinée des biens, de l'honneur, de la réputation; la perte du crédit dans les affaires commerciales ou le négoce par l'impossibilité absolue de remplir les engagements contractés; les grandes et périlleuses entreprises manquées, de hautes spéculations financières avortées ou déjouées; des banqueroutes ou faillites, des remboursements frauduleux, d'iniques spoliations qui vous arrachent même le nécessaire, des pertes considérables au jeu, etc., etc.

Le dépositaire de la fortune de ses concitoyens perd au jeu l'argent qui lui a été confié; son honneur est perdu, il se brûle la cervelle.

Un négociant éprouve une perte considérable, il craint de ne pouvoir remplir ses engagements; il va se précipiter dans la rivière.

Un cordonnier, faisant de très-bonnes affaires, avait passé la journée avec sa famille; le lendemain de très-bonne heure, il ouvre sa boutique, va boire, suivant son usage, un verre d'eau-de-vie chez l'épicier son voisin; il rentre chez lui; environ dix minutes après, ses ouvriers viennent pour leur travail, et trouvent ce malheureux étendu dans son arrière-boutique : il s'était ouvert le ventre avec un tranchet, et avait repoussé ses intestins hors de la cavité abdominale. On apprit que cet homme avait perdu, deux ou trois jours auparavant, une somme considérable, et qu'il ne lui restait plus rien pour remplir les engagements qu'il avait contractés pour le jour où il se tua (Esquirol). On citerait des milliers de faits de ce genre.

La funeste passion du jeu était jadis une cause fréquente de suicide chez les étudiants en médecine, en droit, et les élèves artistes, qui perdaient quelquefois en une soirée tout l'argent nécessaire pour leur année. La prohibition légale des jeux publics n'en a pas éteint la passion : elle demeure vivace et ardente dans une infinité de cœurs froids et desséchés, qui ne battent plus qu'au bruit des espèces sonnantes. « Combien de fois n'a-t-on pas vu se renouveler la catastrophe de tel effréné joueur, à qui il ne restait plus rien à perdre. Ses amis évitant sa présence, les terreurs de l'avenir se mêlant aux angoisses du présent, sa femme, ses enfants condamnés à mourir de faim et de misère, les portes des cachots prêtes à s'ouvrir pour

les recevoir......; ces lugubres images allument dans son cœur tous les feux des enfers : c'en est fait, il s'y plonge tout vivant... Que ses créanciers approchent, il n'a plus à leur livrer qu'un cadavre! — Mais sa femme! mais ses enfants!... Consolez-vous, infortunés! les sages du jour accourent pour vous ouvrir leur bourse... Oh non! c'est pour apprendre que votre père, que votre époux, vous a légué l'exemple de sa *philosophie.* » (M. Guillon.)

L'extrême misère conduit souvent au suicide. Jamais peut-être elle ne fut plus grande, plus générale, plus hideuse que de nos jours où un luxe effréné et inouï dévore toutes les fortunes. Que de gens qui n'ont d'autre ressource que leur travail et auxquels le travail manque! Que de pauvres infirmes incapables de subsister autrement que par des charités et auxquels les secours manquent! (1)

(1) Mais, dira-t-on peut-être, l'état y a pourvu. Oui, par la charité légale ou la philanthropie administrative. Qu'est-ce que la philanthropie? c'est l'amour de l'homme dans la vue de l'homme, tandis que la charité chrétienne est l'amour de l'homme dans la vue de Dieu.

« Lorsque le christianisme s'affaiblit chez un peuple, aussitôt on voit ce peuple, embarrassé du malheur, conspirer contre tous ceux qui souffrent. On invente mille prétextes pour s'exempter de les secourir. Faire l'aumône à un mendiant, c'est favoriser le vagabondage, la fainéantise. A-t-il faim? est-il nu? qu'il travaille. Mais c'est un vieillard : à tout âge, il y a des moyens de s'occuper. C'est un enfant : gardez-vous de l'entretenir dans l'oisiveté; on ne saurait combattre trop tôt les habitudes vicieuses. C'est une mère chargée d'une nombreuse famille : elle le dit, mais dit-elle vrai? avant de la gratifier magnifiquement de quelques liards, il faudrait s'informer : on n'en a pas le temps. Cet autre désire du travail, en cherche et n'en trouve point : c'est peut-être qu'il a mal cherché; au reste, on y songera; et, en

Que de gens encore dans la classe la plus infirme sont ensevelis et perdus dans la matière, sans aucune idée ni

attendant, on ne donne point, de peur du mauvais exemple. Règle générale : quiconque demande, dès lors est suspect : écouter ces gens-là, c'est nuire au bon ordre, c'est leur nuire à eux-mêmes, c'est encourager la faim.

» Sans recourir d'abord au même expédient que Galère, qui ordonna de rassembler, sur des barques qu'on submergea, les mendiants de son empire, une douce philosophie atteint à peu près le même but, par ses savants systèmes et ses bienfaisantes institutions. Elle appelle à son aide toutes les sciences physiques, pour arracher à la nature le secret de quelque aliment si vil, que l'avarice même puisse l'offrir sans regret au nécessiteux, et pour calculer avec précision la mesure d'angoisse, le degré de besoin au-delà duquel l'homme meurt s'il n'est secouru : tant elle redoute le luxe de la commisération! Heureux encore, heureux l'indigent, s'il n'avait à gémir que de cette assistance dérisoire; mais on ne s'arrête pas là. Afin d'épargner aux heureux du siècle la vue importune des misérables, on les séquestre de la société, on élève d'épaisses murailles entre les soupirs du pauvre et l'oreille du riche, on ravit la liberté à ceux qui ont perdu tous les autres biens, on traite en criminels ceux dont le seul crime est de souffrir; et cependant l'on nous vantera cette horrible inhumanité comme un chef-d'œuvre d'administration. Eh! si vous êtes indifférents, du moins ne soyez pas barbares : ouvrez vos cachots philanthropiques, ne craignez rien, les infortunés qu'ils renferment ne vous demanderont pas même les miettes de pain qui tombent de vos tables somptueuses; ils ne vous demanderont point la vie, ce serait trop; ce qu'ils demandent, c'est que vous leur permettiez de mourir en jetant un dernier regard sur les lieux qui les virent naître, sur ces champs qu'ils cultivèrent pour vous et qui ne les nourriront plus; ce qu'ils demandent, c'est uniquement ce que la nature accorde à tous les êtres, et que vous ne refusez pas même aux animaux.

» Cependant, apprenez-le du grand Maître, quoi que vous fassiez, *il y aura toujours des pauvres parmi vous*. Il y aura toujours des pauvres afin d'empêcher l'homme de s'endurcir; afin

religieuse, ni morale, et qui vont follement dépenser en un instant le fruit de leurs sueurs, et laissent sans pain leur famille affamée, pâle et hâve de misère! Ce pauvre peuple, que la philosophie philanthropique veut tant éclairer aujourd'hui, n'a pas un sentiment qui l'élève au-dessus de ses besoins physiques, pas une idée qui mette un frein à ses brutales passions, pas une pensée qui puisse le consoler dans ses maux et lui apprendre à les supporter!....

Une femme du peuple, réduite à la misère, ordonne à son fils âgé de onze ans, de faire tout ce qu'elle lui prescrira, et de ne sortir de sa chambre que le lendemain matin. Cette infortunée s'enferme à la clef dans sa chambre, enlève toutes les fournitures de son lit, se couche sur le fond sanglé, s'attache les deux jambes, et fait attacher ses deux bras par cet enfant; alors elle lui ordonne de la couvrir de ses matelas, de ses draps, de ses couvertures, et de mettre par-dessus tout ce qu'elle possède en hardes, meubles, jusqu'à des pots de fleurs. L'enfant obéit. Après une demi-heure, il entend sa mère soupirer, il s'approche du lit, et lui demande si elle veut quelque chose; elle le rudoye du geste et de la voix. L'enfant effrayé se retire. Une heure après, il n'entend plus rien, et reste jusqu'au lendemain sans sortir, assis contre la porte suivant l'ordre qu'il avait

de troubler le funeste repos de l'opulence, de réveiller au fond des cœurs la pitié, la miséricorde; il y aura toujours des pauvres, afin qu'il y ait toujours des vertus; il y aura afin toujours des pauvres, des êtres souffrants pour représenter la race humaine, si souffrante elle-même et si pauvre, qu'un seul mouvement d'orgueil dans un enfant d'Adam est un prodige éternellement inexplicable à la raison. » (*Indifférence en matière de religion*, par M. de la Mennais).

reçu de sa mère. Le lendemain, désespéré, cet enfant n'ayant plus de mère va se noyer. (Esquirol.)

Richard Smith, en 1726, donna un étrange spectacle au monde; il avait été riche, et était devenu pauvre et infirme; il avait une femme à laquelle il ne pouvait faire partager que la misère, et un enfant au berceau. Richard Smith et Bridget Smith, d'un commun consentement, après s'être tendrement embrassés, après avoir donné le dernier baiser à leur enfant, après avoir tué celui-ci, se pendent aux colonnes de leur lit. On trouva une lettre écrite de leur main : *Nous croyons que Dieu nous pardonnera..... Nous avons quitté la vie parce que nous étions malheureux, sans ressource, et nous avons rendu à notre fils unique le service de le tuer, de peur qu'il ne devînt aussi malheureux que nous.* Il est remarquable que ces forcenés, après avoir tué leur fils unique, ont écrit à un ami pour lui recommander leur chien et leur chat! (Esquirol.) Cela est dans le génie des Anglais. Voilà un suicide réfléchi, prémédité, évidemment l'effet de l'extrême misère. Si ces époux avaient eu une foi et une religion plus éclairées, ils y auraient sûrement puisé la résignation chrétienne et la force de supporter le poids de l'adversité et de la vie.

Voici une histoire lamentable qu'on ne peut lire sans la plus profonde douleur. Le fait est rapporté par Hufeland, dans son Journal de médecine pratique, cahier de mars 1819. Un négociant, âgé de 32 ans, ayant perdu sa fortune et n'ayant point été secouru par ses parents, résolut de se laisser mourir de faim. Du 12 septembre 1818 au 15, il erra dans la campagne et se rendit dans un bois peu fréquenté; le 15, il y creusa une fosse, y fixa le lieu de sa mort, et y séjourna jusqu'au 3 octobre, jour auquel il fut trouvé par un aubergiste. Malgré dix-huit jours d'absti-

nence, il respirait encore, mais il était sans connaissance, et il expira dès que l'aubergiste lui eût fait avaler, avec beaucoup de peine, une tasse de bouillon dans lequel on avait délayé un jaune d'œuf. On trouva sur cet infortuné un journal écrit de sa main et au crayon. Voici l'abrégé de ce journal :

« Le généreux philanthrope, qui me trouvera un jour après ma mort, est invité à m'enterrer, à conserver pour lui, en raison de ce service, mes vêtements, ma bourse, mon couteau, mon portefeuille. Je ne suis pas un suicide, mais je suis mort de faim, parce que des hommes pervers m'ont privé d'une fortune considérable, et que je ne veux pas être à charge à mes amis ; il est inutile d'ouvrir mon corps, puisqu'ainsi que je viens de le dire, je suis mort de faim... 16 septembre.

» Quelle nuit j'ai passée ! il a plu ; j'ai été mouillé ; j'ai eu froid... 17.

» Le froid et la nuit m'ont obligé de marcher ; ma marche était pénible, la soif m'a déterminé à lécher l'eau qui était restée sur les champignons ; que cette eau était méchante !... 18.

» Le froid, la longueur des nuits, la légèreté de mes vêtements, qui me fait mieux sentir la rigueur du froid, me font beaucoup souffrir... 19.

» Il se fait dans mon estomac un vacarme terrible ; la faim et surtout la soif deviennent de plus en plus affreuses. Depuis trois jours, il n'a pas plu ; si je pouvais encore lécher les champignons !... 20.

» N'en pouvant plus de soif, je me suis traîné avec peine et beaucoup de temps pour acheter une bouteille de bière qui ne m'a point désaltéré ; le soir, je suis allé cher-

cher de l'eau à une pompe qui est près de l'auberge où j'ai acheté la bière... 21.

» Hier (22) j'ai pu à peine me remuer, moins encore conduire le crayon; la soif m'a fait aller à la pompe; l'eau était glaciale, je l'ai vomie; j'ai eu des convulsions jusqu'au soir; je suis néanmoins retourné à la pompe... 23.

» Mes jambes semblent mortes; depuis trois jours je n'ai pu me rendre à la pompe; la soif augmente; la faiblesse est telle que je n'ai pu aujourd'hui consigner ces lignes... 26.

» Je n'ai pu changer de place, il a plu, mes vêtements ne sont pas secs; personne ne croira combien je souffre. Pendant la pluie, il est tombé quelques gouttes d'eau dans ma bouche, ce qui n'a point apaisé ma soif. Hier, j'ai vu à dix pas un berger, je l'ai salué, il m'a rendu le salut. C'est avec bien du regret que je meurs, c'est la misère qui m'y a impérieusement forcé. Je prie néanmoins pour que la mort arrive : mon père, pardonnez-lui, car il ne sait ce qu'il fait. La faiblesse, les convulsions m'empêchent d'en écrire davantage, je sens que c'est pour la dernière fois.... 29 septembre 1818. »

Autres causes fréquentes du suicide : toutes les passions véhémentes et désordonnées portées à un degré extrême, les fureurs jalouses, etc. Une femme âgée de trente-deux ans environ surprend son mari avec sa sœur; celui-ci la maltraite de propos; aussitôt cette femme déclare à son mari qu'il n'aura plus d'épouse, et elle se précipite par la croisée. Elle ne se fait pourtant que de légères contusions. Pendant qu'on la porte dans son lit, elle gémit, se plaint de n'avoir point accompli son dessein, et répète que les soins qu'on lui prodigue sont inutiles. Elle refuse toute espèce de boissons et d'aliments, et ne répond à aucune ques-

tion. Son mari lui donne les plus grands témoignages de regret et d'affection. Loin de se rendre à ses instances, toutes les fois que le mari approche du lit de sa femme, ou lui parle, la figure de cette infortunée s'altère, devient convulsive. Six jours se passent dans cet état; rien ne peut vaincre la résolution de ne prendre aucune nourriture. Le lendemain, elle succombe après une sueur générale de quelques heures, et presque sans efforts. (Esquirol.)

Autre fait de suicide produit par un amour jaloux : Le jeune comte de S.... était l'époux d'une femme dont le calme et la douceur égalaient l'esprit et l'amabilité. Malheureusement, le cœur du jeune de S... était le foyer des sentiments les plus exaltés. En analysant son bonheur, il le trouvait incomplet; il crut que sa jeune épouse, qu'il aimait éperduement, n'éprouvait pour lui qu'une affection commandée par le devoir, et cette pensée, que rien ne justifiait, le livra aux plus affreux tourments..... Après quelques années d'une existence ainsi empoisonnée, sa femme le rendit père de plusieurs enfants, et redoublait chaque jour envers lui de soins et de tendresse; mais à ses yeux ce n'était pas de l'amour, de cet amour passionné dont il brûlait pour elle, et qu'elle pourrait peut-être ressentir pour un autre... Cette fatale idée le poursuivait partout comme un fantôme... Enfin, ne pouvant plus y tenir, il prit le parti de fuir loin de sa femme et de ses trois enfants. S'étant engagé, sous un faux nom, comme simple hussard dans un régiment qui partait pour l'Allemagne, il chercha la mort en désespéré sur le champ de bataille, et n'y trouva que la gloire. Parvenu au grade d'officier et décoré de la croix des braves, il se lassa de succès continuels qu'il n'ambitionnait pas, et sentit le besoin de revoir une famille qu'il avait délaissée depuis *quatorze ans*. Il écrivit donc à sa femme

pour lui témoigner ses regrets de l'avoir tant affligée, et, en lui avouant la cause de son abandon, il ajoutait que l'âge, la réflexion, les fatigues de la guerre, avaient rendu sa tête plus calme et modéré la sensibilité de son cœur; qu'il saurait se contenter désormais d'un attachement raisonnable, et qu'enfin dans peu de jours il se réunirait à tous les objets de son affection pour ne les plus quitter. Il revint en effet, et fut accueilli avec une joie égale à la douleur qu'avait causée son absence. Aucun soin ne fut épargné pour l'empêcher de retomber dans les accès de son humeur soupçonneuse; mais, loin d'être guéri ainsi que lui-même semblait le croire, il avait à peine goûté le bonheur qui lui était rendu qu'une sombre tristesse s'empara encore de son âme, sans qu'il pût la surmonter : il disparut de nouveau, et cette fois ce fut pour toujours... L'infortuné s'était noyé! (M. Descuret.)

Nous avions au collége de...., parmi nos instituteurs, le jeune N...., unique héritier d'un nom illustre dans les lettres. Libre et plein d'ardeur, il avait demandé à son père, en mariage, une jeune personne d'une fortune médiocre. Le père, médecin considéré dans C.... et fort à son aise, ayant d'autres vues sur son fils, refusa d'abord de consentir à sa demande; il motivait son refus sur l'extrême jeunesse des deux parties, sur la nécessité d'un état, sur les espérances qu'il avait formées ailleurs : la passion fournissait des réponses à tout. M.... crut devoir rappeler son fils auprès de lui. Ivre d'amour et de désespoir, le jeune homme, après s'être abandonné à divers projets, tous extravagants, que les précautions des parents de la demoiselle rendirent inutiles, parlait de s'ôter la vie. Le médecin de la maison le fit transporter à l'infirmerie; il ordonna les bains, qui ne réussirent point à calmer l'effervescence cérébrale. Il y

joignit la saignée qui fut réitérée, lorsqu'un soir, au retour de la promenade, nous apprenons que le malheureux venait de se couper la gorge de son rasoir. Deux heures après, son père arrive; informé du danger que courait la santé de son fils, il était accouru, déterminé à consentir au mariage. Encore à présent, depuis tant d'années, cette affreuse image est présente à mon cœur, à mes yeux; je vois encore les draps ensanglantés, le rasoir ouvert et tout rouge, les rideaux blancs du lit tachés à plusieurs endroits du sang qui avait jailli, la tête du jeune homme pendante et décolorée, une de ses mains, la main homicide, étendue, froide et raide sur la couverture, et au lieu du linceuil un mouchoir jeté sur le cadavre qu'il couvrait à moitié.... (M. Guillon.)

Napoléon a dit : « S'enlever la vie par amour, folie; par désespoir de la perte de sa fortune, lâcheté; pour ne pas survivre à la perte de son honneur, faiblesse. Mais survivre à la perte d'une couronne, et supporter les outrages de ses ennemis, c'est là le véritable courage. » Il a dit encore dans une autre circonstance : « J'ai toujours eu pour maxime qu'un homme montre plus de vrai courage en supportant les calamités et en résistant aux malheurs qui lui arrivent, qu'en se débarrassant de lui-même. Le suicide est l'acte d'un joueur qui a tout perdu ou d'un prodigue ruiné, et n'est qu'un manque de courage au lieu d'en être une preuve. »

Deux grenadiers de la garde s'étant tués, le premier consul fit publier l'ordre du jour suivant à Saint-Cloud (1800) : « Le grenadier Gaubain s'est suicidé par des raisons d'amour : c'est d'ailleurs un excellent sujet. C'est le second événement de ce genre qui arrive au corps depuis

un mois. Le premier consul ordonne qu'il soit mis à l'ordre de la garde :

« Qu'un soldat doit savoir vaincre la douleur et la mélancolie des passions; qu'il y a autant de vrai courage à souffrir avec constance les peines de l'âme, qu'à rester fixe sous la mitraille d'une batterie.

» S'abandonner au chagrin sans résister, se tuer pour s'y soustraire, c'est abandonner lâchement le champ de bataille avant d'avoir vaincu. »

Un jeune pharmacien, dit M. Falret, d'un tempérament bilieux, mélancolique, d'une intelligence peu développée, devint amoureux d'une femme qui, au lieu de répondre à ses désirs, ne cessait de le railler. Un soir cet infortuné, trouvant un plus grand sujet de mécontentement dans la conversation de cette femme, se brûla la cervelle après avoir écrit sur sa porte : « Quand on ne sait plaire à l'objet qu'on aime, on doit savoir mourir. » — L'amour, même à une époque assez avancée de la vie, acquiert quelquefois assez de force pour entraîner au suicide. On a vu dans le midi de la France, il y a vingt et quelques années, une demoiselle de cinquante ans environ, se pendre de désespoir à la porte de son amant qui était de son âge, parce que celui-ci ne voulait pas l'épouser.

On ne peut rien lire de plus affreux et de plus épouvantable que le fait suivant, suite d'un amour contrarié, bien qu'il n'y ait point eu de suicide.

« Pedro Dominguez, vieillard de soixante-cinq ans, avait une fille nommée Maria de Los Dolores, et habitait seul avec elle une des petites cabanes situées sur les montagnes de Ségovie, où tous deux s'occupaient à garder les troupeaux confiés à leurs soins. Heureux de leur mutuelle affection, rien jusque-là n'avait troublé la paix de leur vie

champêtre. Mais Dolores, qui venait d'atteindre ses dix-huit ans, fut remarquée par un berger du voisinage, nommé Juan Diaz; elle conçut pour lui un violent amour que son père ne voulut pas approuver, et dès cet instant le calme dont ils avaient joui disparut pour toujours.

» Vainement plusieurs amis du berger se joignirent à Juan et à Dolores pour obtenir son consentement à l'union désirée : soit qu'à raison de son âge avancé il ne voulût pas se séparer de sa fille, soit par tout autre motif que l'on ignore, il persista dans son refus, et y mit même une aigreur qui acheva de désespérer les deux amants. Leur passion s'en irrita; bientôt elle ne connut plus de borne. Juan alors se présenta à Dominguez, et lui déclara que le mariage auquel il se refusait était désormais le seul moyen de réparer l'honneur de sa fille; mais, ayant été rudement repoussé par l'obstiné vieillard, et moins désireux peut-être d'obtenir un titre que la faiblesse de la jeune fille avait déprécié à ses yeux, il se lassa de prier, et vint inhumainement déclarer à cette dernière que, puisque ses supplications auprès de son père avaient été inutiles, il ne voulait plus s'allier à un homme dont la bassesse se manifestait aussi hautement, et qu'il renonçait à elle pour toujours. En vain elle invoqua et son amour et ses serments, en vain elle le supplia de prendre pitié de sa jeunesse, le bizarre jeune homme, dont une sotte fierté avait tout à coup endurci le cœur, fut sourd à ses prières et à ses larmes, et il la laissa livrée au plus sombre désespoir.

» Depuis ce jours, Dolores ne laissa échapper aucune plainte. Morne et silencieuse, elle conduisait son troupeau dans les lieux les plus écartés, pour se dérober aux regards curieux de ses compagnes, et restait quelquefois assise des journées entières sur le penchant d'une colline, sans que

rien pût la distraire de l'idée fixe qui semblait l'absorber. Bientôt, l'altération de ses traits, son œil farouche, sa voix sourde et saccadée, semblèrent annoncer chez elle le début d'une maladie mentale qui pouvait avoir les plus funestes effets; mais, comme la malheureuse fille ne troublait le repos de personne, personne aussi ne songea qu'elle eût besoin de secours; son père lui-même ne lui montra aucune pitié.

» La maladie, cependant, fit des progrès rapides. Enfin, un soir que le vieux berger s'était endormi auprès du feu, où il faisait griller un morceau de viande qui devait servir à son souper, Dolores arrive de la montagne avec son troupeau, qu'elle renferme dans le bercail, et vient ensuite près du foyer où son père se livrait aux douceurs du sommeil... Un moment ses sombres regards s'arrêtent sur lui, puis, tout à coup une pensée horrible, inouïe, traverse son cerveau malade : elle sourit avec la férocité de l'hyène devant sa proie, et, saisissant un des chenets, elle en assène plusieurs coups sur la tête du vieillard, qui tombe sans vie à ses pieds.... S'emparant alors d'un couteau qui se trouve sous sa main parricide, elle le plonge dans le sein de sa victime, lui arrache le cœur, qu'elle place sur les charbons ardents, et se met à le dévorer en poussant d'horribles hurlements qui vont retentir jusqu'aux cabanes voisines. Les bergers accourent; mais ils restent immobiles, épouvantés à la vue de cette scène d'horreur....

» Approchez, approchez! leur crie la furie d'une voix » éclatante : voyez, il m'a ravi Diaz, je l'ai tué; il a brisé » mon cœur, voici le sien! » Et en même temps elle leur montre le reste de son affreux repas, et les invite à le partager en répétant : « C'est son cœur! c'est le cœur de mon » père! »

» Cet horrible événement eut lieu le 20 mars 1826. Dolores, dont on constata la folie, fut enfermée dans un établissement de Saragosse. » (M. Descuret.)

Autre fait fameux, suite d'un amour malheureux et contrarié : « En 1770, un jeune homme de Lyon, beau, bien fait, aimable, plein de talents, et amoureux d'une jeune personne que les parents ne veulent pas lui accorder : l'amant se rompt une veine par un effort; les médecins déclarent qu'il n'y a plus de ressource; sa maîtresse lui donne un rendez-vous; elle est armée de deux pistolets et de deux poignards; ils s'embrassent pour la dernière fois; la détente des deux pistolets est attachée à des rubans; l'amant tient le ruban du pistolet de sa maîtresse, celle-ci tient le ruban du pistolet de son amant; tous deux tirent à un signal donné; tous deux tombent au même instant. Cet exemple, devenu fameux, a été malheureusement imité plusieurs fois. » (Dict. des sciences médicales.) Les circonstances de ce double suicide sont rapportées d'une manière différente par Delisle de Sales. Voici comment il raconte le fait : « Un italien, nommé Faldoni, jeune homme d'une figure charmante, et connu par son esprit et sa probité, était sur le point d'épouser sa maîtresse, lorsqu'une blessure qu'il se fit à la grande artère lui donna un anévrysme jugé mortel par les médecins. Le père de Thérèse (c'était le nom de l'amante), instruit de cet accident, refusa de marier sa fille pour ne point la rendre veuve le jour où elle deviendrait mère. Mais l'amour s'indigne de toute barrière, et le couple persécuté résolut de s'unir. Il y avait une chapelle dans la campagne où les deux amants s'étaient retirés; elle fut parée avec goût, Thérèse s'y rendit avec Faldoni.... Ils se mettent à genoux devant l'autel, se serrant d'une main, et de l'autre tou-

chant les détentes de deux pistolets attachés à leurs habits avec des rubans couleurs de rose; au signal donné, les coups partent, les deux amants tombent en confondant leurs âmes. »

Le fils d'un juge de paix, employé dans les bureaux de la légion-d'honneur, aimait une jeune personne, fille d'un riche marchand. Les parents de celle-ci se refusent à leur mariage à cause de la jeunesse de l'amant. Les deux amants se rendent dans la forêt de Saint-Germain; le jeune homme, après avoir brûlé la cervelle à sa maîtresse qui n'a pas la force de se tuer elle-même, se pend à un arbre avec le schall de celle qui vient de consentir à recevoir la mort pour lui et par lui. (Esquirol.)

En 1802, un jeune marié emmène sa femme au bois de Boulogne; tous deux étaient armés d'un pistolet; au signal convenu, ils le tirent à bout portant; le jeune homme tombe mort, la femme survit à sa blessure, maudissant le moment de cette funeste détermination.

Un jeune homme tourmenté d'une jalousie extrême, reproche à son épouse quelques paroles inconsidérées. L'indignation de sa jeune compagne est à son comble; elle propose à l'instant un suicide mutuel comme la seule mesure de leur amour réciproque. Cette proposition est acceptée; ils se couchent, ils meurent au milieu d'une atmosphère de gaz acide carbonique, que dégagent des fourneaux allumés par leurs propres mains. (Falret.)

Voilà ce qu'on appelle *savourer à longs traits la volupté de mourir avec une personne aimée.*

On trouve jusque dans l'antiquité la plus reculée des exemples du suicide réciproque, de cette fureur insensée qui porte de malheureux jeunes gens à recevoir la mort l'un de la main de l'autre, ou de se tuer ensemble l'un à

côté de l'autre. Pœtus fut condamné à mort pour avoir conspiré contre Claude. Arrie, sa femme, ne voulant pas survivre à son époux, se plongea un poignard dans le sein: après l'avoir retiré, elle le présente à son mari en lui disant : *Prends, Pœtus, il ne fait point de mal. Pœte, non dolet.*

L'ambition démesurée est une autre cause de suicide. On cite parmi les ambitieux célèbres qui se sont suicidés: Thémistocles, général athénien, mort l'an 464 avant J.-C.; Mithridate, roi de Pont, mort l'an 63 de J.-C.; Brutus (Marcus Junius), l'un des assassins de César, mort l'an 42 avant J.-C.; Antoine (Marcus Antonius), l'un des triumvirs, mort l'an 32 avant J.-C.; Néron, empereur romain, mort l'an 68 de l'ère chrétienne; Othon, empereur romain, mort l'an 69 de l'ère chrétienne; Gildon, gouverneur d'Afrique, rebelle, mort en 398; Mustapha-Bairakdar, pacha de Roustchouk, mort en 1808; Henri II (Christophe), roi d'Haïti, mort en 1820. Sur les 76 membres qui ont dirigé la Convention de la révolution française, trois se sont suicidés. (Descuret.)

Suicides produits par une colère violente : Un homme de trente-trois ans, d'un caractère excessivement irascible, en décembre 1838, rentre le soir auprès de sa femme, après avoir bu dans la journée quelques verres d'eau-de-vie. Cette liqueur produisait ordinairement sur son cerveau une excitation dont il ne pouvait se rendre maître. Il n'était pas ivre cependant, et semblait même annoncer un calme parfait. Trouvant le feu presque éteint, il veut le rallumer; mais pendant qu'il souffle, le vent lui renvoie au visage quelques bouffées de fumée qui d'abord l'impatientent : il redouble d'efforts; les bouffées se multiplient, et sa colère augmente. Écartant alors d'un seul mouvement les deux

valves du soufflet, il le jette au feu, passe un moment dans la pièce voisine, tandis que sa femme, saisie d'effroi, reste immobile dans l'attente de l'explosion d'une terrible fureur : en effet, rentré dans la chambre où le soufflet brûle au milieu du foyer, l'insensé, à la vue de cet objet, ne peut plus contenir sa rage. Se répandant contre lui-même en invectives, il renverse, il brise en éclats le couvert qui était dressé, et, dans sa frénésie, il saisit un large couteau qu'il se plonge dans le ventre... Quelques minutes avant son agonie, il dit à son médecin : « Docteur, je suis un misérable. J'ai oublié que j'avais une femme, un enfant !..... Je paye aujourd'hui le fruit de mes emportements; mon ventre s'emplit... Je suis perdu... par pitié veillez sur mon fils ; faites que son caractère ne ressemble pas au mien. » Peu de moments après, il expira. (M. Descuret.)

« Au mois de janvier 1797, un homme connu par *l'énergie de son patriotisme*, entre dans la boutique d'un boucher; il veut acheter à moitié prix. Le boucher refuse de lui vendre; transporté de colère, il se saisit d'un couperet et l'en frappe; la femme accourt pour défendre son mari, elle est frappée dans les flancs ; un voisin, attiré par les cris, veut désarmer l'assassin, il est également frappé. On parvient enfin à se saisir de lui, il est traîné en prison; le lendemain il s'était tué... Accourez, madame de Staël; et sur les cadavres du monstre et de ses trois victimes, proclamez qu'il fut un *philosophe !* » (M. Guillon.)

Un boucher, dans la haute Silésie, ayant surpris sa femme en flagrant délit d'adultère, se frappe plusieurs fois la tête contre les murs, puis il saisit un couperet, et du tranchant de cet instrument se frappe le front avec tant

de force et d'opiniâtreté qu'il tombe mort. (*Revue médicale*, avril 1827.)

On a vu encore des suicides déterminés par des brusques peines morales, un chagrin violent et inattendu, des peines domestiques, etc. Une femme, mariée depuis peu de jours avec un jeune homme qu'elle aime, a une vive altercation avec sa mère au sujet de son mari; elle sort brusquement. Ne la voyant pas rentrer, on envoie sa sœur la chercher. En passant près du Rhône, cette jeune fille aperçoit les vêtements de sa sœur flotter sur l'eau du fleuve; la mère, qui l'avait suivie de près, à ce spectacle échappe aux personnes accourues à ses cris, et se précipite aussi. (Mathey.)

Une femme âgée de trente-trois ans, avait des chagrins domestiques; elle fit plusieurs tentatives de suicide. Elle fit d'abord quelques essais pour s'étrangler; n'y pouvant réussir, elle refusa de manger. Au bout de deux mois, elle parut plus calme; néanmoins, pendant le mois d'août, elle avala un dé à coudre, une pièce de monnaie, des aiguilles à coudre... Elle ne déraisonnait pas; mais elle était triste, recherchait la solitude, marchait lentement, ne parlait jamais et pleurait souvent. — Le 8 septembre, sans que rien pût faire craindre qu'elle pût exécuter sa résolution, d'ailleurs constante, elle se glissa par un soupirail, entra dans un ancien dortoir abandonné de l'hospice, et s'y pendit avec une corde très-mince accrochée à un clou qu'elle trouva à l'un des murs. (Esquirol.)

Un homme s'était marié dans l'espoir d'une petite fortune. Son attente ayant été trompée, il ne cesse d'injurier sa femme et ses parents adoptifs. Celle-ci, ne pouvant s'accoutumer à la froide indifférence de son mari, prit le parti

de s'étrangler six mois après l'accomplissement de son mariage.

Un homme de trente-cinq ans, d'une conduite d'ailleurs régulière, avait perdu quelque argent au jeu. Sa femme en eut connaissance, et lui en fit de si vifs reproches et à tant de reprises différentes, que ce malheureux se jeta dans la rivière.

Une jeune femme voyait avec la plus grande peine que son mari intentait un procès à son père. Désolée de voir l'union de sa famille ainsi troublée, elle s'asphyxa après avoir reconnu toute l'insuffisance de ses démarches et de ses prières. (M. Falret.)

On a vu quelquefois des enfants se suicider par chagrin et jalousie. Une jeune fille, traitée par ses parents avec quelque dureté, s'afflige et devient jalouse des procédés bienveillants que ces derniers ont pour les autres enfants. Chaque caresse qu'elle voit faire à ses frères et sœurs excite en elle des transports de jalousie qu'elle sait encore contenir. A la fin, cependant, la mesure se comble... Elle se noie dans un étang situé sous les fenêtres de sa mère. Une lettre fort longue, écrite par cette fille elle-même, fit connaître les chagrins, la haine, l'envie qui l'avaient conduite à un pareil acte. (Bourdin.)

Enfin l'on cite un fait où l'un des deux époux désolés de n'avoir pas d'enfants, s'est tué, par chagrin, s'imaginant par là rendre l'autre plus heureux.

« Le poëte Sliéglitz, dit M. Guillon, s'était acquis une brillante renommée. Bibliothécaire d'Iéna, il avait épousé une riche héritière; mais il n'avait point le bonheur d'être père. Cette privation, également sensible aux deux époux, les jeta l'un et l'autre dans une noire mélancolie, dont la femme ne crut pouvoir se délivrer qu'en s'ôtant la vie.

Avant d'exécuter son funeste dessein, elle écrivit à son mari : « Tu ne peux pas être plus malheureux que tu l'as » déjà été; un malheur réel peut, en changeant le cours » de tes idées, te rendre heureux. Je ne sais, mais il me » semble, quoique je ne puisse le dire, que ton bonheur » sera assuré par le parti que je prends. Adieu à tous ceux » qui m'ont aimée. » La lettre écrite, elle s'est donné la » mort. »

L'honneur gravement compromis, un outrage sanglant, ont été quelquefois causes de suicides. On sait que Lucrèce, ne voulant point survivre à l'outrage que lui fit Sextus, s'enfonça le poignard dans le sein. On sait encore que les généraux romains, dans les guerres civiles, honteux de leur défaite, se suicidaient pour ne pas subir le joug du vainqueur.

On a vu une foule de criminels se tuer pour ne pas périr sur l'échafaud. Le fait suivant est rapporté dans la brochure de M. Bourdin. Un individu nommé B., chasseur au service de M. de W., consul de Prusse à Beyrouth, devint amoureux de M[lle] W., gouvernante des enfants du consul. Cette demoiselle, ayant promis sa main à M. S., consul de Prusse à Jérusalem, B. adressa à cette dernière des déclarations passionnées et des menaces qui, quoique vagues et incohérentes, alarmèrent M. de W. On prit des mesures pour éloigner B.; mais il se rendit aussitôt à la maison de campagne du consul, s'introduisit furtivement dans cette maison, et tua d'un coup de fusil à bout portant M[lle] W., assise dans le salon à côté de son fiancé. L'assassin prit la fuite; mais, poursuivi par les habitants du village, il se brûla la cervelle.

A Argenteuil, un jeune homme s'est noyé après avoir assassiné son père.

On a rencontré des individus qui n'ont pu survivre à une grande humiliation, à un outrage sanglant, flétrissant. La discipline des six régiments wallons, qui formaient anciennement le contingent des Pays-Bas dans l'armée autrichienne, était dure, et les coups de bâtons journaliers. Eh bien! dans une année, trente-trois soldats du régiment d'infanterie de Wierset se suicidèrent, de désespoir d'avoir été maltraités d'une manière si ignominieuse. (Citation de M. Falret.)

L'orgueil ou la fierté humiliée est aussi quelquefois une cause de suicide. C'est ce qu'on voyait souvent autrefois chez les Stoïciens. On rapporte que Pétrone, pris par Scipion qui lui promet la vie s'il renonce au parti de César, se contente de répondre que les officiers de César donnent la vie, mais qu'ils ne la reçoivent pas, et à l'instant il se poignarde.

Lors de la prise de Carthage par Scipion, Asdrubal va se jeter aux pieds de ce général; sa femme, indignée de cette démarche, se pare magnifiquement, égorge ses deux enfants et se précipite avec eux au milieu des flammes.

On a vu des suicides déterminés par l'amour-propre blessé, et pour les sujets les plus frivoles; on connaît la tragique aventure de Vatel, maître-d'hôtel du grand Condé, qui se perça de son épée, parce que la marée n'était pas arrivée d'assez bonne heure. — Un chanteur fameux se précipite du haut d'un cinquième étage, parce qu'un spectateur du théâtre de Naples a fait entendre un coup de sifflet.

Autres causes de suicide. Dépravation du genre de littérature le plus en contact avec une grande partie des populations, comme les romans, la presse périodique irréligieuse, et surtout aujourd'hui le feuilletonisme, qui est la

grande plaie sociale de notre époque. On conçoit aisément en effet combien cette mauvaise et basse littérature est propre à gâter l'esprit et le jugement, et surtout à corrompre le cœur de la jeunesse. Ces productions fausses, bizarres et bâtardes de l'esprit humain, sont, comme on sait, souvent parsemées d'épisodes dramatiques les plus terribles et les plus propres à bouleverser la sensibilité humaine, à jeter dans la plus grande perturbation les fonctions nerveuses des jeunes gens, à irriter et à exalter prodigieusement leurs passions, et à leur inspirer enfin des goûts de ruine, de destruction, d'horreur, de sang et de suicide. Rien donc n'est plus dangereux que la lecture des livres qui font ouvertement l'apologie du suicide, ainsi que celle des journaux qui chaque jour le retracent et en font circuler des bulletins dans les masses, sans s'inquiéter de savoir si la publicité donnée à leurs imprudents récits n'inspirera pas au lecteur le goût de la mort volontaire, et ne le disposera pas à regarder le tombeau comme la dernière ressource et le lieu de repos du malheureux. Parler de la mort et l'envisager comme terme des souffrances physiques et morales et du malheur, c'est faire croire qu'il n'y a que le néant au fond de la tombe. Nous le répétons, la lecture fréquente de tous ces affreux détails familiarise avec l'idée du crime et de la mort tragique, romanesque ou bizarre, inspire le goût des événements dramatiques, et donne l'appétit de ce qui est fantasque et déréglé. Des exemples fréquents peuvent devenir contagieux et funestes. Voilà la moralité qui ressort des feuilles publiques, qui enregistrent avec un triste soin tous les détails du suicide et du meurtre. Voici ce que dit à ce sujet Esquirol avec un grand sens et une profonde justesse : « Les amis de l'humanité peuvent désirer que l'éducation repose sur des principes plus so-

lides de morale et de religion; ils doivent réclamer contre la publication des ouvrages qui inspirent le mépris de la vie et vantent les avantages de la mort volontaire; ils doivent signaler au gouvernement les dangers qui résultent de mettre sur la scène les infirmités auxquelles l'homme est exposé. N'a-t-on pas à gémir de voir la folie et ses écarts joués sur nos théâtres et livrés à la brutale gaieté du public? Ils doivent demander hautement qu'on défende aux journaux d'annoncer tous les suicides et de rapporter les plus légères circonstances du meurtre. Ces récits fréquents familiarisent avec l'idée de la mort, et font regarder avec indifférence la mort volontaire. Les exemples fournis tous les jours à l'imitation sont contagieux et funestes, et tel individu, poursuivi par les revers ou par quelque chagrin, ne se serait pas tué s'il n'eût lu dans son journal l'histoire d'un suicide d'un ami, d'une connaissance. La liberté d'écrire ne saurait prévaloir contre les vrais intérêts de l'humanité. »

Mme de Staël, dans l'exaltation de sa jeunesse, vanta le suicide; mais plus tard, reconnaissant son égarement, elle avoua que la lecture du Werther de Goëthe a produit plus de suicides en Allemagne que toutes les femmes de ce pays. Dans un Mémoire sur le suicide fait par cette femme philosophe où elle attribue la mort volontaire *à la douleur de la vie*, on trouve le fait suivant : En 1811, M. ** et Mme ** quittèrent leur domicile pour se rendre à l'auberge de Postdam; après avoir chanté des cantiques relatifs à la cène, M. ** brûla la cervelle à Mme **, et se tua aussitôt après.

Un jeune homme livré à la lecture des romans les plus sombres, s'enferme dans sa chambre pour y écrire quelques lettres, les porte lui-même à la poste, rentre chez lui, lit

plusieurs passages du roman de Werther, dont il souligne les traits les plus analogues à son funeste dessein, joue sur la flûte quelques airs conformes à son état de mélancolie; puis, un instant après, s'applique sur l'œil droit un pistolet chargé de trois balles, et tombe mort. — Un sous-lieutenant s'est tué après s'être livré à la lecture du Werther.

Une jeune personne se jette dans la Seine, du haut du Pont-Royal; elle avait dans sa poche un volume de *Faublas* où la comtesse de Ligneul, trahie par Faublas, se précipita dans la même rivière. Cette jeune fille avait écrit ces mots: *Je fus trahie comme elle; je dois périr comme elle.*

Le suicide, comme le fait observer Esquirol, est devenu plus fréquent en Angleterre depuis que l'apologie en a été faite par les Doune, les Blount, les Gildons, etc. Il en est de même en France depuis qu'on a écrit en faveur du meurtre de soi-même, et que les uns l'ont représenté dans les livres et sur le théâtre comme un acte indifférent et même comme un acte courageux et honorable, et que les autres ont soutenu que ce n'était qu'une simple maladie. « Le mal moral, dit M. le docteur Pariset, s'introduit dans les âmes par des paroles ou des images; il s'y grave par des maximes, des exemples, des apologies. Bientôt il est partout. Suivez la marche du crime : avant de paraître devant les tribunaux, il passe par les livres et les théâtres; puis, du sein des tribunaux, des milliers de voix en font pénétrer les peintures jusque dans le sein des familles, et les impressions qu'il y porte se mêlent, pour les corrompre, aux saintes habitudes des premières années. »

Quant aux spectacles, ils sont plus dangereux encore aux yeux du vrai sage. Les théâtres qui mettent journellement en scène le suicide et le meurtre, les théâtres, disons-nous, où siége une foule frivole et voluptueuse, ne sont

dans la réalité que des écoles de mensonge et de corruption, où l'on donne des vices certains pour combattre des ridicules fantastiques ou exagérés, ou dans lesquels on épuise sa sensibilité et sa pitié pour des malheurs imaginaires pour n'en plus trouver dans les affections réelles, domestiques et sociales. Nous ne parlons pas ici d'un autre genre de séduction, que l'on devine facilement. Dans les représentations dramatiques, le plus souvent, que d'aventures tragiques, que d'événements terribles, de catastrophes sanglantes, de scènes d'horreur, de désespoir, de sang, de meurtre, de suicide, qui familiarisent les hommes avec les idées de crime et de destruction, et les livrent sans défense au délire fougueux de toutes leurs passions! On conçoit sans peine, après cela, que dans cet état d'exaltation morale les accidents réels et ordinaires de la vie, les chocs des passions pourront aisément porter à une triste et funeste réalisation. Il faut le dire ici sans détour, le drame français moderne est devenu un enseignement d'immoralité, d'infamie et d'horreurs, c'est-à-dire de meurtre, de suicide et de prostitution. « Voyez les théâtres, s'écrie M. Charles Dupin, dans un discours public, tenir école de corruption et de scélératesse...., foulant aux pieds les vertus les plus saintes avec l'intention patente de faire aimer, choyer, admirer le duel, le suicide, l'assassinat et le parricide, l'empoisonnement, le viol, l'adultère et l'inceste, préconisant ces forfaits comme la fatalité glorieuse des esprits supérieurs, comme un progrès des grandes âmes qui s'élèvent au-dessus de la vertu des idiots, de la religion des simples et de l'humanité du commun peuple! Cette littérature empoisonnée nous ramène par la corruption à la barbarie. »

Nous ne parlerons pas de tous les principes pernicieux et de toutes les maximes immorales qu'on enseigne et qu'on

débite sur la scène. C'est du théâtre qu'est sortie, par exemple, celle-ci :

« Quand on a tout perdu, quand on n'a plus d'espoir,
» La vie est un opprobre, et la mort un devoir. »

Nous joindrons encore au passage de M. Charles Dupin, une sortie pleine de vérité et d'actualité qu'a faite naguère un membre connu de l'Université, M. Tissot, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Dijon : « Les jeux scéniques, contre lesquels tous les moralistes clairvoyants se sont récriés avec tant de raison, ne sont, à tout prendre, qu'une école où l'âme, loin d'acquérir de la vertu, de la *force*, contracte des habitudes de mollesse, se familiarise avec l'idée et la vue même du vice et du crime. De là ce besoin d'émotions qu'il faut sans cesse satisfaire, cette perte habituelle d'un temps si court et si précieux, cette légèreté de mœurs qui contraste d'une manière si choquante et si digne de pitié avec le sérieux de la destinée humaine; de là ces scandaleuses chimères dont l'imagination se repaît, qu'elle cherche dans la vie, ou qu'elle essaie d'y réaliser; de là, enfin, ce déréglement de mœurs qui conduit à une fin déplorable. Quand nous serons-nous assez civilisés pour ne plus mettre ainsi tout notre génie à nous corrompre? Au moins, si les gouvernements avaient la sagesse d'abandonner les spéculateurs de théâtre à leurs propres ressources, et de ne s'occuper d'eux que sous le rapport de la morale publique! Mais non, il faut les soutenir des deniers publics, il faut les subventionner par millions, comme si le salut de la république tenait à ce que quelques centaines de citadins désœuvrés pussent se désennuyer un peu plus agréablement aux frais de tout le monde plutôt qu'aux leurs; à ce que des artistes pussent vivre un peu plus ou un peu

moins grassement! Si leur métier ne vaut rien, qu'ils l'abandonnent : car, après tout, c'est la meilleure preuve qu'ils ne valent pas ce qu'ils coûtent. Si, au contraire, ils sont si nécessaires à un certain public, que ce public les paye ou qu'il s'en passe.

« Je n'ai jamais pu comprendre qu'on subventionnât les théâtres : quand je vois tant de malheureux mourir de faim, tant de misère de tout genre à secourir, tant d'établissements utiles à créer, l'agriculture à soulager par l'abaissement de l'impôt exorbitant qui pèse sur elle ; quand je vois nos législateurs ne savoir où prendre pour opérer quelques dégrèvements du budget, je suis très-tenté de croire que notre civilisation n'est guère sage, puisqu'elle sacrifie l'utile à l'agréable, la justice au plaisir. La meilleure civilisation n'est pas, à mon sens, celle où l'on s'amuse le plus, mais celle où le nombre des malheureux est le moins grand, où l'instruction est le plus répandue (1), où la justice surtout est le plus respectée. C'est ce dernier caractère qui fait la supériorité de la civilisation romaine sur la civilisation grecque. On peut dire en général que, si les arts ornent la vie, ils la corrompent inévitablement aussi par le luxe dont ils sont tout à la fois les pères et les enfants. »

Il est certain qu'une éducation efféminée, molle et voluptueuse, sans principes religieux, est une cause éloignée de suicide. La volupté amène la satiété, et la satiété le dégoût

(1) L'auteur aurait dû ajouter : où l'éducation de la jeunesse est le plus soignée; car l'instruction séparée de l'éducation morale et chrétienne est non-seulement peu civilisatrice, mais elle peut encore devenir la souree d'une infinité de maux. On se rappelle l'histoire de Lacenaire et de milliers d'autres beaux-esprits.

et l'ennui de tout et même de la vie. La culture démesurée, excessive des arts d'agrément, et particulièrement de la musique quelle qu'elle soit, de la danse et de tout ce qui se dit et se fait au théâtre, peut exercer sur le moral des jeunes gens une très-fâcheuse influence, en exaltant, en perturbant ou en pervertissant la sensibilité et les fonctions du système nerveux. Cet état anormal, ou cette perversion de la sensibilité, insensiblement amenée par les commotions les plus fortes, les affections les plus variées et les plus opposées des âmes déjà flétries et amollies, peut être portée au point d'altérer le caractère, de dépraver le sentiment, d'ouvrir la porte à toutes les maladies nerveuses, et produire enfin des anomalies ou des perturbations mentales ou affectives, qui, si elles ne portent pas au suicide, empoisonneront peut-être pour toujours la vie domestique et sociale.

Voyez dans nos opulentes cités la jeunesse énervée, flasque, flétrie, fanée, saturée de plaisirs, de volupté, de musique, de spectacles, de danses, de bals et d'autre chose encore : la source des beaux sentiments est tarie, le caractère est dégénéré et le cœur atrophié et desséché. — Voyez aussi les jeunes filles pâles, maigres, ternes, étiolées, tristes, vaporeuses, hystériques, chlorotiques, mélancoliques, rachitiques, sourdement minées par on ne sait quoi... La poitrine se prend, on s'adresse au magnétisme, aux somnambules, à l'homœopathie, à l'orthopédie, aux divinités chéries du jour, à Melpomène, à Thalie, à Terpsichore, c'est-à-dire aux spectacles et aux bals où l'on achève d'épuiser le peu de sensibilité qui reste encore, et qu'on eût pu utiliser peut-être pour le rétablissement de la santé par un long séjour à la campagne.

Si par hasard ces jeunes personnes ne meurent pas, un

triste et peut-être un fatal hymen les unira à des vieillards de vingt-cinq ans, déjà tout courbés sous le poids des plaisirs et de la mollesse; car c'est ainsi, comme on sait, que se forment les alliances dans les sommités sociales. Mais l'union faite et consommée, tout n'est pas fini : c'est le commencement de nouvelles douleurs, *initium dolorum*, dont nous ne voulons pas dérouler ici le sombre et sinistre tableau.... au bout duquel se trouve quelquefois le suicide de l'un ou de l'autre époux.

Le docteur Falret tient à peu près le même langage. Voici comment il s'exprime : « L'expérience journalière prouve qu'une éducation efféminée rend les enfants chagrins, irascibles, impérieux dans leurs désirs : c'est surtout dans les rangs élevés de la société qu'on remarque ces lâches complaisances, cette molle éducation pour les enfants, qui corrompt leur cœur et empêche le développement du corps et de l'esprit. Tous les serviteurs de la maison accourent à l'appel de ces petits tyrans; ils ont reçu l'ordre de contenter leurs plus légers caprices; on vante leur esprit, on cherche même à les faire briller dans des cercles nombreux : ce sont des enfants qui doivent jouer un grand rôle; ils doivent être pages! Qu'obtient-on d'une telle éducation? A quinze ans, ils sont blasés sur tout, et cet esprit qu'on admirait chez eux dans la première enfance, est remplacé par un état voisin de l'imbécillité. Un sixième sens se développe, et vient un moment exciter ces jeunes vieillards; mais l'excitation n'est pas de longue durée, à vingt ans ils tombent dans une nullité complète. N'étant point façonnés aux contrariétés de la vie, au moindre revers, à la moindre infortune, ils deviennent aliénés ou suicides. On s'attache beaucoup à développer l'intelligence des demoiselles; on prodigue l'argent et le

temps pour la danse, la musique et tous les arts les plus susceptibles d'exciter leur imagination, et l'on abandonne à la séduction le soin de former leur cœur. »

On ne sait que trop malheureusement combien l'abus des sens conduit à la débauche et au libertinage, comme ceux-ci conduisent au suicide qui se cache derrière la volupté (1). En voici de tristes faits qui se sont passés à Paris il y a une douzaine d'années. Extrait textuel des journaux : « Le sieur R....., homme honnête et jouissant d'une certaine aisance, avait une fille unique qu'il chérissait jusqu'à l'idolâtrie. Agée de vingt-un ans à peine, Virginie était remarquée dans son quartier pour sa beauté ; et la lingère chez laquelle elle travaillait la citait souvent comme la plus laborieuse des demoiselles de son magasin.

» Cependant cette jeune personne, qui demeurait hors du magasin, ne rentrait pas toujours chez elle après son travail de la journée. Un soir de la semaine dernière (1834), le sieur R... revenait du Marais pour se rendre à son domicile en longeant les boulevards. Arrivé entre la rue Poissonnière et la rue Montmartre, il se vit accosté par une femme qui lui frappa sur l'épaule et lui fit les propositions les plus honteuses. Il se retourne ; ses yeux étonnés contemplent un moment l'image qui lui apparaît comme dans un songe... soudain sa figure se décompose, et sa douleur ne lui permet d'articuler que ces mots : « Ma fille!!!... » Ce père infortuné n'a pas la force de faire un

(1) Nous avons connu un médecin qui disait qu'il se tuerait quand ses sens ne lui procureraient plus aucun plaisir ; c'est ce qu'il a fait en effet : c'est la logique du matérialisme. Cet homme, du reste, tout abruti par les sens, ne paraissait avoir ni principes ni sentiments religieux.

pas de plus. Il fait approcher une voiture et se dérobe aux yeux de ceux qui l'entouraient.

» Virginie n'a pas voulu survivre à tant de honte...

» Immédiatement après le départ de son père, elle rentra chez une amie, et elle écrivit ces mots :

» Ma chère Hortense, je viens de recevoir la plus
» affreuse humiliation. J'ai outragé mon père vertueux;
» je me suis déshonorée à mes yeux ; ma présence ne peut
» maintenant que faire rougir de honte celui qui m'a
» donné le jour. Je dois donc le débarrasser et me déli-
» vrer moi-même d'une vie qui ne peut être qu'odieuse à
» tous deux.

« Toute à toi, Virginie R... »

» Peu de minutes après, la malheureuse Virginie a elle-même allumé le charbon mortel. Son père, encore en proie à l'indignation et à la douleur, a hésité longtemps avant que son nom fût inscrit dans l'acte de décès. »

« Le marquis de..., arrivé à l'âge de 75 ans, avait vu sa fortune considérable beaucoup affaiblie par ses prodigalités. On assure qu'une seule de ses maîtresses lui coûtait quatre-vingt mille francs par an, et qu'il lui a donné, en meubles et bijoux, pour plus de cinquante mille écus.

» Il ne lui restait plus guère que trente-cinq mille francs de rente : c'était peu pour un homme accoutumé à tant d'opulence. Las de la vie, il a voulu du moins faire profiter des débris de ses richesses une personne qui lui avait inspiré de la prédilection. Il l'a instituée légataire universelle par un testament en bonne forme, et il a écrit de sa main, le 26 octobre 1834, un codicile en forme de lettre, contenant la révocation de divers legs particuliers. En voici le passage le plus curieux :

« J'ai cru que ma fortune me permettrait de toujours

» jouir grandement des plaisirs de la vie. Depuis que je te
» connais, ma chère Désirée, j'ai fait des dépenses qui ont
» de beaucoup dépassé mes revenus. Réduit à vendre
» quelques biens pour subvenir à nos dépenses, je m'a-
» perçois qu'il n'y a pas moyen de vivre heureux avec ce
» qui me reste : or, restant seule maîtresse des propriétés
» et des capitaux que je possède encore, tu pourras être
» heureuse toute seule et pourvoir à tes besoins si tu es
» économe; en conséquence, je révoque toutes dispositions
» antérieures, et te donne en toute propriété et jouissance
» après mon décès, savoir :

» Deux cent mille francs que me doit M. de..., pair de
» France; quatre-vingt mille francs placés sur le grand-
» livre; soixante-dix mille francs qui me sont dus par
» M. B...; mon château de L... et tous les meubles qui le
» garnissent; ma campagne de V... avec toutes ses dépen-
» dances, et enfin tous mes autres biens sans exception, à
» la seule condition de prendre soin du petit Joseph D...»

« A peine ces derniers mots étaient-ils tracés, que le malheureux marquis a placé deux canons de pistolet chargés à balle dans sa bouche, et s'est fait sauter la cervelle. »

Autres causes de suicide : dégoût, ennui de la vie, *spleen*, lypémanie, etc. La mort volontaire de Richard Smith et de sa femme dont nous avons déjà parlé, le suicide de Philippe Mordan, qui se tua sans autre raison que lorsqu'on est mécontent de sa maison il faut en sortir, furent le signal qui, avec une liberté effrénée de penser et d'agir, rendit le suicide si fréquent en Angleterre, que les Anglais eux-mêmes avouent que l'Angleterre est en quelque sorte le sol natal ou la terre classique du suicide. Montesquieu a dit que les Anglais se tuent sans qu'on sache pourquoi, sans qu'on puisse imaginer aucune raison qui

les y détermine. C'est l'anglomanie-suicide, c'est le *spleen ;* c'est le terrible *tædium vitæ.* L'homme, comme dit Esquirol, tombe quelquefois de la satiété de la vie dans le plus terrible des ennuis, puisqu'il conduit au suicide. Quitter alors la vie doit être pour lui un acte aussi indifférent que celui d'abandonner une table splendidement servie lorsqu'on n'a point faim. Quelques individus même s'imaginent trouver un ineffable plaisir dans l'acte du suicide. Il y a quelques années, nous avons été consulté par un homme de la classe opulente qui se disait parfaitement heureux et exempt de tout sujet de peine ou de chagrin, excepté un seul point qui le tourmentait : c'était un désir, un penchant, une tentation violente de se couper la gorge toutes les fois qu'il se rasait. Il s'imaginait que, s'il en venait à cet acte déplorable et insensé, il éprouverait suivant son expression un *plaisir indicible.* Souvent il était obligé de jeter le rasoir loin de lui. C'est en effet ce qu'il y a de mieux à faire quand on n'a pas la force intellectuelle et morale, dans la mesure convenable, pour régler, dompter ou mépriser ces sortes d'instincts ou de désirs dépravés.

Le suicide spléenique, par lypémanie, ou par tristesse, ennui ou dégoût de la vie, comme on dit, est chronique, se médite et se prépare de longue main; il s'exécute avec calme et avec un grand sang-froid, au moins apparent. Les causes les plus ordinaires sont l'abus des plaisirs, l'onanisme, l'alcoolisme, en un mot toutes les causes débilitantes, énervantes et dégradantes, jointes à une idée fixe de destruction.

« Un monsieur, dit Esquirol, jouissant d'une très-belle fortune, s'était livré à la masturbation; néanmoins il était fort et bien portant, et, sans autre cause de chagrin que le souvenir des maux de la révolution dont il approuvait

d'ailleurs les principes, il fit des tentatives de suicide; souvent il demandait des pistolets, ne voulant que ce moyen pour se tuer : pendant deux ans que je lui ai donné des soins, il n'a pas déraisonné un instant; il était gai, aimable, très-instruit, me disant quelquefois : *Donnez-moi un pistolet...* Pourquoi voulez-vous vous tuer ? *Je m'ennuie.* »

Le même auteur rapporte ailleurs les faits suivants : « Un seigneur vient voir M. Anson, et lui dit : Je suis fatigué de l'insipidité de la vie, mon dessein est de la quitter demain. Après une longue conversation, M. Anson, obligé de s'absenter, obtient de ce seigneur qu'il attendra son retour, fixé à quatre heures précises, quelques jours après. M. Anson ne put arriver, le jour indiqué, qu'à cinq heures : son ami s'était brûlé la cervelle à quatre...

« M..., âgé de trente-deux ans, d'un tempérament lymphatique et nerveux, ayant vu immoler son père, avait échappé aux horreurs de la révolution, et conservé, contre toute espérance, une grande fortune : il devint triste, morose, pusillanime; il mena une vie très-retirée, fuyant le monde, se livra à la masturbation. Enfin il s'ennuya de vivre et tenta de se brûler la cervelle. Il en fut empêché. Une surveillance très-active empêcha toute nouvelle tentative. Mais souvent il exprimait le désir de se tuer, demandait, tantôt sérieusement, tantôt en riant, des pistolets pour s'expédier. Il répétait souvent : J'ai mille autres moyens à ma disposition ; mais je veux mourir d'un coup de pistolet qui ne me manquera pas. Sans chagrin, il parlait gaiement de sa destruction, n'en donnant d'autres motifs que l'ennui, et rien ne pouvait le déterminer à chercher les moyens de se distraire. »

M. **, dit Esquirol, âgé de trente ans, était depuis deux ans amoureux d'une personne jeune et belle; il obtient sa

main : le voilà, lui et sa femme, au comble du bonheur. Un mois de mariage n'était pas écoulé, que le mari devient triste, rêveur, et répète sans cesse qu'il est malheureux et qu'il s'ennuie; d'ailleurs il ne déraisonne pas. Il consent à venir à Paris accompagné d'un de ses frères et à y passer quelques jours pour se reposer et se distraire. Il va au spectacle avec son frère, se couche ensuite et dort. A cinq heures du matin, il se lève et sort à petit bruit de la chambre dans laquelle il avait passé la nuit avec son frère; il rentre à six heures et déclare à son frère qu'il veut partir de suite. Celui-ci veut faire quelques observations; mais l'autre, qui venait de se munir de deux pistolets, pose le canon de l'un d'eux sur le front de son frère, en lui disant : *Si tu ne veux pas partir, je....* ; le malheureux frère tombe évanoui dans un fauteuil, et son frère plus malheureux encore se sauve de l'hôtel, et va se brûler la cervelle dans la forêt de Bondi.

Vanité d'auteur blessée et suivie du dégoût de la vie et du suicide. Un jeune médecin de la plus belle espérance, âgé de vingt-cinq ans, né dans les provinces méridionales et issu d'une famille dont plusieurs membres étaient aliénés, d'un tempérament nervoso-sanguin, d'une grande susceptibilité, d'un caractère très-actif, se livrait avec goût à l'étude des maladies mentales ; il fit des recherches sur la mélancolie qu'il publia sous le titre de *Recherches médico-philosophiques*. Quelques légères critiques, et plus encore le peu d'empressement que mirent quelques amis à vanter son livre, l'affectèrent vivement. Il parlait souvent des critiques, et plus souvent encore des rapports qui devaient être faits dans les sociétés savantes : indigné ou mécontent du monde injuste envers lui, il prit du dégoût pour la vie ; il avala une dose d'opium qui l'incommoda à

peine..... Tout à coup il disparut de Paris, et quelque temps après on apprit que ce malheureux était allé dans la Touraine, et que là, dans une auberge, il s'était étranglé avec des serviettes.

Philippe Mordan, dont nous avons déjà dit un mot, était âgé de vingt-sept ans, paraissait né tout exprès pour ce qu'on appelle bonheur dans le monde. Il avait un beau physique, de l'esprit, de la fortune, une naissance illustre, de grandes espérances. Nonobstant tout cela, ce jeune homme tomba dans l'ennui, le dégoût de la vie, et résolut de terminer brusquement ses jours. Il paya ses dettes, écrivit à ses amis pour leur faire ses derniers adieux et se brûla la cervelle. La raison qu'il donna d'une pareille fureur, était que son âme était lasse de son corps, et que quand on est dégoûté de sa maison il faut en sortir.

On connaît l'histoire de ces deux jeunes dragons qui se brûlèrent la cervelle après avoir écrit leur testament de mort. Voici cette pièce tristement curieuse : « Un homme » qui meurt avec connaissance de cause, ne doit rien » laisser à désirer à ceux qui lui survivent. La mort est un » passage... Ce principe, joint à l'idée qu'on doit finir un » jour, nous met le pistolet à la main. L'avenir ne nous » offre rien que de très-agréable ; mais cet avenir est » court. *Humain*, mon compagnon, n'a que vingt-quatre » ans. Pour moi, *Bordeaux*, je n'ai pas encore quatre » lustres accomplis. Aucune raison présente ne nous force » d'interrompre notre carrière : mais le chagrin d'exister » un moment pour cesser d'être une éternité (la grave » autorité que celle d'un docteur de dix-huit ans, pour » conclure ainsi contre tout l'univers !), est le point de » réunion qui nous fait prévenir de concert cet acte des-

» potique du sort; enfin *le dégoût de la vie* est le seul » motif qui nous la fasse quitter.

» Si tous les malheureux osaient être *sans préjugés* et » regarder leur destruction en face, ils verraient qu'il est » aussi aisé de renoncer à l'existence, que de quitter un » habit dont la couleur nous déplaît. Nous avons éprouvé » toutes les jouissances, même celle d'obliger nos sembla- » bles (déjà? à vingt ans!); nous pouvons nous les procu- » rer encore; mais tous les plaisirs ont un terme, et ce » terme en est le poison.... Nous sommes dégoûtés de la » scène universelle : la toile est baissée pour nous, et nous » laissons nos rôles à ceux qui sont assez faibles pour vou- » loir les jouer encore quelques heures.

» Quelques grains de poudre vont dans un instant bri- » ser les ressorts de cette masse de chair mouvante, que » nos orgueilleux semblables appellent le roi des êtres.

» Fait à Saint-Denis, etc. »

Voici comment écrivait ce même Bordeaux à son lieutenant, au moment de se donner la mort :

« Monsieur, pendant mon séjour à Guise, vous avez » paru m'honorer de votre amitié; il est temps que je vous » en remercie. Je crois vous avoir dit plusieurs fois que » mon état me déplaisait; cet aveu était sincère, mais pas » exact. Je me suis examiné depuis plus sérieusement, et » j'ai reconnu que *ce dégoût se répandait sur tout, et que » j'étais également rassasié de tous les états possibles, » mécontent des hommes, de l'univers et de moi-même.* De » cette découverte, il a fallu tirer une conséquence : lors- » qu'on est las de tout, il faut renoncer à tout; ce calcul » n'est pas long, je l'établis sans le secours de la géo- » métrie. Enfin je suis sur le point de me défaire de mon » brevet d'existence que je possède depuis près de vingt

» ans, et qui m'a été à charge depuis quinze. Je ne dois
» d'excuse à personne : je déserte, c'est un crime, je vais
» m'en punir, et la loi sera satisfaite. J'avais demandé à
» mes supérieurs une prolongation de congé pour avoir
» l'agrément de mourir à tête reposée. Ils n'ont pas daigné
» me répondre : j'en serai quitte pour me tuer un peu
» plus vite.

» Si l'on existe après cette vie, et qu'il y ait du danger
» de la quitter sans permission, je tâcherai d'obtenir une
» minute pour vous l'apprendre. S'il n'y a point d'autre
» vie, je conseille à tous les malheureux, c'est presque dire
» à tous les hommes, de suivre mon exemple. Je suis, etc.

» Bordeaux, jadis élève d'un pédant, puis de
» Cujas, puis aide de chicane, puis moine,
» puis dragon, puis rien. »

« Toute la France a retenti cette année (1834) de la nouvelle d'un suicide semblable au précédent, exécuté par deux jeunes gens, l'un étudiant en droit, l'autre ex-clerc d'avoué, appartenant tous deux à d'excellentes familles. Ils avaient préparé longtemps à l'avance les instruments de leur mort. Ces malheureux, si l'on en croit la déclaration qu'ils ont écrite au moment du suicide, n'avaient d'autre motif que leur *dégoût prononcé de la vie dont*, à vingt-trois ans, *ils étaient las de porter le fardeau*. Ils étaient fatigués d'un monde où il n'y a plus, disent-ils, d'honneur et de profit que pour le vice, et d'existence possible que pour les espions et les bourreaux. » (M. Guillon.)

Voilà nos Catons imberbes! voilà les dignes élèves des philosophes du dix-huitième siècle, qui, revêtant l'habit de théâtre, font niaisement le crâne par un étalage de bravades sacriléges et de stupides et sardoniques plaisanteries.

Pauvre jeunesse, que tu es à plaindre! Qu'ils sont coupables ceux qui, par leurs écrits impies ou sceptiques, corrompent et empoisonnent la raison des jeunes gens, et les livrent cruellement sans défense au délire effréné de l'orgueil et de toutes les mauvaises passions! Le testament, la lettre, sont écrits, dit l'auteur que nous venons de citer, je ne dis pas seulement dans les principes de la philosophie du siècle dernier, mais dans son langage. « C'est le matérialisme de la Mettrie et du *Système de la nature;* c'est le scepticisme d'Helvétius et de Montaigne; ce sont les comparaisons que l'auteur de la *Nouvelle Héloïse* (J.-J. Rousseau) met sous la plume de Saint-Preux; jusqu'à l'invitation faite par Bordeaux de suivre son exemple, la même que celle de l'amant de Julie à milord Edouard, on ne porte pas plus loin l'exactitude de l'imitation. La philosophie serait-elle le Mahomet de la tragédie, qui arme Séïde de sophismes et de poignards, pour jouir de sa confiance et lui en laisser tous les risques? »

D'où vient maintenant que les riches, les grands, les heureux du siècle, se tuent aussi bien que les autres hommes? Le bonheur, dit Rousseau, n'a point d'enseigne extérieure : pour en juger, il faudrait lire dans le cœur de l'homme heureux. Combien de grands que le vulgaire croit au comble du bonheur, et qui sont bourrelés de chagrins et abreuvés d'amertume ou en proie aux plus violentes passions! L'éclat qui les environne ne laisse point apercevoir les secrètes et cruelles angoisses qui les tourmentent sans relâche; et cela se conçoit, puisque les grands, par leur fortune, leur rang ou leur dignité, peuvent être sujets aux grandes passions et par conséquent aux grandes et puissantes causes de suicide. Ajoutez à cela cet inexorable ennui de la vie qui les poursuit quelquefois d'une manière

si continuelle et si implacable, et qui finit trop souvent par les pousser à l'acte insensé du suicide. Que ne puis-je, écrivait Mme de Maintenon à Mme de la Maisonfort, vous faire voir l'ennui qui dévore les grands, et les peines qu'ils ont à remplir les journées ! Ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse dans une fortune qu'on aurait eu peine à imaginer ?...

Qui sont ceux qui se donnent la mort, dit un journaliste chrétien ? Est-ce le misérable qui va par les rues demandant à la charité publique le morceau de pain qui soutient sa vie ? Non, c'est cet homme opulent qui vient de lui refuser les miettes de sa table. Est-ce le chrétien gisant sur un grabat en proie aux tortures de la maladie ? Non, c'est ce voluptueux au sortir d'une orgie. Est-ce cet homme, tout entier à la peine, qui arrose de ses sueurs le pauvre coin de terre qui nourrit ses enfants ? Non, c'est ce riche fainéant que j'ai vu il y a quelques années quitter en bâillant une assemblée brillante : il s'ennuyait ; pour se distraire il s'est pendu. Ne vous faites pas illusion, le riche et le puissant incrédule ne sont point heureux ; et quand à force de recherches vous m'en trouveriez un tel en apparence, je vous dirais encore : attendez. Voici venir la mort, et avec elle les convulsions de la rage, les terreurs de l'avenir, les cris du désespoir. La mort du chrétien, c'est le soir d'un beau jour ; la mort de l'impie, c'est un coup de foudre dans une nuit orageuse.

Cèdent-ils à une détermination délirante, se demande Esquirol, ceux qui, au sein de la fortune, des grandeurs, des plaisirs, jouissant de toute leur raison, tranchent le fil de leurs jours, après avoir embrassé leurs parents, leurs amis, après avoir mis ordre à leurs affaires, etc. ? Nous le pensons avec ce grand observateur, cet homme si spécial

dans la matière qui nous occupe. C'est ici une véritable monomanie suicide, c'est-à-dire une affection mentale à idée fixe et exclusive, comme les autres monomanies. Il est bon d'entrer ici dans quelques détails touchant la monomanie suicide et homicide.

Aujourd'hui, comme on sait, tous les médecins-légistes admettent la monomanie homicide et suicide sans délire, c'est-à-dire, cet état particulier de l'homme où, sans offrir aucun trouble intellectuel, il est entraîné par un penchant *irrésistible*, poussé, impulsionné par un instinct aveugle, par quelque chose d'indéfinissable, à telle ou telle action que sa raison réprouve et condamne. Obsédé par des idées de vol, d'incendie, de meurtre, de suicide, qu'il s'efforce en vain d'écarter, il sent toute l'horreur de semblables désirs; et cependant sa volonté est vaincue : sans motifs, sans intérêt, il vole, il brûle, il tue, il verse son propre sang. (Pinel, Esquirol, Marc, Gall, etc.)

Nous ne croyons pas pouvoir nous ranger absolument à cette opinion, quoiqu'elle soit aujourd'hui universellement admise par les médecins-légistes, ou du moins nous ne l'acceptons qu'en tant que la monomanie n'est pas passée à l'acte consommé; car, selon nous, toute monomanie qui arrive à la consommation de l'acte, est constamment une monomanie délirante, du moins au moment de l'exécution de l'acte, c'est-à-dire qu'alors il existe toujours une altération subite, un trouble plus ou moins notable de la raison, et assez puissant pour ôter la liberté morale et pervertir la volonté, au point de la rendre purement physique et animale. Nous admettons donc cette impulsion, ce penchant très-véhément, mais non pas absolument irrésistible; car, pour nous, il ne devient irrésistible qu'au moment précis où survient la perturbation intellectuelle. Nous pensons

que l'opinion d'un délire subit, d'une éclipse soudaine de la raison au moment de l'acte, est préférable et plus morale que l'hypothèse des médecins-légistes, qui prétendent que la monomanie, soit homicide, soit suicide ou incendiaire, etc., peut conduire à la consommation de l'acte sans délire ou trouble intellectuel. Nous le répétons, nous ne pouvons admettre cette théorie ou ce principe de la monomanie avec penchant irrésistible et sans délire dans l'acte, parce qu'il nous paraît dangereux, en ce qu'il suspend le cours du libre arbitre, détruit la moralité des actions humaines, et tend à favoriser l'impunité des crimes; car, si le penchant est *irrésistible* et sans délire dans l'acte, que devient le libre arbitre? D'ailleurs, dans notre opinion, le trouble de la raison sera toujours plus facilement saisissable et constatable au sens commun des hommes, qu'une perversion de la volonté jointe à une lésion affective sans délire dans l'acte, que nul homme après tout ne peut prouver péremptoirement.

Nous estimons, de plus, que le trouble subit et momentané de la raison est la suite ou l'effet d'un penchant malheureux que l'on n'a point suffisamment combattu, ou de la négligence qu'on a mise à éviter les occasions propres à l'entretenir ou à le faire développer davantage. Ce sont ces circonstances ou ces causes génératrices du délire subit et partiel, qui doivent déterminer le degré de culpabilité de l'action du monomaniaque, parce que la volonté morale est subordonnée à la liberté morale, comme celle-ci est subordonnée à l'intégrité de la raison.

Nous nous résumons, et nous disons que, dans l'hypothèse où il n'existe chez le monomaniaque, soit homicide, soit suicide, aucun intérêt rationnellement admissible, aucun motif qui ait pu le porter à un acte réprouvé par la

saine raison, cet acte, s'il est consommé, doit être attribué au délire et non exclusivement à l'impulsion, au penchant *irrésistible* ou à la volonté dépravée; et, nous le répétons encore, cette doctrine des médecins-légistes (la monomanie sans délire) tend évidemment à détruire le libre arbitre, ou la liberté morale des actions humaines.

On pourra peut-être nous objecter : « Si la perception, le jugement et la sensibilité morale, peuvent être isolément pervertis ou abolis, pourquoi la *volonté*, ce complément de l'être intellectuel et moral, ne pourrait-elle pas aussi éprouver *seule* les mêmes perturbations, le même anéantissement ? » Voilà l'argument le plus spécieux que l'on peut nous opposer. Sans doute nous admettons, avec tous les médecins-légistes et même l'universalité des médecins, que la volonté peut être plus ou moins affaiblie, pervertie ou dépravée; mais nous soutenons que cette perversion de la volonté *sans motif* ne va jamais jusqu'à l'acte, sans qu'il y ait, au moment de son exécution, trouble intellectuel, ou suspension, ou perte du libre arbitre. Nous disons sans motif ou sans intérêt, car tout homme qui agit sans ce mobile, n'agit pas comme raisonnable; il est en opposition avec les lois du sens commun, c'est-à-dire qu'il est ce qu'on appelle *fou*. On a donné, pour exemple d'une monomanie sans délire, l'histoire suivante, qui nous paraît assez mal choisie et même assez comique si le sang n'avait pas coulé.

« La manie sans délire, rapporte Pinel, a donné lieu à une scène singulière à une époque de la révolution qu'on voudrait pouvoir effacer de notre histoire. Les brigands, lors des massacres des prisons, s'introduisirent en forcenés dans l'hospice des aliénés de Bicêtre, sous prétexte de délivrer certaines victimes de l'ancienne tyrannie, qu'elle

cherchait à confondre avec les aliénés. Ils vont en armes de loge en loge; ils interrogent les détenus, et ils passent outre si l'aliénation est manifeste. Mais un des reclus, retenu dans les chaînes, fixe leur attention par ses propos pleins de sens et de raison et par les plaintes les plus amères. N'était-il pas odieux qu'on le retînt dans les fers et qu'on le confondît avec les autres aliénés? Il défiait qu'on pût lui reprocher le moindre acte extravagant : c'était, ajoutait-il, l'injustice la plus révoltante; il conjure ces étrangers de faire cesser une pareille oppression et de devenir ses libérateurs. Dès-lors il excite, dans cette troupe armée, des murmures violents, des cris d'imprécation contre le surveillant de l'hospice; on le force de venir rendre compte de sa conduite, et tous les sabres sont dirigés contre sa poitrine; on l'accuse de se prêter aux vexations les plus criantes, et on lui impose d'abord silence quand il veut se justifier. Il réclame en vain sa propre expérience en citant d'autres exemples semblables d'aliénés non délirants, mais très-redoutables par une fureur aveugle; on réplique par des invectives, et, sans le courage de son épouse qui le couvre pour ainsi dire de son corps, il serait tombé plusieurs fois percé de coups. On ordonne de délivrer l'aliéné, et on l'emmène en triomphe aux cris redoublés de : vive la république! Le spectacle de tant d'hommes armés, leurs propos bruyants et confus, leurs faces enluminées par les vapeurs du vin, raniment la fureur de l'aliéné; il saisit d'un bras vigoureux le sabre d'un voisin, s'escrime à droite et à gauche, fait couler le sang; et, si on ne fût parvenu à s'en rendre maître, il eût, cette fois, vengé l'humanité outragée. Cette horde barbare le ramène dans sa loge, et semble céder, en rugissant, à la voix de la justice et de l'expérience. » (Thèse du docteur Morin.)

Il est visible qu'il a existé ici une explosion subite d'un délire maniaque et une suspension soudaine de la raison; et si cet homme eût commis un homicide, ce meurtre matériel eût été sans aucun caractère de criminalité. Voici d'autres exemples qui viennent mieux à l'appui de l'opinion opposée à la nôtre.

« Une domestique se jette aux genoux de sa maîtresse, et lui demande en grâce de sortir de sa maison : elle lui avoue que toutes les fois qu'elle déshabille l'enfant confié à ses soins, cet enfant, pour qui elle a toute la tendresse d'une mère, elle éprouve un désir presque irrésistible de l'éventrer. » (Marc.)

« Un homme doux, aimable, d'un mérite distingué, se prosterne tous les jours aux pieds des autels, implorant la bonté divine pour qu'elle le délivre d'un penchant aussi atroce dont il n'a jamais pu se rendre compte. » (Marc.)

« Une femme de campagne, accouchée depuis peu de temps et chérissant son nouveau-né, se sent tout à coup agitée par le désir de l'égorger : elle le tient dans ses bras, ses yeux sont fixés sur lui, elle va succomber; elle frémit d'horreur, et sort dans la crainte de ne pas être maîtresse d'elle-même. Elle revient l'allaiter, et, de nouveau agitée, éperdue, elle fuit. Pendant une journée entière, elle lutte contre les idées de destruction qui se représentent sans cesse à son esprit. » (Michu, *Mém. de la monom. homicide.*) Ici les penchants ont été convenablement combattus et n'ont point été suivis de l'acte final. C'est ce que l'on doit et que l'on peut faire toujours avec le secours de la religion.

Voici un fait de monomanie homicide aussi singulier par son étiologie que rare par rapport à l'âge tendre du sujet. Il nous est fourni par M. le docteur Cérise, qui lui-

même l'a puisé dans l'ouvrage d'Esquirol sur les aliénations mentales, t. 2, p. 115.

« Une jeune fille, âgée de huit ans, avait manifesté la résolution de tuer sa belle-mère. Conduite à M. Esquirol, elle fut soumise, par ce célèbre médecin, à une série de questions auxquelles elle répondit avec sincérité, sans hésitation, avec le calme parfait de l'innocence. Elle déclara qu'elle n'avait pour l'épouse de son père aucune haine, qu'elle était touchée de ses soins; mais qu'elle éprouvait, en la voyant, le besoin de la tuer. La présence de cette femme suffisait pour déterminer en elle cette horrible pensée. M. Esquirol, après un entretien poursuivi avec habileté et une sollicitude qu'on ne saurait assez imiter, parvint à remonter à l'origine obscure et déjà oubliée de cette affreuse monomanie. Il apprit que des paroles de haine et de colère, accompagnées probablement de gestes véhéments, avaient été prononcées, six ans auparavant, par les parents de son père contre la personne qu'il devait épouser en secondes noces. L'enfant n'avait alors que deux ans, et cette scène violente avait eu lieu en sa présence. L'impression fut produite; un fait d'innervation initiative vint correspondre à cette impression, et se renouveler chaque fois que sa belle-mère s'offrait à sa vue. Une association anormale, vicieuse, s'établit entre l'impression affective éprouvée à l'âge de deux ans et l'impression sensoriale déterminée tous les jours par la présence de sa belle-mère; de là la reproduction de l'innervation initiative pour laquelle on amenait cette enfant devant M. Esquirol. Ignorant sa haine, irréprochable dans sa conscience, pure dans ses sentiments et dans sa volonté, elle était mue par un aveugle automatisme, elle obéissait à une impulsion à la fois obscure et puissante dont le meurtre devait être le

résultat. Quel sujet de graves méditations touchant la pathogénie de cette forme de la surexcitation nerveuse! Quel sujet de graves réflexions touchant l'impressionabilité de l'homme dans sa plus tendre enfance! M. Esquirol termine cette curieuse observation, en appelant l'attention des parents sur les déplorables conséquences que peuvent avoir leurs discours et leurs actes en présence de leurs enfants, dont ils corrompent l'esprit et le cœur dès la première enfance. »

Le lecteur a pu voir, d'après ce court exposé, que notre opinion diffère de celle des médecins, qui admettent deux espèces de monomanies homicides et suicides, une avec délire et l'autre sans délire. Pour nous, nous rejetons celle sans délire dans l'acte. D'un autre côté, il faut encore ajouter ici que la plupart des magistrats et des criminalistes rejettent la monomanie absolument sans distinction aucune, comme particulièrement M. l'avocat-général dans l'affaire de Henriette Cornier, et M. Dupin dans le procès de Darzac, où ils disent « que la monomanie n'est qu'une chimère, qu'un fantôme évoqué, tantôt pour arracher des coupables à la juste sévérité des lois, tantôt pour priver arbitrairement un citoyen de sa liberté ». Cette opinion négative, absolue, exclusive, n'est pas non plus dans le vrai, elle est démentie par des centaines de faits qui prouvent invinciblement la monomanie homicide ou suicide, ou, si l'on veut, ce penchant plus ou moins fort et impérieux à commettre des actes criminels, coexistant toutefois avec le libre arbitre ou la liberté morale, qui ne se perd qu'au moment de l'acte. Nous pensons qu'il vaudrait encore mieux dire, avec M. Collard de Martigny, « que la monomanie n'est qu'une passion qu'on pouvait étouffer dès sa naissance ». Embrassons donc une opinion mitoyenne

entre l'opinion des médecins et celle des magistrats, et disons que la monomanie homicide et suicide existe réellement, mais jamais sans délire, quand elle réalise son objet ou aboutit à l'acte. C'est alors seulement que le penchant, ne pouvant plus être dompté ou réprimé, peut être légitimement réputé *irrésistible*. Esquirol lui-même, cette imposante autorité en cette matière, a écrit, en 1821, ces propres paroles : « On ne peut nier qu'il est des individus qu'un funeste penchant entraîne au suicide par une sorte d'attrait irrésistible. Je n'ai jamais vu des individus semblables ; j'ose croire que, si l'on eût mieux étudié les individus que l'on dit avoir obéi à un entraînement insurmontable, on eût démêlé les motifs de leur détermination. » (*Dict. des sciences méd.*, art. *Suicide.*) Or, c'est ce qui est arrivé en 1839. A cette époque, la Gazette des tribunaux et les autres journaux révélèrent à la France un fait bien extraordinaire et d'une immense gravité. Le voici : « Une fille fut condamnée, en 1826, aux travaux forcés à perpétuité, pour avoir froidement coupé la tête à un enfant d'un de ses voisins. En l'absence, dit la Gazette des tribunaux, de tout intérêt connu à la consommation de son crime, les médecins déclarèrent que l'état mental de l'accusée présentait des signes non équivoques d'aliénation mentale. »

Depuis cette condamnation, plusieurs écrits de médecine légale ont mis ce crime au nombre des cas de monomanie homicide, et l'on a vu, dans plus d'une affaire criminelle, évoquer ce sanglant souvenir comme une preuve à l'appui des moyens de défense pour certains accusés, mais la vérité des faits devait plus tard venir ébranler, sinon renverser ces nouvelles théories de monomanie. Il paraît, d'après les journaux encore, que cette femme a avoué qu'après avoir

été délaissée par son amant pour une autre, que celui-ci avait épousée peu de temps après, elle avait conçu la pensée et le projet d'une horrible vengeance, et qu'elle a consommé son crime en égorgeant l'enfant de son ancien amant et de sa rivale. Elle fut bien, dit-elle, un peu touchée par les cris du pauvre enfant; mais elle tenait à sa vengeance. Ce fait et les conclusions qu'on en a tirées, joints à l'aveu de la coupable, sont de nature à faire naître de graves et sérieuses réflexions tant aux criminalistes qu'aux médecins-légistes.

Conséquences pratiques qui découlent de tout ce qui précède, relativement à la sépulture ecclésiastique. Nous pensons que le clergé doit généralement refuser la sépulture ecclésiastique à tous les individus qui se tuent par suite d'une forte commotion morale, déterminée par l'annonce d'un événement tragique, de la perte de la fortune, de l'honneur ou quelque passion violente, parce qu'ici l'on doit présumer qu'il n'y a point de monomanie, ni folie, ni délire soudain au moment de l'acte, mais une passion ou un désespoir subit, ou toute autre passion véhémente, mais pas absolument invincible ou *irrésistible.*

Mais, dira-t-on peut-être, si, sur l'annonce d'une nouvelle funeste, d'un événement tragique, un homme se tue à l'instant même, ne doit-on pas attribuer plutôt ce suicide immédiat et soudain à un trouble, à un égarement subit de la raison, ou du moins à un premier mouvement comme machinal? (*Motus primò primus*, en terme de l'école.) Nous pensons que la chose est possible dans quelques cas rares; et, dans ces occurrences, il faut invoquer les antécédents du sujet : s'ils sont honorables, chrétiens et moraux, ils établiront, pour le *premier mouvement* qu'on peut appeler machinal ou indélibéré, une présomption qui

pourra peut-être s'élever au degré de certitude morale, et autoriser l'inhumation ecclésiastique.

Si le suicide n'est pas subit et instantané, c'est-à-dire s'il n'a lieu qu'à un temps plus ou moins éloigné de la cause déterminante, alors le cas est facile; car on a le temps suffisant pour reconnaître, constater et juger l'état mental du sujet.

Dans le but de s'éclairer sur la nature des motifs, on peut examiner les lettres et les papiers du suicidé, recueillir les témoignages de ceux qui l'ont connu, s'informer s'il existe ou s'il a existé des aliénés parmi ses proches parents; s'il n'était pas épileptique; s'il était nerveux, très-susceptible, impressionnable, mélancolique, lypémaniaque, hypocondriaque, hallucinatique, visionnaire; s'il se faisait remarquer par ses idées extraordinaires, son caractère sombre et bizarre, son esprit faible et borné, etc. Toutes ces circonstances peuvent sans doute venir à l'appui des présomptions de la folie, mais ne sauraient absolument la prouver. Après tout, la manie peut éclater subitement sans aucun symptôme précurseur. Si l'on a trouvé le corps pendu ou noyé, on doit s'adresser à la médecine légale pour s'assurer si l'individu a été pendu ou noyé avant ou après la mort.

Enfin, nous pensons que l'on pourrait accorder la sépulture ecclésiastique à toute personne réputée honorable qui se serait suicidée sans que l'on eût pu découvrir chez elle aucun intérêt, aucun motif *plausible* et *raisonnable*, pour parler un instant suivant les idées reçues, parce que, dans l'espèce avec monomanie ou non, l'on doit croire que, dans l'exécution même de l'acte, la raison était égarée et le libre arbitre perdu.

Dans tous les cas de monomanie, quelle qu'elle soit,

homicide, suicide, incendiaire, etc., les moyens que la religion nous fournit doivent passer en première ligne. C'est en effet dans la religion que ces sortes de malades doivent puiser les plus puissants motifs de résignation; et surtout ils trouveront la force nécessaire pour résister à leur mauvais penchant dans l'usage fréquent des sacrements de l'Église, et dans les avis et les consolations que leur prodiguera le zèle prudent et éclairé d'un sage et charitable directeur.

Nous avons dit qu'il est des individus qui se tuent au sein du bonheur. Montesquieu et Voltaire, appuyés de quelques grands exemples, affirment également que ce sont souvent les heureux du siècle qui se tuent, plutôt que l'homme en proie au besoin et condamné à travailler pour vivre. Il est pourtant certain que la misère conduit souvent au suicide, nous l'avons vu plus haut. Voici, d'après Esquirol, deux faits qui prouvent que l'homme réputé heureux tranche quelquefois le fil de ses jours. « M....., âgé de trente ans, jouissant d'une bonne santé, sollicite la main d'une demoiselle qui doit faire son bonheur. Peu de jours après son mariage, il se tue : ni les écarts de régime ni le bonheur ne l'ont porté à cet acte, mais le désapointement de n'avoir pas trouvé sa femme telle qu'il s'en était flatté. Un monsieur âgé de vingt-sept ans, également marié à une demoiselle charmante, après six mois de mariage fait mille tentatives de suicide pour se détruire. Parce que sa femme est d'un caractère sérieux, peu expansif, cet infortuné se persuade qu'elle est malheureuse, et qu'elle ne peut être heureuse avec lui : cet individu était riche, et tout le monde dans sa province le croyait au comble du bonheur. »

Quant au *spleen* dont nous avons déjà parlé et que

l'on croit propre aux Anglais, voici ce qu'en dit Esquirol : « J'ai de fortes raisons pour croire que le spleen est une maladie très-rare même en Angleterre. On attribue trop souvent à l'ennui de la vie le suicide des Anglais. Sans doute les Anglais sont les gens du monde les plus ennuyés, mais beaucoup d'autres motifs multiplient le suicide chez eux. J'ai vu et donné des soins, tant à la Salpétrière que dans ma pratique particulière, à plus de quatre cents individus qui avaient attenté à leurs jours, ou qui s'étaient tués. Je n'en ai vu aucun qui ait eu l'ennui de la vie ; un grand nombre la haïssait ; tous avaient des motifs déterminés, des chagrins réels ou imaginaires. »

Nous avons dit plus haut que *l'alcoolisme* ou l'abus des boissons spiritueuses, surtout lorsqu'il est joint à l'onanisme, est également une cause de suicide. Ces deux causes épuisent la sensibilité, énervent, débilitent et finissent souvent par jeter dans le désespoir. Nous avons eu, dit Esquirol, à la Salpétrière, deux sœurs qui étaient filles publiques. L'une d'elles s'était noyée après une orgie ; «l'autre s'est jetée deux fois dans la Seine, étant ivre, et elle allait s'y précipiter une troisième, lorsqu'elle fut empêchée et conduite à l'hospice. Nous avons eu aussi une femme âgée de trente ans, qui, à chaque fois qu'elle a du chagrin, cherche à le noyer dans le vin ; lorsqu'elle est ivre, elle fait mille tentatives pour se tuer. Nous avons eu encore une fille publique : chaque fois qu'elle est prise de vin, elle cherche à se pendre ou à s'étrangler, tentatives qui se sont renouvelées bien de fois. Lorsqu'elle est dans l'hospice, ne pouvant se livrer à son goût pour la boisson, elle est non-seulement très-raisonnable, mais elle est bien loin de vouloir se tuer. Interrogée sur ce qui la porte à se détruire, elle répond vaguement qu'elle n'en sait rien, et qu'elle ne

sait ce qu'elle fait. M. Dannecy a eu l'occasion d'observer à l'Hôtel-Dieu un cordonnier qui avait le même penchant pour la boisson, et la même impulsion au suicide chaque fois qu'il était ivre. Un avocat de Paris ne pouvant prévenir des accès auxquels l'ivresse le portait, en fut si désespéré, qu'il s'ouvrit les veines des deux bras et mourut au mois de décembre 1810.

On a vu des suicides commis par le seul motif de la vanité. Une jeune fille, dont la tête avait été dénudée en plusieurs points par une teigne très-intense, en conçut, à l'âge de dix-huit ans, le chagrin le plus vif et le plus cuisant. Un jour, aidant sa belle-sœur dans sa toilette et tressant elle-même sa chevelure dont elle vante la beauté, tout en parlant de l'infériorité de la sienne avec un sang-froid affecté, elle verse des larmes et s'échappe sous prétexte d'aller s'habiller et de faire sa propre toilette. Une heure s'écoule sans qu'elle reparaisse; inquiète, sa belle-sœur monte chez elle, trouve le lit au milieu de la chambre tout en désordre, avance quelques pas et tombe évanouie sur le parquet : elle venait d'apercevoir dans les plis des rideaux le malheureuse Émélie pendue à la flèche de son lit. (M. Descuret.)

Georget, dans son ouvrage sur la folie, rapporte le fait suivant : R***, âgée de soixante-huit ans, a été extrêmement belle et très-recherchée jusque dans un âge fort avancé. Depuis quelque temps seulement, l'embonpoint ayant disparu, des rides nombreuses ont sillonné sa peau; elle s'en est tellement affectée, qu'elle en a tout à fait perdu la raison; sa vanité la porte à attribuer au scorbut ce qui n'est qu'un effet naturel des années.

Vers l'an 1824, un interne de l'Hôtel-Dieu de Paris s'ouvrit l'artère crurale, par désespoir de sa laideur.

« Un jeune homme de vingt-deux ans s'est tué avec une décoction de pierre infernale. Auparavant il avait écrit à son père et à sa mère qu'il leur léguait sa dépouille mortelle, regrettant qu'ils eussent laissé grandir et se développer une créature d'une conformation aussi désagréable que celle de leur fils. « Ma figure a toujours fait peur. Je » vais chercher ailleurs une société qui ne s'effarouche pas » à mon aspect; car j'imagine que, débarrassée de son en- » veloppe charnelle, mon âme n'effraiera pas les habitants » de l'autre monde. *Signé* T. F. » (*L'Univers religieux*, 18 mars 1835.)

On lit dans un journal anglais : Miss H..., étant d'une excellente constitution, était naturellement disposée à un peu d'embonpoint; et comme elle était extrêmement entichée de tout ce qu'on appelle *mode*, l'embonpoint malheureusement n'étant point aujourd'hui l'agrément de prédilection, après avoir essayé les ressources du régime et de l'exercice, elle se détermina à ne prendre presque que des liquides pour aliments, et vécut ainsi environ quatre mois. Elle buvait de l'eau rougie ou de la petite bière. La nature se trouvant ainsi privée des aliments nécessaires à son soutien, elle devint hydropique... La jeune miss était si affectée de sa situation et avait si peu de confiance dans les ressources de la médecine, qu'elle prit l'horrible résolution de mettre un terme à son existence. Quelques jours avant le terrible événement, elle parut être d'une sérénité parfaite, le sourire de l'affabilité prit la place de ce regard mélancolique qui avait obscurci ses traits pendant les quatre mois précédents, et elleconserva cet extérieur calme et paisible jusqu'au dernier jour de son existence, c'est-à-dire, jusqu'au moment où sa femme de chambre, entrant dans son appartement à l'heure accoutumée, trouva son infortunée

maîtresse froide, inanimée, suspendue avec ses deux jarretières à l'une des colonnes de son lit.

Suicides causés par le remords. Ne nous étonnons pas des progrès du suicide parmi des peuples victimes ou complices des excès et des vices qui y conduisent. Ne demandez pas, dit M. Guillon, pourquoi l'infortune cherche dans cette affreuse ressource un terme aux angoisses qu'elle laisse voir, et surtout aux angoisses qu'elle cache; ni pourquoi tel homme, à qui l'on portait envie, s'est donné la mort. « Le poignard vous donne le secret de son bonheur, et le remords en aiguisait depuis longtemps la pointe. OEdipe et Jocaste ne renoncent, l'un à la lumière et l'autre à la vie, que parce qu'ils se font horreur à eux-mêmes. « Exemples fabuleux que ceux-là. » — « Les forfaits d'un Robespierre, d'un Babeuf, d'un Darthé, sont-ils donc fabuleux? Et tous trois, ils ont été suicides. Jacques Roux, un des prêtres constitutionnels nommés par l'exécrable Commune de Paris pour conduire Louis XVI au supplice, après s'être souillé de tous les crimes de la révolution, avait fini par devenir un objet d'horreur aux révolutionnaires eux-mêmes, et il fut mis en prison à son tour. A la suite de plusieurs accès de rage, il se déchira les entrailles. Ses derniers moments furent terribles. C'était le désespoir de Judas. Au rapport de témoins oculaires, l'enfer semblait tout entier s'exhaler de son âme, et l'horreur de ses derniers moments ne peut se peindre.

« Vous direz qu'ils avaient peur du bourreau. Duquel? En avaient-ils de plus cruel, de plus implacable, que leur propre cœur? c'est à celui-là qu'on voudrait échapper, mais sans succès. Un jeune soldat de la ville de M..., assassin de son bienfaiteur, ne pouvant résister au cri de sa conscience, se dénonça lui-même par-devant les tribunaux. Il

y trouva des juges prêts à l'absoudre. Sa victime, lui disait-on, c'était *un prêtre*, *un aristocrate;* et quel mal y avait-il à purger le sol de *ces fanatiques?* — Il répond aux juges en se plongeant à leur yeux la baïonnette dans le cœur. Celui-là avait-il peur du bourreau?... Le chevalier de Sen.... se brûla la cervelle au bois de Boulogne en 1791.... Sorti à son avantage de dix-sept *affaires d'honneur*, ce qui lui avait donné dans le monde une réputation de bravoure, il se voyait jour et nuit poursuivi par les images sanglantes de ses rivaux, par les gémissements de dix-sept familles éplorées, redemandant un fils, un époux, un frère, un ami. Bourrelé de remords, il conçoit le projet de s'ensevelir dans la solitude. La Trappe lui ouvrait ses retraites expiatoires, lorsque la révolution française, chassant les pieux cénobites de leurs tombeaux, repoussa le malheureux chevalier dans son propre cœur, où se retrouvant sans cesse en présence de ses dix-sept meurtres, s'arrachant au repentir pour tomber dans le désespoir, il a fini par se donner la mort. » (M. Guillon.)

Judas Iscariote, comme on sait, s'est suicidé par désespoir, et peut-être aussi, dit-on, le gouverneur romain, Ponce-Pilate. La passion de l'envie et de la jalousie a causé, depuis Caïn, un nombre infini de meurtres. Voici un cas de meurtre produit par l'envie, suivi d'implacables remords et d'un désespoir affreux qui ont déterminé le suicide. Il est tiré de la *Biographie des suicides*.

Un honnête paysan très-pauvre avait deux fils, Wencelas et Florian, vêtus l'un et l'autre de tristes haillons..... Wencelas eut besoin d'un habit; le travail redoublé de son père et le secours de quelques voisins charitables le lui procurèrent. On en promit un aussi à Florian, le frère cadet. A la vue de l'habit neuf de son frère aîné et des hail-

lons dont il était encore couvert, l'envie se glissa dans son cœur; il en fut extrêmement irrité. Il maîtrisa pendant quelques jours, quoiqu'avec peine, cette passion fatale; mais, désespérant des promesses qu'on lui avait faites d'avoir aussi un habit neuf, il résolut de commettre l'action la plus noire, la plus horrible. Si mon frère meurt, se disait-il, j'aurai son habit.

Sachant que son père avait chez lui de *la mort aux rats*, dont il avait vu souvent l'effet, il voulut en faire l'essai sur son frère, et, pendant que celui-ci était sorti pour quelques commissions, il versa une bonne dose de ce poison dans la soupe qui lui était destinée, et quand il la lui vit manger il se retira. La mère étant survenue, en mangea aussi. L'effet du poison se manifesta bientôt, et au bout de deux heures l'un et l'autre avaient succombé.

Le remords ayant ouvert les yeux de Florian sur la noirceur de son action, il s'évada, il parcourut en désespéré les montagnes voisines, se cachant dans les bois, ne vivant que de fruits sauvages et n'osant se présenter devant les hommes. Comme Caïn, il lui semblait que chacun lisait son crime sur son front. Il tremblait d'être reconnu, arrêté et puni. Sa conscience était bourrelée, son âme à la torture; il se souhaita mille fois la mort, et mille fois il fut tenté de se noyer ou de se précipiter du haut d'un rocher; mais, saisi chaque fois d'une crainte secrète, il ne put jamais exécuter son dessein.

Il s'était déjà fort éloigné de sa patrie sans avoir rencontré un seul homme, parce qu'il ne voyageait que dans l'obscurité de la nuit, passant le jour dans quelque caverne. Six mois s'étaient écoulés dans ce terrible genre de vie : un jour par hasard un chasseur le découvrit. Il prit la fuite; mais le chasseur le poursuivit, l'atteignit et l'obligea de

s'arrêter. Il se crut alors perdu ; cependant, pour se soustraire à la punition de son crime, il résolut de ne rien avouer.

Qui es-tu ? d'où viens tu ? demande le chasseur. — Je suis un pauvre orphelin, répondit Florian ; mon père et ma mère sont morts sans me rien laisser, et il faut maintenant que je me tire d'affaire en demandant l'aumône. Je vous en conjure, ayez pitié de ma misère ; le froid commence à se faire sentir ; j'ai déjà passé quinze jours et autant de nuits en plein air et avec ces haillons. (Ici le coupable versa quelques pleurs.)

Le chasseur l'ammena avec lui, lui donna dans sa maison l'inspection sur les oiseaux et sur les chiens. Peu à peu Florian s'accoutuma de nouveau à vivre parmi les hommes, et il fit tous ses efforts pour étouffer le remords de sa conscience.

L'assiduité avec laquelle il remplissait la fonction qui lui avait été donnée, lui mérita la confiance de son maître. Celui-ci avait une fille unique ; content des services de l'étranger, il résolut de se l'attacher, la lui donna pour femme et ne survécut que trois ans à cette union. Son gendre hérita de lui d'un bien de dix mille écus, outre un train de chasse assez considérable. Il était facile à Florian de jouir paisiblement de son bonheur ; mais la mort de son beau-père, et le malheur qu'eut son unique enfant de tomber d'une fenêtre et de s'écraser la tête, le plongèrent dans la mélancolie. Le cri atterrant de sa conscience se fit entendre avec une nouvelle force ; des fantômes effrayants se présentaient partout à ses yeux. Une si noire mélancolie le ramena ainsi sur les crimes de sa jeunesse ; bientôt son désespoir s'accrut au dernier degré, et le porta à abandonner

sa maison et sa femme. Il emporta une somme de cinq mille écus et franchit les frontières.

Il s'arrêta dans un couvent où il passa six années sans cesser d'être tourmenté par les remords. Ses confrères ne le virent jamais sourire : son front était constamment couvert de sombres nuages. Un doux sommeil ne venait point le restaurer ; et si quelquefois ses paupières se fermaient de lassitude, des rêves affreux lui retraçaient ses crimes.

Bientôt il quitta son froc et s'engagea dans un régiment de hussards. Comme on était alors en guerre, il pensa qu'en s'exposant sans précaution, il trouverait l'occasion de se débarrasser de la vie qui lui était devenue insupportable. S'étant rencontré dans une escarmouche, il y eut un bras cassé. Devenu invalide, il se reprocha plus amèrement ses meurtres anciens et l'abandon de sa femme. Dans cette situation, il écrivit l'histoire de sa vie et l'envoya à son épouse avec la lettre suivante :

« Non, je ne puis plus les supporter les tourments de mon âme. Lis mon histoire et vois, âme vertueuse et excellente, à quel misérable tu avais uni ton sort. Du moins, rends grâces à Dieu de ce qu'il t'a délivrée des bras d'un scélérat dont on chercherait en vain un pareil dans le monde. Je ne peux croire qu'il y ait en enfer des tourments comparables à ceux que ma conscience me fait souffrir ici bas. Adieu, quand tu liras cette lettre, je serai déjà dans l'autre monde, où des peines éternelles m'attendent. »

Dès qu'il eut remis cette lettre en mains sûres pour la faire parvenir à sa femme, il rentra chez lui, enfoncé dans une profonde mélancolie, ou plutôt dans les plus terribles accès de la furie ; il prit son sabre, en appuya la garde contre la muraille et se perça le cœur.

Voici une anecdote tirée des journaux anglais que l'on peut rattacher aux faits précédents :

« Un pauvre homme ayant été ramasser du bois dans la forêt de Hyde-Park, vit un jeune homme bien mis, ayant une épée au côté et une cocarde au chapeau, qui se promenait d'un air triste et rêveur ! Ce pauvre homme, croyant que c'était un officier qui venait là pour se battre en duel, se cacha derrière un rocher. Le gentilhomme s'approcha de cet endroit, ouvrit un papier qu'il lut avec l'air fort ému et qu'il déchira. Il tira de sa poche un pistolet, regarda l'amorce et cassa la pierre avec une clef. Après avoir jeté son chapeau à terre, il appuya son pistolet sur son front ; l'amorce prit, le coup ne partit point. L'homme qui s'était caché, s'élance sur l'officier et lui arrache son pistolet. Celui-ci mit l'épée à la main et voulut en percer son libérateur, qui lui dit tranquillement : « Frappez ! je crains aussi peu la » mort que vous, mais j'ai plus de courage : il y a plus de » vingt ans que je vis dans les peines et dans l'indigence, » et j'ai laissé à Dieu le soin de mettre fin à mes maux. » Le gentilhomme, frappé de cette réponse, resta un moment immobile, puis répandit un torrent de larmes, et tira sa bourse qu'il donna à ce vieillard. Il prit ensuite son nom, son adresse, et lui fit jurer de ne faire aucune perquisition à son sujet, si le hasard les faisait se rencontrer encore. »

La passion de la paresse a été quelquefois la cause du suicide. En voici un exemple remarquable :

« C*** était un excellent ouvrier mégissier, fort recherché à cause de son habileté, et qui gagnait aisément six francs par jour. Ce gain, s'il eût été régulier, pouvait en peu d'années conduire C*** à une honnête aisance, car il était garçon et sans aucune charge ; mais pour lui le tra-

vail était une sorte de supplice qu'il n'endurait que pour se soustraire à la faim. Aussi, faisant deux parts de sa vie, il ne restait assidu à l'ouvrage que pendant trois jours de la semaine; et quand il avait recueilli le salaire de ces trois journées, il savourait pendant les quatre autres les délices de la plus complète oisiveté.

» Au milieu de ces alternatives de peine et de plaisir, C*** reçut, en 1838, un héritage de sept mille francs. Pour lui c'était une somme énorme, un trésor inépuisable; aussi fut-il tellement émerveillé à la vue du sac qui le contenait, qu'appelant ses compagnons, il s'écria dans un véritable délire : « Mes amis, vive la joie! me voilà riche;
» dorénavant je ne travaille plus, je le jure devant Dieu et
» devant les hommes : et, pour commencer, c'est moi qui
» régale pendant huit jours de suite. » Aussitôt un fiacre est amené; C*** en fait les honneurs à ses compagnons : l'intérieur, l'impériale, le siége du cocher, tout est envahi : on part pour la barrière du Maine : c'est là qu'est l'oubli de tous les maux. Le sac, le bienheureux sac est placé comme un phare au milieu de la table du festin, et sa vue ne fait qu'augmenter la soif et l'appétit des convives.

» Pendant la huitaine que dura ce gala, une amie de C***, qui l'avait dédaigné autrefois à cause de sa paresse, accourt le féliciter de son bonheur et consent à le partager. Tout va le mieux du monde pendant six mois; mais, au bout de ce temps, l'héritage est à peu près englouti. Déjà l'amie Babet parle de la nécessité de retourner bientôt à l'ouvrage; C*** se révolte : « N'ai-je pas juré que je ne
» travaillerai de ma vie? Plutôt mourir que de manquer
» à ma parole. » Cette dernière idée, que C*** caresse d'abord en riant, prend chaque jour plus de consistance dan son esprit; car, pour lui, la mort est préférable à l'o-

bligation de travailler : aussi, avant que la somme soit entièrement épuisée, il fait l'emplette d'une paire de pistolets, dans lesquels il met une forte charge. Huit jours après, il ne restait plus que quelques sous dans le fond du sac. C*** prend cette monnaie, et, regardant tristement Babet : « Viens, lui dit-il ; nous pouvons encore boire un » dernier canon ensemble, puis je me ferai sauter le » *caisson.* » Babet le suit au cabaret voisin ; ils trinquent, regagnent ensuite leur domicile, et cinq minutes après le malheureux n'existait plus : il s'était fracassé la poitrine à côté de l'infâme, qui n'avait fait aucun effort pour le détourner de son affreux dessein.

« Misérable que vous êtes ! lui dit en ma présence » M. le commissaire de police Gourlet, vous n'avez donc » pas essayé de lui retirer ses pistolets ? — Je n'y ai pas » seulement pensé. — Où étiez-vous pendant qu'il se dis- » posait à se tuer ? — A côté de lui ; je faisais tranquille- » ment ma soupe ; lui, il a dit : *une, deux, trois*, et le » coup a parti, alors moi j'ai levé le nez, et j'ai dit : *est-il* » *serin !* — Ajoutez, reprit le magistrat justement indi- » gné, que vous ne vous êtes pas seulement dérangée pour » voir si ce malheureux respirait encore, et que vous avez » eu la barbarie de manger votre soupe au moment » même où le sang coulait à flots dans la chambre. — Ce » n'est pas vrai, ça, que j'ai tout de suite mangé ma » soupe : *le beurre n'y était pas encore !* » « Quelle dégradation dans l'espèce humaine ! » (La médecine des passions, par M. Descuret.)

Bien qu'il soit assez rare que les avares se tuent, voici cependant deux cas de suicide qui paraissent avoir été déterminés par cette étrange passion. Le premier est rapporté par M. Descuret.

Une vieille femme vivait depuis plus de cinquante ans, dans une mansarde au cinquième étage, rue Saint-Jacques. Tout chez elle annonçait une profonde misère; elle se nourrissait mal et était encore plus mal vêtue. Pour éviter les dépenses que, disait-elle, sa position ne lui permettait pas de faire, elle allait se chauffer chez ses voisins, qui, par un sentiment de commisération, l'accueillaient à leur foyer, surmontant, par égard pour ses quatre-vingt-huit ans, le dégoût que leur inspiraient les haillons qui la couvraient.

Cette femme était très-méfiante. Jamais elle ne recevait personne chez elle; elle donnait ses audiences aux visiteurs sur le carré de son logement, après les avoir fait long-temps attendre; car elle ne pouvait sortir de son réduit avant d'avoir ouvert trois serrures et tiré les deux verroux qui garnissaient sa porte à l'intérieur.

Depuis dix jours, cette femme n'ayant pas été vue dans la maison comme à l'ordinaire, les voisins en informèrent le commissaire du police du quartier, qui aussitôt se transporta avec moi (M. Descuret) sur les lieux. La porte à peine ouverte, nous aperçûmes le cadavre de cette malheureuse, qui s'était asphyxiée. Déjà l'on avait jeté dans un coin de la chambre les vêtements infects qui la couvraient, et l'un de ces haillons était livré aux flammes, quand une femme donna le conseil de visiter les autres, soupçonnant qu'il pouvait y avoir quelques papiers secrets, soit dans les poches, soit entre l'étoffe et la doublure.

Ce conseil fut très-profitable aux héritiers de la défunte; car on trouva, renfermée dans une boîte de carton, seize billets de banque de mille francs, et dix autres mille francs de valeurs sur la banque de France.

« Le nommé Pierre R..., âgé de soixante ans, propriétaire fort aisé et père de famille, vint visiter une maison

qui lui servait d'entrepôt pour toutes ses récoltes. S'étant enfermé dedans, R... mit le feu en plusieurs endroits de l'intérieur, et monta se coucher sur un tas de paille au troisième étage; le feu ne tarda pas à opérer ses ravages, et il était une heure de l'après-midi quand on s'en aperçut. Après bien des efforts, le corps de R... fut retiré à demi consumé par les flammes. R... avait paru jusque-là jouir de ses facultés mentales; mais dans le pays, où il était connu pour ses habitudes d'usure et de sordide avarice, on attribua généralement son crime et son suicide au désespoir qu'il éprouvait en pensant que, par sa mort, ses biens lui échapperaient et passeraient entre les mains de sa famille. »

Parmi les causes du suicide, on signale encore les douleurs physiques, les maladies devenues intolérables, ou dont la guérison est désespérée et qui conduisent souvent à l'hypocondrie ou à la lypémanie. Haslam rapporte l'exemple d'un homme qui se suicida, ne pouvant plus supporter les douleurs intolérables de la goutte. Servius, le grammairien, s'empoisonne parce qu'il ne peut guérir de la goutte. Cornelius Rufus, ami de Pline le Jeune, se laisse mourir de faim pour la même cause. Silius Italicus a recours au même moyen pour terminer ses jours, parce qu'il est tourmenté et ennuyé d'un abcès incurable. On signale encore comme causes de suicide la lèpre, le scorbut dans certains pays, et la pellagre dans les campagnes du Milanais. Il est rapporté dans le *Bulletin général de thérapeutique* (mai 1845) que, d'après M. Calès, le quart au moins des pellagreux qu'il a observés dans le Lauraguais se sont suicidés. Parmi ces cas, sa mémoire ne lui rappelle que les suivants : un garçon forgeron, de Cessales, pellagreux, se tua d'un coup de fusil à la tête; un métayer de la Bastide,

pellagreux, se noya dans un puits; un autre paysan de Gardouch se noya dans le canal du Midi; un autre paysan pellagreux se tua en se jetant du haut d'un escalier; enfin une femme de Villefranche s'est également noyée. Tant il est vrai que les souffrances physiques influent sur les résolutions et les déterminations de la volonté humaine ou de l'âme.

Zénon est tourmenté de la vie parce qu'il s'est froissé un doigt; tout le Portique lui crie : « Depuis quatre-vingt-dix ans, tu nous dis que la douleur n'est qu'un mot. » Possidonius, en proie à une goutte cruelle, ne consentira jamais à l'appeler un mal. « Enfermez le sage dans le taureau de Phalaris, dit M. Guillon, les cris qu'arrache la nature, ce ne sont pas les cris de la douleur. Il appelle les hommes et les dieux au spectacle sublime de la vertu aux prises avec l'adversité. Grands mots que tout cela! fanfaronnade! charlatanisme philosophique! héroïsme de parade, qui va mal avec une nature pétrie de boue et de limon. » Voulez-vous savoir quel est le véritable courage dans les souffrances physiques et morales, le sublime de l'héroïsme? C'est celui des héros chrétiens et des martyrs catholiques. Mais ce n'est point dans l'école de Zénon, ni de Platon, que l'on puise cette philosophie; c'est dans la seule école du vrai philosophe, de l'Homme-Dieu, de notre Seigneur Jésus-Christ.

Un malade était en proie aux douleurs atroces causées par un cancer et une dartre rongeante. Il me semble, disait-il à Alibert, que des chiens affamés mordent et dévorent mes chairs. Aussi cet infortuné n'eut-il pas le courage d'attendre la mort, et il s'étrangla avec une corde attachée au ciel de son lit. Le même auteur, Alibert, dit, dans sa *Thérapeutique*, avoir donné des soins à une dame qui,

pendant la digestion, ne pouvait se défendre du désir de se détruire. On finit par la surveiller, après l'avoir surprise deux fois ayant la corde au cou pour s'étrangler.

Les hypocondriaques, qui s'imaginent ordinairement que leurs souffrances sont extrêmes et au-dessus de tout ce qu'on peut concevoir, font souvent des tentatives de suicide, mais rarement viennent à bout de leur dessein.

La nostalgie porte aussi quelquefois au suicide. Le désespoir, qui vient de la pensée de ne plus revoir son pays natal, domine toutes les autres affections. On voit les soldats suisses et écossais se tuer s'ils ne peuvent déserter.

Sur 133 cas de suicide, recueillis par M. Prevost, de Genève, 24 reconnaissent pour cause l'aliénation mentale, et 34 diverses maladies.

L'excès de civilisation, qui entretient le luxe et crée à la société de nouveaux besoins, sources trop fréquentes des ruines des familles; les opinions excessivement exaltées; l'esprit militaire qui apprend et habitue à envisager la mort sans effroi; les grandes perturbations sociales, le choc des intérêts, les bouleversements et les commotions politiques, les révolutions, les émeutes populaires, etc., peuvent devenir de nouvelles causes de suicide, en entretenant dans les âmes et les imaginations une tension morale extraordinaire. Ce tourbillon social, ce conflit de toutes les passions et de toutes les ambitions, où personne ne se croit à sa place, où la cupidité est effrénée et les désirs insatiables, sont bien capables de porter les hommes aux dernières extrémités, et enfin à la grande péripétie dramatique, c'est-à-dire au suicide. C'était aussi la pensée d'Esquirol, lorsqu'il disait : « Plus la civilisation est développée, plus le cerveau est excité, plus la susceptibilité est active, plus les besoins augmentent, plus les désirs sont

impérieux, plus les causes de chagrin se multiplient, plus les aliénations mentales sont fréquentes, plus il doit y avoir de suicides. »

Dans cette exaltation des âmes, la vie ne coule pas d'un cours paisible et régulier; elle se précipite comme un torrent impétueux et débordé. « Tous les extrêmes, comme dit le rédacteur de la *Gazette médicale*, s'y rencontrent et s'y heurtent; dans toutes les carrières où se déploie l'activité humaine, on veut arriver au pas de course et du premier bond; les honneurs, la richesse, la puissance, la gloire, la renommée, sembleraient sans prix pour la foule des prétendants, s'il fallait les gagner à la sueur du front; on prétend s'en emparer par surprise, de haute lutte et par des coups d'éclat; on veut franchir l'espace d'un seul pas, mettre un abîme entre la veille et le lendemain, et l'on ne tente pas d'autre chance que celle de tout ou rien. Dans cette terrible mêlée, la majorité reste en arrière, et la petite minorité, qui triomphe, redescend souvent aussi soudainement qu'elle est montée. Une vie semblable doit engendrer bien des mécomptes, des regrets, des désespoirs, des blessures morales profondes, et par suite le dégoût de la vie. »

Il n'y a pas jusqu'à la suppression des ordres monastiques qui, selon nous, n'ait contribué à rendre le suicide plus fréquent en France. Nous entendons seulement les ordres austères, fortement et sévèrement constitués, résistant ordinairement au temps, qui à la longue use et détruit toutes les institutions humaines.

Combien d'âmes dans le monde qui, fatiguées et épuisées de vie, retrouveraient, ressaisiraient dans le silence des passions l'existence qui leur échappe, la retremperaient dans la claire vue de la vérité et dans la pratique

de la vertu ! La vie à la fois contemplative, méditative et active, ranime les esprits bien faits et affamés de vérité; elle les nourrit et les élève à la hauteur de leur nature par des vérités d'un ordre supérieur, qui prennent la place du mensonge et des illusions du monde.

D'autres âmes, sous les coups redoublés de l'adversité, ou brisées par des chocs violents et subits, aigries par l'indifférence et l'ingratitude des hommes, viendraient se reposer à l'ombre du cloître des peines et des fatigues de la vie; y respireraient un air pur qui dilate le cœur, et trouveraient enfin de douces sympathies chez des hommes qu'elles n'ont jamais vus; et puis bientôt le charme puissant de la religion leur inspirerait des sentiments de consolation, de paix et de bonheur qu'elles ne goûtèrent jamais, et que le monde ne connaît ni ne peut donner à ses partisans.

Il est donc dans ces saints asiles, ces hospices des âmes malades, d'autres remèdes que le désespoir, une autre vue que celle du néant, une autre perspective que celle du suicide et du tombeau.

Les fautes et les vices y sont, par une merveilleuse alchimie spirituelle, si l'on peut parler ainsi, transformés en l'or pur de la divine charité; l'innocence elle-même s'y réfugie alarmée, comme dans un port tranquille, pour se mettre à couvert des tempêtes et des écueils du monde corrompu.

Nos philanthropes pourront peut-être s'apitoyer sur les victimes du célibat ou de la continence monastique; mais qu'ils gémissent plutôt sur le célibat de libertinage si commun aujourd'hui, et qui devient une autre source de suicides. Combien en effet ne voit-on pas dans ce siècle corrompu de personnes d'un sexe faible, séduites, déshonorées,

délaissées et aux prises avec les horreurs de la misère, volontairement éteindre le flambeau de la vie dans une vapeur mortelle, ou noyer leur chagrin avec la vie dans les ondes du fleuve voisin (1) ! Quant au célibataire philosophe, si d'aventure son matérialisme et sa morale épicurienne viennent à le dégoûter d'une vie usée et insipide, il dédaignera sans doute ce genre de mort obscur, vulgaire et digne seulement des femmes; pour lui, il se brûlera noblement la cervelle.

Au surplus, nous ne prétendons pas faire ici l'apologie des ordres monastiques : il y aurait trop à dire sur ce point. Il faudrait rappeler tous les services importants qu'ils ont rendus à la société; qu'on leur doit la conservation des sciences et des lettres, et en grande partie les bienfaits du premier des arts, l'agriculture (2). Ce sont les prêtres et les moines, pour lesquels on affecte généralement un mépris aussi injuste que stupide, qui ont sauvé la société française de l'ignorance et de la barbarie; mais, nous le répétons, il n'est pas de notre sujet de considérer la vie cénobitique dans ces divers rapports d'utilité avec la société tout

(1) Le suicide est beaucoup moins fréquent chez les femmes que chez les hommes, parce qu'en général les femmes sont bien plus retenues par les principes religieux. « Je doute, dit Gall, qu'on en puisse attribuer la cause à la faiblesse de leur constitution, à la douceur de leur caractère, à leur timidité; car la faiblesse de leur constitution les exposerait plutôt à succomber qu'à résister; et quant à leur douceur, à leur timidité, il sera facile de nous faire tomber d'accord. »

(2) Voici des paroles remarquables de Mirabeau : « La plupart des grands établissements monastiques, si riches aujourd'hui (1790), n'étaient autrefois que des déserts, et nous devons aux premiers cénobites le défrichement de plus de la moitié de nos terres. »

entière. Nous n'avons voulu signaler qu'une chose qui échappe généralement à l'observation de nos penseurs modernes, savoir que les maisons religieuses recueillent avec soin et reçoivent dans leur sein les âmes malades, les cœurs blessés que la société, impuissante à les guérir, abandonne sans consolation et sans espérance et leur ouvre ainsi la porte au suicide. On sait que Napoléon lui-même avait reconnu nécessaire l'existence d'un certain nombre de couvents pour servir d'asile *aux grands malheurs*, aux hommes à positions extraordinaires, *et de refuge aux imaginations exaltées* qui ne conviennent plus au monde, et auxquelles le monde est à charge et à dégoût. Quand il n'y aurait que ce seul avantage de prévenir un certain nombre de suicides, il serait immense et digne de l'attention des moralistes et de la sollicitude des gouvernements.

Tout cela, dira-t-on peut-être, était bon dans son temps, mais n'est plus à la hauteur de notre siècle, de nos mœurs actuelles et de notre civilisation. Ne peut-on pas dire plutôt que cet excès de civilisation est lui-même une cause de démoralisation, de calamité et de suicide, et même le signal de la décadence ou de la ruine prochaine des états?

Une haute civilisation sans religion, sans foi, sans mœurs et sans éducation religieuse, n'est qu'un grand fléau pour les peuples et pour les gouvernements eux-mêmes. Regardez-y de près, et vous pourrez suivre les progrès de la civilisation à la trace sanglante des suicides, à commencer par l'Angleterre et la France, qui sont les nations les plus avancées dans la civilisation, dans les arts et les sciences, comme elles le sont aussi, grâce à la philosophie du dix-huitième siècle, dans la science du suicide (1). En 1834,

(1) Il ne faut pas conclure de là que les sauvages ne connais-

un journal, peu suspect de partialité pour le catholicisme, fit au sujet du suicide des réflexions d'une justesse parfaite.

sent pas le suicide. Les peuplades des îles Gambier, dans l'Océanie orientale, au rapport des zélés missionnaires français qui viennent de les convertir au christianisme, possédaient l'affreux secret de se détruire (*). Ces peuples, naguère idolâtres et anthropophages, sont depuis quelques années de bons et fervents catholiques; ils sont aujourd'hui doux, humains, hospitaliers, laborieux et agriculteurs; ils ne sont plus nus, mais décemment couverts; ils ne mangent plus les hommes, mais les aiment tous, amis et ennemis, dans l'esprit de la charité chrétienne. Ils ne connaissent plus que de nom le suicide et tous les autres crimes, et dans peu d'années ces noms eux-mêmes seront entièrement inconnus dans ces îles fortunées. Cet archipel enchanté retracera dans notre siècle la fameuse république du Paraguay.

Le suicide est donc connu et pratiqué chez tous les peuples, soit civilisés, soit sauvages, depuis l'anthropophage de l'Océanie jusqu'à l'opulent et poli Parisien. Les seuls pays où cette horrible plaie sociale ne pourra pénétrer, seront ceux dans lesquels le catholicisme obtiendra son plein et parfait développement, comme l'expérience l'a prouvé au Paraguay, et comme elle le prouvera encore aux îles Gambier.

Quelle prodigieuse différence entre les mœurs des insulaires catholiques du petit archipel Gambier et celles des Otaïtiens, leurs voisins! Otaïti est le centre de la polynésie de l'Océanie australe. Les ministres protestants, les méthodistes anglais se sont constitués les seuls apôtres de cette île. Aussi leur intolérance envers les missionnaires français est incroyable et au-delà

(*) Les sauvages de l'Amérique connaissent également le suicide. Voici comment en parle Adam Smith dans sa *Théorie des sentiments moraux* : « Leur maintien et leurs discours sont toujours calmes et composés, et n'annoncent qu'une âme tranquille; mais leurs actions sont ordinairement furieuses et violentes. Il n'est pas rare de voir les personnes de l'âge et du sexe le plus timide, lorsqu'elles reçoivent quelque légère réprimande de leur mère, se donner la mort sans proférer d'autres paroles que celles-ci : *Vous n'aurez pas longtemps une fille.* »

Voici ce qu'il dit : « La *Gazette médicale* a déclaré ces jours passés le suicide épidémique, sinon contagieux, et a

de toute expression. Ils ne se contentent pas de calomnier la religion catholique et les missionnaires, ses ministres; ils en viennent aux voies de fait. Il y a quelques années, ils ont fait enlever de force deux missionnaires français, avec ordre de les jeter sur un navire anglais. Sera-t-il donc permis de violer si indignement les droits des gens et toutes les règles de la justice envers des personnes inoffensives et même des *citoyens français* (*). Voilà jusqu'où va dans cette île malheureuse l'empire despotique des ministres protestants.

Ce petit trait de modération et de tolérance anglaises n'est pas très-propre à gagner la confiance et l'affection des habitants d'Otaïti. Déjà, avant d'avoir été témoins de cet enlèvement brutal, ils s'étaient plaints aux missionnaires des méthodistes en ces termes : « Ils ne sont pas bons, ils ne nous aiment pas, ils vous haïssent; ils font le commerce et sont très-désireux d'argent et d'huile. Ils sont très-riches; les montagnes sont couvertes de leurs vaches; ils nous vendent tout : la parole de Dieu, livres, prières, *sacrements*, etc. « D'après cela, ces insulaires doivent être persuadés que les ministres anglais, avec leurs femmes et leurs enfants, ne viennent chez eux que dans des vues de pur intérêt, pour s'enrichir à leurs dépens, et pour travailler à établir leur propre règne plutôt que le règne de Jésus-Christ; et nous ajouterons, nous, pour faire passer les Otaïtiens, corps et biens, sous la domination anglaise. On connaît l'histoire du fameux Pritchard. Voilà comment le gros bons sens des sauvages juge et apprécie les missions des Anglais.

Par contre, les Otaïtiens avaient été singulièrement touchés de l'esprit de charité et de désintéressement des missionnaires français, et ce n'est qu'à leur grand regret qu'ils les ont vu enlever si brutalement; ils sont d'ailleurs, au milieu même de leur profonde corruption, très-disposés à recevoir la vérité.

Il est plus que probable que les ministres protestants, avec

(*) Une satisfaction a été demandée et obtenue par une frégate française.

prescrit contre son invasion une hygiène préventive dont je suspecte fort l'efficacité. Allez, Messieurs les docteurs,

toutes leurs bibles, n'extirperont point de cette île le suicide et tous les autres crimes, pas plus qu'à l'une des principales îles de l'archipel Dangereux, dont les habitants, grâce à la société biblique, probablement ne mangent plus les hommes : c'est déjà un progrès; ils se contentent aujourd'hui de massacrer purement et simplement les sauvages des petites îles et de piller tout ce qu'ils y trouvent. Voilà un petit échantillon de la conduite des apôtres anglicans aux îles de l'Océanie.

Maintenant de quel côté est la vérité? où sont les vrais missionnaires? Jugez par les fruits. Faites l'application de cette règle infaillible du divin Fondateur du christianisme : *Ex fructibus cognoscetis eos*, et vous verrez que les uns travaillent pour le ciel et les autres pour la terre; que les premiers gagnent les âmes et les seconds de l'argent.

Voilà pour l'intolérance des Anglais. Disons aussi un mot de leur tolérance; il faut être impartial : aucune nation n'est plus tolérante que les Anglais en fait de matière religieuse. Hors le culte catholique, ils tolèrent tous les cultes (c'est dire toutes les erreurs), fût-ce même l'idolâtrie, quand leur intérêt le commande. Et en effet n'a-t-on pas vu de nos jours « l'Angleterre prescrire dans le plus minutieux détail, à ses agents au Canada, d'odieuses mesures de persécution contre la religion catholique, et en même temps garantir par un traité solennel aux habitants de l'île de Ceylan, la liberté de l'idolâtrie; assister par ambassadeurs aux cérémonies religieuses de ces peuples, et offrir à leurs divinités des dons sacriléges! » (Lamennais, *Indifférence en matière de religion*, t. II, p. 72). (*)

Une nation qui donne au monde chrétien un pareil scandale et à laquelle une politique si basse et si déshonorante n'arrache point un cri universel d'indignation et d'horreur, est une nation qui se dégrade, se couvre d'opprobre, et que l'on ne doit plus

(*) On a vu partir de Londres, sur le même navire, des idoles pour les Indiens, et des missionnaires protestants pour prêcher l'Évangile en Amérique.

vous n'y voyez pas plus clair à ce choléra nouveau qu'à celui de 1832! Vous ne le guérirez pas davantage. Ce n'est pas d'aujourd'hui d'ailleurs que l'humanité est en butte à ce mal; mais autrefois, du temps qu'il y avait encore des croyances, une religion, il y avait aussi des traitements contre lui: c'était Dieu qui était le médecin. Se sentait-on atteint, on s'en allait à l'église prier Dieu, et Dieu vous disait le remède, et il vous envoyait aux hôpitaux où l'on soignait les malades lassés de la vie: ces hôpitaux, c'étaient les cloîtres.

« Voyez si l'on se tue autant là où ces hospices des âmes, si ébranlés qu'ils soient, sont toutefois demeurés debout. À Madrid, il y eut un suicide l'an dernier : les voltairiens crièrent bien à la vue de cette mort que l'Espagne commençait à se civiliser; mais les vieux chrétiens s'effrayèrent, et pressentirent tristement la ruine prochaine de leur culte et de leurs autels.

» Que voulez-vous? C'est le sort du siècle. On ne croit plus en rien, ni en Dieu ni en la royauté. Il y en a qui cherchent comment finira le monde. Eh bien! toute foi est éteinte, ce sera peut-être par ce dégoût de la vie devenu général et invincible, par un suicide universel. » On sait ce qui s'est passé en Espagne depuis 1834.

Mélancolie suicide intermittente, qui a commencé à l'âge de douze ans, rapportée par M. Falret dans son traité de l'hypochondrie et du suicide. — « L., âgée de trente-cinq ans, d'un tempérament bilioso-nerveux, douée d'un bon caractère et d'une très-grande sensibilité, fut très-malheureuse chez ses parents. Dès l'âge de douze ans, elle témoigna le

regarder comme un peuple chrétien (Voyez le n. 56 des *Annales de la Propagation de la Foi*). Il est juste de dire qu'aujourd'hui (1846) les Anglais sont infiniment moins hostiles au catholicisme.

désir de cesser de vivre. A treize ans, le flux menstruel s'établit avec régularité et sans accident.

» L'ennui de la vie persistait encore à dix-huit ans, époque à laquelle elle fut placée chez des personnes respectables. L'intérêt qu'on lui portait dans cette famille, les égards qu'on avait pour elle, dissipèrent sa tristesse habituelle. Elle passa trois ans dans le calme le plus parfait. Après ce laps de temps, elle éprouva de *fortes attaques de nerfs*, dont les accès, assez réguliers, étaient précédés et suivis, pendant quelques jours, de violents maux de tête et d'estomac : alors sa mélancolie reparut avec plus d'intensité ; ses yeux, creux et cernés, étaient habituellement fixés sur la terre; rien ne pouvait la distraire; elle s'irritait facilement contre les personnes qui essayaient de l'égayer, et leur disait avec colère : « Laissez-moi, je réfléchis sur les moyens de me détruire. » Dans l'espace de deux mois, son embonpoint diminua considérablement. Parvenue à un très-grand degré de faiblesse, elle vit se dissiper et sa mélancolie et ses *attaques de nerfs* : elle reprit ses habitudes. Cependant, depuis cette époque, elle accuse continuellement de vives douleurs de tête et d'estomac. Ses menstrues sont régulières, mais moins abondantes qu'anciennement et précédées d'une tristesse extrême : elle passa sept années dans cette situation. Un amour heureux pendant trois ans, et l'espoir de s'unir à l'objet de sa tendresse, lui donnèrent une nouvelle vie, et lui firent goûter une paix et un bonheur qui lui étaient jusque-là inconnus; mais son espérance fut déçue, elle eut la douleur de voir son amant contracter une autre union. Cette catastrophe rappela ses *attaques de nerfs* et ses sombres projets. Elle disait hautement qu'elle se détruirait; elle n'était retenue que par la crainte des souffrances. Les maux de tête et d'estomac la

tourmentèrent de nouveau. Dans l'espace de deux ans, elle fut souvent se promener sur les bords de la Seine, dans l'intention de s'y précipiter; mais elle ne trouvait jamais de moment favorable : une chose digne de remarque, c'est que, de retour dans sa maison, elle s'entretenait avec ses voisines du but de ses promenades solitaires, et elle se flattait de l'espoir d'être plus heureuse dans une autre circonstance, et d'être mieux servie par son courage. Souvent on lui présenta combien était criminelle l'action qu'elle méditait; on chercha en vain à lui inspirer des sentiments religieux; elle répondait que tout mourait avec nous, et que jamais elle ne croirait autre chose.

» Pendant toutes ces irrésolutions, elle fit successivement la connaissance de plusieurs hommes dont elle fut toujours la victime.

» Le 15 du mois d'août dernier, elle eut une altercation très-vive avec une de ses compagnes, qui, non contente de la battre, la fit encore maltraiter par son amant. Dans le même temps, elle fut tourmentée par ses voisins et par le propriétaire de la maison qu'elle habitait. Toutes ces malheureuses circonstances réunies la décidèrent à terminer une existence qui lui était odieuse depuis son enfance.

» Le 17 août au soir, elle se renferme dans sa chambre, et elle cherche inutilement à s'asphyxier par les vapeurs du charbon. Cette fois elle cache d'abord soigneusement sa tentative de suicide, mais bientôt elle en fait l'aveu.

» Pendant huit jours elle paraît plus tranquille; néanmoins les douleurs de tête et d'estomac conservent la même vivacité. J'eus alors l'occasion de la voir; sa physionomie était très-altérée, son teint était jaune, et ses yeux hagards; du reste, je ne remarquai aucun trouble dans les fonctions nutritives. Je l'engageai à se promener beau-

coup avec une de ses amies, et à prendre durant une semaine du bouillon aux herbes avec addition de sulfate de soude. Elle me remercia avec politesse et en versant des larmes, des soins que je voulais lui donner; mais j'ai appris qu'elle avait négligé de suivre mes conseils.

» Le 25 août au soir, en se retirant, elle rencontre le mauvais sujet avec lequel elle avait rompu; les injures les plus grossières et les coups lui furent de nouveau prodigués. Après cette scène orageuse, elle va chez une dame qui lui porte intérêt, et elle lui fait part de ce qui lui est arrivé. Cette dame l'exhorte à prendre courage, et cherche surtout à insinuer dans son esprit que le suicide est un acte criminel.

» En quittant cette dame, L. fut se coucher. Le lendemain, interrogée comment elle avait passé la nuit, elle répondit qu'elle n'avait fait que pleurer, et qu'elle était bien décidée à cesser de vivre. On fit des efforts pour lui ôter ses lugubres pensées; on cherche à éloigner toutes les causes de tristesse, et à la prévenir dans tous ses désirs. Tout est inutile; le 27 août, après avoir passé la journée plus gaiement qu'à l'ordinaire avec une de ses compagnes, elle rentre dans sa chambre, allume plusieurs réchauds de charbon, et le lendemain on la trouva morte, assise sur une chaise et la tête penchée sur son lit. » Il est aisé de voir que la principale cause du suicide de cette femme est son incrédulité matérialiste, c'est-à-dire l'ignorance de la religion, l'absence de la foi religieuse et des pratiques de la religion. Elle aurait pu vaincre sa mélancolie-suicide à l'aide des moyens que la religion catholique nous fournit, et par-dessus tout à l'aide de l'excellent, de l'infaillible remède de la confession, comme nous le verrons plus bas.

On a observé des suicides commis par les motifs les plus

étrangers et les plus extravagants : on a vu une dame anglaise qui a déclaré se donner la mort parce qu'elle était impatiente de connaître l'autre monde. — Un jeune homme s'est asphyxié, il y quelques années, la plume à la main et sa montre sous les yeux, décrivant minutieusement tout ce qu'il éprouvait.

Enfin, jusqu'à présent, nous n'avons point encore parlé de la cause la plus fréquente de toutes, parce qu'elle les renferme presque toutes, nous voulons dire la fréquentation des mauvaises compagnies. Nous n'en rapporterons qu'un seul fait entre mille que l'on pourrait citer. C'est une triste et lamentable histoire qui a pour dénouement l'homicide et le suicide. Les chefs de famille trouveront un haut et salutaire enseignement dans ce récit dramatique qui est emprunté au *Moniteur des villes et campagnes*. (Année 1836.)

EUGÈNE RAGUENAUD, OU LE SUICIDE.

Ses parents le chérissaient comme on chérit un fils unique, et ils s'étaient sacrifiés pour lui, se condamnant aux travaux les plus rudes, à toutes sortes de privations, pour lui donner une belle éducation.

Lorsque ses études furent terminées, il fallut songer à lui faire, loin de la maison paternelle, un brillant avenir; car, de rester au village et de labourer la terre avec l'éducation qu'il venait de recevoir, la chose était impossible. Mais quel état embrasserait-il ? On délibéra longtemps ; et puis, ne sachant à quoi se résoudre, on conclut par l'envoyer à Paris chez un de ses oncles, maître maçon, qui avait eu l'art de faire fortune en peu de temps et qui roulait cabriolet. « Tu n'es pas fait, lui dit son père, pour être maçon ; mais ton oncle a beaucoup de connaissances

et certainement il trouvera moyen de te caser d'une manière honorable; il te procurera un emploi lucratif et en même temps conforme à tes goûts. Je ne doute pas qu'il ne te prenne en amitié et fasse pour toi ce qu'il ferait pour ses enfants, excepté cependant qu'il ne dépensera pas un sou, car il n'est pas généreux, ton oncle; s'il n'était mon frère, je dirais même qu'il est un peu avare. Heureusement nous pourrons nous passer de son argent, nous en aurons. Le père Muiron paraît avoir envie du morceau de vigne qui touche la sienne, je le lui vendrai, et aussitôt qu'il l'aura payé tu partiras. »

Six semaines après cet entretien, Eugène Raguenaud montait en diligence, se dirigeant sur Paris et portant avec lui onze cent cinquante francs, produit du morceau de vigne qu'avait vendu son père.

Il fut très-bien accueilli par son oncle qui le détermina sans peine à étudier l'architecture, promettant, lorsqu'il serait architecte, de lui procurer de grands travaux et de le soutenir sur le chemin glissant qui mène à la fortune.

Eugène commença donc le cours de cette nouvelle étude qui devait durer trois années. Il ne demeurait pas chez son oncle, il logeait en garni dans un hôtel du quartier latin, dont il ne sortit d'abord que pour se rendre à l'école d'architecture, ou bien pour aller prendre ses modestes repas dans un petit restaurant de la rue Saint-Jacques, chez Rousseau, surnommé l'*Aquatique*, parce que la plupart des personnes qui le fréquentent n'y boivent que de l'eau. S'il eût toujours mené le même genre de vie, ses parents auraient pu, en vendant quelques nouveaux morceaux de terre, fournir à toutes ses dépenses et il se serait fait un sort qui l'eût mis lui et sa famille au-dessus du besoin. Mais à Paris un jeune homme abandonné à lui-même manque

rarement de faire de mauvaises connaissances, et lorsque l'éducation qu'il a reçue n'est pas une éducation chrétienne, ces mauvaises connaissances l'entraînent inévitablement dans le bourbier du vice. C'est une loi malheureusement générale : le fruit sain ne se trouve pas impunément en contact avec le fruit putréfié ; l'homme qui jouit de la meilleure santé respire, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, la mort par tous ses pores quand il est accolé au pestiféré. Eugène en fit la funeste expérience.

Un étudiant en médecine, mauvais sujet si jamais il en fût, occupait une chambre attenant à la sienne. Ils eurent plusieurs fois occasion de se voir. Malgré la différence de leurs caractères, l'un étant doux, paisible, studieux, l'autre vif, emporté, ignorant et paresseux, ils s'accordèrent assez bien, se lièrent d'amitié, et bientôt devinrent inséparables. Certes il eût mieux valu pour Eugène de demeurer dans son village et d'y gagner son pain à la sueur de son front, que de former une telle liaison en courant après les honneurs et la fortune; mais, n'ayant vu du monde que ce vernis qui brille à sa surface, pouvait-il s'imaginer qu'il rencontrerait un jeune homme de son âge qui s'attacherait à ses côtés comme un démon à l'âme qu'il veut perdre? Ne connaissant la religion que par les railleries et les sarcasmes dont elle est trop souvent l'objet, pouvait-il s'imaginer qu'elle est le seul flambeau qui doive éclairer notre marche à travers le dédale dans lequel s'efforcent de nous renfermer nos passions? Hélas! il était tombé sans force et sans courage au milieu des plus grands périls qui pussent circonvenir son inexpérience.

Il n'alla plus que de loin en loin entendre les leçons de ses professeurs, il prit en aversion ses livres et sa solitude. Ses parents qui pour lui s'imposaient de si cruelles priva-

tions, son avenir qui pourtant lui apparaissait sous de si séduisants aspects, ses espérances et ses devoirs, tout fut oublié, délaissé pour obéir à la voix perfide d'un dangereux ami.

— Eugène! Eugène! criait le matin Alfred en frappant à la cloison qui séparait les deux chambres, debout! Il est déjà neuf heures, nous serons les derniers rendus et pourtant nous devrions être les premiers, car nous nous sommes hier soir retirés avec perte, et c'est aujourd'hui qu'il faut prendre notre revanche.

Eugène s'habillait à la hâte, s'en allait bras dessus, bras dessous avec Alfred à l'estaminet voisin, et n'en sortait plus que bien avant dans la nuit, lorsque la fatigue ou l'ivresse le forçait d'abandonner la place. Quelle vie, grand Dieu! je ne dis pas pour le chrétien, mais même pour l'homme qui conserve dans son cœur quelques sentiments de délicatesse! Le jeu de cartes ou de billard, le vin, l'eau-de-vie, des cigares, et toujours la même répétition, le jeu, le vin, l'eau-de-vie et des cigares. C'est là que d'indignes enfants dissipent en un instant l'argent que leurs pères et mères gagnent si péniblement. C'est là que retentissent les jurements, les imprécations et les blasphèmes. Et c'est là, dans cet antre infect où se rend tout ce que Paris renferme de plus corrompu, comme l'eau bourbeuse des ruisseaux dans un égoût, c'est là qu'Eugène avait élu domicile, c'est là qu'il vivait, qu'il se plaisait, qu'il trouvait ses délices!

Lecteurs, que ces détails font frémir, vous pensez sans doute qu'Eugène avait atteint les dernières limites du vice? eh bien, non! c'est une erreur; détrompez-vous. Il n'avait encore fait que les premiers pas, mais il n'eut garde de s'arrêter; et comment en effet s'arrêter quand une fois on est lancé sur cette pente rapide?

La charité, toutes les vertus réunies du christianisme, ne ruinent pas celui qui les pratique, mais les passions ont besoin d'argent; c'est l'argent qui les alimente : de l'argent pour le jeu, de l'argent pour les plaisirs; l'argent est aussi nécessaire au vice que l'huile à la mèche qui brûle. Partagés entre Eugène et Alfred, dont l'amitié n'était basée que sur l'intérêt, les onze cents et quelques francs apportés du village furent promptement dissipés, et alors Eugène, tout à la fois menteur et fils dénaturé, écrivit à son père qu'une première année de séjour à Paris étant toujours plus coûteuse que les suivantes il avait été nécessairement entraîné en de grandes dépenses; que ces dépenses ne se représenteraient plus; que maintenant il arriverait à peu de frais au terme de ses travaux; qu'il le priait en conséquence, s'il n'était pas possible autrement, d'aliéner sa propriété, et que plus tard, lorsqu'il serait architecte, il aurait la douce satisfaction d'être à son tour le soutien de ses bons parents.

De quel nom appeler celui qui, après avoir écrit une semblable lettre, et reçu une somme plus forte qu'il n'ose l'espérer, va aussitôt en perdre une partie au jeu et dissiper l'autre en d'indignes plaisirs? Si vous trouvez un nom qui réponde au sentiment qu'une telle conduite inspire, je vous avoue franchement que vous êtes plus heureux que moi.

Cette nouvelle somme absorbée, Eugène écrivit encore et avec autant de succès. Puis il écrivit une troisième fois, puis une quatrième, appuyant toujours ses demandes de nouveaux mensonges et de nouvelles protestations de respect et d'amour filial; enfin son père lui fit cette réponse :

« Mon cher fils,

« Ta mère et moi nous sommes au désespoir; comme je

te le marquais dans ma dernière, nous avons tout vendu, il ne nous reste plus rien. J'espérais que si mon frère n'était pas assez généreux pour nous aider de son opulence, il ne te refuserait pas au moins son appui; je le lui demandais par les entrailles de notre mère. Mais il m'a répondu qu'il ne voulait plus s'occuper de toi, que tu étais un mauvais sujet qui dépensait tout au jeu et en débauches. Ah! s'il en était ainsi, combien tu devrais avoir de remords de nous avoir par ton inconduite réduits à la misère! Ta mère ne cesse de pleurer. Adieu, vois ton oncle; promets-lui d'être plus sage à l'avenir et écris-nous que tu es hors d'embarras, nous en serons moins malheureux. »

Eugène fit sans succès ce que lui recommandait son père; son oncle fut inflexible, car les avares ne se laissent jamais attendrir. Mais, par un hasard extraordinaire, ou plutôt par un bienfait signalé de la Providence, qui sans doute lui ménageait ainsi un plus sûr moyen de changer son genre de vie, il trouva, sans pour ainsi dire la chercher, une place chez un libraire; place avantageuse, peu fatigante, assez lucrative, et qui lui eût même permis d'envoyer des secours à ses parents s'il ne fût pas devenu étranger aux plus vulgaires sentiments de reconnaissance.

Chargé d'une correspondance dont grâce à ses études il lui était facile de se bien acquitter, il était à son bureau depuis le matin jusqu'à la nuit tombante. Sauf cette assiduité un peu gênante pour un jeune homme qui depuis longtemps était indépendant, libre de satisfaire tous ses caprices, une telle position aurait dû combler ses désirs. Son patron, abusé par un rapport flatteur et mensonger, lui témoignait plus que de la bienveillance. Il l'initiait à toutes ses affaires, et, quand il s'absentait, il lui abandonnait la direction de sa maison. « Je commence à vieillir, lui dit-

il un jour, dans quelques années je quitterai le commerce; vous n'êtes pas riche; mais continuez à bien faire, prenez mes intérêts comme s'ils étaient les vôtres, vous n'en serez que plus en état de devenir mon successeur. »

L'abîme du vice est donc bien profond, ô mon Dieu! puisque une fois que nous y sommes tombés il semble que vous-même ne puissiez nous en sortir! Eh quoi! vous rompez tous les liens qui attachaient ce jeune homme à ses mauvaises connaissances, vous le placez sous les yeux, sous la surveillance d'un respectable vieillard, vous lui faites promettre un bel avenir s'il se comporte d'une manière honnête; et lui regrette ses compagnons, il regrette le jeu, la débauche! Au milieu de son travail, son imagination lui retrace ses désordres passés, et ces désordres, loin de le couvrir de confusion, font naître en lui de honteux désirs. Sa paisible existence est pour lui un fardeau qui l'accable. Il soupire, verse des larmes de désespoir à la vue d'un bonheur qui s'éloigne... Et c'est là ce qu'il appelle le bonheur!!!....

Alfred, qui depuis plusieurs mois ne savait ce qu'était devenu Eugène, finit par découvrir sa demeure, ils renouèrent leur ancienne liaison; mais j'abrège pour vous faire connaître le dénouement.

Eugène descendait un jour de chez un banquier de la rue Vivienne. Il venait de toucher pour son patron une somme de cinq mille francs, quatre mille en billets de banque et mille en espèces sonnantes. La veille il avait, en jouant contre son ami Alfred, perdu son mois d'appointements, et il marchait tristement, songeant que durant trente jours il serait sans le sou, privé par conséquent de tout plaisir. « Malheureuse destinée! se disait-il en réfléchissant sur son sort, jeté sur cette terre maudite, je ne

sais par quelle puissance irritée, j'y vis dans la dépendance, esclave d'une volonté qui n'est pas la mienne; torturé de désirs que je ne puis satisfaire; les yeux fixés sur des biens qui ne sont pas faits pour moi; condamné à être témoin de la prospérité d'autrui, d'un bonheur que je ne dois point partager! Aux riches les honneurs, le pouvoir, toutes les jouissances; à moi le vasselage et la misère! Que sont-ils plus que moi cependant? qui leur vaut ce qu'ils ont et ce que je n'ai pas? Le hasard, la naissance; c'est elle qui les a placés sur ma tête, dans une terre d'abondance, dans une terre fertile où ils récoltent ce qu'ils n'ont point semé. C'est elle qui leur a donné de l'or, l'or qui enfante pour celui qui le possède le contentement et la félicité, l'or qui produit tout ce qu'on lui demande. Oh! si j'en avais de l'or! beaucoup d'or!... »

En parlant de la sorte, il prit sur son bras droit le sac qui depuis quelques instants fatiguait son bras gauche, et en le changeant ainsi de place, l'esprit tentateur lui présenta une pensée qui le fit sourire, de ce rire qui épouvante. « Bah!..... dit-il, mille francs! demain ils seraient dépensés, et j'aurais un cachot pour demeure. »

Quelques pas plus loin, dans le Palais-Royal, il aperçut la lanterne du numéro 113, perfide sirène qui vous appelle sur un écueil. Le malheureux qui ne porte pas l'amour de Dieu dans son cœur n'a jamais su résister à sa voix; elle vous promet de l'or, au moyen de l'or tous les plaisirs; et quand une fois vous vous en approchez, elle vous dit de choisir entre le bagne ou la mort.

« J'en aurai de l'or, je serai riche! s'écria Eugène en voyant la lanterne, ou si par malheur le sort m'est contraire, eh bien! j'en finirai; la tombe n'est pas si noire que le jour qui luit à mes yeux. »

Et il enfila l'étroite allée, monta jusqu'au quatrième étage, et entra dans la salle du jeu.

Il y avait foule autour du tapis vert; mais parmi tant de gens attirés par l'espoir du gain, vous eussiez vainement cherché un visage honnête; c'est un lieu où jamais la vertu ne mit les pieds. Lorsque Eugène entra, tous les regards se tournèrent vers lui, la plupart devinèrent sans doute en le voyant que c'était un commis qui venait perdre l'argent de son maître; de pareils faits ne sont pas rares. Personne cependant n'essaya de conjurer sa ruine.

Le *tailleur* étala les cartes. « Faites le jeu, cria le *banquier*. » Chaque joueur déposa ce qu'il voulait risquer. Eugène, sans hésiter, tira de sa poche deux billets de mille francs et les posa sur la table.

« Rouge perd!... cria le banquier. » Le moment d'après, Eugène avait mis sur la noire; il releva d'une main tremblante quatre billets de mille francs. Ses yeux étincelaient, et dans son ivresse il ne comprenait rien au sombre désespoir de l'un de ses voisins, qui venait de perdre sa dernière pièce.

Lorsque le banquier cria de nouveau, faites le jeu, Eugène mit sur la table quatre billets.

Noire perd!! Une sueur froide pénétrant à travers ses entrailles ne l'aurait pas blessé plus douloureusement; sa figure devint blanche comme un plâtre, car il avait mis encore sur la noire.

Il fallait regagner ce qu'il avait perdu. Il mit ses trois derniers billets qu'il perdit encore. Puis ouvrant son sac, il en laissa tomber les écus sur la table, à l'exception cependant de cinq ou six que, dans la prévision d'un malheur possible, il eut soin de se réserver.

Quand la fatale roulette décida enfin de son sort, vous

eussiez cru voir un homme qui surnage sur un gouffre, et sent se rompre la faible branche à laquelle il vient de se cramponner.

Il restait là les yeux demi-fermés, blême et immobile. Parmi les joueurs, il y en eut qui sourirent.

Un grand homme sec, moins indifférent à cette grande douleur, ou qui prévoyait que bientôt peut-être il aurait lui-même besoin de pareil conseil, s'approcha et lui dit à demi-voix : « Passez en Belgique, vous serez hors d'atteinte avant qu'on songe à vous inquiéter. » Réveillé de sa stupeur, Eugène s'éloigna sans répondre ; il chancelait en marchant.

En sortant du numéro 113, il se dirigea vers le quai de la ferraille, entra chez plusieurs marchands, s'arrêta une fois durant quelques minutes dans une allée déserte, et gagnait le quartier latin, lorsque, arrivé vers le milieu du pont Notre-Dame, il fut accosté par Alfred.

— « Et où diable vas-tu donc avec cet air boudeur ? On dirait que tu crains de me regarder ! Est-ce que tu m'en veux de t'avoir gagné cent misérables francs ?... »

Eugène ne lui laissa pas le temps d'en dire davantage. « Ah ! c'est toi, misérable, s'écria-t-il en le saisissant d'une main au collet de son habit, c'est toi qui m'es venu chercher quand je vivais dans l'étude et la retraite, toi qui de ton haleine empestée as soufflé sur l'avenir de bonheur qui s'ouvrait devant moi et qui m'as donné tes désirs, tes goûts, tes passions ; toi qui m'as poursuivi alors que je te fuyais, et qui non content de m'avoir avili, rendu méprisable à mes propres yeux, de m'avoir dépouillé de l'honneur, te jetais encore hier sur mon argent comme sur une proie, et ne me laissais que la mort ou l'infamie en partage ; c'est toi ! Eh bien ! je ne te cherchais pas, je ne songeais pas à

toi, mais je rends grâces au Ciel de te rencontrer et de pouvoir enfin m'acquitter de tout ce que je dois; tiens, continua-t-il, voilà ta récompense! » En même temps il lui déchargea un pistolet dans la poitrine. Alfred tomba mort horriblement mutilé, et Eugène s'élançant sur le pont se précipita dans la Seine, au-devant de la machine hydraulique, dont les roues ramenèrent et montrèrent des lambeaux ensanglantés aux oisifs, que l'explosion et sa chute avaient attirés en cet endroit.

Sa pauvre mère était morte deux mois auparavant de douleur et de misère. Son père vécut assez pour apprendre, par la fin malheureuse de son enfant, que la mauvaise éducation d'abord et les passions ensuite fraient la route qui mène au suicide.

CHAPITRE III.

SUICIDÉS PAR LÉSION INTELLECTUELLE ET AFFECTIVE, C'EST-A-DIRE PAR FOLIE, MANIE OU MONOMANIE.

Jusqu'à présent nous n'avons eu en vue que le suicide réputé libre, c'est-à-dire censé commis avec connaissance, réflexion et liberté, et par là même plus ou moins criminel devant Dieu et devant les hommes. Nous convenons cependant que quelques-uns des cas que nous avons déjà présentés comme des suicides commis avec réflexion et liberté, peuvent être quelquefois l'effet d'une subite explosion, d'une passion violente ou d'un désespoir soudain, qui ôtent parfois à l'homme presque toute sa raison et sa liberté : c'est le cas du délire aigu dont nous avons déjà dit quelques mots, ou plutôt c'est une véritable passion aiguë qui assimile ici le suicide à l'homicide commis sous l'empire des mêmes circonstances ou des mêmes passions. Dans l'état actuel de notre dépravation morale, les lois positives, humaines, doivent sans doute mettre une très-grande différence dans l'application des peines afflictives, suivant le degré de réflexion et de liberté présumée; mais, aux yeux de l'éternelle justice, les crimes ne sont pas tant considérés en eux-mêmes que dans leur principe et leur cause, en ce sens qu'il était au pouvoir de l'homme de les éviter au moyen des secours que lui fournissent la raison, la loi naturelle et surtout la religion révélée ou le christianisme.

Nous considérerons maintenant le suicide comme le résultat ou l'effet final d'une lésion intellectuelle ou affective, c'est-à-dire d'une aliénation mentale ou d'une manie ou monomanie; ce sont là des maladies qui privent l'homme de sa raison et de sa liberté morale, et qui sont par conséquent du domaine de la pathologie ou de la médecine.

Chez les maniaques qui se tuent, dit Esquirol, la réflexion n'est pour rien dans cet acte; ils se précipitent ordinairement, ce qui prouve qu'ils obéissent à une impulsion aveugle. Ils vivent d'illusions et d'hallucinations et sont souvent poursuivis par des terreurs paniques ou fantastiques, ils sont le jouet et quelquefois la victime de leurs fausses sensations ou de leurs hallucinations qui les trompent incessamment. « L'un, dit l'auteur que nous venons de citer, croyant ouvrir la porte de son appartement, ouvre la croisée et se précipite ayant voulu descendre par l'escalier; un autre, calculant mal les distances, se croit de plein pied avec le sol et se jette par la fenêtre. Celui-ci veut faire violence à une femme qui le sert, et se précipite du troisième étage de l'escalier, espérant qu'il arrivera au bas avant cette femme échappée à ses poursuites.... Il est des maniaques qui, croyant avoir quelque corps étranger dans le crâne, espèrent le faire sortir en *s'ouvrant la tête* : on en a vu se tuer en se frappant ainsi. »

Toute monomanie peut conduire au suicide, soit que le monomaniaque obéisse à des hallucinations, soit qu'il agisse sous l'empire d'une idée fixe et exclusive ou d'une passion délirante.

« Un monomaniaque, ajoute Esquirol, entend une *voix intérieure* qui lui répète : *Tue-toi*, *tue-toi;* il se tue pour obéir à une puissance supérieure, à l'ordre de laquelle il ne peut se soustraire. Un homme, dont la mysticité a dé-

rangé le cerveau, se croit en communication avec Dieu; il entend une voix céleste qui lui dit : ***Mon fils, viens t'asseoir à côté de moi;*** il s'élance par la croisée et se casse une jambe : pendant qu'on le relève, il exprime un grand étonnement de sa chute et surtout d'être blessé. Un militaire entend une vielle organisée; il croit entendre les harmonies célestes, en même temps il voit un char lumineux qui vient le prendre pour le porter au ciel; il ouvre gravement la croisée, allonge une jambe pour entrer dans le char et se précipite. »

Ce fait nous rappelle la triste fin d'un malheureux monomaniaque qui, dans son délire extravagant, s'imaginait avoir acquis la faculté de voler. Nouvel Icare, il s'élance par la fenêtre d'un appartement très-élevé pour prendre son vol dans les airs, et on devine aisément avec quel succès. Nous le vîmes mort sur la place une heure après la funeste catastrophe. — En voici un qui fut plus heureux, cité par M. Falret : « Un maniaque se précipite d'une croisée très-élevée, et, par un bonheur inconcevable, il n'éprouve aucun accident grave. On l'interroge pour connaître le motif de sa détermination, et il répond avec calme, et en cherchant à rassurer les personnes venues à son secours : « Je voulais essayer mes forces, et je vois bien que dans peu je pourrai m'enlever dans les airs.» Depuis cette époque, cet insensé n'est occupé que de cette idée; il n'attend, dit-il, que le moment où, comme l'aigle, il pourra fixer le soleil, pour prendre son essor dans les régions éthérées. »

Une femme d'un tempérament nerveux, issue d'une mère qui est morte atteinte d'une aliénation mentale, jouit d'une bonne santé jusqu'à l'âge de vingt-neuf ans, époque de son mariage qui paraît avoir été peu heureux. Dès-

lors, à la suite de chagrins domestiques, se manifesta un trouble notable de l'intelligence. La malade était plus calme pendant l'hiver, et plus agitée durant le printemps et l'été: trois ans s'écoulèrent dans cet état. A trente-deux ans, mélancolie plus profonde déterminée par la mort de sa mère. Cette infortunée croit être criminelle, elle redoute d'être la proie des flammes éternelles. Cette affreuse idée lui suggère le projet de suicide. Elle cherche tous les moyens de le mettre à exécution; cependant elle est menstruée régulièrement et abondamment; mais on remarque que l'exaspération augmente quatre ou cinq jours avant l'apparition des menstrues. Du reste elle n'accuse aucune douleur, si ce n'est de temps en temps un mal de tête assez violent.... Peu à peu son état s'aggrave, son délire s'étend à un plus grand nombre d'objets : tantôt elle se croit inévitablement damnée, tantôt elle espère le pardon de ses crimes... Elle appelle alternativement et son mari et sa mère; elle demande qu'on la mette bouillir dans une chaudière. Plusieurs fois elle essaie de se détruire en se jetant dans des bassins remplis d'eau; plusieurs fois elle tente de s'évader pour aller se noyer. Quelqu'une de ses compagnes commet-elle une faute, elle s'accuse d'être seule coupable; l'agitation d'une malade est-elle assez forte pour qu'on lui mette le gilet de force, à l'instant elle accourt pour le réclamer, prétendant qu'elle seule le mérite. Elle se jette aux pieds des personnes qui fréquentent l'hospice, sollicite la grâce d'être conduite au supplice, et ne consent à se relever qu'après avoir reçu la promesse que ses désirs seront satisfaits. Avant l'époque de ses règles elle est très-excitée, elle s'agite d'une manière convulsive dans les cours, criant sans cesse qu'elle ne doit point exister, qu'elle est coupable de toutes sortes de crimes, qu'elle est condamnée aux flammes éternelles.... (M. Falret.)



Marc a publié le fait suivant dans la *Bibliothèque médicale*, en 1811 : Mathieu Loval, cordonnier à Venise. dominé par des idées mystiques, se coupa les parties génitales et les jeta par la croisée; il avait préparé d'avance tout ce qu'il lui fallait pour panser sa plaie et n'éprouva aucun autre accident fâcheux. Quelque temps après, il se persuada que Dieu lui ordonnait de mourir sur la croix. Il réfléchit pendant deux ans sur les moyens d'exécuter son projet, et s'occupa de préparer les instruments de son supplice. Enfin le jour est arrivé ; Loval se couronne d'épines dont trois ou quatre pénètrent dans la peau du front; un mouchoir blanc, serré autour des flancs et des cuisses, couvre les parties mutilées; le reste du corps est nu; il s'assied sur le milieu d'une croix qu'il a faite, et ajuste ses pieds sur un tasseau fixé à la branche inférieure de la croix; le pied droit repose sur le pied gauche; il les traverse l'un et l'autre d'un clou de cinq pouces de longueur, qu'il fait pénétrer à coups de marteau jusqu'à une grande profondeur dans le bois; il traverse successivement ses deux mains avec des clous longs et bien acérés en frappant la tête des clous contre le sol de sa chambre, élève ses mains ainsi percées et les porte contre les trous qu'il a pratiqués d'avance à l'extrémité des deux bras de la croix, et y fait pénétrer les clous afin de fixer ses mains : avant de clouer la main gauche, il s'en sert pour se faire, avec un tranchet, une large plaie au côté gauche de la poitrine. Cela fait, à l'aide de cordages préparés et de légers mouvements du corps, il fait trébucher la croix qui tombe hors de la croisée, et Loval resta ainsi suspendu à la façade de la maison. Le lendemain, on l'y trouva encore ; la main droite seule était détachée de la croix et pendait le long du corps : on détacha ce malheureux, on le transporta aussitôt à l'école impériale

de clinique. On reconnut qu'aucune plaie n'était mortelle. Loval guérit de ses blessures, mais non de son délire... Il fut transféré à l'hôpital des insensés; il s'y épuisa par des jeûnes volontaires, et mourut phthisique le 18 avril 1809.

« M...., âgé de quarante-trois environ, après s'être beaucoup fatigué dans l'exercice des fonctions publiques qui lui sont confiées, est victime d'une injustice; aussitôt il devient aliéné; on le conduit malgré lui dans une terre : alors il se persuade que sa femme l'a dénoncé, et qu'il est perdu auprès du gouvernement. Le lendemain, il s'enferme dans son cabinet, place le canon d'un fusil de chasse dans sa bouche, et, avec un pistolet d'arçon, fait partir la détente. Heureusement la direction du fusil est dérangée, la charge s'échappe par la joue et renverse le malade. Les parents accourent; M.... refuse toute espèce de secours. Cependant on le saigne, on le panse; et, quoiqu'il se prête mal aux soins qu'on lui donne, la plaie tend à se cicatriser. Le malade témoigne la haine la plus violente pour sa femme, ce qui, joint à son délire et à ses menaces de se tuer, détermine sa famille à l'envoyer à Paris. A son arrivée, la plaie n'est pas encore cicatrisée, le malade est triste, rêveur; il parle peu, se promène comme un homme préoccupé; il porte souvent la main à sa tête; la face est quelquefois rouge, le teint jaune, la constipation opiniâtre; insomnie. Cependant M... assure qu'il n'a aucun mal, rejette tout remède, reçoit mal les médecins; il est très-calme en apparence, raisonne très-juste, mais il menace de temps en temps de se précipiter par les croisées, surtout lorsqu'on lui parle de sa santé. Après quinze jours, malgré la surveillance la plus active, M.... s'échappe de son hôtel, et on le trouve précipitant ses pas vers les quais écartés du centre de la ville. Il est alors placé dans une maison confiée à mes

soins. Après cinq mois d'isolement, de calme apparent, pendant lequel temps M.... éprouve des douleurs d'entrailles, de la céphalalgie, qui s'exaspéraient tous les deux jours, M.... recouvre la santé presque spontanément après une affection morale provoquée. » (Esquirol.)

Darwin rapporte qu'un ecclésiastique avala, par distraction, le cachet d'une lettre qu'il venait de recevoir : un de ses amis lui dit en riant : *Vous avez les boyaux cachetés.* Cette idée s'empare de l'imagination de cet homme, et au bout de deux jours, il refuse toute nourriture, convaincu qu'elle ne peut passer. On fit prendre au malade des purgatifs qui le purgèrent abondamment sans le guérir. On parvient d'abord avec peine à lui faire prendre quelque peu de bouillon; il cesse bientôt de vouloir avaler et meurt peu après.

Barlæus, poëte et médecin tout à la fois, devint mélancolique à la suite de travaux excessifs de l'esprit. Dans son délire, il se croyait alternativement de verre, de beurre ou de paille. De là les précautions les plus puériles pour éviter le choc des corps extérieurs, pour ne pas se briser ou se faire embraser. Bientôt ses craintes et ses perplexités furent portées à un tel point, que pour y mettre fin il se précipita dans un puits.

Une femme se brouille avec une de ses amies par opposition d'opinion politique; ayant donné connaissance à plusieurs personnes de cette rupture et du motif qui l'avait produite, elle s'imagine bientôt qu'elle avait été dénoncée et que la police était à sa poursuite. Toutes les personnes qu'elle voit lui paraissent des espions qui ont reçu l'ordre de s'emparer d'elle. Elle redoute à chaque instant d'être traînée en justice et d'être punie du dernier supplice... C'est pour échapper à ce danger, c'est pour

éviter une mort si ignominieuse, qu'elle cherche à ce suicider, etc. (Falret.)

Il est des individus qui d'après les observations de Gall, comme nous l'avons déjà dit, désirent vivement de mourir pour jouir du bonheur éternel, et qui par principe de conscience ne peuvent se résoudre à se tuer elles-mêmes; mais préfèrent tuer quelqu'un, afin de mériter la mort par un meurtre.

Marguerite K., âgée de vingt-trois ans, fut envoyée à la maison de correction d'Onolzbach, en septembre 1755.... Sa réception, suivant l'usage, fut suivie de mauvais traitements et de coups... Cette conduite à son égard fit une si profonde impression sur son esprit, qu'elle commença à détester la vie, et, afin de s'en délivrer, elle se détermina à commettre un meurtre. Elle pensait qu'en agissant ainsi il lui resterait assez de temps pour s'en repentir, temps qu'elle n'aurait point si elle attentait à ses propres jours; elle prémédita son dessein de *sang-froid*, et l'accomplit sur une autre femme, de la manière suivante :

Un dimanche elle se plaignit d'un malaise, et demanda qu'on la dispensât d'assister au service divin. Une fille très-simple et à moitié imbécille, nommée *Méderin*, lui fut donnée pour garde. Marguerite persuada à cette fille qu'il n'y avait nul espoir pour elles d'être délivrées de leur misérable position, à moins qu'elles ne se décidassent à la mort. Elle lui proposa de se laisser tuer la première. Méderin accéda aisément à cette proposition, à la seule condition que sa camarade ne la ferait point trop souffrir. Marguerite accomplit donc sur Méderin son projet en lui coupant la gorge qu'elle lui tendait. Celle-ci reçut la mort avec une résignation parfaite.

Lorsque Marguerite fut interrogée en justice sur le

motif qui avait pu lui faire commettre cet horrible meurtre, elle répondit que c'était la crainte des coups et des souffrances qui l'attendaient dans cette maison de correction. Elle s'était dit : « Si je m'ôte la vie, mon âme est perdue pour toujours ; mais, si j'exerce le meurtre sur un autre, je n'en perdrai pas moins la vie, mais j'aurai du temps pour me repentir, et Dieu me pardonnera. » Lorsqu'on lui demanda si elle n'avait point de haine contre la victime, ou si elle n'en avait pas reçu quelque mauvais office, elle répondit qu'elle n'avait à se plaindre d'aucune espèce d'injure de la part de cette compagne, qui, au contraire, venait ordinairement lui communiquer ses chagrins, la considérant comme son amie.

Quand on lui demanda si elle avait dormi paisiblement après avoir commis un acte si terrible, elle dit qu'elle avait prié Dieu avant de se mettre au lit, qu'elle avait bien dormi, et qu'à son réveil elle avait fait sa prière. Elle parut parfaitement calme et recueillie pendant l'interrogatoire, et jusqu'au moment où la nature de son crime lui fut expliquée ; mais quand elle comprit que, loin d'avoir pris la route du bonheur, elle avait attiré sur elle la colère éternelle de Dieu, elle se mit à pleurer amèrement. Le médecin qui l'assista rapporte *son crime* au désespoir et au *tædium vitæ*, mais la loi ne se détermina point d'après son opinion. Ce fait a été extrait par M. Falret du *Psycological Magazine.*

D. V. est agité par des idées de meurtre Ces idées lui inspirent le dégoût de la vie et le désir de s'affranchir du fardeau de son corps : le seul moyen qui se présente à lui pour atteindre ce but désiré, est de mériter la mort par un meurtre ; il imaginait qu'après ce meurtre il aurait assez de temps pour faire sa paix avec Dieu. Suivant le

témoignage de son camarade et compagnon de lit, cet homme était pieux ; il chantait habituellement les hymnes d'église, lisait des livres sacrés; il en avait même offert un à son camarade pour son édification. Il pressait même souvent son camarade Geimroth de devenir dévot, ajoutant que lui-même il avait été bien dissipé dans sa jeunesse, mais que maintenant il était dans le droit chemin. Une nuit qu'ils étaient couchés, Geimroth s'avisa de plaisanter un peu son ami sur sa dévotion extraordinaire. Celui-ci répondit que ce qu'il disait était tout à fait injuste, et aussitôt il se mit à proférer ces paroles : « Il faut que je sois heureux, oui, je serai heureux après cette vie. » Il répéta plusieurs fois ces mots d'une voix forte et altérée, agitant ses bras et ses jambes avec violence, et se jetant brusquement tantôt d'un côté du lit, tantôt de l'autre. Lorsque cette idée, qu'il était fermement résolu à devenir heureux, eut occupé quelque temps son esprit, il se répandit en regrets plaintifs sur sa vie passée et commença à s'écrier : Je suis enfin arrivé au moment ! Il répéta ces paroles trois ou quatre fois.... Depuis longtemps il nourrissait l'idée de tuer un enfant, parce qu'il croyait qu'après avoir confessé ses crimes et s'être réconcilié avec Dieu, il pourrait enfin prendre possession de cette vie heureuse qui était l'objet de tous ses soupirs. Trois semaines avant l'exécution de ce projet, il fut en proie à une anxiété et à une inquiétude inexprimables ; il lui semblait qu'il devait tuer quelqu'un. Tantôt il dormait bien la nuit, tantôt il ne dormait pas du tout ; mais l'idée de commettre un crime lui revenait toujours avec la lumière. Trois jours avant d'exécuter le meurtre, il alla au cimetière, il joua avec les enfants qui s'y trouvaient ; son intention était de tuer quelqu'un si l'occasion se présentait. Enfin, le 23 mai, sur le soir, il



accomplit son horrible dessein. Une petite fille, dont la compagne demeurait dans la même maison que D. V., était venue pour rendre visite à son amie. Le maître de la maison était sorti. D. V. invita les deux petites filles à monter dans sa chambre, et leur partagea son souper. Immédiatement après, mettant sa main sur le front de l'une d'elles, il lui inclina la tête en arrière, et, avec un couteau qu'il avait aiguisé à dessein un ou deux jours auparavant, il lui coupa la gorge. Aussitôt il se rend à la prison, se livre lui-même, raconte ce qu'il a fait, et avoue que maintenant il a beaucoup de regrets. Mis sur-le-champ en prison, il dormit dans le plus grand calme toute la nuit : il disait que l'inquiétude extraordinaire qu'il avait éprouvée depuis trois semaines avait cessé au moment où il avait exécuté le meurtre.

Pendant l'interrogatoire, il s'exprima avec précision, et porta beaucoup de décence soit dans ses actions, soit dans ses paroles ; il raconta les principales circonstances de sa vie, dit qu'il savait parfaitement bien les suites que devait avoir son action, et que ce serait avec plaisir *qu'il satisferait de tout son sang*. (Extrait du même recueil que l'observation précédente.)

Suicide par une espèce de monomanie religieuse :.... M. G. avait quelque penchant pour les spiritueux, surtout lorsqu'il était animé par la présence de quelque convive aimable. Il redoutait d'autant moins une petite pointe de vin, qu'il n'en était que plus gai et plus spirituel, et qu'il savait toujours s'arrêter à temps. Une fois pourtant, sa santé plus que sa raison fut trahie par une liqueur d'une composition un peu étrange, et dont il ne connaissait pas la force. Depuis cette époque, une ancienne gastro-entérite dont il se croyait guéri, reparut, mais beaucoup plus

forte qu'elle n'avait jamais été. Le physique était très-visiblement altéré; le moral ne tarda pas à s'affecter; les idées s'assombrirent, et les scrupules assaillirent l'âme. Le malade ne pouvait se résoudre à faire ses pâques; toujours il craignait d'avoir fait tort à quelqu'un; il fit adresser plusieurs lettres à diverses personnes de sa connaissance avec lesquelles il avait eu des relations d'intérêt, pour leur demander si elles n'avaient pas à se plaindre de lui; toutes eurent beau répondre que non, qu'elles avaient toujours été enchantées d'avoir affaire avec lui : ses scrupules persistaient. Il en avait peut-être aussi d'une autre nature, car il lui arriva plusieurs fois de dire à un ecclésiastique, son ami : « J'ai quelquefois l'idée de me suicider; mais je sais bien que c'est un grand mal, il n'y a pas de danger que je le fasse. » On avait cependant remarqué depuis quelques jours qu'il était plus morose, plus taciturne, et qu'il regardait, avec une espèce de curiosité inquiétante les couteaux dont on se servait à table. On prit la précaution de n'en servir qu'à lame arrondie à l'extrémité; mais la précaution avait été prise trop tard : car un matin, jour où l'abbé, son ami, devait partir pour faire un petit voyage dans une ville voisine, on entre dans la chambre de M. G. pour l'engager à se lever afin de pouvoir déjeûner avec tout le monde et recevoir les adieux de son ami. De quelle horreur ne fut-on pas saisi en voyant M. G. tout habillé, mais renversé dans sa chambre, avec un couteau enfoncé dans la poitrine jusqu'au manche! (Extrait d'une observation rapportée par M. Tissot.)



Homicides et suicides attribués à l'état de grossesse. En 1816, on a vu une scène épouvantable dans la ville de Mons. Une femme, mère de cinq enfants et enceinte de cinq mois, jouissant d'une honnête aisance, précipita trois

de ses enfants dans un puits et s'y jeta enfin elle-même. Cette malheureuse femme avait encore deux enfants, l'un en pension, l'autre en nourrice : elle avait envoyé chercher l'enfant chez la nourrice, mais heureusement l'ordre ne fut pas exécuté; quant à l'autre, elle lui avait envoyé un gâteau empoisonné, dont on a eu le temps d'empêcher qu'il ne goûtât. (*Journal de Paris*, avril 1816.)

On connaît l'horrible fait rapporté par Langius, c'est-à-dire l'histoire d'une femme enceinte qui désirait (par une de ces envies bizarres attribuées aux femmes grosses) manger de la chair de son mari. Elle l'assassina pour satisfaire son féroce appétit, et en sala une grande partie pour prolonger son abominable plaisir. Rassasiée de ce ragoût barbare, elle avoua son crime aux amis de son mari.

Voici un fait analogue qui vient de se passer à Nauplie (Grèce), mais avec une horreur et des circonstances inouïes. Cette affaire, d'une étrangeté incroyable, a causé la plus vive sensation à Athènes, où elle vient d'être jugée. Le crime ou plutôt la démence n'avait jamais été poussée jusqu'à cet excès. Le récit seul inspire une horreur invincible.

Voici les faits tels qu'ils résultent de la procédure criminelle :

Il y a trois mois environ qu'une femme de Nauplie eut l'irrésistible envie de manger un plat de foie humain. Comme elle se trouvait dans un état où l'on croit généralement qu'il est dangereux de contrarier un désir de femme, son mari se donna toutes les peines du monde pour se procurer des foies de toute espèce; mais après chaque essai le désir primitif persistait plus violent : « On ne me trompe pas ainsi, disait la femme, je connais trop bien la diffé-

8.

rence de goût qui existe entre un foie d'homme et les foies que vous me servez. »

Le mari ayant fini par se lasser et par opposer un refus péremptoire à de nouvelles obsessions, le désir non assouvi devint une idée fixe chez cette malheureuse. Enfin, une nuit, obéissant à une horrible hallucination, elle saisit un couteau de cuisine, égorge son mari qui dormait, ouvre le corps, en retire le foie tout palpitant, le fait rôtir et le dévore avidement; puis elle coupe la tête, fait plusieurs tronçons du cadavre, les sale et les dépose dans un tonneau. Ce crime épouvantable fut découvert d'une manière toute providentielle. Cette femme avait un fils de quatre à cinq ans qui arriva un jour trop tard à l'école; interrogé par le maître sur la cause du retard, l'enfant répondit: « Si je ne viens pas plutôt, c'est que maman a été obligée de me préparer un repas séparé, parce qu'elle mangeait papa ». Le maître ne fit d'abord aucune attention à ces paroles étranges; mais, en ayant demandé plus tard l'explication, il apprit de l'enfant comment sa mère avait tué son père pendant son sommeil, mangé son foie et mariné son cadavre; l'enfant ajouta qu'elle en faisait cuire chaque jour un morceau pour son dîner, et que le tonneau qui renfermait les débris humains était caché dans la cave: « Maman croit, dit-il, que j'étais endormi et que je n'ai rien vu; mais rien au contraire ne m'a échappé. »

Le maître se hâta de faire sa déclaration à l'autorité; une visite domiciliaire eut lieu et confirma de point en point le récit de l'enfant. Traduite devant la cour criminelle d'Athènes, la coupable vient d'être condamnée à mort; mais on croit que le roi lui accordera une commutation de peine.

La curiosité du public pour voir l'héroïne de ce drame

atroce est telle, que des milliers de personnes se rendent chaque jour à sa prison. (*L'Univers*, 18 juillet 1845.)

Bien que ces faits autant étranges qu'horribles n'aient pas été suivis de suicide, nous ne pouvons nous dispenser de faire ici, à leur sujet, une courte réflexion. Nous avons quelque peine à croire que l'état de grossesse, indépendamment de tout autre principe, ait pu seul être la cause directe et productrice de ces sortes d'aberrations ou dépravations de la volonté : nous croyons plutôt qu'elles sont le résultat d'une véritable monomanie homicide délirante, et que la grossesse n'en a été que l'occasion ou la cause déterminante, c'est-à-dire que les femmes étaient plus ou moins monomaniaques avant leur grossesse ou prédisposées à le devenir prochainement. Nous croyons qu'il y aurait quelque danger pour la morale publique à attribuer tous ces actes graves et désordonnés à l'influence seule de la grossesse; car on pense bien sans doute que l'état de grossesse serait souvent invoqué pour justifier et pallier des actions désordonnées ou criminelles. Avec le principe de la monomanie, comme cause des actions répréhensibles, il y aura infiniment moins d'inconvénients à craindre pour l'ordre social qu'avec la théorie fondée sur l'état de la grossesse, parce que les femmes monomaniaques sont infiniment plus rares que les femmes grosses; et surtout parce que ce principe nous paraît tout à fait fondé et entièrement dans le vrai.

Au surplus, nous ne sommes pas seul de ce sentiment. Un célèbre accoucheur et en même temps auteur d'un traité de médecine légale, M. Capuron, pense absolument comme nous. Voici ses paroles : « On ne croira pas facilement que la grossesse altère ou dérange la raison au point de faire méconnaître à la femme les lois les plus sacrées

de la nature, les lois fondamentales de toute civilisation, l'humanité, la justice, la propriété... En vain on objectera les envies extraordinaires des femmes enceintes, leurs appétits désordonnés, bizarres, dépravés... Qu'une femme enceinte ait envie de manger des fruits verts, du poivre, du sel, du plâtre; qu'elle boive plus qu'à l'ordinaire du vin pur, de l'eau-de-vie, du café; qu'elle dérobe des friandises; il y a loin de là jusqu'au désir de voler, de mordre un jeune homme au cou, de tuer un mari. » Revenons.

Esquirol rapporte l'observation d'une femme qui, à la suite d'affections morales, voulut la mort. Je n'ai pas le courage, disait-elle, de me tuer, et pour qu'on me fasse mourir il faut que je tue quelqu'un. En effet, elle essaya de tuer sa mère et ses enfants. « Conduite dans notre hospice, continue l'auteur, elle était très-maigre, triste, ne parlant point, refusant de manger, ne voulant faire aucun remède; elle offrait tous les caractères de la lypémanie la plus profonde. La menace d'être couverte de vésicatoires la décida à prendre du petit-lait de Weiss qui lui lâcha le ventre. Je prescrivis ensuite un vésicatoire à chaque bras; l'extrait de quinquina et le musc furent donnés pendant plus d'un mois; on revint ensuite aux purgatifs; la malade fut moins sombre, mais elle répétait souvent : Il faut que je tue quelqu'un pour que je meure; elle fut baignée pendant les grandes chaleurs; elle reçut quelques douches au mois de septembre; on appliqua un second vésicatoire. Cette femme parut alors sensiblement mieux; ses parents désirèrent la retirer au mois d'octobre; elle avait alors démaigri; son teint était plus clair, les traits de la face moins crispés; elle faisait plus volontiers de l'exercice; elle mangeait et dormait bien; elle ne parlait plus de se tuer : néanmoins, ses menstrues n'avaient point reparu. J'ai su

que, rendue dans sa famille, elle avait repris ses habitudes et qu'elle était bien portante. »

Réflexions écrites par un malheureux atteint d'une mélancolie-suicide, à la suite d'études trop sérieuses et trop prolongées : « Il a plu au Tout-Puissant d'affaiblir mon intelligence, d'anéantir ma raison et de me mettre hors d'état d'accomplir mon devoir. Le désespoir fait bouillonner des flots de sang dans mes veines; il faut y mettre un terme. Quoi! je possède une charge que je déshonore, puisque je suis hors d'état de m'en acquitter convenablement. Un homme plus capable remplirait dignement cette place; je l'en empêche! Ce morceau de pain que je mendie est l'unique ressource que j'ai pour soutenir ma famille, et ce morceau de pain je ne le mérite pas! Je n'ai pas le droit de m'en nourrir. Je suis coupable et je vis! mortelle pensée que ma conscience pure jusqu'ici me suggère! J'ai une femme, et un fils qui me reproche son existence! Mais vous ne savez pas, mes chers amis, que si ma vie malheureuse ne touche pas bientôt à son terme, ma tête affaiblie exigera tous vos soins, et que je deviendrai pour vous un fardeau et non un soutien. Il vaut mieux que je me sacrifie à mon infortune, que de prolonger votre illusion et de consumer ainsi le dernier sou de l'héritage de ma femme. Le devoir de tout homme est de faire ce que sa situation demande; la raison l'ordonne, la religion l'autorise (1). Ma vie n'est plus qu'une vie purement animale, dépourvue de raison; mais, dans mon esprit, une vie en opposition aux devoirs est une mort morale, une mort plus affreuse que la mort naturelle. Puisque je ne puis vous rendre heureux, je dois

(1) Aucune situation ne peut jamais demander un tel acte de désespoir; la raison le condamne et la religion l'abhorre.

du moins ne pas vous accabler d'un fardeau qui, un peu plus tôt, ou un peu plus tard, ne peut manquer de vous écraser... »

Le reste est écrit sur un ton aussi lamentable. Enfin, cet homme infortuné, après avoir envoyé sa femme à l'église, le dimanche 13 mai 1783, et avoir ajouté quelques notes à son journal, prit une paire de ciseaux et se coupa la gorge; mais il ne réussit pas à se tuer par ce moyen. Cependant les artères du poignet furent également ouvertes sans succès. Il vit revenir sa femme; alors il saisit un couteau et se le plongea dans le cœur... La charge de cet homme était celle de juge-auditeur à *Insterberg*. Sa mère avait éprouvé des dérangements d'esprit.

Voici maintenant quelques exemples de suicide par délire fanatique.

« Dans une petite ville de la Thuringe, un charpentier, nommé Gaspard, qui avait jusque-là vécu honorablement de son travail, ayant eu le malheur de se couper le pouce de la main gauche et de s'estropier les autres doigts, s'abandonna au désespoir. « Quelle ressource me reste-t-il? » mendier ou voler? — Mendier? personne ne me donnera la charité. — Voler? Non, je ne puis me résoudre » à terminer mes jours sur l'échafaud. — Et tout à coup : » C'est toi, Rosine (nom de sa femme morte peu auparavant), tu me fais signe, je t'entends, tu demandes tes enfants (ils dormaient paisiblement); tu as raison, ils ne » sont pas faits pour ce monde. Vous ignorez, mes chers » enfants, ce que c'est que la vie; vous ignorez aussi quelle » misère vous y attend : il vaut mieux que vous ne l'appreniez jamais. Allez vers le père qui peut mieux vous » nourrir que moi; allez vers une mère qui est déjà auprès de lui. Je l'ai vue là-haut, un moment, Rosine. »

» Ce délire, porté à l'excès, l'entraîna dans un crime affreux. Il aiguisa un couteau : « C'est comme cela, mes pe-» tits enfants, afin qu'il ne vous fasse pas de mal; » et il leur coupa la gorge. « Vous êtes endormis bien douce-» ment..... » Dans ce moment, un voisin entra. A cette vue, Gaspard se plonge le couteau dans le cœur, en s'écriant : O Dieu! je suis un grand pécheur, faites-moi miséricorde!

Suicide par fanatisme religieux. « Un habitant de Tréport, avant de se pendre, est allé faire une longue prière au pied du calvaire de cette commune. Un autre, nommé Daure, secrétaire du prince de T...., fit célébrer, par le curé de la paroisse, un service funèbre sous un nom étranger. Il y assista avec tous les sentiments d'une religieuse terreur, laissant une lettre où il exposait au curé les causes qui l'avaient porté à s'exécuter, et recommandant son âme à la miséricorde divine. » (M. Guillon.) Pinel rapporte l'exemple d'un fanatique qui tua sa femme et ses enfants, afin de les purifier par le baptême de sang; et qui, la veille de Noël, étant enfermé à Bicêtre, tua deux de ses compagnons d'infortune, et faillit tuer le surveillant; enfin qui fit toujours, par le même motif, mille tentatives de suicide.

Gall rapporte une observation de plusieurs meurtres avec d'horribles circonstances, causés par une fureur jalouse et fanatique. La femme de Prohaska inspira une passion violente au premier lieutenant de la compagnie dans laquelle servait son mari; elle résista : le lieutenant irrité fit une injustice à Prohaska; celui-ci devint triste, morose; le lendemain, il mangea à son ordinaire et ne parut pas agité. Le troisième jour, il travailla pendant toute la matinée; le quatrième, il se confessa et communia ainsi que

son épouse; il dîna gaiement et but un peu de vin; le soir, il alla se promener avec sa femme et l'enfant qu'elle allaitait; il l'embrassa et lui demanda si elle avait fait une entière confession, si elle avait eu du repentir de ses fautes; il lui prodigua ses caresses, et en l'embrassant de nouveau il lui plongea un poignard dans le sein; la voyant se débattre, il lui coupa le cou pour mettre fin à ses douleurs. Il prit la clef de sa chambre, emporta l'enfant qui dormait: rendu chez lui, il brisa avec une hâche la tête à ses deux enfants, afin de les arracher au monde pervers et de les envoyer au ciel pour lui servir d'intercesseurs. — Après ces trois meurtres, Prohaska se rendit à la grand'garde, et, avec le ton du plus entier contentement, il annonça qu'il avait tué sa femme et ses deux enfants : A présent, ajouta-t-il, que le lieutenant lui fasse l'amour. (Physiologie du cerveau.)

On trouve dans le même ouvrage le fait suivant : un cordonnier, mélancolique depuis dix ans, s'imagine que l'achat qu'il a fait d'une maison a causé son malheur et celui de sa femme. Dans un accès de désespoir, il tue sa femme, trois de ses enfants, et eût tué le quatrième si celui-ci ne s'était soustrait à sa fureur; après ces horribles cruautés, il s'ouvrit le ventre; mais, le coup n'étant pas suivi d'une mort prompte, il se perça le cœur d'outre en outre. Cet homme jouissait d'une bonne réputation et paraissait d'un caractère très-doux.

« M. ***, âgé de quarante-sept ans, d'un tempérament bilioso-sanguin, d'un caractère bouillant, impétueux, issu de parents sains d'esprit et de corps, passa ses premières années sans éprouver aucune maladie grave, et servit pendant six ans dans les armées. Il se maria et devint père de

trois enfants. Il aimait la bonne chère et avait ainsi mangé sa petite fortune.

« Depuis longtemps il était tyrannisé par la passion de la jalousie, et il épiait soigneusement la conduite de sa femme. Déjà il avait eu à ce sujet avec elle de vives altercations ; enfin, un soir qu'il croyait l'avoir surprise en flagrant délit, il s'arme d'un maillet et d'un couteau, se couche et feint de dormir en attendant que sa femme soit plongée dans le sommeil. Quand il vit que ce moment était venu, il lui donna un coup de maillet sur la tête, et acheva de la tuer en la perçant de plusieurs coups de couteau. Le lendemain matin, il se lève du lit funèbre, va trouver le procureur impérial, lui dit qu'il a tué sa femme, qu'il mérite la mort, qu'il va se rendre en prison. Il fut conduit dans la ville de ***, pour y être jugé définitivement : quoiqu'il soutînt toujours qu'il était dans son bon sens, qu'il avait tué sa femme parce qu'elle le méritait, et que, si c'était encore à faire, il agirait de même, la médecine légale invoquée décida que M. *** était atteint d'une véritable aliénation mentale. Il fut donc renvoyé comme insensé, condamné toutefois à être renfermé dans l'hôpital de cette ville. Quelque temps après, ce malheureux se procura par ruse un pistolet et se brûla la cervelle. Il laissa une lettre, dans laquelle, après avoir exprimé son horreur pour l'injustice, il ajoutait que, s'il ne s'était pas donné la mort après avoir tué sa femme, c'était parce qu'il avait préféré la recevoir des mains du bourreau ; mais que, puisqu'on n'avait pas voulu lui infliger une si juste punition, il lui appartenait d'acquitter une dette envers la société. » (M. Falret.)

Suicides avec des circonstances extraordinaires, bizarres, extravagantes. Un Anglais fit composer une messe de *re-*

quiem en musique, la fit exécuter et se brûla la cervelle au milieu des musiciens, pendant qu'ils chantaient le dernier *requiescat in pace*. Ces suicides d'éclat, fort fréquents en Angleterre, s'observent aussi quelquefois ailleurs et même chez nous, en France. Un jeune homme est amoureux d'une jeune personne; il apprend qu'elle se marie, et aussitôt il se rend chez le restaurateur chez lequel doit se faire le repas de noces. Lorsque les mariés et les convives sont tous réunis, il se brûle la cervelle. Une dame, mère de plusieurs enfants, mais fort adonnée à ses plaisirs, commet des fautes; ses parents tiennent conseil; elle court chez tous les armuriers de la ville : l'un d'eux lui donne un pistolet chargé, et elle va se brûler la cervelle à la porte de la salle dans laquelle ses parents délibéraient sur son sort. (Mathey.) — On a vu, au Palais-Royal, un militaire se plonger son épée dans le cœur, après l'avoir retirée fumante du sein de sa maîtresse.

Dans ces dernières années, plusieurs suicides ont eu lieu par précipitation du haut des monuments publics de Paris. Ainsi la colonne de Juillet a été le théâtre de trois précipitations successives dans les premiers mois de 1843... On a vu un individu monter sur la colonne de la place Vendôme, pour se tirer un coup de pistolet dans la tête. (M. Bourdin.)

Ainsi, pour conclure avec Esquirol, « parmi les malheureux qui tuent avant de se tuer, il en est qui obéissent à des passions véhémentes qui les portent promptement à ce double homicide; les autres sont mus par des passions lentes. Il en est qui ne veulent pas se tuer dans la crainte de commettre un trop grand crime; les autres, parce que, certains de mourir lorsqu'ils auront commis un meurtre, ils espèrent avoir le temps de se préparer à la

mort. Il en est qui, aveuglés par le délire, tuent les personnes qui leur sont les plus affectionnées pour les préserver des peines de la vie, des dangers de la damnation ; enfin on en a vu tuer les objets les plus chers à leur cœur, ne voulant pas s'en séparer, croyant leur être réunis après la mort.

« Peut-on croire que tant de violation des premières lois de la nature, que tant d'exaltation de l'imagination, que tant d'égarement de la sensibilité, puissent se concilier avec la plénitude de la santé, avec l'intégrité de la raison ? Ne faut-il pas, au contraire, être arrivé au dernier degré du délire pour se déterminer à tuer une femme que l'on chérit, des enfants qu'on adore ; n'est-ce pas s'abandonner à la fois aux deux actes les plus contraires à la loi naturelle, savoir : la conservation des individus et celle de l'espèce, et cependant plusieurs faits prouvent que ces malheureux, hors de cet acte, avant et après son exécution, étaient calmes et raisonnables (1). Ce calme, cette raison, ne sont-ils pas la même chose que le calme et la raison de ce maniaque, qui, sur le plus léger prétexte, va se livrer aux actes de la fureur la plus aveugle ? Ce ne sont pas les signes du délire qui ont manqué chez celui qui s'est suicidé, ce sont les observateurs qui n'ont pas été à portée de tout voir et de bien voir. » (Art. *Suicide du Dict. des sciences médicales.*)

Il n'est pas très-rare de voir des maniaques refuser toute espèce de nourriture et se laisser mourir de faim ; nous en

(1) C'est-à-dire, comme nous l'avons dit à la page 81, qu'il y a toujours, dans l'acte même, délire, trouble ou éclipse de la raison, et suspension du cours du libre arbitre ou de la liberté morale.

avons rencontré plusieurs exemples. Un individu se jette dans une rivière, d'où on le retire aussitôt. Quelques jours après, il se précipite du haut d'un clocher sur un amas de pierres, se casse le corps d'une vertèbre, et ne meurt pas. Dès-lors il prend la résolution de ne plus manger. Avec beaucoup d'efforts on surmonte cette résolution, qui se renouvelle encore de temps en temps. Enfin il meurt un an après des suites de la fracture. — Mme *** se jette dans la rivière; on l'en retire. Le lendemain, elle refuse de manger; elle fait mille efforts pour s'étrangler; elle est conduite à Paris. Pendant le voyage, elle a recours à la ruse, à la force, à la surprise, pour se précipiter de sa voiture. Rendue à Paris, elle essaie de s'étrangler; elle refuse de manger pendant plusieurs mois, et ne cède qu'à la force pour avaler des aliments liquides qu'il faut introduire dans la bouche. Tous les liens sont saisis pour s'étrangler : mouchoirs, collerettes, jarretières, bandes qui maintiennent un cautère, etc. Elle se frappe de la tête contre les murs, contre les angles des cheminées; elle tâche de se précipiter par les croisées, du haut des meubles, de son lit. Elle s'empare de morceaux de verre pour s'ouvrir les artères, elle s'efforce d'avaler des plumes, des crayons, des morceaux de bois; elle fait, avec de petits morceaux de papier, avec de la laine furtivement enlevée de ses matelas, des pelottes pour s'étouffer en les avalant; elle démonte un meuble pour faire le même usage des clous. Un jour elle avale un caillou qui ne peut franchir l'œsophage; pendant les efforts qu'on fait pour le précipiter dans l'estomac, elle se persuade qu'elle va expirer; lorsque le caillou fut descendu dans l'estomac, elle se réjouit, assurant qu'il hâtera la désorganisation des intestins. Un jour en se promenant elle se jette sur le sabre d'un militaire; une autre fois, voyant

deux soldats armés de leurs fusils, elle se met à genoux et les conjure de la fusiller. Cette malade est logée au rez-de-chaussée, son lit et sa cheminée sont matelassés : on a retiré de son appartement tout ce qui peut réveiller ses idées de suicide ou servir à leur exécution, tels que ciseaux, épingles, couteaux. Deux femmes la surveillent nuit et jour. Une dame de compagnie s'assure, plusieurs fois le jour, que la surveillance est très-active, et néanmoins Mme *** a déjoué toutes les précautions, la surveillance la plus assidue. Cette malade, hors une série d'idées entretenues par des hallucinations de l'ouïe et de la vue, jouit d'une raison parfaite, d'une force de pensée et de raisonnement bien supérieure à la raison des femmes. Depuis quatre mois, quoique le caractère du délire n'ait point changé, que le désir de mourir persiste, la malade ne fait point de nouvelles tentatives.... Tous les moyens avoués par l'expérience ont été mis en usage; on a administré, pendant trois mois, avec le plus grand soin, le traitement d'Avenbrugger (qui sera exposé plus bas); on a fait appliquer un séton sur la région du foie, et fait boire plusieurs pintes d'eau fraîche par jour, sans obtenir de changement favorable. On s'en tient au petit-lait, aux bains tièdes et aux lavements calmants, et surtout à la conversation d'un petit nombre de personnes; car Mme *** ne veut admettre que peu de monde auprès d'elle....

Un jeune homme s'essayait à passer le plus de temps possible sans prendre de nourriture; enfin, après seize jours de l'abstinence la plus sévère, il se déclare une fièvre adynamique : le malade alors veut avaler; les muscles qui servent à la déglutition sont paralysés..... Il vécut encore cinq jours soutenu par des lavements de bouillon, etc. Il se

plaignait d'une soif dévorante; il répétait souvent qu'il en coûte pour finir...

Un jeune homme de vingt-neuf ans, qui, n'ayant pu être dispensé du service militaire, se livre à l'onanisme afin de se rendre malade et d'obtenir son congé. Malheureusement, il réussit; il devint très-maigre et d'une grande susceptibilité. Un événement peu important le jette dans la lypémanie. Il se persuade qu'on espionne ses actions afin de nuire à sa famille et à ses amis; il refuse de sortir de chez lui, devient morose, triste, et passe deux, trois et cinq jours sans prendre de nourriture. Après quelques mois de maladie, on apprend de lui qu'il ne mange point parce qu'il croit qu'en mangeant il compromet sa famille et ses amis : l'honneur lui défend de manger. Après deux larges saignées du pied, les jeûnes deviennent plus fréquents. Le malade prend ses parents en aversion..... Il est isolé. Il mange, reprend des forces, et, quoique toujours préoccupé de son inquiétude, il parle, cause très-agréablement sur tout autre sujet, particulièrement sur la littérature qu'il connaît très-bien. Six mois se passent ainsi : le malade recommence ses essais; il assure qu'il veut s'efforcer de rester le plus longtemps possible sans manger, afin de compromettre le moins de monde qu'il pourra. Dans d'autres moments, il déclare qu'il veut en finir, cet état étant intolérable. Les douches, les bains, les lavements nourrissants, les frictions, ne produisent aucun effet. Après trois tentatives de sa part pour ne pas manger, le malade reste huit jours sans rien prendre. Alors une sonde est introduite par les narines dans l'arrière-bouche, afin d'ingérer quelques aliments liquides dans l'estomac et de convaincre le malade qu'on le fera vivre malgré lui. Ce moyen réussit; mais, après quatre jours d'une alimentation volon-

taire et raisonnable, il revient à ses essais. On lui présente les aliments qu'il préfère en santé : il entre en fureur, prétendant qu'on veut le tenter pour le faire manquer à l'honneur. Pendant la nuit, il ne dort point; pendant le jour, il se promène à grands pas. Le neuvième jour, on tâche en vain de vaincre sa résolution en appliquant légèrement sur diverses parties du corps un fer rouge flexible. Il oppose une constance stoïque à ce moyen violent. Le lendemain, sa mère, sa famille, qu'il n'avait point vues depuis longtemps, viennent auprès de lui pour ne le plus quitter. Ils mangent dans son appartement pour l'exciter par leur exemple. Un de ses amis se joint à eux inutilement; un ecclésiastique, en qui il a beaucoup de confiance, n'est pas plus heureux. Le douzième jour, le malade donne le bras à sa mère pour se promener dans le jardin; il chancèle sur ses jambes; il est très-pâle, et un quart d'heure après il éprouve une légère syncope. Pendant cette promenade on a concerté le stratagème suivant : son ami vient comme tout essoufflé lui apporter, sur du grand papier muni du sceau de l'état, une déclaration du chef du gouvernement, par laquelle il est déchargé de tous les mauvais effets qui peuvent résulter, s'il mange : il examine ce papier avec attention. On le laisse un instant à lui-même. Son ami seul lui dit : *Crois-tu que je te trompe, que je voudrais contrefaire le timbre de l'État*. Aussitôt, comme sortant d'un véritable rêve, il dit : Allons, ma mère, montons. Le malade monte deux étages très-lestement. Quoi qu'on puisse faire, on ne peut l'empêcher de manger la moitié d'une volaille contenue dans un pâté, ainsi que la moitié de la croûte de ce pâté; il boit beaucoup d'eau, assurant que la soif est ce qui l'a fait le plus souffrir. A peine il a pris ce repas, qu'il manifeste tous les symptômes

de l'ivresse poussée jusqu'au délire. Trois heures après; il se couche, se plaignant de cardialgie. Des lavements émollients, des flanelles trempées d'eau chaude sur l'abdomen, diminuent ses souffrances. Le soir même, il rentre chez lui et reprend ses habitudes ordinaires; il ne se plaint que d'être faible. Un mois après, le malade s'enferme dans son appartement, se déshabille tout nu, et déclare qu'il n'ouvrira sa porte à personne et qu'il ne mangera plus. Craignant qu'au moindre bruit il ne se précipite par la croisée, on fait venir un serrurier très-fort, qui, avec un gros marteau d'enclume, d'un seul coup fait sauter la porte. Le malade en est si stupéfait, qu'il se laisse habiller, mais refuse de manger. Vous avez bien fait, dit-il, de me surprendre, sans quoi je m'échappais par la croisée (c'était au troisième étage). Pendant trois jours, on fait de la musique auprès de son appartement, chaque fois il devient furieux. Il a avoué depuis que sa fureur venait de ce qu'il croyait qu'on s'amusait pendant qu'il était dans une situation affreuse. Le cinquième jour de cette nouvelle abstinence, on introduit une sonde par les narines et on ingère dans l'estomac un bouillon et un peu de vin, en assurant le malade que, s'il ne mange pas le soir, le lendemain on recommencera. Il ne tient aucun compte de cette menace. Le lendemain, on éprouve une si grande résistance pour introduire la sonde, qu'on n'ose la surmonter : le malade se met à rire. J'avais fait, dit-il, tous mes effots pendant la nuit pour contracter les muscles du pharynx, afin d'empêcher l'introduction de la sonde. Le septième jour, tout ayant échoué, on s'avisa de rouler un mouchoir sur lui-même et d'en donner quelques coups au malade, en lui disant d'un ton ferme qn'on le frappera ainsi tant qu'il ne prendra pas de nourriture. Son amour-propre s'irrite de

ce traitement; il demande à manger. Depuis et pendant quatre mois, il ne veut manger que douze œufs préparés à l'eau, sans vouloir boire. Il reste assis sur un tapis pendant tout ce temps, urine très-rarement, et ne va à la garde-robe que tous les huit jours. Il ne veut point faire sa barbe, essuie son nez et sa bouche avec ses doigts, et ne change de linge que tous les six jours. On le confie à son ami, qui en le menaçant de le frapper lui fit faire un voyage en Suisse. Après un an, le malade revint à Paris, jouissant de sa raison; mais il est resté bizarre et singulier. (Esquirol.)

Nous avons rapporté ces histoires au long, en les abrégeant toutefois, afin de mieux faire ressortir le tact et toute l'habileté d'un praticien très-exercé dans le traitement des maladies mentales et du suicide. Ce sont des méthodes de thérapeutique que l'on peut imiter en pareil cas. Nous allons voir encore, dans les observations suivantes par le même auteur, la preuve de ce que nous venons d'avancer; nous allons voir, disons-nous, combien il faut souvent se défier des maniaques et des lypémaniaques portés au suicide, et combien enfin il faut être sur ses gardes pour ne pas se laisser surprendre par leurs ruses et leurs finesses. Il ne faut s'en laisser imposer ni par le calme, ni par la joie, ni par les promesses, ni par les serments; car ces individus se tuent souvent quand on s'y attend le moins, et après avoir donné les plus belles et les plus solennelles assurances.

Une jeune dame avait eu avant de se marier, vers l'âge de dix-huit ans, un premier accès de lypémanie avec propension au suicide; elle se marie à vingt ans et paraît heureuse. Cinq à six ans après, elle éprouve de très-légères contrariétés; les menstrues coulent mal; la face est vultueuse; elle a de la céphalalgie; elle est triste et désire guérir de cet état qui lui paraît d'autant plus affreux,

qu'elle ne peut être utile dans son ménage, et qu'elle est à charge à son mari et à ses parents... Elle désire vivement de quitter sa maison, afin, dit-elle, de guérir plus vite; d'ailleurs elle pense ne pouvoir jamais guérir chez elle ni chez ses parents. Elle se rend donc dans une maison qu'on lui indique, tout en avertissant bien de se tenir sur ses gardes, à cause du grand empressement qu'elle avait mis à entrer dans une maison étrangère. Elle embrasse ses parents et paraît contente. La maîtresse de la maison reste avec elle pour la surveiller; mais, l'ayant une fois laissée seule, il ne fallut que quelques instants pour que cette malheureuse femme se pendît derrière la porte de sa chambre.

Une dame, âgée de cinquante-huit ans, après avoir eu plusieurs accès de suicide, se rendit dans une maison de santé, munie d'une dose considérable d'opium, espérant pouvoir s'y tuer plus facilement, et dérober à sa fille le spectacle de sa mort. La surveillance qu'on exerça sur elle dès l'instant de son arrivée l'empêcha de s'empoisonner, et dès le lendemain elle avoua les motifs qui l'avaient conduite dans cette maison.

Un homme se rend à Paris avec sa femme, sa fille et deux domestiques, pour y être traité d'une lypémanie avec tentative de suicide. On avertit sa famille d'exercer sur lui la surveillance la plus active, assurant qu'elle a tout à craindre de la plus légère négligence. Le lendemain sa femme et sa fille sont obligées de sortir, et laissent auprès du malade les deux domestiques. L'un d'eux sort un instant; le malade ordonne à l'autre d'aller chercher quelque objet. Ce second domestique oublie les recommandations qu'on lui a faites; il n'avait pas descendu deux marches de l'escalier, que son maître s'était précipité.

Un homme, disposé à la lypémanie avec propension au

suicide, était triste et rêveur. Après quelques mois, il déclare à sa famille qu'il est guéri de ses funestes idées; il devient gai, causeur; il embrasse sa femme, ses enfants avec une sorte d'affectation qui ne fut pas remarquée alors, et il court se jeter dans la rivière voisine.

Voici une observation rapportée par Esquirol, qui prouve combien peu il faut compter sur les malades qui paraissent guéris ou que l'on croit tels. Nous citerons textuellement.

« Une dame, âgée de quarante-huit ans, d'une constitution lymphatique, avait fait plusieurs tentatives de suicide : je suis appelé à lui donner des soins; après quelques mois, elle paraît très-bien portante; plusieurs circonstances semblent confirmer l'opinion que je me suis faite de son rétablissement. Après une longue conversation avec cette dame, après l'avoir décidée à faire usage d'une boisson rafraîchissante qu'elle avait refusée depuis quelques jours, je crois pouvoir me fier à elle. Pour la convaincre de la certitude relativement à sa guérison, j'ouvre moi-même l'une des croisées de son appartement qui avaient été fermées jusqu'alors; elle paraît enchantée; je la laisse lisant un journal, avec une femme de chambre qui brodait dans sa chambre, mais tournant un peu le dos à la croisée ouverte. Je n'étais pas sorti de l'antichambre, que cette dame s'était précipitée par la croisée. La première chose qu'elle dit lorsqu'on accourut à son secours, fut : *Qu'on ne le dise pas au docteur*. »

A. Petit rapporte que « un brigadier de gendarmerie, intéressant par toutes les qualités qui attachent et qui honorent, s'arma contre sa propre vie dans un délire mélancolique. Sa mâchoire fut brisée, son palais percé, sa langue déchiré; une balle se perdit dans ses narines, et, s'étant

aplatie contre la colonne vertébrale, fut avalée dans la déglutition. De nombreuses saignées ne purent modérer les effets du gonflement; bientôt il fut extrême; le malade suffoquait; l'air, les aliments n'avaient plus de passage. A l'exemple de Desault, de mon illustre maître, j'osai tenter de le sauver. Deux sondes furent portées dans les narines; par l'une il respirait, par l'autre j'injectais chaque jour les remèdes ou les aliments convenables à sa situation. Le danger se dissipait, il était bien; la parole ne lui était point encore rendue, mais chaque jour il semblait se rattacher à la vie. Il m'interrogeait par écrit sur mes espérances; il semblait sourire à la joie que j'avais à lui en donner. Ah! qui ne s'y serait trompé comme moi! Je les prodiguais, je me promettais sa guérison prochaine; mais il n'enviait que celle du tombeau : quand il se vit forcé de vivre, il s'y plongea par un coup plus assuré, et fit cesser à la fois nos espérances, son désespoir et ses maux. »

« Une femme de Marseille, qui avait été plusieurs fois empêchée de se jeter par la fenêtre, ce qui paraissait le mode de destruction auquel elle attachait le plus de prix, réussit à détacher un barreau de la croisée, sans autre secours que ses mains, et, trouvant ensuite l'espace trop petit pour passer, elle grimpe le long des autres barreaux qui étaient pourtant sans traverses, et par le secours du barreau enlevé elle fit un trou au plancher, parvint de dedans en dehors jusqu'au toit, enleva les briques qui le recouvraient et s'élança dans la rue. » (Fodéré.)

Il est des individus qui prennent des mesures efficaces pour accomplir leur dessein, en se mettant pour ainsi dire dans l'impossibilité d'échapper à la mort. Un jeune homme donne quelques signes d'aliénation mentale, s'arme de son fusil de chasse, se place sur le bord de la rivière vers l'en-

droit le plus profond, se brise la tête avec deux balles et tombe immédiatement dans l'eau.

Un certain nombre de malades, et particulièrement les hypochondriaques et les lypémaniaques avec désir du suicide, sont retenus par divers motifs, comme un sentiment d'honneur ou de tendresse pour quelque parent ou ami, ou enfin par des principes religieux. Un homme éminemment hypochondriaque avoua à Esquirol que les idées religieuses seules l'avaient empêché de se suicider, ce dont il avait été tenté bien des fois pendant la durée de sa maladie. Jamais il n'avait fait de tentative. Nous avons souvent reçu de pareils aveux.

« A la vue de ce fléau (des essaims d'insectes qui ne permettent pas au sommeil d'approcher de ses paupières), dit Silvio Pellico, j'eus quelque tentation de me suicider. Grâce au Ciel, mes fureurs ne duraient pas, et la religion continuait à me soutenir. Elle me persuadait que l'homme doit souffrir et souffrir avec courage; elle me faisait sentir une certaine volupté dans la douleur, la satisfaction intérieure de ne point succomber, de vaincre tout. Je me disais : plus la vie devient douloureuse, moins je serai effrayé, si, jeune comme je le suis, je me vois condamné au supplice. Sans ces tourments péremptoires, je serais peut-être mort lâchement... » (Chap. 29.) Ailleurs : « J'eus la tentation de me soustraire au gibet par le suicide; mais je chassai cette pensée. Quel mérite y a-t-il à ne pas se laisser exécuter par le bourreau, pour en faire soi-même l'office ou sauver son honneur? Eh! n'est-ce pas un enfantillage de croire qu'il y a plus d'honneur à tromper le bourreau qu'à l'attendre avec résignation, lorsqu'il n'en faut pas moins mourir. Non : même, si je n'eusse pas été chrétien, le suicide, en y réfléchissant, m'aurait paru un

plaisir insensé, une chose inutile. Si le terme de ma vie est arrivé, me disais-je, ne suis-je pas heureux d'avoir le temps de me recueillir et de purifier ma conscience par des désirs et un repentir dignes d'un homme? A en juger d'après le vulgaire, marcher au gibet c'est la pire des morts; au jugement du sage, cette mort n'est-elle pas préférable à tant d'autres qui sont la suite de tant de longues maladies, pendant lesquelles l'intelligence affaiblie enchaîne l'âme dans un cercle étroit de pensées rampantes.» (Chap. 48.)

Voici un fait assez curieux d'un malade que sa seule parole d'honneur donnée a empêché de se tuer. Un officier supérieur des plus distingués, dominé par une injuste jalousie qui allait jusqu'à la lypémanie avec des hallucinations de l'ouïe et de la vue, ne pouvant plus supporter sa situation, exigea d'un de ses amis qu'il lui apportât une potion composée avec une assez forte dose d'opium pour l'endormir à jamais. A toutes les difficultés qu'opposait l'amitié, le malade opposait la menace de recourir aux moyens les plus extrêmes et les plus infaillibles; enfin l'ami parut se rendre et alla chercher une potion calmante; le malade l'avala avec avidité : n'éprouvant aucun accident, il s'aperçut qu'il avait été trompé; il reprocha à son ami sa faiblesse, et l'accusa de l'avoir couvert de honte, de l'avoir méprisé et de ne pas le croire capable de savoir mourir. Devenu presque furieux, le malade est conduit dans l'établissement d'Esquirol : celui-ci se rend auprès du malade placé dans une chambre au rez-de-chaussée. Le désespoir est peint dans tous ses traits; son teint est d'une pâleur livide; les yeux sont injectés, la peau est brûlante, le pouls très-fréquent. Esquirol tâche de persuader au malade qu'il est médecin, car il s'obstine à le prendre pour

un peintre, conduit auprès de lui pour faire son portrait qui doit être vendu comme on vend le portrait des criminels. Après un long entretien, le prétendu peintre dit au malade : Général, vous voulez vous tuer, et, faute d'aucun autre moyen, vous voulez conserver votre cravate; vous ne vous tuerez pas; je vous guérirai, moi, et je vous rendrai au bonheur. Je veux être assuré que vous n'attenterez pas à vos jours, quatre domestiques vont rester dans votre chambre et vous veiller; ou bien, donnez-moi votre parole d'honneur que vous ne vous tuerez pas. Choisissez; au reste, je préfère votre parole à toute autre précaution. Après quelques minutes d'hésitation, il dit : Eh bien! monsieur, je vous donne ma parole d'honneur. Là-dessus on se retire, et on laisse au malade sa cravate. Le lendemain, il déclare que plus de vingt fois il avait pris les bouts de sa cravate pour s'étrangler, et que sa parole d'honneur donnée l'avait seule retenu. (*Dissertation sur la mélancolie*, par le docteur Anseaume.)

Il importe souvent, dit M. Falret, de témoigner aux mélancoliques-suicides de la confiance tout en les surveillant de la manière la plus exacte, surtout s'ils ont donné leur parole d'honneur de ne pas attenter à leurs jours. Le roi d'Angleterre désira un jour se raser lui-même; le célèbre Willis craignit, s'il hésitait à lui donner son consentement, que le roi ne crût qu'il était soupçonné de l'intention de se suicider, et de lui donner ainsi l'idée d'un suicide; en conséquence, il envoya chercher des rasoirs, et, dans l'intervalle, il engagea sa majesté à fixer son attention sur des papiers qui se trouvaient sur la table; le roi continua de ne s'occuper que de ses papiers, ce qui fit penser à Willis qu'il n'avait eu aucun projet d'attenter à ses jours. Après s'être rasé, le roi se remit à ses papiers; les rasoirs

ne furent pas remportés immédiatement, pour ne pas donner au roi la pensée que l'on craignait qu'il n'en fit sur lui un funeste usage.

Voici une observation de suicide par suite d'hallucinations optiques : elle est tirée de l'article *suicide* du Dictionnaire des sciences médicales. Une dame, âgée de soixante-huit ans, avait eu plusieurs accès de suicide toujours déterminés par des hallucinations de la vue et des scrupules religieux ; une fois elle croyait voir une tête sanglante séparée du tronc et couverte d'un crêpe noir ; une autre fois, c'était un squelette tout entier : ces images la suivaient partout, la fatiguaient la nuit comme le jour ; l'accès durait d'un à trois mois : à chacun d'eux, l'hallucination changeait d'objet. La malade choisissait toujours l'opium, espérant ne pas souffrir par ce moyen. Enfin elle prit une forte dose d'opium, et éprouva, pendant plusieurs heures avant sa mort, les douleurs les plus atroces.

Il s'est rencontré des individus qui ont eu recours à des moyens de destruction singuliers, bizarres ou ridicules. Un fou s'occupait depuis plusieurs jours à fabriquer un œuf de carton. A peine eut-il fini, qu'il le remplit de poudre, le plaça dans sa bouche, y mit le feu et se fit sauter la cervelle.

On a vu enfin quelques fous demandant avec instance qu'on leur rendît le service de les tuer. « J'ai vu une femme, dit M. Falret, qui m'a prié mille fois, avec instance, de lui donner la mort, parce qu'elle s'imaginait devoir survivre à tout le monde, et qu'elle ne savait ce qu'elle deviendrait lorsqu'elle serait seule sur la terre. » Le même auteur ajoute : « Dans un hôpital de province, existait naguère un malheureux pharmacien qui, tourmenté par le dégoût le plus absolu de l'existence, demandait, comme la

femme dont je viens de parler, à tous ses compagnons d'infortune de le délivrer de la vie. Jusqu'au 15 du mois de juin...., aucun n'avait répondu à ses désirs, lorsque P**, qui n'avait été admis comme aliéné que le 14, ayant reçu la même proposition, répondit : *Très-volontiers*. A l'instant même, les deux fous prennent un escalier qui descend à la cuisine, ils rencontrent un chevalet qui leur paraît très-commode pour l'exécution de leur projet. Le pharmacien s'arrête, quitte sa redingote et sa cravate, arrange sa chemise et pose sa tête sur le chevalet. Restait l'embarras d'un instrument; le patient lui-même indique le couperet de la cuisine. P** se hâte de l'aller chercher. Il revient, trouve le pharmacien dans la même attitude, et le décolle d'un seul coup, sans que qui que ce soit ait vu les préparatifs ni entendu les suites de cette terrible exécution. Le juge de paix prévenu s'y transporte. P**, reconnu le meurtrier par les traces de sang qui couvraient ses habits, est interrogé, et déclare sans la plus légère émotion qu'il a cédé aux instances de M**; que celui-ci lui a laissé un papier précieux, *qui n'est autre chose qu'un chiffon*, et qu'il rendra le même office à quiconque lui adressera la même prière. Que penser, s'écrie le docteur Falret, d'un établissement dans lequel il arrive un événement si épouvantable? »

CHAPITRE IV.

DE L'HÉRÉDITÉ, DE L'ÉPIDÉMICITÉ, ET DE QUELQUES AUTRES PARTICULARITÉS DU SUICIDE.

§ I.

DE L'HÉRÉDITÉ DU SUICIDE.

Considérons maintenant le suicide comme résultat d'une prédisposition ou d'une affection héréditaire, indépendante de l'action existante ou perturbatrice des passions. Il est certain qu'il existe quelquefois des prédispositions générales ou un état physique particulier qui modifie, altère, pervertit, exalte ou affaiblit la sensibilité humaine, qui par là même devient la source ou le principe des plus graves perturbations organiques et instinctives. On a vu des familles entières se tuer ou devenir aliénés. Voltaire rapporte qu'un homme, d'un âge mûr et d'une conduite régulière, se tua le 17 octobre 1769, et laissa au Conseil de la ville où il était né l'apologie écrite de sa mort. Son père et son frère s'étaient suicidés au même âge que lui. — Un homme, dit Esquirol, dont le père et le grand-père s'étaient tués à l'âge de cinquante-trois ans, commença, dès l'âge de cinquante ans, à avoir des tentations de suicide, persuadé qu'il finirait comme ses parents. — Une femme âgée de soixante-trois ans, qui a éprouvé un grand nombre d'accès

de lypémanie suicide, avait une fille qui a eu plusieurs accès de manie ; et sa petite-fille, dès l'âge de quinze ans, sujette aux mêmes accès, a nourri des idées de suicide.

Gall rapporte qu'un homme laissa sept enfants, avec une fortune de deux millions; ses enfants restent à Paris ou dans les environs, conservent leur fortune respective, quelques-uns l'augmentent encore; aucun n'éprouve de malheur, tous jouissent d'une bonne santé, d'une existence honorable, de la considération générale. Tous les sept frères, dans l'espace de trente à quarante ans, se sont suicidés. (Physiologie, t. 3.) Le même auteur dit avoir connu une famille dont la grand'mère, la sœur, la mère se sont suicidées; la fille de cette dernière a été sur le point de se précipiter, et le fils s'est pendu. « Un individu s'était suicidé dans une maison de Paris ; son frère, qui venait assister à ses funérailles, s'écria en voyant le cadavre : Quelle fatalité! mon père et mon oncle se sont tués, mon frère les imite, et moi j'ai eu vingt fois la pensée de me jeter dans la Seine pendant mon voyage. » (M. Falret.)

Rush, dans son traité de l'*Insanity*, rapporte le fait suivant : Les capitaines C... L... et J... L... étaient jumeaux; ils étaient si ressemblants, qu'on ne pouvait les distinguer l'un de l'autre; ils servirent dans la guerre de l'indépendance d'Amérique; ils se firent également remarquer et obtinrent les mêmes grades militaires; ils étaient d'un caractère gai, et tous deux heureux par leur famille, leur alliance et leur fortune. Le capitaine C... L... resta à Greenfield, distant de deux milles de l'habitation de son frère; le capitaine J... L..., revenant de l'assemblée générale de Vermont, se cassa la tête d'un coup de pistolet; il était triste et morose quelques jours auparavant. Vers le même temps, le capitaine C... L... devint mélancolique et

parla de suicide. Quelques jours après, il se lève de grand matin, propose à sa femme une partie de cheval, il se rase, après quoi il passe dans une chambre voisine et s'y coupe la gorge. La mère de ces deux frères, ajoute Rush, est aliénée, et deux de leurs sœurs ont été, pendant plusieurs années, tourmentées de l'idée de se suicider.

Un riche négociant, d'un caractère très-violent, est père de six enfants. A mesure que ses enfants ont fini leur éducation, il leur donne une forte somme d'argent et les éloigne de chez lui. Le plus jeune, âgée de vingt-six à vingt-sept ans, devient mélancolique et se précipite du haut du toit de sa maison ; un second frère, qui lui donnait des soins, se reproche sa mort, fait plusieurs tentatives de suicide et meurt un an après des suites d'abstinences prolongées et répétées. L'année suivante, un autre frère a un accès de manie dont il guérit ; un quatrième frère se tue ainsi que celui qui a été maniaque. Deux ou trois ans après, une sœur devient d'abord maniaque et fait mille tentatives de suicide. Le sixième frère est à la tête d'un grand commerce ; il eût fini comme ses frères, s'il n'avait été retenu à la vie par ses enfants et par sa femme qui est pour lui un ange tutélaire par ses soins et par sa tendresse. (Esquirol.) Il résulte, des observations multipliées de cet auteur célèbre, que les prédispositions héréditaires de la folie transmises par les mères sont d'un tiers plus nombreuses que celles qui proviennent des pères. On a fait la même observation pour la mélancolie-suicide.

Il est rapporté, dans le *Bulletin général de Thérapeutique*, cahier de mai, 1845, qu'un négociant, âgé de quarante-quatre ans, étant le dernier fils d'une malheureuse famille dont tous les membres, le père, un frère et deux sœurs, s'étaient déjà suicidés, quoique heureux et dans

l'aisance, pour mettre fin à ses jours, appliqua, le 8 mars 1845, sur l'une et l'autre tempe, deux pistolets de poche et lâcha à la fois les détentes. L'une des balles rase le front et se perd en l'air; l'autre fait un trou à la région temporale droite sans déterminer aucune fracture et pénètre dans le cerveau.... Enfin cet individu a vécu pendant dix jours avec une balle au milieu du cerveau, en conservant l'intégrité de la parole, de l'intelligence et de tous les sens. — Au sujet des effets bizarres que produisent quelquefois les armes à feu, le même recueil (t. 15, p. 68) parle d'un malade hémiplégique qui, fatigué de la vie à cause de son infirmité, se tira deux coups de pistolets dans la bouche, et qui, apporté à la Charité dans les salles de M. Velpeau, non-seulement ne mourut pas, mais encore fut, en moins de quinze jours, en pleine convalescence; et, chose merveilleuse! c'est que par ce coup de pistolet il fut guéri de son hémiplégie.

§ II.

DU CARACTÈRE ÉPIDÉMIQUE ET CONTAGIEUX DU SUICIDE.

L'apparition épidémique du suicide est, au point de vue médical, un phénomène bien extraordinaire et bien singulier. Plutarque rapporte que le suicide régna épidémiquement sur les filles de Millet. L'une d'elles se pendit, et aussitôt une foule d'autres imitèrent son exemple; il fallut, pour arrêter les progrès effrayants de cette contagion frénétique, que le sénat ordonnât que les cadavres des suicides seraient exposés tout nus sur la place publique. Primerose assure que de son temps un très-grand nombre de

femmes lyonnaises se précipitaient à l'envi dans le Rhône. Un ancien auteur de la ville de Marseille parle également d'une épidémie de suicide qui ne sévit aussi que sur les jeunes filles. Montaigne parle d'une épidémie de suicide qui régna dans le Milanais et sur les hommes seulement : « Mon père, dit-il, vist tenir compte de bien vingt-cinq maistres de maison qui s'étaient défaits eux-mêmes en une semaine. » Au rapport de Sydenham, il y eut, en 1697, un grand nombre de monomanies et de suicides dans la ville de Mansfeld, pendant le mois de juin qui avait été très-chaud. Un médecin de Saint-Maurice, dans le Valais, le docteur Desloges, a observé une épidémie de suicide, en 1813, au village de Saint-Pierre-Monjau : une femme s'étant pendue, toutes les autres eurent de violentes tentations d'imiter son exemple. Pendant l'année 1772, en un très-court espace de temps, quinze invalides se pendirent à un crochet qui se trouvait dans un passage très-obscur de l'Hôtel-des-Invalides de Paris. On enleva le crochet, on eut soin de percer une croisée en face, et depuis cette époque personne ne s'est pendu. En 1806, aux mois de juin et de juillet, on observa à Rouen plus de soixante suicides. A Copenhague, on en compta plus de trois cents pendant les mois de juillet et d'août de la même année où la température avait été la même qu'à Rouen. A Stuttgard, on a aussi observé une épidémie de suicide pendant l'été de 1811. Au printemps de la même année, on vit aussi beaucoup de suicides à Paris. Le docteur Rech a remarqué qu'il y en avait eu un bien plus grand nombre à Montpellier, en 1820, que pendant l'espace des vingt années précédentes. Enfin on sait que le vent brûlant du désert produit quelquefois sur nos troupes, en Algérie, de véritables épidémies de délire et de suicide, en déterminant de fortes

congestions cérébrales. On peut croire que, dans ces cas, les boissons alcooliques sont un peu venues en aide au siroco. Nous ne parlons pas ici de l'horrible spectacle de treize cents suicides qu'a offert la ville de Versailles, en 1753. Le désespoir des individus et la terreur de cette époque de néfaste mémoire, ont eu sans doute la plus grande part à l'effrayante multiplicité de ces morts volontaires.

On peut croire qu'ici il y avait plutôt maladie de l'âme, dépravation du cœur et de l'esprit, que maladie du corps, ou folie, si l'on veut. Que ces incrédules de Versailles, imbus de la désespérante philosophie du 18e siècle, aient eu recours au suicide pour échapper à l'échafaud dressé par les réactions politiques, cela ne surprend pas de la part des hommes matérialistes ou athées. À quoi bon s'enquérir des causes médicales ou physiques pour expliquer ces énormes dépravations, quand les causes morales sont si patentes et si décisives? Dans ces situations désespérantes de l'incrédule, le dernier recours, le dernier argument, c'est l'appel au néant! c'est le suicide!

Nous ne parlons pas non plus du désespoir des Juifs, qui, à la prise de Jérusalem, les porta, pour mettre fin à leurs maux, à se précipiter du haut des remparts, ou à mettre le feu à leurs maisons pour y devenir la proie des flammes; ni des Péruviens et des Maxicains, qui, au rapport des historiens, désespérés de la destruction de leur culte, de leurs usages et de leurs lois, se tuèrent en si grand nombre, qu'il en périt plus de leurs propres mains que par le feu et le fer de leurs conquérants.

§ III.

DIVERSES AUTRES PARTICULARITÉS DU SUICIDE.

Suicide considéré sous le rapport de l'âge. Bien que le meurtre de soi-même ne se commette ordinairement qu'après la puberté, on a vu des écoliers, des enfants, se tuer par dépit, pour avoir été contrariés ou avoir éprouvé des refus de la part de leurs parents, ou par suite d'une éducation vicieuse et toute matérialiste. Nous avons parlé plus haut d'un enfant de treize ans qui se pendit et laissa un billet ainsi conçu : *Je lègue mon âme à Rousseau et mon corps à la terre!!!* — On a vu, à la Salpétrière, une femme qui s'était jetée à la rivière à neuf ans, et qui s'y précipita encore à quarante.

Le suicide est assez rare dans la vieillesse, dans cet âge où l'on se cramponne de toutes ses forces à la vie qui menace à chaque pas de s'éteindre. Cependant on rencontre encore quelques vieillards moins avares de leurs jours que de leurs écus.

Esquirol rapporte qu'un médecin de Paris, âgé de quatre-vingt-quatre ans, se sentant malade, rien ne put le décider, non-seulement à soigner sa santé, mais à prendre la moindre nourriture. En suivant vos conseils, disait-il à ses amis, à sa fille unique, je puis vivre encore, mais bientôt il faudra finir. Après cinq jours d'abstinence, il consent à prendre un jaune d'œuf, et il meurt quelques instants après. — Pomponius Atticus, étant malade, se condamna à l'abstinence la plus sévère; il guérit de ses souffrances, mais on ne put le déterminer à reprendre des aliments,

et il se laissa mourir, disant qu'il était ainsi bien préparé à mourir doucement. — On sait que le père du célèbre Barthez se laissa mourir de faim, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, par suite du profond chagrin que lui causa la mort de sa femme. C'est en général, de vingt à quarante-cinq ans que l'homme coupe volontairement le fil de ses jours. Néanmoins les recherches statistiques les plus récentes prouvent qu'il y a maintenant à Paris beaucoup plus de suicides avant l'âge de vingt ans, et de quarante à soixante, qu'on n'en voyait autrefois. C'est apparemment parce qu'il y a plus de précocité d'un côté et plus de perversité de l'autre.

Autrefois les Abyssiniens se tuaient quand ils étaient arrivés à la vieillesse; les habitants de Coulis, ville de la Grèce, se donnaient aussi la mort pour éviter les misères et les peines de l'âge caduc. Les Scandinaves se précipitaient du haut d'un rocher pour se délivrer des infirmités de la vieillesse. On sait que la secte des Brachmanes, comme autrefois celle des Stoïciens et des Épicuriens, permet à l'homme de se détruire quand il est fatigué du poids de la vie.

Les livres sacrés des Indous, malgré la douceur de mœurs de ces peuples et leur horreur pour le sang, établissent et autorisent plusieurs modes violents de suicide : ils consistent à se laisser mourir de faim, à se brûler dans du fumier de vache, à s'ensevelir dans la neige sur les montagnes du Thibet, à se noyer, à se laisser dévorer par un crocodile, à se couper la gorge sur les bords du Gange, etc. On connaît le fanatisme de ces malheureux Indiens qui, chaque année, les pousse à se précipiter sous le char de leur idole, afin d'y trouver une mort, que, dans leur préjugé insensé, ils croient glorieuse et digne de récompense. La veuve du Malabar s'immole en montant sur le bûcher qui

doit consumer les restes de son mari. La fête du *Ticonnal* n'a jamais lieu, au Bengal, sans qu'un grand nombre de victimes y trouvent une mort cruelle mais volontaire.

Les climats, quoi qu'en ait dit Montesquieu, ne paraissent pas avoir une grande influence sur la production et la fréquence du suicide. On a prétendu que la fréquence des morts volontaires, chez les Anglais, devait être attribuée à l'état nébuleux du ciel et aux brouillards froids et épais de ce pays. Sans doute, le spectacle d'une atmosphère presque toujours nébuleuse et d'un ciel brumeux dispose aux idées tristes et mélancoliques; mais on voit que dans l'âpre climat de la Russie, infiniment moins agréable que le ciel de l'Angleterre, on observe beaucoup moins de suicides que chez les Anglais. D'ailleurs ce dernier peuple n'était nullement enclin au suicide quand les Romains firent la conquête de la Grande-Bretagne, tandis qu'il était alors beaucoup plus fréquent en Italie qu'il ne l'est aujourd'hui. Le climat de la Hollande est à peu-près le même que celui de l'Angleterre : cependant il est certain que les Hollandais se tuent infiniment moins que les Anglais. Il y a plus de vingt ans qu'on avait remarqué qu'à Copenhague le nombre des suicides avait doublé depuis une vingtaine d'années, et le ciel de Copenhague est resté le même, de même que les climats de tous les pays de l'Europe et du monde entier. Mais ce qui a changé chez les divers peuples européens, c'est l'organisation sociale, ce sont les mœurs, les usages, les penchants, les passions; c'est le sentiment religieux et moral qui s'est affaibli; c'est la démoralisation générale, suite d'un excès de civilisation : voilà les grandes causes de l'accroissement effrayant du nombre des suicides chez les nations européennes, comme nous le verrons plus en détail

quand nous parlerons des moyens propres à opposer aux progrès de cette immense et affreuse plaie sociale.

Quant aux saisons, nous avons dit plus haut que le suicide est plus fréquent pendant les grandes chaleurs de l'été ou même de l'automne, et quelquefois au printemps. On remarque aussi que les aliénations mentales se manifestent davantage au printemps et pendant les chaleurs de l'été ; et sous ce rapport étiologique et sous d'autres encore, elles se rapprochent du suicide.

§ IV.

DES SUICIDES MANQUÉS OU AVORTÉS.

On sait qu'un grand nombre d'individus qui essaient de se tuer n'y réussissent pas. Combien n'avons-nous pas vu d'hommes qui avaient cherché à se couper la gorge sans pouvoir se tuer par ce moyen? Combien n'avons-nous pas vu encore d'individus avec la bouche toute étoilée, c'est-à-dire fendue en rayons divergents dans les joues, par suite d'un coup de pistolet qu'ils s'étaient donné dans la cavité buccale, sans s'être tués. De cent individus, dit Esquirol, qui font des tentatives de suicide, il n'y en a pas quarante qui réussissent. Il en est qui, après s'être jetés dans la rivière, nagent pour gagner la rive, appellent à leur secours; d'autres qui, après s'être jetés dans un puits, s'efforcent d'en sortir et indiquent les moyens nécessaires pour les en retirer ; la plupart de ceux qui ont manqué leur coup, en sont tout honteux et expriment le regret de s'être portés à cet excès : après avoir essayé de la mort, ils n'en veulent plus. La frayeur de la mort vue de près, la secousse mo-

rale, violente qu'ils ont éprouvée, une grande révolution, une diversion subite et puissante, en ont guéri plusieurs par une sorte de crise physique ou morale. Pinel parle d'un homme qui, s'acheminant vers la Tamise, à Londres, pour s'y noyer, fut arrêté par des voleurs : il se battit bravement avec ces importuns, et oublia le dessein qui l'avait fait sortir de chez lui ; depuis ce temps, il n'a plus eu le désir de se tuer. Un jeune homme veut se tuer ; il sort pour acheter une paire de pistolets, l'armurier lui en demande un prix trop élevé ; il se fâche, se dispute avec le marchand et ne pense plus à se suicider.

« Que d'irrésolutions dans ceux qui méditent le suicide, que de combats avant de s'y déterminer ! que d'efforts pour s'y résoudre, dérobés, cachés au public, pour conserver à cet acte insensé tout l'extérieur du courage, de la force ! c'est l'amour-propre encore qui revêt le suicide de son manteau. Combien de meurtriers d'eux-mêmes vivraient encore, si quelque ami avait pu renouer le fil de la vie qu'ils ont tranché ! Combien qui regrettent en la quittant le sort qu'ils trouvent trop malheureux, avec quelle avidité ils ressaisissent la vie par tous les moyens qui leur sont offerts ! Un homme se jette dans un puits, il fait tous ses efforts pour en sortir et indique les moyens de le délivrer. Pauline Pompée, femme de Sénèque, jeune et belle, voulut mourir avec son mari. Elle se fait ouvrir les veines. Néron, instruit de cette résolution, ordonne qu'on aille fermer les plaies de Pauline. Pauline, rappelée des portes du tombeau, ne pense plus à mourir. » (Esquirol.)

On parle beaucoup, dit le même auteur, des individus qui se tuent sans effort, sans répugnance, et on n'a pas tenu compte de tous ceux qui se tuent après des efforts douloureux et inconnus. Une femme, après s'être jetée dans la

Seine, déclara qu'avant d'exécuter sa funeste résolution, elle avait marché pendant vingt-quatre heures, à grands pas, sur le bord de l'eau, et que pendant tout ce temps elle avait horriblement souffert. — Une jeune fille apprend que son amant s'est noyé. Elle se lève de grand matin, se rend sur les rives de la Seine, se place sur le bord de l'eau, et remet au lendemain l'exécution de son dessein. Le lendemain, la même résolution la ramène aux mêmes lieux; l'horreur de la mort la détermine à rentrer chez ses parents. Le troisième jour, sans cesse obsédée par la même idée, elle était sur les bords de la rivière à délibérer, lorsque quelqu'un, passant sur le trottoir, aperçut cette fille; il l'appelle; pour distraire son attention, il la menace d'aller chercher la garde. Cette menace fait perdre la tête à cette jeune fille; elle se précipite; aussitôt on la retire de l'eau; elle avait ses menstrues qui se suppriment, et elle devient épileptique.

§ V.

DU SUICIDE SIMULÉ.

Il est des individus qui menacent de se tuer sans en avoir ni l'intention ni la volonté : c'est ce que l'on observe quelquefois chez des personnes qui cherchent à vaincre toute résistance à leurs caprices ou à leurs exigences. Les monomaniaques quelquefois, pour affliger leurs parents ou leurs amis, feignent de vouloir se donner la mort; mais ils ont bien soin de faire en sorte qu'ils soient aperçus pour qu'on vienne à leurs secours, ou bien ils s'arrangent pour ne pas se faire du mal. Voici ce que rapporte Esquirol à ce sujet : « Une dame, âgée de vingt-sept ans, entre autres mille

extravagances qui avaient toujours pour but d'affliger, de désespérer son mari qui l'aimait beaucoup, fit plusieurs tentatives de suicide; après plusieurs mois, on l'a confiée à mes soins; madame fut conduite dans mon établissement en habit d'homme, seul vêtement qu'elle voulût porter depuis six mois. Lors de son coucher, on enleva ses habits, et on leur substitua des habits de femme. Le lendemain matin, madame réclama ses vêtements d'homme qu'on lui refusa; alors elle s'élança de son lit, menaça les personnes qui la servaient, poussa des hurlements, se roula par terre et se frappa la tête contre le plancher de sa chambre. J'accours à ce bruit; madame, en me voyant, se frappe plus rudement la tête, répétant : *Je veux me tuer*. Eh bien! madame, tuez-vous, ce sera une mauvaise tête de moins, votre mari sera délivré d'un grand tourment : quant à moi, cela m'est indifférent. Aussitôt cette dame se lève, s'habille, et depuis, quoiqu'elle soit restée aliénée, elle n'a plus fait la moindre menace de se tuer.

» Une demoiselle parlait sans cesse de se tuer : elle faisait mille tentatives sans en effectuer aucune. Un vieux oncle chez qui elle demeurait, importuné de menaces tant réitérées, lui propose une promenade à la campagne, la conduit près d'une mare, et fait mine de se déshabiller. Allons, ma nièce, lui dit-il en même temps, jette-toi dans l'eau, je m'y jetterai ensuite; tu hais tant la vie, qu'il faut en finir; il la presse et la pousse même : après une assez longue lutte, la demoiselle déclare qu'elle ne veut pas se noyer, et qu'elle ne parlera plus de se tuer; elle a tenu parole; son oncle à soixante-dix-sept ans est devenu maniaque, et est mort d'apoplexie. »

§ VI.

INFLUENCE DES SEXES, DU CÉLIBAT, DES PROFESSIONS, ETC., SUR LE SUICIDE.

Tout le monde sait que les femmes se livrent moins que les hommes à l'acte frénétique et insensé du suicide. Cette vérité est attestée par les relevés statistiques de tous les pays, à part quelques rares exceptions, comme les *épidémies contagieuses* de suicide dont nous avons parlé plus haut, et qui ne se sont déclarées que sur les femmes. La fréquence du suicide, chez la femme, est, à celle constatée chez l'homme, environ comme un est à trois. La constitution physique des femmes, beaucoup plus faible que celle de l'homme; la faiblesse plus grande de leur caractère moral; leur timidité naturelle, leur douceur, leur modération, et surtout leurs sentiments et leurs principes religieux, donnent raison de cette différence. Cependant Gall dit, comme nous l'avons rapporté plus haut : « Je doute qu'on puisse attribuer la cause à la faiblesse de leur constitution, à la douceur de leur caractère, à leur timidité; car la faiblesse de leur constitution les exposerait plutôt à succomber qu'à résister, et, quant à leur douceur, à leur timidité, il serait facile de nous faire tomber d'accord. »

Suivant Hippocrate, les jeunes filles qui ne sont pas réglées et les jeunes femmes qui le sont mal, tombent quelquefois dans une langueur chlorotique qui peut les porter au suicide. On a remarqué aussi que parfois l'époque critique fait développer chez les femmes un certain ennui, un dégoût de la vie, qui inspire le désir de la terminer par un

suicide. Mais, comme le fait observer judicieusement M. le docteur Descuret, lorsque cette disposition existe, il faut peut-être moins l'attribuer aux incommodités que les femmes éprouvent à cette époque, qu'à la perte des illusions dont elles se nourrissaient, et auxquelles il est maintenant si pénible de renoncer, quand elles n'ont pas su se créer d'avance des jouissances indépendantes de la jeunesse et de la beauté. — Il est assez fréquent, ajoute le même auteur, surtout pour les aliénées et les épileptiques, de voir des femmes qui, pendant le flux menstruel cherchent tous les moyens imaginables pour se détruire, et qui perdent de vue cette idée le reste du mois. Quelques femmes, pendant les grossesses, sont tourmentées du même désir, mais peut-être plus souvent encore du désir d'homicide, pour assouvir leur abominable appétit. Voyez l'histoire épouvantable rapportée plus haut, p. 92. On sait que Longius cite un semblable fait.

Il est aussi statistiquement prouvé que les suicides sont plus fréquents dans le célibat que dans l'état du mariage : c'est probablement parce que les liens du mariage et de la famille attachent plus fortement à la vie que l'état libre et isolé du célibat.

Quant aux professions, il paraît également certain que celle des cultivateurs présente le moins de suicides, tandis que les classes lettrées et instruites en offre le plus grand nombre : c'est du moins l'opinion très-probable de M. Prevost, de Genève. Chose étrange et lamentable! il est triste de le dire! Il résulte d'un tableau dressé par M. Balbi, que dans tous les pays du monde civilisé les suicides sont plus fréquents là où l'instruction est le plus répandue. Et cela doit être, puisque l'instruction seule sans éducation chrétienne n'est propre qu'à faire naître et à exciter les pas-

sions; l'éducation religieuse, au contraire, les combat et les réprime. Au reste, nous développerons plus loin ce point important de thérapeutique morale.

Une chose qui peut-être pourra paraître singulière au premier aspect, « c'est, comme dit M. Lauvergne, qu'on se tue fort peu aux galères, et des relevés suivis annuellement sur le nombre des morts volontaires ne portent guère que 1 suicide par année chez les forçats : ces hommes, sans craindre la mort, n'osent se la donner; ils préféreraient la recevoir d'autrui (1). » Nous pensons, nous, que cette classe d'hommes craint la mort à la manière des animaux, qui, comme on sait, ne se tuent jamais; car on ne peut pas admettre généralement que ce soient les principes et les sentiments religieux qui les retiennent.

Les suicides sont également assez rares chez les prostituées : les relevés statistiques de la justice criminelle en France n'en signalent que cinq ou six par an. La réflexion que l'on vient de faire sur les forçats peut se reproduire ici.

On assure qu'on ne ne connaît pas de mort volontaire parmi les aveugles-nés.

Enfin, quant au genre de mort que choisissent les malheureux transfuges de la vie, il est très-variable, suivant le sexe, les habitudes, les mœurs, les professions, etc., des individus. Les hommes, en général, se servent plutôt d'armes à feu, de pistolets, de poignards, d'épées. Quant aux femmes, elles s'empoisonnent, se noyent, se pendent,

(1) D'après le *Journal général de France*, pendant les années 1816 à 1837 inclusivement, la mortalité des bagnes a été 9,320, dont 9,157 morts naturelles aux hôpitaux; dans cet espace de temps assez long, six suicides seulement ont été constatés.

se laissent mourir de faim et surtout s'asphyxient avec le charbon. Chacun souvent emploie l'instrument qui lui est le plus familier. Ainsi, suivant Esquirol, les militaires et les chasseurs se brûlent la cervelle ; les perruquiers se coupent la gorge avec le rasoir ; les cordonniers s'ouvrent le ventre avec le tranchet ; les graveurs avec le burin ; les blanchisseuses s'empoisonnent avec la potasse et le bleu de Prusse, ou s'asphyxient avec du charbon.

§ VII.

PRODRÔME, OU SIGNES PRÉCURSEURS DU SUICIDE CHRONIQUE, D'APRÈS ESQUIROL.

Au début de cette fatale affection, ceux qui se sentent de l'impulsion ou du penchant au suicide éprouvent plusieurs accidents de l'hypochondrie ou de la monomanie; ils se plaignent de trouble dans les viscères abdominaux, de flatuosité, de constipation ; leur teint s'altère ; tristes, rêveurs, distraits, ils maigrissent ou deviennent bouffis.

Ces malheureux se plaignent d'ardeurs d'entrailles, de bouffées de chaleurs qui s'en élèvent, de céphalalgie, de battements dans l'intérieur du crâne, de constrictions à la racine du nez, de spasmes à l'épigastre, d'un malaise général plus pénible qu'une douleur vive et locale.

Ils renoncent à leurs habitudes, n'ont plus de goût à rien, parce que le monde désenchanté n'a plus ni couleur, ni mouvement pour eux. Ils voient bien les corps, mais ils ne sentent plus ce que chacun d'eux leur faisait sentir auparavant. Ils expriment le désir de mourir, ils approuvent ceux qui ont mis fin à leur existence, ils parlent de la

mort avec empressement et avec une indifférence affectée, ils se plaignent d'avoir manqué des occasions favorables, etc.

Bientôt ils s'imaginent qu'on les néglige, qu'on les méprise ; ils fuient le monde, recherchent la solitude, deviennent pusillanimes, ombrageux ; ils sont difficiles à vivre.

Enfin l'idée de se tuer devient une idée fixe qui les préoccupe sans cesse, dont ils ne peuvent se distraire ni être distraits. Toutes leurs pensées sont dirigées, concentrées sur cet objet avec tout l'entêtement et toute l'opiniâtreté dont les autres monomaniaques sont susceptibles. Si la fatigue de la veille les fait dormir, ils ont des rêves affreux. Ainsi, la nuit comme le jour, ces infortunés ne peuvent éloigner de leur pensée l'idée de la mort, pas plus que les autres monomaniaques ne peuvent se défaire de l'idée qu'ils sont ruinés, déshonorés, damnés, etc. Dans tous les cas, l'attention concentrée pervertit les impressions; les rapports avec les objets extérieurs sont douloureux ; tous les liens qui les attachent à la vie sont brisés....

Voilà, d'après Espuirol, les principaux caractères de la monomanie-suicide ou de la passion effrénée de la mort.

CHAPITRE V.

DOCUMENTS ET APERÇUS STATISTIQUES.

Voici, d'après M. Moreau de Jonnès, le tableau des suicides constatés à Londres pendant un siècle et demi :

de	1690	à	1699	—	236
de	1700	à	1709	—	278
de	1710	à	1719	—	301
de	1720	à	1729	—	478
de	1730	à	1739	—	501
de	1740	à	1749	—	422
de	1750	à	1759	—	363
de	1760	à	1769	—	351
de	1770	à	1779	—	339
de	1780	à	1789	—	224
de	1790	à	1799	—	274
de	1800	à	1809	—	347
de	1810	à	1819	—	362
de	1820	à	1829	—	381

« Le maximum des suicides a eu lieu de 1720 à 1740, sous les règnes des deux premiers George. Il y en avait 1, année commune, sur 11,000 habitants; tandis que, de 1810 à 1830, il n'y en a eu que 1 sur 22,000, ou un seul au lieu de deux, eu égard à la population. Toutefois, de 1830 à 1834, le nombre des suicides a été de 57, année commune, ce qui suppose que la période décennale s'élè-

vera à 484, ou une centaine de plus que pendant la période précédente. D'après les recherches de Hoggs sur Westminster, cette place de Londres a beaucoup moins de suicides : on n'en a compté, de 1811 à 1821, que 1 sur 172,000 habitants : et de 1821 à 1831, 1 sur 190,000 ; il y a 3 suicides parmi les hommes pour 1 parmi les femmes.

» Les mois de juin et de juillet sont l'époque du plus grand nombre, et les mois d'août et de novembre, celle où il y en a le moins.

Nombre et proportion des suicides dans les capitales de l'Europe.

Villes.	Années.	Nombres.	Proportions.
Berlin. . . .	1822	— 360 —	1 sur 750
Copenhague. .	1806	— 100 —	1 sur 1,000
Naples. . . .	1828	— 330 —	1 sur 1,100
Hambourg. .	1822	— 59 —	1 sur 1,800
Berlin. . . .	1808	— 60 —	1 sur 2,300
Paris. . . .	1836	— 341 —	1 sur 2,700
Milan. . . .	1827	— 37 —	1 sur 3,200
Berlin. . . .	1797	— 35 —	1 sur 4,500
Vienne . . .	1829	— 45 —	1 sur 6,400
Prague . . .	1820	— 6 —	1 sur 16,000
Pétersbourg. .	1831	— 22 —	1 sur 21,000
Londres. . .	1834	— 42 —	1 sur 21,000
Naples. . . .	1826	— 13 —	1 sur 27,000
Palerme. . .	1831	— 2 —	1 sur 173,000

» On voit que les habitants de Londres sont beaucoup moins enclins au suicide que ceux de la plupart des villes de l'Europe, à commencer par Berlin et Paris, et y com-

pris la population de Delhi, l'ancienne capitale de l'empire Mogol, où il y eut, en 1833, 65 suicide, ou 1 sur 3,100 habitants : ainsi, l'opinion que le climat de l'Angleterre prédispose au suicide est tout à fait erronée. » (Statistique *de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, par Alex. Moreau de Jonnès.)

Nous pensons que la conclusion de M. Moreau de Jonnès est elle-même erronée; et nous sommes persuadé que la différence que l'on trouve en plus dans le nombre des suicides commis en France dépend de l'exactitude plus rigoureuse apportée, par le ministère public français, dans la recherche des morts volontaires.

Voici un passage tiré d'Esquirol, qui prouve combien, dans le point qui nous occupe, il faut se défier des relevés statistiques des Anglais.

» Le docteur Burrows, dans un ouvrage qu'il a publié en 1820 (*Inquiry relative of to insanity*), et qu'il a bien voulu m'envoyer, se plaint de ce que Lorry prétend que la mélancolie est endémique en Angleterre; il accuse d'injustice les étrangers qui assurent qu'il a plus d'aliénés en Angleterre qu'ailleurs; il accuse Montesquieu d'avoir accrédité ce préjugé.

» Mais le docteur Burrows devrait accuser les historiens anglais, et particulièrement Smollt, J. Delarrey, qui appellent l'Angleterre la terre natale du suicide; il devrait s'en prendre aux médecins anglais qui assurent que les aliénés sont plus nombreux dans leur pays que sur le continent. Cette vérité n'a-t-elle pas été proclamée hautement dans le parlement britannique en 1815 ?

« Voici comment raisonne M. Burrows pour prouver que la folie est plus fréquente en France qu'en Angleterre : « Il est aujourd'hui généralement reconnu que le suicide

» est une maladie mentale. Si le suicide est plus fréquent, » l'aliénation mentale doit être plus fréquente : Londres » a beaucoup plus de rapports, de ressemblance avec Paris » qu'avec toute autre ville. La mortalité à Londres est » beaucoup plus forte que celle de tout le département de » la Seine qui renferme Paris; elle est comme 10 est à 7. » Le nombre des suicides consignés sur les tables de mor- » talité à Londres, est d'environ 40, année commune : il » est vrai que ceux qui, s'étant défaits eux-mêmes, sont » déclarés aliénés, sont inscrits comme sur les registres de » mortalité; il est vrai encore qu'il est difficile de pro- » noncer sur la réalité de la mort volontaire de ceux qui, » s'étant tués eux-mêmes, ont été déclarés fous. Mais en » supposant, continue l'auteur, que le nombre des indivi- » dus qui se sont tués volontairement, et qui ont été dé- » clarés aliénés, soit de moitié, c'est-à-dire de 120; en » supposant encore qu'il y en ait 40 sur lesquels il n'y a » pas eu de jugement, le nombre total des suicides volon- » taires à Londres est de 200, tandis que le nombre » moyen des suicides à Paris est de 300 par an. Donc, le » nombre des suicides à Londres est, à celui des suicides » à Paris, comme 2 est à 3 : or, les suicides sont des » aliénés; donc il y a une fois plus d'aliénés dans le dé- » partement de la Seine qu'à Londres; donc l'aliénation » mentale est plus fréquente en France qu'en Angle- » terre. »

« Je ferai remarquer d'abord que le docteur Burrows ne forme le nombre de 200 suicides, à Londres, que par une suite de suppositions; qu'il ne fait entrer dans cette somme que les suicides *supposés* volontaires, tandis que dans les relevés de Paris, sont compris non-seulement les individus qui se sont donné la mort volontairement ou

non, mais encore ceux qui sont trouvés morts par la police, sans que l'on puisse constater s'ils se sont tués ou si on les a assassinés.

» M. Burrows assure qu'il se noie plus de personnes à Paris qu'à Londres, quoique les accidents dussent être plus fréquents à Londres à cause de l'activité des travaux du port. Je n'ai pu vérifier ce fait : mais je soupçonne que, s'il est constaté par les relevés des registres publics, cette différence est due, en partie, à la sollicitude des Anglais pour la sépulture des morts, ce qui les porte à réclamer les cadavres trouvés dans l'eau, et à faire constater le décès dans les registres de paroisse. Cet auteur assure qu'en 1817 il y a eu à Paris beaucoup plus de suicides qu'à Londres : cela prouve tout au plus... qu'il est des années pendant lesquelles le suicide est plus fréquent, puisque nous l'avons vu régner épidémiquement dans divers pays. Ainsi, vouloir établir une moyenne proportion pour le nombre des suicides à Paris, parce qu'il y en a eu 300 en 1817, ce serait étrangement se tromper. J'ai d'ailleurs exprimé les motifs qui me rendent défiant de la fidélité, de l'exactitude des relevés publics d'après les registres publics.

» Il n'est donc pas démontré que le suicide soit plus fréquent en France qu'en Angleterre; mais, cette opinion, fût-elle établie par des faits incontestables, elle ne prouverait pas que les aliénés sont plus nombreux chez nous qu'en Angleterre. Aux raisons que nous avons déjà données, nous ajouterons que, si le nombre des suicides est plus grand en France, plusieurs variétés d'aliénation mentale ont presque entièrement disparu parmi nous, tandis qu'elles sont encore très-multipliées en Angleterre. Que penser des actes du parlement d'Angleterre, qui attestent qu'en 1815

il y avait 7,000 aliénés à Londres et dans les environs, tandis qu'il n'y en a jamais eu 3,000 dans le département de la Seine. » (*Dictionnaire des sciences médicales*, art. *suicide*.)

Qu'on se rappelle ici ce que nous avons déjà dit plus haut sur ce qui s'est passé dans la séance de la chambre des pairs, du 7 février 1838, où l'on a prouvé que le scepticisme et l'irréligion sont les causes les plus agissantes dans l'augmentation du nombre des aliénés, et que depuis Henri VIII ce nombre s'est prodigieusement accru en Angleterre. Dans la même séance, M. le ministre de l'intérieur regardait comme certain que l'aliénation provient surtout des vices qui affligent l'humanité, et il ne croyait pas qu'il y eût à ce sujet division dans la chambre. Or, comme le scepticisme, l'irréligion et les vices qui affligent l'humanité sont les causes les plus agissantes dans l'augmentation du nombre des suicides aussi bien que des aliénés, il s'ensuit que non-seulement l'aliénation mentale, mais encore les suicides sont devenus, depuis Henri VIII, beaucoup plus fréquents en Angleterre. Là donc où il y a plus de fous, il y a aussi plus de suicides. Or comme, d'après les actes du parlement d'Angleterre, il y a plus d'aliénations mentales à Londres qu'à Paris, et comme la fréquence des suicides est en raison directe de la fréquence des aliénations mentales, il s'ensuit finalement que la folie et le suicide sont plus fréquents à Londres qu'à Paris, ou en Angleterre qu'en France : ce qui justifie de nouveau la qualification de *terre natale et classique du suicide*, donné depuis longtemps à l'Angleterre par les Anglais eux-mêmes.

Tableau des suicides portés à la connaissance du ministère public de France, pendant l'espace de 13 *années* (1827—1839.)

Années.		à Paris.		en France.
1827	—	261	—	1,542
1828	—	279	—	1,754
1829	—	307	—	1,904
1830	—	269	—	1,756
1831	—	359	—	2,084
1832	—	369	—	2,156
1833	—	325	—	1,973
1834	—	360	—	2,078
1835	—	393	—	2,305
1836	—	415	—	2,340
1837	—	433	—	2,443
1838	—	483	—	2,586
1839	—	486	—	2,747
		4,739	—	27,668

Pour compléter ce tableau, on peut ajouter, d'après la Revue médicale (avril 1845), l'énoncé statistique suivant :

Le ministère public a été appelé, en 1843, à vérifier les circonstances de 10,787 décès dont la cause pouvait, au premier aspect, paraître suspecte. Il a été reconnu que 6,775 de ces décès étaient la suite d'accidents divers, 972 de morts subites, enfin 3,020 le résultat du suicide.

Le nombre des suicides constatés en 1843 a dépassé de 154 celui de 1842, de 206 celui de 1841, et de 268 celui de 1840. Il s'accroît sensiblement et régulièrement chaque année, non-seulement en France; mais encore à

'étranger, et même dans toutes les capitales de l'Europe comme nous le verrons tout à l'heure.

Le département de la Seine a fourni 551 suicides en 1843 : c'est presque le cinquième (0,18) du nombre total. Il y en a eu 113 dans le département de Seine-et-Oise, 112 dans la Seine-Inférieure, 101 dans la Marne, 89 dans le Nord, 78 dans l'Aisne, 75 dans la Seine-et-Marne et dans l'Oise, 71 dans la Somme. Dans quelques autres départements qui présentent aussi de grands centres de population, il y a eu beaucoup moins de suicides; ainsi, on en compte 13 seulement dans l'Hérault, 12 dans la Haute-Garonne, 23 dans le Gard, 26 dans la Gironde, 30 dans l'Isère, 44 dans le Rhône. Les femmes étaient, parmi les suicidés, au nombre de 729, ou 24 pour 100. On remarque 15 enfants de moins de 16 ans, 20 octogénaires, 170 septuagénaires, 384 sexagénaires.

Depuis 1835, époque à laquelle on a commencé à classer les suicides par sexe jusqu'en 1839, on compte 9,305 victimes parmi les hommes, et 3,116 parmi les femmes. La proportion des femmes aux hommes est donc, pour ces cinq années, de 33 sur 100; c'est à peu près le tiers du nombre total.

Toutes les statistiques nous prouvent que dans nos temps modernes le nombre des suicides va toujours croissant. Cette désolante progression a été constatée pour Paris, de 1794 à 1835, de la manière suivante :

de 1794 à 1804	il y a eu	107 suicides par an;
dé 1804 à 1823	—	334
de 1830 à 1835	—	382

De 1827 à 1830, il y a eu un suicide sur 3,000 habitants, et de 1830 à 1835 un sur 2,094.

en 1827 il y a eu 285 suicides;
en 1826 — 357
en 1835 — 477

Ce que l'on observe à Paris se passe, proportion gardée, en province et dans l'étranger. Ainsi.

en France.	à Berlin.
en 1827, 1,542 suicides.	De 1758 à 1775, 45 suicides.
en 1828, 1,754	de 1788 à 1797, 62
en 1829, 1,904	de 1797 à 1808, 126
en 1830, 1,755	de 1813 à 1822, 546
en 1831, 2,048	

A Hambourg, il y a eu, en 1827, six fois plus de suicides qu'en 1821 ; à Pétersbourg, il y en a eu dix fois plus en 1826 qu'en 1810; à Genève, dix-sept par an de 1830 à 1834, au lieu qu'il n'y en avait eu que neuf par année de 1825 à 1829. (Tissot.)

En Prusse, les provinces les plus éclairées sont aussi les plus fécondes en suicides. — Dans le canton de Genève, la proportion des suicides lettrés aux illettrés est comme 10 à 7; il en est de même en Russie. Nous avons déjà vu que, dans tous les pays du globe civilisé, d'après M. Balbi, les suicides sont plus communs là où l'instruction est plus répandue. Nous en avons donné les raisons plus haut à la page 180. D'après M. Lombard, de Genève, il y aurait 1 suicide sur 24 décès dans les classes industrielles, 1 sur 32 dans les classes aisées, et un sur 39 seulement dans les classes manœuvrières. Ces proportions paraissent peu vraisemblables, tant elles sont fortes : il faut sans doute qu'il y ait ici quelque cause locale qui nous échappe ou que l'auteur ne mentionne pas.

En 1826, le cinquième des suicides commis en France

furent attribués à des désespoirs érotiques; un cinquième à la misère; un quart à des maladies naturelles ou contractées par la débauche; un sixième aux effets de la dépravation des mœurs.

Sur les 6,782 cas des suicides observés par M. Falret, le dix-septième environ est dû à la misère. A Pétersbourg, c'est le cinquième; à Genève, le quart.

M. Falret compte 322 cas sur 6,782, ou le vingt-unième, attribuables à des pertes de fortune. M. Prévost en compte un septième. — Le jeu est pour un quarante-troisième dans les suicides, suivant le premier de ces deux auteurs; et pour un trente-troisième suivant le second. — Suivant M. Falret, l'amour produit un dix-neuvième des suicides; et suivant M. Prévost un vingt-deuxième. A Pétersbourg, c'est le cinquième. — Pour les chagrins domestiques autres que ceux provenus de la perte de la fortune, ou de l'amour suivant ces deux auteurs, la proportion est d'un neuvième. — Les chagrins par suite de calomnie, d'amour-propre blessé, d'ambition déçue, etc., sont, suivant M. Falret, la cause d'un septième de suicides; le remords, d'un vingt-septième, et d'un treizième suivant M. Prévost. — Le fanatisme religieux ou politique, comparé aux autres causes, ne donne qu'un quatre-cent vingt-deuxième suivant M. Falret, et un soixante-sixième selon M. Prévost.

L'examen de 9,000 procès-verbaux, relatifs aux suicides qui ont eu lieu dans la ville de Paris depuis 1796 jusqu'en 1830, fait voir que, sur le nombre de 511 suicides, 100 avaient pour cause les passions érotiques, les querelles et chagrins domestiques; 148, les maladies, le dégoût de la vie, la faiblesse ou l'aliénation (visible) de l'esprit; 69, la mauvaise conduite, le jeu, la loterie, etc.; 100, la mi-

sère, la perte des places, le dérangement des affaires, etc.; 94, des motifs inconnus.

Le même examen a permis de constater le rapport des moyens de suicide par les armes à feu et par la suspension, suivant les âges. Les jeunes gens et les hommes faits se tuent généralement avec des armes à feu; les enfants, les adolescents et les vieillards, ont le plus communément recours à la suspension. (*France pittoresque*).

	Armes à feu.	Suspensions.
De 10 à 20 ans	61 —	68
De 20 à 30 —	283 —	51
De 30 à 40 —	182 —	94
De 40 à 50 —	150 —	188
De 50 à 60 —	161 —	256
De 60 à 70 —	126 —	235
De 70 à 80 —	35 —	108
De 80 à 90 —	2 —	0
	1,000	1,000

Des documents recueillis par la préfecture de la Seine, présentent un résultat plus étendu sur le choix des moyens de suicide, mais abstraction faite des âges. Ces documents officiels établissent que, sur 511 suicides exécutés par divers moyens reconnus,

31 ont eu lieu par empoisonnement;
45 par l'emploi d'instruments piquants, tranchants, etc.;
48 par les armes à feu;
65 par des chutes graves volontaires;
66 par strangulation;
86 par asphyxie avec le charbon;
170 par submersion.

Paris, dit M. le docteur Descuret, centre universel de la littérature, des sciences, des arts, du bon goût et de la civilisation, Paris, source des jouissances de toute nature, est par cela même en Europe, et peut-être dans le monde entier, la ville où les imaginations ardentes s'égarent le plus souvent, et trouvent les plus cruelles déceptions au milieu des espérances qui les ravissent. Faut-il s'étonner, après cela, si tant d'hommes, si tant de jeunes gens livrés à eux-mêmes, y viennent finir par un suicide une vie que tourmentent d'insatiables désirs de volupté, de gloire ou de richesses?

Voici maintenant, d'après le même auteur, le tableau des 2,747 suicides constatés en 1839 par le ministère public. Les femmes qui n'avaient pas de profession y ont été classées d'après celle de leurs maris.

Tableau officiel des 2,747 suicidés, dont la mort a été constatée en France pendant l'année 1839.

Profession des suicidés.	Hommes.	Femmes.
I.		
Bergers	20	2
Bûcherons, charbonniers.	6	0
Cultivateurs, laboureurs, journaliers.	586	207
II.		
Ouvriers en bois.	88	6
— en cuirs, peaux, etc. . .	33	1
— en fer, métaux, etc. . .	66	5
— en fil, laine, soie, etc. . .	93	32
A reporter. .	892	253

Profession des suicidés.	Hommes.	Femmes.
Report. . .	892	253
Ouvriers en pierres : maçons, couvreurs	43	3
— autres de divers genres. .	24	0
III.		
Boulangers, pâtissiers.	21	0
Bouchers, charcutiers.	14	2
Meuniers	18	0
IV.		
Chapeliers	4	1
Cordonniers	44	2
Perruquiers, barbiers.	14	0
Tailleurs, tapissiers, couturières. . .	39	53
Blanchisseurs	2	16
V.		
Marchands en détail, établis. . . .	68	15
— colporteurs	11	3
— en gros, banquiers, etc. .	41	1
Commis-marchands	24	3
VI.		
Commissionnaires, portefaix, porteurs d'eau	27	0
Mariniers, bateliers	17	0
Voituriers, rouliers	15	0
VII.		
Aubergistes, hôteliers, limonadiers. .	40	14
Domestiques attachés à la personne.	65	76
A reporter. . .	1,423	442

Profession des suicidés.	Hommes.	Femmes.
Report. . . .	1,423	442
VIII.		
Artistes.	10	0
Clercs, écrivains	23	0
Étudiants	6	0
Fonctionnaires et agents de la force publique.	78	5
Instituteurs, professeurs.	10	3
Militaires, gendarmes.	172	1
Avocats, médecins, et autres professions libérales.	18	0
Propriétaires, rentiers vivant de leur revenu	123	54
IX.		
Filles publiques	0	5
Mendiants, vagabonds	23	6
Sans profession.	58	83
Profession inconnue.	115	99
Totaux. . . .	2,049	698

Comme nous l'avons déjà fait observer, le nombre des suicides s'accroît chaque année : il s'est élevé, en 1839, à 2,747 : c'est 161 de plus qu'en 1838, 304 de plus qu'en 1837, 407 de plus qu'en 1836.

Nous avons déjà vu la même progression ascendante pour les années 1840, 1841, 1842 et 1843. Le chiffre des suicides de 1843 est 3,020. Voyez p. 122. Revenons aux détails de l'année 1839. Le département de la Seine, pour cette année, en compte seul 486, du cinquième au sixième du nombre total; ensuite viennent les départements où se

trouvent de grandes villes, et surtout ceux qui avoisinent Paris. Il n'y en a pas un seul dans le Gers : la Corse n'en compte que 1, la Lozère 2, l'Ariège 3.

698 femmes figurent parmi les suicides : c'est un peu plus du quart du nombre total. Chaque époque de la vie, depuis l'enfance jusqu'à la vieillesse, a été marquée par le suicide : on compte 2 enfants de huit à neuf ans; 2 de onze; 1 de douze; 2 de treize; 3 de quatorze; 9 de quinze; 147 individus âgés de seize à vingt-un ans; 335 sexagénaires, 189 septuagénaires, 41 octogénaires.

On trouve parmi les suicidés des gens de toutes les professions, de toutes les conditions sociales, depuis les plus humbles jusqu'aux plus élevées.

Les moyens le plus souvent employés pour se donner la mort sont toujours la submersion, la strangulation et l'asphyxie : 958 individus se sont noyés, 816 se sont pendus ou étranglés, 189 se sont asphyxiés par le charbon; ce dernier moyen est surtout employé par les habitants de Paris, où 141 suicides ont eu lieu par l'asphyxie carbonique.

Les motifs présumés du suicide ont été très-multipliés, mais ce sont à peu près toujours les mêmes que les années précédentes. La misère, les embarras de fortune, les chagrins domestiques, l'abrutissement produit par l'ivrognerie et l'inconduite, le désir de mettre un terme à des souffrances physiques, l'aliénation mentale, telles sont les causes le plus fréquemment signalées. Elles peuvent toutes se résumer, comme nous l'avons déjà dit, dans l'ignorance de la religion, dans l'absence de la foi ou des croyances religieuses, et surtout dans l'éloignement des pratiques religieuses.

Motifs déterminants ou causes occasionnelles présumés des suicides.

MOTIFS PRÉSUMÉS DES SUICIDES.	NOMBRE DES SUICIDES.		
	Hommes.	Femmes.	Total.
Misère	133	29	162
Affaires embarrassées, dettes. .	162	11	173
Perte au jeu.	6	0	6
— d'emploi.	12	3	15
— de procès.	5	1	6
Autres pertes	18	2	20
Crainte de la misère. . . .	13	3	16
Revers de fortune.	19	5	24
Regret d'avoir disposé de sa fortune	1	2	3
Espoir d'une donation non réalisé.	8	0	8
Affections de famille.			
Chagrins de l'exil.	2	0	2
Douleurs de la perte de conjoints, d'enfants. .	15	14	29
— de leur ingratitude et inconduite . . .	11	6	17
— du départ d'enfants .	3	3	6
Chagrin de vivre éloigné de sa famille.	3	0	3
— d'enfants maltraités ou grondés par les parents.	6	4	10
A reporter. . .	417	83	500

MOTIFS PRÉSUMÉS DES SUICIDES.	NOMBRE DES SUICIDES.		
	Hommes.	Femmes.	Total.
Report	417	83	500
Chagrin de savoir son père malheureux.	1	0	1
Discussions d'intérêts entre parents	5	3	8
Jalousie entre frère et sœur. .	0	3	3
Chagrins domestiques non autrement spécifiés.	145	48	193
Amour, jalousie, débauche, inconduite.			
Amour contrarié	52	32	84
Jalousie entre époux, entre amants.	11	8	19
Grossesse hors mariage. . . .	0	19	19
Dégoût du mariage.	1	2	3
Honte d'une mauvaise action; remords	13	4	17
Paresse	5	1	6
Inconduite, débauche. . . .	86	14	100
Ivresse (accès d').	45	4	49
Ivrognerie habituelle (abrutissement).	76	22	98
Contrariétés diverses.			
Dégoût de sa position sociale. .	2	0	2
Désir de se soustraire à des poursuites judiciaires . . .	73	20	93
— à l'exécution d'un jugem[t].	8	1	9
A reporter. . . .	940	264	1,204

MOTIFS PRÉSUMÉS DES SUICIDES.	NOMBRE DES SUICIDES.		
	Hommes.	Femmes.	Total.
Report	940	264	1,204
Désir de se soustraire à des poursuites disciplinaires (militaires)	18	0	18
— à la calomnie	5	3	8
— à des souffrances physiques.	192	66	258
Dégoût de la vie	80	20	100
Mélancolie, hypochondrie. . .	37	13	50
Dégoût du service militaire. .	17	0	17
Discussions avec des maîtres. .	10	4	14
Chagrin de quitter un maître. .	5	3	8
— de paraître en justice comme témoin. . .	0	1	1
— d'être laide	0	1	1
— d'avoir blessé involontairement un ami. .	1	0	1
Maladies cérébrales.			
Aliénation mentale.	352	218	570
Monomanie.	36	24	60
Idiotisme, imbécillité, faiblesse d'esprit	26	9	35
Fièvre cérébrale (accès de) . .	29	8	37
Colère (accès de)	1	0	1
Exaltation politique	3	0	3
Terreurs religieuses	3	4	7
Suicides après assassinats, meurtres, etc.	26	3	29
Motifs inconnus.	268	57	325
TOTAUX.	2,049	698	2,747

CHAPITRE VI.

DES MOYENS PROPRES A ARRÊTER LES PROGRÈS DU SUICIDE.

MOYENS PROPHYLACTIQUES; MOYENS CURATIFS PHYSIQUES OU MATÉRIELS; MOYENS MORAUX, RELIGIEUX, SPIRITUELS OU ASCÉTIQUES.

§ I.

L'expérience, dans l'antiquité, a prouvé que les lois comminatoires ont suffi pour prévenir les morts volontaires. Le suicide étant devenu fréquent en Égypte, une loi de Ptolémée, qui défendit sous peine de mort d'enseigner la philosophie de Zénon, suffit pour faire cesser la mort volontaire. Lorsque les filles de Milet se pendirent à l'envi les unes des autres, le sénat ordonna que les corps des suicidées seraient exposés nus sur la place publique, et la contagion cessa. Les nègres transportés en Amérique se suicidaient, espérant retourner en Afrique après leur mort; un Anglais fit cesser cette fureur insensée en faisant couper les mains de ceux qui s'étaient tués, et en les faisant exposer aux regards de tous leurs compatriotes. Chez les Arméniens, la maison qu'avait habitée le suicidé, était maudite et livrée aux flammes. Nous avons vu précédemment que les lois d'Athènes ordonnaient que la main des sui-

cidés fût brûlée séparément du corps. A Thèbes, le cadavre d'un suicidé était brûlé avec infamie, privé des pleurs de la famille et des prières de la religion. Interrogez les annales des peuples, fouillez, comme dit Mgr. Guillon, évêque de Maroc, fouillez avec Virgile jusqu'aux enfers, c'est-à-dire consultez les codes des anciennes lois et des anciennes théologies, partout vous verrez les châtiments les plus sévères menacer ou punir le suicide, partout vous verrez la politique s'unir à la religion, pour intéresser l'honneur et la nature contre un crime qui les outrage toutes deux à la fois.

« Jeune homme, continue le même auteur, en s'adressant à Saint-Preux, c'est quelque chose que cette unanimité de témoignages sur un point de morale. Vous avez de l'éloquence et du génie ; mais permettez aussi que j'en croie à l'expérience des sages ; permettez que, dans le concert de tous les siècles, je reconnaisse l'accent de la nature et l'oracle de la vérité. »

« Les lois ecclésiastiques, dit Esquirol, qui condamnent toute espèce de meurtre, ont condamné le meurtre de soi-même comme le plus grand crime, parce qu'il ne laisse aucun accès au repentir. Toutes les législations modernes, auxquelles les lois de l'Église ont servi de base, ont flétri le suicide. En Angleterre, les cadavres des suicidés étaient jetés à la voirie; plus tard, on les a enterrés dans la campagne entre trois chemins. En France, les cadavres des suicidés étaient traînes dans les rues et sur une claie. Toutes ces lois sont tombées en désuétude, surtout en France, en Angleterre, où on en élude l'exécution avec des certificats de médecins qui constatent que celui qui s'est suicidé était aliéné. »

Quoi qu'en dise Baccaria qui blâme les peines portées

contre les suicides, parce que, dit-il, elles n'atteignent que le cadavre et ne font nulle impression sur les vivants, il n'en est pas moins vrai que les lois comminatoires ont fait cesser, comme nous venons de le voir, le suicide en Égypte, à Milet, en Amérique. De plus, plusieurs savants praticiens croient que le suicide est devenu beaucoup plus fréquent depuis que les lois comminatoires sont sans vigueur ou sont éludées. D'autres, d'après M. le docteur Descuret, combattent cette opinion, et pensent que l'effrayant accroissement du suicide ne peut être attribué à l'abrogation des anciennes lois, mais bien aux orages politiques qui se sont succédés en France depuis cinquante ans, et qui y ont soulevé tant de passions propres à faire naître le dégoût de la vie et les résolutions désespérées qui en sont la suite. « Aucune de ces lois, ajoute le même auteur, ne semble pouvoir être en harmonie avec notre législation actuelle : elles ne feraient que révolter l'opinion publique, et seraient impuissantes contre le suicide, parce que celui que ne peuvent arrêter ni l'horreur de la mort, ni les liens les plus chers de la nature, ni enfin les craintes d'une éternité malheureuse, ne saurait être retenu par des lois qui n'atteindraient que son cadavre (1). Mais, dira-t-on, s'il

(1) « Je représentais, dit M. Falret, à un malade atteint d'hypochondrie-suicide qui voulait se précipiter dans la mer, toutes les raisons qu'il avait de bénir son sort; je cherchais à lui peindre la douleur profonde que son désespoir allait répandre dans toute sa famille, le déshonneur qu'une mort aussi violente pourrait faire jaillir sur elle; je lui parlais de sa femme, de ses enfants qu'il adorait. Ce malade m'interrompit alors brusquement, et m'apostropha ainsi avec un emportement qui tenait de la fureur : « Que vous connaissez peu l'état de rage auquel je suis en » proie! Et que m'importe ma femme et mes enfants, puiqu'un

méprisait ces lois pour lui-même, il les redouterait du moins pour sa famille, sur laquelle rejaillirait l'ignominie de la peine infligée. Cette idée pourrait, en effet, dans quelques cas, désarmer la main du suicide ; mais elle serait sans action sur la grande majorité des individus que des passions désordonnées ou l'ennui de la vie portent à se détruire ; et leurs familles, déjà sous le poids d'un événement si désastreux, seraient encore victimes de l'injustice d'une punition qui ne frapperait qu'elles. »

M. Falret fait observer à ce sujet, que l'on pourra, jusqu'à un certain point, cacher aujourd'hui aux enfants qu'il y a eu un suicide dans une famille ; mais, si vous lui donnez plus d'éclat par l'exécution d'une loi rigoureuse, les enfants en auront infailliblement connaissance, et cette affreuse nouvelle ne pourra qu'augmenter en eux une fâcheuse prédisposition.

La loi civile, à l'imitation de la loi ecclésiastique, pourrait peut-être, sinon refuser la sépulture légale, du moins y apporter quelque modification infamante et capable de faire une vive impression sur les esprits, comme par exemple, d'ordonner que l'inhumation d'un suicidé se fasse clandestinement, pour témoigner que sa famille et la société ont à rougir de sa fin. « Un jeune homme s'étant suicidé à Vrignes, près Orléans, l'horreur inspirée par ce crime a été si grande, que personne n'a voulu accompagner le cadavre jusqu'au cimetière. Bien plus, les porteurs, de concert avec tous les habitants, décidèrent qu'il ne passerait pas par la porte du cimetière, et il fut introduit par une

» sort cruel m'empêche de goûter un moment de bonheur ? Mais
» soyez satisfait, ma lâcheté parle plus haut que toutes vos belles
» raisons. »

brèche faite à la haie qui l'environne. » (*L'Univers.*) Il y a vingt et quelques années, le roi de Saxe a ordonné que les corps des suicidés furent livrés aux amphithéâtres publics de dissection.

§ II.

De toutes les méthodes curatives, la plus préconisée contre la mélancolie-suicide est celle d'Avenbrugger, récemment modifiée par plusieurs praticiens habiles. Elle consiste : 1° à contenir le malade quand il est dangereux de le laisser libre; 2° à lui faire boire un demi kilogramme d'eau froide toutes les heures; et, s'il reste pensif ou taciturne, à arroser son front, ses tempes et ses yeux avec le même liquide, jusqu'à ce qu'il devienne plus gai, plus communicatif (on enveloppe en même temps les pieds de flanelle chaude, pour qu'ils ne se refroidissent pas); 3° à appliquer un large vésicatoire, un cautère ou un séton sur celui des hypochondres dont la chaleur est habituellement plus forte. Ce traitement exclusif n'est guère applicable que lorsque la maladie paraît avoir son siége primitif dans la cavité abdominale. On cite le cas du chirurgien Theden, qui, ayant été hypochondriaque dans sa jeunesse, finit par tomber dans la mélancolie-suicide : guéri par l'usage copieux de l'eau froide, il continua, dit-on, à en boire par reconnaissance et par habitude, au point qu'à l'âge de quatre-vingt ans il en buvait douze ou quinze kilogrammes par jour. Noest et Leroy sont les praticiens qui ont le plus employé la méthode d'Avenbrugger. Voici ce que dit Leroy : « Les moyens médicamentaux doivent être physiques; ils doivent consister dans ceux qui sont en état de désobstruer le foie ou la rate, d'y établir la libre circulation

des humeurs en y excitant la vive réaction des vaisseaux qui sont dans l'atonie, ou, s'il est permis de me servir des termes de Brown, dans une véritable asthénie. » Il cite neuf observations à l'appui de la méthode d'Avenbrugger. Nous ne prétendons point justifier en tout point les conclusions pratiques du médecin d'Anvers, car elles ne paraissent pas absolument incontestables. M. Falret s'exprime ainsi au sujet de cette méthode : « Nous sommes étonnés, et le lecteur partagera sans doute notre étonnement, que l'augmentation seule de chaleur dans une partie, soit regardée comme suffisante pour annoncer le siége d'une maladie et devienne la base des médications curatives. » (De l'hypochondrie et du suicide, p. 202.) Nous accordons très-volontiers à M. le docteur Falret que les causes de la mélancolie-suicide soient primitivement intellectuelles et morales ou encéphaliques, comme il dit; mais nous ne voyons pas pourquoi il s'étonne tant de voir Leroy faire dériver les indications curatives de l'augmentation de chaleur des hypochondres. Le cerveau ne peut-il pas réagir sympathiquement sur le foie ou la rate, et oublie-t-on l'étroite sympathie qui existe entre l'encéphale et le foie et l'estomac, ou entre les plaies de tête et les lésions hépatiques et gastriques, quoi qu'en ait dit Richerand? Une médication locale, aux hypochondres, ne peut-elle pas aussi à son tour réagir sur le système cérébral et modifier favorablement l'état actuel des facultés intellectuelles et morales? Voilà la pensée et la clef de la méthode d'Avenbrugger; et, sans aucun doute, M. le docteur Falret sait parfaitement tout cela. Le docteur Chevrey, dans son *Essai médical sur le suicide,* cite aussi plusieurs observations constatant la guérison de la mélancolie-suicide par la méthode d'Avenbrugger. On peut y joindre avec beaucoup d'avantage, les mé-

dications purgatives ou laxatives plus ou moins longtemps continuées suivant la susceptibilité des organes digestifs, quelquefois même les vomitifs; les applications de sangsues à l'anus, et quelquefois, suivant les circonstances, à l'épigastre ou aux hypochondres; les bains tièdes avec des applications réfrigérantes à la tête; dans quelques cas, des médications toniques à l'aide de quelques préparations de quinquina ou de fer, ou, dans d'autres circonstances enfin, des agents modificateurs du système nerveux, c'est-à-dire des remèdes anti-spasmodiques ou des calmants appropriés.

Le Journal des connaissances médico-chirurgicales, n° de mai 1845, d'après un journal de Berlin, rapporte ce qui suit : *Sur les sympathies qui existent entre le cerveau et les organes du bas-ventre*, par le docteur Amelung. — Dans l'opinion de l'auteur, un grand nombre de suicides dont la cause n'est pas appréciable dépendent d'une lésion des organes du bas-ventre; telle est aussi, selon lui, la cause de la manie sans délire, folie morale des Anglais. *Melancholicos infrà vehementiùs purgabis*, a dit Hippocrate. L'observation suivante de M. Amelung viendrait à l'appui de cet aphorisme : Un homme âgé de trente-quatre ans, bien portant, dans une position sociale heureuse, d'un caractère habituellement égal, mais seulement impressionnable, apprend qu'un de ses amis vient de se pendre. Il ressent à l'instant même une vive secousse à l'épigastre et à l'abdomen, il est pris du désir d'en faire autant. Il comprenait bien tout ce que cette pensée avait de contraire à la morale, et cependant il ne pouvait s'en débarrasser. Elle le persécutait au milieu de son sommeil, au milieu de son travail, au milieu de la société qu'il recherchait pour s'y soustraire, au milieu enfin des excès bachiques dans

lesquels il était venu chercher un dernier refuge. Il s'adressa, en désespoir de cause, au docteur Amelung qui sut captiver sa confiance. Ce dernier lui trouva le pouls accéléré, la langue couverte d'un enduit jaunâtre, la peau de la tête chaude. L'appétit était irrégulier et capricieux; les garde-robes étaient rares, le sommeil court, troublé et interrompu.

» Après avoir donné à son malade quelques conseils de diététique et de morale, l'auteur lui prescrivit un émétocathartique qui devait être répété. D'abondantes évacuations en furent la suite, la langue se nettoya; le malade se sentit mieux physiquement et moralement. Après quelques alternatives de mal et de mieux, il survint une diarrhée, que M. Amelung chercha à favoriser par le tartrate acidulé de potasse continué quelque temps. La guérison s'est complétement établie. »

Dans les établissements publics, les individus atteints de mélancolie-suicide ne doivent pas être mis dans des cellules isolées; ils doivent être placés dans des salles communes et toujours au rez-de-chaussée, afin qu'ils soient toujours exactement surveillés et que surtout ils ne se précipitent pas. L'isolement n'est utile ou nécessaire que dans les maisons particulières. Dans tous les cas, il faut prescrire l'exercice corporel, les occupations mécaniques, les travaux manuels, l'agriculture ou du moins l'horticulture; certains jeux, suivant les caractères et les conditions des personnes, comme ceux du billard, des boules, de la paume, etc., des promenades à pied, à cheval, en voiture, soit en pleine campagne, et quelquefois par des chemins difficiles, inégaux, raboteux; soit dans les rues les plus fréquentées des grandes villes, comme par exemple monter à cheval ou conduire un cabriolet au milieu *des embarras de Paris*,

comme nous l'avons plusieurs fois conseillé. M. Falret rapporte que certains Anglais, pour éviter le *spleen*, ont l'habitude de prendre la place de leurs cochers, et de parcourir ainsi les rues de Londres. Le célèbre tragique Alfieri, ajoute-t-il, dut à cet exercice de rendre supportable l'ennui profond dont il était accablé. L'exercice corporel appelle, sur le système musculaire, les forces nerveuses qui sont concentrées au cerveau, et produit ainsi une répartition convenable de la sensibilité. Le travail, l'exercice varié et soutenu, et l'attention qu'ils demandent, sont d'ailleurs de puissants moyens de distraction, de diversion et de révulsion générale.

L'exercice de la chasse ne convient point aux personnes atteintes de mélancolie ou d'hypochondrie-suicide, et on en devine aisément la raison. « Je connais, dit M. Falret, un jeune homme de trente ans, d'un tempérament mélancolique, ayant quelques membres de sa famille aliénés, qui, pour se soustraire à des chagrins domestiques, se livra avec passion à la chasse, dont il avait fait anciennement ses délices. Après de violents exercices, un jour, harassé de fatigue, il s'endort sous un arbre : à son réveil, l'idée de se donner la mort se présente à son esprit; il délibère quelques instants, ses yeux s'animent, sa tête se trouble; il augmente la charge de son fusil, et il allait se détruire, lorsque cette pensée vint faire une heureuse diversion : « Quoi! tu veux attenter à tes jours, parce que tes parents » sont injustes envers toi et te privent de ton bien; mais » c'est les mettre au comble de leurs désirs, que de leur » laisser volontairement ce qu'ils n'ont pu te ravir. »

Les voyages sur terre, aux eaux minérales, dans les pays à sites pittoresques, agréables et variés, pendant lesquels on peut faire naître divers petits incidents, ou même mé-



nager de fâcheux contre-temps, dans le but de distraire forcément le malade de son idée fixe, en substituant un désagrément réel à un mal imaginaire, peuvent être aussi d'une grande utilité. Le docteur Falret veut que, pour rendre ces voyages plus utiles, on leur suppose un autre but que celui de la santé. Cet avis est bon pourvu que le but supposé ou le prétexte soit bien choisi et parfaitement approprié au caractère, à l'inclination et au goût de l'individu qu'on cherche à guérir. Les voyages sur mer ne conviennent guère à cause de la monotonie et de l'uniformité de la vie qu'on y mène; ils peuvent même être dangereux dans la mélancolie-suicide, d'abord à cause de la facilité qu'on peut y trouver pour se détruire, et en second lieu parce que le mal de mer ordinairement tend à faire très-peu de cas de la vie, et à en briser les ressorts à la moindre contrariété. On évitera également les promenades ou les voyages le long des eaux, sur les rivières, les lacs, les étangs, ainsi que sur les montagnes, sur les bords des précipices, des ravins profonds, en un mot sur tous les points élevés et culminants, à moins qu'ils n'offrent aux mélancoliques-suicides aucun danger de se précipiter, et qu'ils ne puissent pas leur en faire naître l'idée.

On cite une foule de cas où l'attention violemment distraite par quelque accident, a fait oublier l'idée fixe du suicide. On se rappelle le fait que nous avons cité plus haut, de cet homme qui allait se précipiter dans la Tamise; il fut attaqué par deux voleurs, se battit avec eux et oublia le but de sa course; on se souvient aussi de ce jeune homme qui, décidé à se suicider, alla, à cet effet, acheter une paire de pistolets, se fâcha, s'irrita contre l'armurier au sujet du prix et ne pensa plus à se tuer.

Une femme, au milieu de l'hiver, dit Parkman, voulut

se jeter à la mer qui n'était pas loin de sa maison; elle allait se précipiter lorsqu'elle reçut un vase d'eau sur la tête; cet accident produisit sur elle une impression si vive, qu'elle retourna chez elle toute tremblante, et jamais depuis elle n'eut la pensée de se détruire.

Moreau, de la Sarthe, rapporte l'observation d'une dame de qualité, de quarante-cinq ou cinquante ans, que la perte d'une portion de sa fortune avait rendue mélancolique-suicide, et qui fut guérie lorsque la perte totale de ses biens la condamna au travail pour subvenir aux besoins de la vie. C'est ainsi qu'un premier malheur jette dans le désespoir, et qu'un second plus grand, en excitant une forte réaction vitale, réconcilie l'homme avec l'existence. — Une dame, dit Esquirol, à la suite de quelques chagrins, éprouve une suppression menstruelle; elle a des maux de tête et désire terminer son existence. Quatre mois après, elle abandonne sa maison, et laisse une lettre sur son secrétaire pour avertir son mari que, lasse des peines de la vie, elle va se noyer. Elle se rend à Saint-Cloud pour exécuter son dessein, ne voulant pas qu'on retrouve son cadavre. Pendant la route, les règles se rétablissent, et aussitôt elle se sent très-bien, elle rentre chez elle : les scellés étaient mis; elle va chez le commissaire de son quartier et lui raconte ce qu'on vient de rapporter.

On a vu quelquefois certaines passions guérir le malheureux penchant au suicide, comme une crainte excessive de la honte, du déshonneur, l'amour, etc. Les filles de Milet bravaient la mort; aucune n'osa braver la honte après la mort même, et les suicides cessèrent. M. Falret rapporte que, dans une petite ville à une lieue de Berlin, un soldat, victime d'un amour malheureux, se jette dans la rivière; on parvint à l'en retirer. On le soumet à une

surveillance sévère; mais il trouve le moyen de s'échapper, et court de nouveau se précipiter dans les flots. Un de ses camarades l'ayant suivi, le couche en joue et le menace d'un coup de fusil, s'il ne vient à l'instant sur ses pas. Le soldat, saisi de peur et honteux de recevoir la mort comme un criminel, renonce au dessein de se noyer.

L'amour, ce sentiment si vif et si énergique, cette passion si dangereuse, a quelquefois triomphé du penchant opiniâtre de quelques mélancoliques à se suicider. En voici un exemple rapporté par le docteur Falret :

« Mlle C***, âgée de vingt-trois ans, d'un tempérament bilieux-sanguin, née de parents sains d'esprit et de corps, passa les premières années de sa vie à la campagne, dans la plus parfaite santé; la menstruation s'établit à treize ans, sans le moindre accident. A quatorze ans, elle s'éloigne, mais à regret, de son pays natal pour donner des soins à son éducation. Dès ce moment, elle conçoit un ennui inexprimable, un goût prononcé pour la sollitude, bientôt un désir de mourir que rien ne peut dissiper. Les plaisirs n'ont pour elle aucun attrait; elle reste pendant des heures entières immobile, les yeux fixés sur la terre, la poitrine oppressée, et dans l'état d'une personne qui redoute un événement sinistre. Dans la ferme résolution de se précipiter dans la rivière, elle recherche les lieux les plus écartés, afin que personne ne puisse venir à son secours; mais bientôt l'idée du crime qn'elle médite la fait renoncer à son projet.

» Après un an de séjour dans la capitale, elle alla chez ses parents, où elle passa trois semaines sans ressentir le moindre ennui de la vie. De retour à Paris, le penchant au suicide reparut avec plus de force. Mlle C*** prend de l'oxide de cuivre, heureusement la dose est trop faible, et

les vives coliques qu'elle éprouve sont dissipées par des médicaments appropriés. A seize ans, elle perd son père : sa douleur fut grande, mais la présence de sa mère mit un terme à ses maux. L'année suivante, sa mère ayant succombé, nouvelle tentative de suicide : elle en est empêchée. A dix-huit ans, la vie lui devient plus à charge que jamais : elle met un mouchoir autour de son coup et le serre de toutes ses forces ; elle perd seulement connaissance. Revenue à elle-même, elle verse un torrent de larmes et prend la résolution d'abandonner son horrible projet. La religion se présente à son esprit comme le seul remède à sa douleur. Cependant le désir de mourir ne s'efface pas de sa mémoire ; les larmes baignent continuellement ses yeux. Voit-elle un objet lugubre, propre à faire naître la pensée de la mort, elle se plaît à le contempler ; elle se sent oppressée ; son cœur bat fortement, elle éprouve une faiblesse et un frisson général ; elle est dans l'ivresse de la joie la plus vive en pensant qu'elle doit mourir.

» Ce que la religion n'avait pu faire, l'amour l'opéra. En s'insinuant dans le cœur de cette infortunée, ce sentiment l'anima d'une nouvelle existence, et il lui fit trouver, dans l'affection d'un époux et les caresses de ses enfants, une douce compensation à l'amertume des premières années de sa jeunesse. » M. Falret conseille de conduire dans les hôpitaux les personnes atteintes de mélancolie-suicide, afin de leur mettre sous les yeux le spectacle du malheur et des infirmités humaines. Il suffit quelquefois d'avoir un certain nombre de compagnons d'infortune pour se résigner aux événements les plus fâcheux. Il est beaucoup de gens qui se trouvent malheureux pour n'avoir pas connu les souffrances des autres.

On a remarqué que la société et les caresses d'un animal

fidèle, de ce sincère ami du pauvre et de l'aveugle, de ce véritable philanthrope, du chien en un mot, puisqu'il faut l'appeler par son nom, a été quelquefois un empêchement au suicide. « Il y a quelques années, dit M. Descuret, un ancien négociant, qui avait essuyé de grands revers de fortune, m'a avoué, dans la mansarde où il vivait seul avec son chien, que, sans la société et les caresses de ce fidèle animal, le désespoir l'eût probablement porté à abréger ses jours. Depuis, ajoute le même auteur, j'ai fait la remarque curieuse que le plus grand nombre des célibataires (1) dont j'ai constaté le suicide, n'avaient avec eux aucun animal domestique qui eût pu les distraire ou les consoler. D'un autre côté, dans les morts subites survenues naturellement chez des personnes qui vivaient seules, j'ai observé fréquemment des chiens, et même des chats, couchés tristement sur le cadavre de leur maître, ou de leur maîtresse, dont ils ne laissaient pas approcher sans opposer quelque résistance. Enfin, il y a cinq ou six ans, j'ai vu, dans la rue Mouffetard, un crapaud apprivoisé, qui ne voulait pas quitter le grabat sur lequel gisait le corps d'un malheureux vieillard, dont il était depuis longtemps l'unique société. »

§ III.

Les causes premières, productrices du suicide, comme nous l'avons prouvé plus haut, étant l'ignorance de la religion, l'absence de la foi ou des croyances religieuses, et surtout l'éloignement des pratiques de la religion, il s'ensuit que les conditions opposées sont le vrai remède de ce

(1) On sait que ce sont les célibataires qui fournissent le plus de suicides.

chancre social, de cette plaie hideuse et comme désespérée, *plaga desparata!* Ainsi, instruction religieuse, foi ou croyance religieuse et pratique religieuse, c'est-à-dire une bonne éducation chrétienne, voilà le remède radical et spécifique sans lequel tous les autres sont à peu près vains et impuissants.

Nous défions tous les philosophes, les moralistes, les législateurs, les jurisconsultes, les publicistes, les politiques, les gouvernants, les administrateurs, les médecins, les philanthropes, les économistes, etc., de suppléer les principes religieux et la morale évangélique par quelque institution humaine qu'on veuille imaginer. Sans doute les revers de fortune, la misère, sont aujourd'hui des causes occasionnelles d'un grand nombre de suicides. Eh bien! cherchez à les prévenir; opposez à ce mal social un remède purement humain et terrestre; élevez des manufactures, créez tous les établissements industriels que vous voudrez; rendez le commerce florissant, encouragez les arts, en un mot répandez l'abondance et le bien-être matériel dans le sein des populations : tout cela est bon et louable sans doute : mais, si tout ce grand corps industriel n'est animé par l'esprit vivifiant de la foi et de la morale religieuse, vous ne ferez que déplacer les passions ou les changer en d'autres plus dangereuses encore (1). Si ce n'est pas alors la misère qui détermine les hommes à se suicider, ce seront l'ambition démesurée, l'orgueil, le luxe ruineux, enfants des richesses et l'aliment de toutes les autres passions les plus funestes, et particulièrement de cette cupidité effrénée, laquelle une fois entrée dans le cœur de l'homme le pousse

(1) On connaît la corruption morale de la plupart des gens employés dans les fabriques et les usines.

à tout sacrifier à son idole, honneur, devoir, religion, conscience; à tout entreprendre *per fas et nefas*, et à entrer hardiment dans la voie du mal. Dominé par cette passion implacable, il tourmentera la fortune, il se tourmentera lui-même, s'attirera malheur sur malheur, et peut-être une ruine totale suivie du désespoir et du suicide.

Voulez-vous sérieusement travailler à fermer cette grande plaie sociale; emparez-vous de la génération naissante: infusez-lui avec le lait, par une bonne éducation chrétienne, le germe de toutes les vertus religieuses, morales et sociales, et par conséquent du plus grand bonheur qu'il soit donné à l'homme de goûter ici-bas. Formez le cœur en même temps que vous éclairerez l'esprit, ou plutôt mettez toujours et en tout l'instruction religieuse avant l'instruction scientifique et littéraire, la vertu avant la science, les mœurs avant les connaissances, et les devoirs avant les arts. Malheur à une nation qui conterait l'instruction, les sciences, les arts pour tout, et l'éducation, les devoirs et la vertu pour rien! Quand un peuple est descendu à cette dégradation intellectuelle et morale, il faut qu'il périsse ou qu'il rentre dans la voie de la vérité et de la sagesse.

Il importe grandement, extrêmement que l'éducation de la jeunesse ne soit confiée qu'à des hommes sincèrement religieux, qui sachent instruire autant par leurs exemples que par leurs paroles; et malheur à l'instituteur, soit public, soit privé, qui ne met pas la religion avant tout, et qui détruit par sa conduite le bien qu'ont pu produire ses discours! S'il en agit ainsi, il trompe les espérances des familles et de la patrie, et se rend indigne de l'honorable profession qu'il exerce.

Éloignez de la jeunesse, comme nous l'avons déjà insi-

nué, tous les plaisirs dangereux et frivoles qui corrompent la raison et gâtent le cœur; inspirez-lui de l'aversion pour les jouissances matérielles, afin de préparer les esprits aux choses graves et sérieuses, et de les rendre par là capables de vérités fortes et sévères; et surtout jetez dans les cœurs les semences de toutes les vertus; ouvrez-les aux sentiments élevés, grands, généreux, honnêtes. Faites en sorte que les jeunes gens soient en même temps physiquement sains et vigoureux; fortifiez-les par les exercices sagement variés de la gymnastique et selon les règles d'une hygiène sage et prudente, mais sévère; endurcissez et trempez les complexions et les tempéraments dans les fatigues et les travaux du corps.

Ouvrez de nouvelles carrières aux hommes qu'une bonne éducation physique et morale aura déjà convenablement préparés, celle par exemple de l'agriculture. Ce sera une source de richesses pour l'État et pour la société, et de prospérité, de bien-être, de mœurs, de vertus et de bonheur pour ceux qui exerceront cette utile et honorable profession. Vous donc, dépositaires du pouvoir, gouvernants, ministres, administrateurs, ennoblissez et encouragez de toutes vos forces le premier et le plus utile des arts, l'agriculture; appelez à son secours les sciences physiques et particulièrement la chimie, afin d'arriver à la connaissance exacte de la nature des terrains et des éléments ou principes constitutifs des différents sols exploitables; créez des colonies agricoles dans les vastes landes de la Bretagne et de la Gascogne, etc., etc.

Un bon système d'agriculture, développé sur un vaste terroire et conduit avec intelligence et le savoir-pratique nécessaire, pourra exercer la plus heureuse influence sur les populations, leur procurer l'aisance, le bien-être, la



santé et la force du corps, et, ce qui est plus excellent encore, de bonnes mœurs. Il est certain que l'agriculture mise en honneur, bien entendue et exercée, non dans l'intérêt seul de quelque avide spéculateur industriel, mais dans celui d'un grand nombre de membres ou de sociétaires, avec espérance de bénéfices proportionnés aux capitaux et aux travaux, est un puissant moyen de vraie civilisation et même de moralisation, par conséquent de prospérité, de paix et d'ordre public. Combien de jeunes gens entreraient dans cette carrière plutôt que de vouloir, par un déplacement de condition, aspirer peut-être à une vocation à laquelle rien ne les appelle que leur seule ambition! Combien de milliers de jeunes gens de la classe inférieure, qui rougissent de prendre l'état de leur père, usent le temps et les livres à étudier, et, faute de moyens ou pécuniaires ou intellectuels, n'acquièrent jamais d'état! Que de vocations dévoyées! que d'avenirs avortés! que de positions compromises! Que deviendront ces avortons bâtards de la société? Ils se jetteront dans les grandes villes et les capitales, s'y dépraveront, supposé qu'ils ne le soient pas encore; chercheront des places sans en trouver, parce qu'il n'y en a pas pour tout le monde. Bientôt, poussés par l'impérieuse nécessité, ils tourneront l'instruction qu'ils ont reçue de la société contre la société même, comme Lacenaire et tant d'autres; ils se déshonoreront par des actions basses, viles, flétrissantes et peut-être par des crimes; deviendront des instruments ou des fauteurs de je ne sais quelles iniquités, de troubles politiques, d'émeutes, de séditions, de révolutions, que sais-je? et dans tous les cas finiront probablement par le suicide, qu'amèneront la paresse et le désœuvrement (1).

(1) L'oisiveté, comme on sait, est la source d'un grand nombre

Depuis qu'il n'y a presque plus de guerres et point ou peu de colonisation, une exubérance de population parmi la jeunesse des grandes villes est un fait qui frappe tous les esprits. Vous donc qui gouvernez les peuples, appelez ailleurs des hommes capables peut-être de troubler un jour la

de vices, particulièrement chez les jeunes gens et les soldats. Ces derniers, en effet, inoccupés en temps de paix dans les garnisons et les casernes, s'abandonnent généralement au vice, à la corruption des mœurs et à l'ivrognerie : de là des querelles, des batteries, des duels, des suicides et la ruine de la discipline. Ajoutez à cela que cette vie de fainéantise et de débauche énerve et use autant le physique que le moral du soldat, et le rend faible et lâche au moment des combats.

Les anciens connaissaient mieux les lois de l'hygiène militaire, et avaient de plus hautes vues politiques que nous. Les Romains, dans leurs beaux jours, firent, si je ne me trompe, avec leurs armées tous ces ouvrages gigantesques dont nous admirons encore aujourd'hui les débris et les ruines, comme ces canaux, ces aqueducs, ces voies publiques, etc. Pourquoi ne pas les imiter en ce point en occupant nos soldats (qui sont pour la plupart sortis de la classe des laboureurs) à creuser des canaux, à faire des grandes routes pour multiplier et faciliter les communications, et par là favoriser l'agriculture et le commerce de l'intérieur; à défricher des landes, à dessécher des marais; à faire des chemins de fer, qui sont destinés à exercer un jour une si grande influence sur l'industrie et le commerce, et même peut-être sur la stratégie. Tous ces travaux assainiraient les pays en les enrichissant, et rapporteraient un profit réel à l'État; de plus ils dissiperaient les maladies endémiques, et raffermiraient la santé des habitants des localités qui sont le théâtre de ces opérations; ils auraient encore l'avantage immense de maintenir ou plutôt de fortifier la santé et d'endurcir les tempéraments des militaires, et de les rendre plus capables de supporter les travaux et les fatigues de la guerre. Ces occupations éloigneraient les occasions des vices et des débauches, et contribueraient puissamment à la conservation de la moralité du soldat, du bon ordre et de la discipline militaire.



société, de lui nuire et de se nuire à eux-mêmes; adoptez un système de décentralisation qui rejette les jeunes gens dans les campagnes désertes, où l'industrie agricole leur ouvrira une nouvelle et honorable carrière; et certes le sage comprendra facilement combien cette dernière condition, bien appréciée, est, sous tous les rapports, préférable à toutes ces industries d'arts et de luxe de nos grandes cités, qui toujours amollissent et énervent plus ou moins les hommes, et trop souvent les corrompent, les pervertissent, les démoralisent, et enfin les préparent à la péripétie tragique du suicide.

Il est statistiquement et expérimentalement prouvé que l'extension indéfinie de l'industrie manufacturière, dans tous les pays de l'Europe et surtout en Angleterre et en France, est la cause la plus active et la plus puissante de la misère et des souffrances physiques et morales des masses populaires, surtout si cette industrie manufacturière s'exerce au préjudice de l'industrie agricole, comme on le voit généralement en France. A la vérité, vous trouverez les plus grandes fortunes dans les pays les plus industriels, mais aussi vous y rencontrerez les plus profondes et les plus hideuses misères Or, peut-on appeler riche un pays, une contrée, une cité, quand le plus grand nombre de ses habitants sont indigents et misérables, quels que soient d'ailleurs l'opulence et le luxe de quelques particuliers qui s'engraissent des sueurs et du sang de tant de malheureux?

On ne peut point dire que l'Angleterre soit riche, mais seulement quelques grands industriels nagent dans l'abondance et dans les richesses, tandis que la masse de la nation est pauvre et misérable même, puisque un sixième des habitants de la Grande-Bretagne ne peut subsister sans recevoir l'aumône publique. Il est incontestable et de no-

toriété publique que le paupérisme règne plus en Angleterre que dans aucun autre pays de l'Europe.

Suivant M. Magendie, dans la paroisse de Sunderland, qui contient 17,000 habitants, 14,000 sont sur la liste des pauvres. — A Liverpool, cette cité si riche, sur trois individus il y a un pauvre.

Un pays n'est véritablement riche que lorsque les habitants jouissent en masse des dons de la nature et des produits de l'industrie humaine, et lorsque les richesses ou l'aisance sont convenablement réparties dans la grande majorité de la population.

D'après M. de Villeneuve, « le département de la Creuse, celui de tous ceux du royaume qui paie le moins de patentes, et où l'industrie manufacturière a fait le moins de progrès, est à la fois celui qui présente le moins de crimes, le moins de suicides, et le moins de pauvres. Les tableaux comparatifs des dix départements les plus industriels de la France et de ceux qui paient le moins de patentes, démontrent d'une manière effrayante, dit M. le baron de Morogue, l'influence désastreuse de l'industrie patentable sur la population ouvrière. Ils prouvent péremptoirement que dans nos dix départements les plus industriels, où en cinq ans il a été payé 49,266,773 francs de patentes, ce qui donne 10,351 fr. par 1,000 habitants, il y a eu 1 accusé de crime contre les propriétés sur 3,162 habitants, et 1 suicide sur 7,603; tandis que dans les dix départements les moins industriels de la France, qui, réunis ensemble, n'ont payé en cinq ans que 3,491,555 francs de patente, ce qui ne fait que 1,018 francs pour 1,000 habitants, il n'y a eu que 1 accusé de crime contre la propriété sur 9,476 habitants, et 1 suicide sur 67,265.»

Les documents statistiques officiels prouvent également

que plus le nombre des cultivateurs est grand par rapport à celui des industriels, plus le bien-être général est considérable ; et que plus, au contraire, une nation s'occupe d'industrie manufacturière, plus il y a de misère et de souffrance dans la masse de la population. Prenons les deux termes extrêmes. Dans le département du Nord où l'industrie manufacturière est prédominante, vous avez 1 indigent sur 6 habitants ; dans le département de la Creuse où l'industrie agricole est exclusive, il n'y a que 1 indigent sur 58 habitants.

Il serait superflu de faire ressortir ici les immenses avantages que présente l'industrie agricole sur l'industrie manufacturière au point de vue sanitaire, hygiénique, moral et intellectuel : c'est là une vérité qui n'a besoin que d'être énoncée pour être démontrée et saisie par les esprits les plus vulgaires.

En France, dit M. de Villeneuve, les opérations du recrutement des armées prouvent que, dans les cantons industriels, la population peut à peine fournir le contingent qui lui est assigné. Le nombre des réformés, pour cause d'infirmité, y est de près de deux cinquièmes, tandis qu'il ne s'élève pas à plus de deux septièmes dans les cantons purement agricoles.

On pourra se faire une idée des maux physiques et moraux que l'on constate dans les manufactures et les ateliers, par quelques passages tirés des auteurs anglais. Voici d'abord ce que dit le docteur Aikens dans sa description de la ville de Manchester.

« Dans nos fabriques de coton, ce sont surtout des enfants qu'on emploie. Élevés dans les ateliers de Londres, on les conduit par troupeaux chez nous. Personne ne les connaît, personne ne leur témoigne le moindre intérêt.

Enfermés dans des chambres étroites, où l'air est empesté par l'huile des lampes et des machines, on les applique à un travail qui dure toute la journée, et qui se prolonge quelquefois bien avant dans la nuit. Ces circonstances, le défaut de propreté, et le changement fréquent de température auquel ils sont exposés eu sortant et en rentrant, deviennent la cause d'une foule de maladies, et surtout de la fièvre nerveuse, si commune dans les ateliers. Lorsqu'ils sortent de l'apprentissage, ces enfants sont, dans la règle, des êtres faibles et incapables d'aucun travail fatigant ou soutenu : les filles ne savent ni coudre ni tricoter ; elles sont dépourvues de toutes les qualités qui font les bonnes mères de famille. Pour se convaincre des tristes suites de tout cela, on n'a qu'à comparer les ménages des cultivateurs et ceux des manufacturiers : chez les premiers, tout est propre, tout respire l'aisance et le contentement ; chez les autres, on ne voit que saleté, haillons et misère, quoique le salaire des ouvriers de fabrique soit presque double de celui dont jouissent les valets de ferme. »

Ajoutons à ce triste tableau ce que rapporte le *New-Monthly-Magazine* des pauvres ouvriers de Londres.

« Il me prit envie de voyager, dit l'auteur, dans ces tarres australes et inconnues (à Spitafield, quartier habité par des artisans et des pauvres). C'était un jour de fête. Certes, si j'étais tombé des nues, je n'aurais pas eu plus de sujets d'étonnement. Tout était nouveau, rien ne me rappelait la partie septentrionale de Londres et les êtres qui l'habitent. Ce qui me frappa d'abord, ce furent les proportions diminutives de tous ceux qui m'entouraient. Je ne voyais que petits hommes, chétifs, étiolés, malades, difformes, aussi peu semblables aux Londoniens de l'autre côté de la ville, que le Lapon, haut de quatre pieds, res-

semble à l'Américain géant. L'excès du travail et de la misère courbe sous une vieillesse prématurée le jeune homme de vingt ans, qui paraît en avoir quarante. Vous ne rencontrez pas un vieillard qui ne soit mutilé, contourné, qui ne réunisse à la décrépitude de l'âge quelque difformité repoussante. Ce ne sont que bossus avec épaules rondes, monstres aux jambes arquées et aux longs bras, hommes dont la tête, longtemps ployée sous leur poitrine, a conservé cette position oblique. Tel est le résultat d'une vie de labeur. Ces malheureux sont restés courbés sur le métier à tisser la soie, véritable instrument de supplice, qui leur donne à peine du pain et les flétrit dès le premier âge. Là une épine dorsale droite est une merveille; un homme qui a plus de cinq pieds est un géant : si vous le rencontrez par hasard dans le pays dont nous parlons, soyez sûr que ce n'est pas un indigène.

» La ville de Londres se souviendra longtemps de cette procession solennelle des tisserands de Spitafield, qui, il y a peu d'années, quitta sa région natale, et s'achemina vers la chambre des communes pour lui demander justice, c'est-à-dire du pain. Cette armée de pauvres pygmées en haillons, ces figures d'inanition et de décrépitude prématurée, cette maigreur générale, ces teints hâves et plombés, étaient bien plus éloquents que ne pourront l'être jamais tous les discours de nos faiseurs de phrases. » (1)

Quant au sort des enfants que la misère de leurs parents envoie dans les manufactures, l'autorité ordonna qu'on fît une enquête : en voici le résultat d'après M. d'Haussez.

« Dès l'âge de huit ans, les enfants sont aptes à certains

(1) On connaît les canuts de Lyon, qui offrent plus d'un trait de ressemblance avec les habitants de Spitafield.

travaux dans les manufactures, notamment dans celles où le coton est filé.

» On les soumet à un travail de huit à dix heures de suite, qui reprend après une interruption de deux ou trois heures, et se continue ainsi pendant toute la semaine. L'insuffisance du temps accordé au repos fait du sommeil un besoin tellement impérieux, qu'il surprend les malheureux enfants au milieu de leurs occupations. Pour les tenir éveillés, on les frappe avec des cordes, avec des fouets, souvent avec des bâtons, sur le dos, sur la tête même. Plusieurs ont été amenés devant les commissaires de l'enquête avec des yeux crévés, des membres brisés par suite des mauvais traitements qui leur avaient été infligés. D'autres se sont montrés mutilés par le jeu des machines près desquelles ils étaient employés. Tous ont déposé qu'outre ces accidents, des difformités presque certaines résultaient pour eux de la position habituelle nécessitée par un travail qui ne variait pas. Tous ont déposé que les accidents dont ils subissaient les fatales conséquences, n'avaient donné lieu à aucune indemnité de la part de leurs maîtres, qui avaient même refusé à leurs parents les secours momentanés que réclamait leur guérison. La plupart étaient estropiés faute d'avoir eu les moyens de se faire traiter.

« A Dundée, suivant l'*Eclectic-Rewiew*, le nombre des individus des deux sexes employés dans les manufactures, et qui n'ont pas atteint l'âge de dix-huit ans, s'élève à 1,078. Dans ce nombre, la majorité est au-dessous de quatorze ans, une grande partie au-dessous de douze, et quelques-uns au-dessous de neuf. On en voit même qui n'ont que six à sept ans et qui travaillent comme les autres, c'est-à-dire treize heures vingt minutes par jour, non com-

pris les heures des repas (une heure ou cinquante minutes).

» Dans d'autres filatures d'Angleterre, la durée du travail est de quatorze heures et demie à quinze heures par jour. Il ne reste pas plus de six ou sept heures pour le sommeil.

» Une petite fille de six ans sort de son lit à quatre heures du matin en hiver, se lève dans l'obscurité après un sommeil interrompu, couvre de haillons ses membres fatigués des rudes travaux précédents, se rend, par la pluie et la neige, à la manufacture éloignée de deux milles au moins. Obligée de travailler pendant 12, 14, 15, 16 et peut-être 18 heures, séparées par un intervalle de 40 à 50 minutes, elle meurt épuisée de fatigues, après avoir traîné cette existence affreuse pendant plusieurs années. (*Monthly-Magazine.*)

» Ce tableau atroce, ce drame horrible se reproduit et se multiplie tous les jours dans nos cités manufacturières... Oh! philosophes qui vous êtes élevés contre l'esclavage des noirs avec tant d'éloquence, que dites-vous de cet autre esclavage?

» Cobbet avait donc raison de dire au peuple anglais : « Vous croyez que le commerce fleurit, parce que de » grands capitaux s'accumulent entre les mains d'une ou » deux personnes. C'est une erreur. La prospérité indivi- » duelle que vous admirez, ne prouve absolument rien en » faveur de la prospérité universelle. » Cobbet disait vrai.

» Ne nous y trompons pas. Il est impossible que cette foule nécessiteuse augmente, sans que nos fermes soient incendiées, sans que de nouvelles et terribles insurrections (celles de la faim) n'exposent l'Angleterre à une guerre

d'esclaves plus redoutable que celle qui ébranla le pouvoir des Romains. » (*Eccletic-Rewiew.*)

Il est triste, dit Lemontey, quand on est sur le retour de l'âge, de se rendre à soi-même le témoignage qu'on n'a jamais fait ni su faire que la dix-huitième partie d'une épingle (1). C'est là, en effet, faire faire à l'homme les fonctions de manivelle; c'est n'avoir nul souci de sa moralité et de son intelligence; c'est spéculer sur son abrutissement. Ce conflit entre la morale et l'industrie n'avait pas, que je sache, reçu jusqu'ici de solution, et l'exploitation industrielle de la machine humaine est encore partout en vigueur, et enfante souvent des résultats atroces. Il n'est pas rare de voir, dans nos villes manufacturières, de pauvres enfants attachés quinze ou dix-huit heures par jour à un travail fastidieux, pour le modique salaire de huit ou dix sous. C'est là ce qui cause à la longue l'abâtardissement physiologique des races. (M. de Villeneuve, t. I, p. 384. — Citations de M. Tissot.)

Et en effet, à quel résultat final conduit ordinairement l'industrie manufacturière portée à d'aussi révoltants excès, si ce n'est à l'abrutissement, au vice, à l'immoralité, à la misère, aux infirmités, aux langueurs qui récèlent si fréquemment les germes d'une mort prochaine et prématurée.

Il nous serait facile d'ajouter encore aux tristes détails que nous venons de rapporter, si notre sujet le demandait; mais nous pensons que le peu de résumés statistiques que nous avons présentés doivent suffire pour prouver que l'industrie manufacturière, du moins avec l'extension démesurée qu'elle a prise, et qu'il est dans sa nature de cher-

(1) On sait qu'une épingle, avant d'être complètement achevée, doit passer par les mains de dix-sept ou dix-huit ouvriers.

cher à prendre, est très-opposée et très-funeste à la santé, à l'intelligence, à la moralité des individus qu'on y exploite si brutalement, et même à la véritable richesse. On doit donc en tirer cette conséquence pratique, savoir que l'industrie agricole devrait toujours et partout prévaloir sur l'industrie manufacturière, comme plus moralisante, plus propre à éloigner du vice, du crime, du suicide; plus propre à inspirer à l'homme l'amour du bien, de la vertu, à l'élever à la hauteur de sa véritable dignité, et plus propre enfin à lui procurer en même temps le bien-être matériel, une honnête aisance avec le plus précieux des biens terrestres, la santé. Rentrons maintenant d'avantage dans notre sujet, bien que ce que nous venons de dire n'y soit pas absolument étranger.

On parle beaucoup aujourd'hui d'instruction populaire; mais que l'on sache bien que l'instruction seule, c'est-à-dire savoir lire, écrire et chiffrer, sans éducation ni instruction religieuses, est plus nuisible qu'utile : une malheureuse expérience ne le prouve que trop, aussi bien dans les campagnes que dans les villes. C'est ce qu'on remarque particulièrement dans les premières, depuis que la philosophie matérialiste a fait colporter et jeter avec profusion, jusque dans les chaumières, des milliers de brochures impies et obscènes, afin, comme disent les voltairiens, de civiliser les habitants des campagnes. Cette propagande infernale porte tous les jours ses fruits; grâce à ses sataniques inventions, l'impiété et la corruption des mœurs s'infiltrent peu à peu dans les populations de nos campagnes, autrefois si religieuses et si paisibles; l'oubli des devoirs religieux, tous les vices, l'ivrognerie, le libertinage, la paresse, etc., y sont aujourd'hui aussi communs qu'ils y étaient rares autrefois. De là vient encore une autre plaie, effet du vice, savoir la

misère, et souvent une misère extrême, qui devient un mal sans remède si les infirmités ou les maladies viennent à s'y joindre. Qu'en arrivera-t-il si l'on n'y remédie efficacement? des maux affreux, des maux infinis : le désespoir prendra la place de la résignation religieuse, et le suicide en sera le triste dénouement, ou plutôt ces craintes malheureusement ne se sont déjà que trop réalisées!

Autrefois, avant la révolution, les pauvres, et surtout les malades nécessiteux, trouvaient des secours suffisants dans la libéralité ou la charité du clergé; les cures étaient alors généralement dotées d'honnêtes bénéfices qui tournaient au profit des pauvres et des malades. Aujourd'hui, depuis que l'Église de France a été spoliée de ses biens, les curés des campagnes ont à peine le nécessaire pour eux-mêmes. Qui donc maintenant vient au secours de tant de pauvres malades de la classe si nombreuse et si utile des laboureurs, qui forment la très-grande majorité des habitants de la France, qui nourrissent par leurs sueurs et leurs pénibles travaux les populations de nos cités, et donnent encore leurs enfants pour la défense de la patrie? Je ne vois pour eux aucune ressource assurée. Il faut donc qu'ils meurent sans secours chez le peuple le plus éclairé, le plus civilisé, le plus humain, le plus généreux de la terre, chez le peuple arrivé à l'apogée de la civilisation, au dix-neuvième siècle, enfin chez le peuple français.

De grâce, qu'on nous parle un peu moins de haute civilisation, de progrès des lumières, de philanthropie, d'émancipation intellectuelle, etc., et qu'on ne laisse pas mourir des Français de misère et de désespoir; qu'on commence avant tout par les émanciper de la faim, de la maladie et de la mort, et puis on verra pour le reste.

Quel remède donc à opposer à ce mal? Nous n'en voyons

pas d'autre que l'établissement de maisons de bienfaisance ou plutôt de petits hospices ruraux ou cantonnaux. Tout le monde sait que les habitants des campagnes n'ont aucun droit *légal* aux réceptions dans les hôpitaux des villes voisines : ils n'ont d'autre titre à présenter que le sceau de la misère, avec des douleurs, des plaies et la faim. Que l'on songe donc sérieusement à fonder des hospices ruraux, et que l'on crée à cet effet dans chaque canton une espèce de caisse d'épargne, où chaque habitant, suivant sa fortune ou le taux de ses impôts, dépose tous les mois une très-modique somme; qu'on sollicite une loi ou du moins, pour commencer, une ordonnance royale qui reconnaisse ces nouvelles institutions et les autorise à recevoir légalement des donations et des legs, et vous verrez qu'avant peu d'années chaque canton aura son petit hospice; ne fût-il que de vingt à trente lits, ce serait un grand progrès et un avantage immense. Mais il n'est pas de notre sujet d'entrer ici dans les détails : nous nous contentons d'indiquer le but où l'on doit tendre; nous laissons à d'autres à faire le reste.

Ce que nous avons dit tout à l'heure était écrit quand nous avons trouvé, quant au fond, la même pensée religieuse et morale, non dans un auteur ascétique, un théologien ou un Père de l'Église, mais dans le livre d'un médecin, dans l'excellent ouvrage du docteur Descuret. (Médecine des passions.) Voici ces paroles :

« C'est surtout lorsque l'homme méconnaît les droits de son Créateur, lorsqu'il s'obstine à ne voir que le néant au-delà de son existence, qu'il ose porter sur lui-même une main homicide. Rouvrez son âme aux grandes vérités du christianisme, montrez-lui ses devoirs comme homme et comme citoyen, bientôt il comprendra que sa vie n'est

qu'un dépôt, dont il ne peut disposer sans se rendre coupable envers Dieu, envers la société et envers lui-même. Mais c'est dans le cœur de la jeunesse qu'il faut faire germer les préceptes de religion et de morale qui peuvent mettre l'homme en garde contre ses passions : tout est perdu si l'on attend qu'elles exercent sur lui leur empire. Combien de malheureux parents n'auraient pas à déplorer la mort volontaire d'un fils tendrement aimé, s'ils avaient su de bonne heure le prémunir par leurs avis, et surtout par de bons exemples, contre les dangereuses maximes de l'incrédulité, et contre les séductions de tous genres qui sont venues l'assaillir à son entrée dans le monde!

» Si les parents, pour se dérober à une si grande infortune, sont intéressés à inculquer à leurs enfants des pensées religieuses, s'ils doivent leur inspirer l'amour de la vertu, de l'ordre, du travail, arrêter en eux les progrès d'un froid égoïsme ou d'une folle ambition, agrandir leur âme par des idées nobles et généreuses, et les attacher à la vie par des liens de famille qui contribuent à leur bonheur, c'est aussi un devoir pour les gouvernements, s'ils veulent arrêter l'effrayant accroissement du suicide, de veiller avec soin sur l'éducation de la jeunesse et sur la morale publique; de travailler au bien-être du pays par de sages institutions; de multiplier les ressources de l'industrie, d'encourager le mérite, de réprimer le désordre, et d'offrir au malheur et à la souffrance des secours qui les sauvent du désespoir. »

M. le docteur Falret tient au fond le même langage. Voici ce qu'il dit : « D'après les causes déjà énumérées de l'augmentation des suicides en France, nous croyons qu'un gouvernement doux et sage, des institutions morales, des débouchés ouverts à l'ambition audacieuse, des secours

présentés à propos à l'industrie languissante, des ressources ouvertes au timide besoin, la bienfaisance publique et particulière, sont les meilleurs moyens de faire disparaître, chez un peuple naturellement gai, doux et léger, une frénésie qui est le résultat de nos longues tourmentes politiques, et des révolutions qu'elles ont produites dans les fortunes et les intérêts privés. »

Que la cause immédiate du suicide échappe aux investigations de la médecine, ou se dérobe à la conscience du coupable, qu'elle ait été alimentée de longue main par les énivrantes vapeurs qui s'exhalent des mauvais livres et des mauvais spectacles, ou qu'elle ait été quelqu'un de ces moûvements brusques, impétueux, qui s'emparent de l'âme tout entière, la domine avec tyrannie pour la précipiter dans l'abîme de l'éternité, toutes les opinions, tous les livres à publier sur cette matière, aboutiront nécessairement à cette vérité, que ni la médecine, ni la morale philosophique, ni les législateurs humains, n'ont point de ressources contre cette maladie; et que, s'il y a des remèdes capables d'en arrêter les ravages, il faut les chercher ailleurs. Plusieurs écrivains l'ont tenté, et ce n'étaient ni des théologiens, ni des Pères de l'Église, ni des prédicateurs. Il suffit d'être homme pour n'être pas indifférent sur les progrès toujours croissants d'un mal qui, au jugement de la science, devient une épidémie. Les uns l'ont attaqué par le ridicule : le ridicule ne convertit ni les avares, ni les impudiques, ni les esprits forts; les traits s'en émoussent bientôt à moins d'être acérés par un plus sérieux retour sur soi-même. D'autres, tout en censurant le suicide, semblent prendre à tâche de le réhabiliter par les insidieuses descriptions dont ils assaisonnent le fond de leurs ouvrages. D'autres enfin désespèrent de la gué-

tifs de l'espèce humaine, prononcent que *ses causes tiennent trop profondément aux racines mêmes du cœur des hommes et de l'état social, pour être coupées par une main humaine.* (Gazette médicale). Il en faut donc une autre; et c'est celle-là que nous invoquons... C'est au nom de la religion que nous faisons appel à tous les amis de l'humanité. Nous indiquons, à des voyageurs battus par la tempête, l'unique port qui puisse les sauver. A ce que l'on nomme le courage philosophique, nous opposons le vrai courage, celui que la religion seule peut inspirer. (Mgr. Guillon.)

« On n'éteindra la frénésie des morts volontaires qu'autant qu'on en détruira la cause et qu'on déracinera, du sein de la société, cette impiété qui la couvre de ténèbres. S'il n'appartient qu'au pouvoir de réprimer la licence de la presse et le scandale des théâtres, au moyen desquels se propagent les maximes les plus immorales et les exemples les plus infâmes, il dépend de chaque père de famille, du citoyen le plus humble comme du riche ou du puissant, de veiller sévèrement à l'éducation de ses enfants; il dépend de lui de les prémunir, par l'enseignement et la pratique de la religion, contre les séductions dont le mondè pourra les environner, contre les mécomptes de l'ambition et les revers de la fortune, contre les sollicitations impétueuses du vice et les conseils affreux du désespoir. Faisons des chrétiens de nos enfants, et la responsabilité d'un suicide ne pèsera jamais sur notre conscience. » (M Henrion.)

C'est aussi la haute, la majestueuse puissance de la religion que nous invoquons, comme remède souverain, contre la frénésie des morts volontaires. Nous entendons ici par

religion, non une vaine religiosité, ni même un respect, ou une estime plus ou moins sincère pour la religion, rien n'est plus commun, mais la connaissance et la croyance pratique de la religion, c'est-à-dire la pratique et la fréquentation des sacrements de la religion, et surtout et par-dessus tout, la *confession catholique*.

Maintenant, voulez-vous un spécifique certain et infaillible contre le suicide? vous le trouverez, nous ne dirons pas dans la religion en général ou dans toutes les sectes chrétiennes, mais seulement dans la religion catholique, c'est-à-dire dans la confession. La confession catholique, voilà l'infaillible remède contre le suicide.... Mais on dira peut-être : la médecine est bonne, nous en convenons; il ne s'agit que de la faire prendre.... Elle paraît amère à l'orgueil humain, nous en convenons aussi; mais c'est une amertume qui donne la vie avec de secrètes et ineffables douceurs. Un homme raisonnable atteint d'une maladie mortelle, ne peut donc, sans folie, reculer devant un remède dont il reconnaît et avoue la souveraine efficacité. Nous défions qui que ce soit de nous citer un seul fait de suicide (sauf le cas d'aliénation mentale) parmi les personnes qui avaient l'habitude de pratiquer la confession catholique. Un homme, travaillé par l'idée fixe du suicide, a-t-il le bonheur de tomber entre les mains d'un confesseur, quel qu'il soit, il est guéri à l'instant même : il n'y a point ici d'exception, point d'exemple du contraire. Et la raison de ceci, c'est qu'il y a dans cette confession un charme inconnu, une puissance secrète qui surpasse toute puissance humaine. La parole du confesseur est la plus haute parole de l'humanité, ou plutôt c'est une parole surhumaine, une parole divine, à laquelle on ne résiste rison; et voyant dans le suicide *un des attributs distinc-*

pas (1). On pourrait rapporter un grand nombre de cas où le suicide a été heureusement prévenu par la seule

(1) La confession catholique est une institution qui est toujours en butte aux assauts et aux dédains des hommes, mais elle est toujours invincible; elle est contraire à l'indépendance et à l'orgueil des passions autant qu'une chose peut l'être, et, malgré toutes les résistances, elle est répandue avec la foi chez tous les peuples, en sorte que la volonté de Dieu peut seule expliquer sa durée, sa force, comme son origine..... Étrange et douce merveille; ces trois choses, l'aveu, le repentir, le pardon, consacrées dans l'institution catholique, garanties par la mission du prêtre, ont apporté au monde plus de paix, plus de joies, plus de changements heureux, plus de déterminations généreuses, plus d'héroïques sacrifices, plus d'œuvres utiles ou sublimes, que les inspirations du génie et tout l'enthousiasme de la gloire. (Paroles du R. P. de Ravignan.)

Voici, d'après ce célèbre orateur chrétien, en faveur de la confession catholique, quelques passages fort remarquables d'un manuscrit tout entier de la main de Leibnitz, imprimé depuis quelques années pour la première fois.

« Ce fut assurément un grand bienfait de Dieu, dit Leibnitz, de donner à son Église le pouvoir de remettre et de retenir les péchés. Ce pouvoir, l'Église l'exerce par ses prêtres, dont le ministère à cet égard ne peut être méprisé sans crime. Par ce moyen, Dieu confirme la juridiction de l'Église, la fortifie, l'arme contre tous les chrétiens rebelles, et promet d'assurer lui-même l'exécution des jugements qu'elle a portés. Une condamnation terrible pèse ainsi sur les dissidents (c'est un dissident qui tient ce langage) et leur impose de cruelles privations, lorsque, repoussant l'autorité de l'Église, ils manquent forcément des biens qu'elle seule dispense.

» Ici, continue Leibnitz, à la différence de la rémission des péchés qui s'opère dans le baptême, où rien de plus qu'un rite d'ablution n'est prescrit, dans le sacrement de pénitence, il est ordonné à celui qui veut être purifié de se montrer au prêtre, de faire la confession de ses péchés, et de recevoir ensuite, au jugement du prêtre, quelque châtiment qui, pour l'avenir, lui serve

confession. Nous n'en citerons qu'un seul qui fera connaître tous les autres; car ils sont tous identiques, en ce sens que tous les individus non évidemment aliénés sont guéris dès le premier jour.

Un jeune homme d'une province éloignée de la capitale, ne trouvant dans son libertinage, au lieu de cette ivresse de bonheur qu'il s'en était promise, que dégoût, qu'amertume et que tourments, l'horreur de la vie s'empare de lui : il se détermine à se décharger d'un fardeau qui lui devenait de plus en plus intolérable. Par égard néanmoins pour l'honneur de sa famille, sur laquelle il craignait de laisser rejaillir l'opprobre de l'action qu'il méditait, il prend le parti de se rendre à Paris, et d'y ensevelir sous les flots de la Seine, avec sa vie, son nom et sa mémoire.

Arrivé dans la capitale, il se détermine heureusement à ajourner l'exécution de son funeste dessein; soit secrète horreur de sa destruction, soit un reste d'espoir, il veut tenter un dernier essai, et boire jusqu'à la lie la coupe trompeuse du plaisir. Il consume donc dans le jeu, les spectacles et les excès, ce que lui restait de ressources pécuniaires.

d'avertissement et de recommandation salutaire. Car, comme Dieu a établi les prêtres médecins des âmes, il a voulu que les maux de l'infirme et l'état de sa conscience fussent mis à découvert devant eux... On ne saurait nier que toute cette institution ne soit parfaitement digne de la sagesse divine, et si quelque chose est louable, grand et glorieux dans la religion, certainement, c'est le sacrement de la réconciliation, que les Chinois et les Japonais ont tant admiré eux-mêmes. Cette nécessité de la confession devient, en effet, pour un grand nombre un frein salutaire; elle apporte à ceux qui sont tombés une grande consolation, de telle sorte que je regarde un confesseur pieux, grave et prudent, comme un des plus puissants instruments de Dieu pour le salut des âmes. »

Il se rappelle que *dans son pays* il est d'usage de préluder par la confession au grand voyage de l'autre monde. Docile à cette inspiration, il entre dans la première église qui se rencontre sur son chemin, Saint-Roch, et se présente à son tour au sacré tribunal, où un saint pasteur semblait tout exprès attendre la brebis égarée. Ce singulier pénitent fait sa confession de la manière la plus entière qu'il peut dans son état d'ignorance grossière; il accuse avec candeur tout ce qu'il croit mal, mais sans mot dire de sa disposition au suicide, et demande ensuite avec la même ingénuité l'absolution. Le confesseur étonné lui représente avec douceur le besoin qu'il a de prendre un délai raisonnable pour consolider l'ouvrage de sa conversion et pour s'instruire; il l'engage même à venir le voir de temps en temps pour recevoir des avis et l'instruction fondamentale qui lui manque. Ce langage ne pouvait convenir à un homme à qui il ne restait que vingt-quatre heures de vie; il allègue l'impossibilité absolue de revenir *jamais*. Ce mot est un trait de lumière pour l'habile confesseur, qui découvre au fond de cette pauvre âme un fatal secret, et qui sait adroitement en obtenir l'aveu.

J'avais, mon père, quelque répugnance à vous l'avouer, réplique cet infortuné; mais, puisque vous l'exigez, je dois vous le dire : *dès demain je me tue;* voilà pourquoi je vous demande aujourd'hui l'absolution.

On déchire alors l'épais bandeau qui lui voile la vérité; on lui montre l'étrange illusion où il est, le crime de sa disposition homicide et le terme fatal où elle le conduirait. Frémissant à la vue de l'abîme où il allait se jeter tête baissée, il s'élance dans les bras de la miséricorde qu'on lui montre ouverts pour le recevoir, mais bien résolu de satisfaire à toute la sévérité de la divine justice. Il demande

une maison de pénitence; la plus austère sera pour lui la meilleure. Bref, venu peu de temps après à la Trappe, il trouve enfin au milieu des privations et des austérités le bonheur qu'il avait en vain cherché au sein des voluptés sensuelles. C'est ce qu'il a depuis cent fois avoué, à la louange de la grâce, aux différents supérieurs. On conçoit quelle heureuse révolution que celle d'un cœur affamé de bonheur qui passe ainsi d'un affreux désespoir à la plus délicieuse espérance !

J'étais malheureux, dit-il, sans espoir de trouver nulle part cette félicité pour laquelle je sentais battre mon cœur; j'allais rendre mon malheur irrémédiable en le rendant éternel; encore un pas, et j'étais pour jamais dans l'abîme de tous les maux : la main de Dieu m'a arrêté miraculeusement sur les bords du précipice; elle m'a dévoilé le parfait bonheur auquel je n'osais plus espérer, que je regardais comme un rêve, une illusion; elle m'a mis dans la voie sûre qui y conduit, elle m'en offre déjà comme gage l'ineffable avant-goût !... Au bout d'environ quinze années de la vie de la Trappe, qui lui avaient paru un instant, et durant lesquelles on ne put lui reprocher qu'une ferveur peut-être excessive, il s'endormit dans le Seigneur, non-seulement avec calme et résignation, mais dans les transports de l'amour le plus vif et des désirs les plus enflammés pour la céleste patrie. (*La Trappe mieux connue.*)

Mais, dira-t-on peut-être, presque tous ceux qui se tuent ne s'empressent guère de recourir à votre remède pour se guérir; c'est là le moindre de leurs soucis : sans doute; mais on peut affirmer aussi qu'ils n'en seraient jamais venus à cette horrible extrémité, si depuis longtemps ils n'avaient point abandonné la pratique de la confession.

Il est inutile de faire observer que la confession catho-

lique n'est pas seulement un préservatif assuré contre le suicide, mais qu'elle est encore le meilleur remède prophylactique de tous les crimes qui désolent et effrayent la société. « Il est bien à regretter, dit M. le docteur Descuret, que dans les comptes rendus de la justice criminelle on n'ait pas encore songer à rechercher la proportion des incrédules, des indifférents et des hommes religieux traduits devant les tribunaux. En l'absence totale de documents officiels sur ce point important, je me bornerai à donner ici les résultats de mon expérience particulière comme médecin-légiste. D'après les faits nombreux dont j'ai été témoin, et les renseignements qui m'ont été communiqués soit par les familles, soit par le ministère public, je crois pouvoir assurer, sans crainte d'être démenti, que sur 100 individus accusés de crimes, 50 pouvaient être rangés parmi les indifférents en matière de religion, 40 parmi les incrédules et 10 parmi les croyants.

» D'un autre côté, sur une centaine de suicides, je n'en ai constaté que quatre commis par des personnes d'une piété reconnue : c'étaient trois femmes mélancoliques, dont deux se sont précipitées dans un puits, et dont l'autre s'est asphyxiée par la vapeur du charbon après avoir placé un grand crucifix sur sa poitrine; le quatrième individu était le précepteur de l'infortuné Labédoyère, le vénérable abbé Viard, que je connaissais depuis longtemps, et dont la raison était complètement dérangé par l'âge et le chagrin. »

Si l'on voulait fouiller dans les annales de la jurisprudence criminelle et en révéler les effrayantes statistiques, et surtout si, avec les médecins des âmes, on pouvait pénétrer dans le sanctuaire de l'intérieur ou de la conscience, on verrait des maux infinis, effroyables, amassés par le

scepticisme et l'irréligion, source de tous les désordres et en définitive de tous les suicides. Le vrai remède des morts volontaires est donc essentiellement dans la religion ; c'est la religion qui fait vivre ; elle est la force vitale de l'âme, comme l'âme l'est du corps. « La religion, dit Mgr Guillon, est à l'âme ce que l'âme est au corps ; elle en est la vie. Celle-ci, continue le même auteur, peut être obscurcie par les maladies du corps ; de même les passions peuvent altérer, étouffer même les semences de la religion, mais sans réussir jamais à l'anéantir. C'est un rayon de l'essence divine déposé au fond du cœur de l'homme, attaché à tous les éléments de sa constitution par la main du Dieu qui le fit à son image ; vouloir arracher à l'homme le sentiment religieux, c'est l'attaquer dans les principes même de son être. Et quand, par impossible, les idées religieuses ne seraient que des illusions, quelles barbares mains oseraient me ravir un charme qui fait mon bonheur? Quel souffle empoisonné viendrait, comme un vent brûlant, dessécher ce baume salutaire qui commençait à endormir mes blessures, s'il ne les guérissait pas ! Qui me rendra le consolateur puissant qui tient compte des gémissements et de la douleur, l'ami généreux et sensible qui descend de sa majesté suprême pour se rendre petit avec moi, pour venir *remuer de sa main divine le chevet* où je repose et soutenir ma tête défaillante, le rémunérateur qui m'offre *des torrents* de délices pour quelques épreuves passagères? O philosophie humaine ! qu'avez-vous donc à mettre à la place? — Le suicide !.... Ah ! votre funeste doctrine est pire que celle du néant ; elle est, pour moi, l'épée de l'ange placé par la vengeance divine aux portes d'Éden pour en éloigner nos premiers parents. Vous m'enlevez à ma douleur pour me plonger dans la tombe ; vous

m'arrachez des bras d'un père pour me jeter aux pieds d'un juge irrité. »

Le principe religieux, le sentiment divin doit dominer l'humanité tout entière. Hors de là, il n'y a dans l'homme qu'un vide affreux, un grand fond de misère et une désolante et perpétuelle agitation. « Avec le sentiment de la divinité, dit Bernardin de Saint-Pierre, tout est grand, noble, invincible, dans la vie la plus étroite; sans lui, tout est faible, déplaisant et amer au sein même des grandeurs. Ce fut lui qui donna l'empire à Sparte et à Rome, en montrant à leurs habitants vertueux et pauvres les dieux pour protecteurs et pour concitoyens. Ce fut sa destruction qui les livra riches et vicieux à l'esclavage, lorsqu'ils ne virent d'autres dieux dans l'univers que l'or et les voluptés. L'homme a beau s'environner des biens de la fortune, dès que ce sentiment disparaît de son cœur, l'ennui s'en empare; si son absence se prolonge, il tombe dans la tristesse, ensuite dans une noire mélancolie, et enfin dans le désespoir. Si cet état d'anxiété est constant, il se donne la mort. L'homme est le seul être sensible qui se détruise lui-même dans un état de liberté. La vie humaine avec ses pompes et ses délices, cesse de lui paraître une vie quand elle cesse de lui paraître immortelle. »

Si l'absence du sentiment religieux produit dans le cœur de l'homme un si effroyable vide dans tout le cours de sa vie, que doit-on penser de ce qui arrive à l'homme irréligieux aux approches de la mort, à ce moment suprême où l'incrédule, armé de toute sa philosophie, se déconcerte, frissonne et tremble comme une feuille que le vent emporte, *quod vento rapitur?* (Job.) En voici un exemple frappant dans la lettre qu'un Anglais mourant écrivit à un de ses amis qui avait vécut dans des sentiments contraires

aux siens; elle est bien capable de remuer un peu le cœur de l'impie :

« L'affreuse chose que la vieillesse! à peine suis-je l'ombre de ce que j'ai été. Les ressorts de mes organes sont usés par l'âge et par la débauche, mes infirmités augmentent à tout moment; et elles me font passer les jours et les nuits dans des tourments insupportables; mes jambes, qui me portaient autrefois à tous les spectacles et qui étaient mon principal ornement, l'admiration des bals et des assemblées, sont étendues sans mouvement sur une chaise; mes joues, où l'on a vu briller l'embonpoint, sont sèches et rétrécies par les rides; mes lèvres ne sont plus couvertes que d'une peau flétrie et livide; j'ai perdu non-seulement le pouvoir de jouir des plaisirs, mais même jusqu'au goût de la joie; on me fuit comme un objet triste et dégoûtant, et loin de me plaindre de ma solitude, je voudrais, s'il était possible, me fuir moi-même. Ce n'est là qu'une partie des mes misères. Comment vous exprimer la frayeur que me cause l'approche de la mort? Je tremble malgré moi de quelque chose qui me menace, et que je m'efforce en vain de ne pas connaître; je sens un désespoir confus qui m'a fait penser plus d'une fois à finir volontairement des jours malheureux; mais, lorsque ma main est prête à exécuter ce furieux dessein, je recule effrayé de moi-même, et mon cœur se glace d'horreur; je suis épouvanté de cet avenir dont j'ai raillé mille fois, et que j'ai regardé comme chimère. Qu'est-ce donc qui peut causer mon trouble? Est-ce la seule incertitude? Que dois-je penser de cet effrayant avenir? Y aurait-il à espérer quelques biens auxquels je ne puisse pas prétendre? Ou, ce qui serait bien plus terrible, aurais-je à craindre quelque malheur dont le sentiment m'agite? Je me perds dans cette

confusion de pensées et de sentiments. Hélas! vous à qui je confie l'état de mon âme, vous êtes aussi près que moi de la mort, et vous l'attendez sans la craindre. D'où vient votre tranquillité? quelles sont vos ressources? Je me suis toujours conduit par les lois de l'honneur; j'ai gardé fidèlement ma parole, je ne crois point jamais avoir fait de tort ni d'injure à personne. Enfin, j'ai suivi scrupuleusement les principes de la nature. Ne suffisent-ils pas pour la conduite de la vie? Le flambeau de la raison n'est sans doute allumé que pour nous conduire; s'il nous égare, est-ce à nous qu'il faut imputer sa faiblesse! Je vous ai vu pratiquer exactement toutes les maximes de la religion; je vous ai vu docile à la voix des ministres de l'Église, et j'ai ri, je l'avoue, plus d'une fois, de votre pieuse crédulité; cependant vous êtes tranquille et je suis dans une agitation continuelle : aveu désespérant que la vérité m'arrache. Ma raison, ma triste raison m'a donc trompé! elle n'était donc pas capable de faire la règle de ma vie, puisqu'elle est trop faible aujourd'hui pour me défendre contre les frayeurs de la mort. Je vois trop tard toute l'étendue de l'erreur qui fait mon supplice. Cette honnêteté morale, dont j'ai fait mon idole, n'était que l'ombre des devoirs auxquels j'ai manqué. Qu'est-ce que l'honneur, hélas! sans la piété? Qu'est-ce que d'avoir été fidèle aux hommes, lorsque j'ai été rebelle à mon Dieu? Je ne le reconnais que trop, la raison ne suffit pas pour m'éclairer; elle n'a eu de force que pour me séduire; elle n'en a pas même assez pour soutenir jusqu'à la fin l'imposture; elle m'abandonne dans le temps qu'elle devrait être mon appui. Qui réparera les maux qu'elle m'a faits? Il ne me reste plus qu'un souffle de vie que mes remords achèvent d'éteindre. O mon Dieu! est-il temps encore de lever les yeux vers vous? aurez-vous pitié d'un

infortuné qui vous invoque pour la première fois en mourant ?... Vous voyez, Monsieur, mon désespoir et la mortelle agonie de mon cœur. La plume tombe des mains ; mais faites publier ma lettre, et qu'on apprenne, par mon exemple, s'il est d'un homme de bon sens de vivre dans un système qu'il n'oserait envisager à l'heure de la mort, et dans lequel il ne voudrait pas qu'on le surprît. » Cette lettre a été traduite de l'anglais, et insérée par Querlon dans la feuille hebdomadaire des provinces, du 12 décembre 1753.

Locke écrivit de même, à son ami Collins, une lettre qu'il le pria de n'ouvrir qu'après sa mort : *Je vous souhaite, lui disait-il, le plus parfait de tous les biens ; à l'heure de la mort, on voit plus clair que jamais.*

« Presque tous ceux qui vivent dans l'irréligion, dit Bayle, ne font que douter, ils ne parviennent pas à la certitude ; se voyant donc dans le lit d'infirmité, où l'irréligion ne leur est plus d'aucun usage, ils prennent le parti le plus sûr, celui qui promet une félicité éternelle en cas qu'il soit vrai, et qui ne fait alors courir aucun risque en cas qu'il soit faux.

» Il est assez apparent que ceux qui affectent, dans les compagnies, de combattre les vérités les plus communes de la religion, en disent plus qu'ils ne pensent. La vanité a plus de part à leurs disputes que leur conscience. Ils s'imaginent que la hardiesse et la singularité des sentiments qu'ils soutiendront leur procureront la réputation de grands esprits. Les voilà tentés d'étaler, contre leur propre persuasion, les difficultés auxquelles sont sujettes les doctrines de la Providence et celles de l'Évangile. Ils se font donc une habitude de tenir des discours impies ; et, si la vie voluptueuse se joint à leur vanité, ils marchent en-

core plus vite dans ce chemin. Cette mauvaise habitude, contractée d'un côté sous les auspices de l'orgueil, et de l'autre sous les auspices de la sensualité, émousse la pointe des impressions de l'éducation, elle assoupit le sentiment des vérités qu'ils ont apprises dans leur enfance.... Les libertins ne sont guère persuadés de ce qu'ils disent; ils n'ont guère examiné, ils ont appris quelques objections, ils en étourdissent le monde, etc., etc. » (Dict., t. 1 et 2.) *Hommes écervelés et bien misérables*, dit Montaigne, *qui tâchent d'être pires qu'ils ne peuvent!*

O homme! sois donc enfin véritablement homme; reconnais ta céleste origine, comprends ta destinée et ta véritable grandeur. Être pensant et libre, cesse de ramper dans la fange des passions avec la philosophie matérialiste, qui t'insulte en osant te traiter d'insecte éphémère. Lève ton front majestueux vers le ciel, contemple le magnifique spectacle que Dieu déroule à tes yeux; regarde avec admiration ces myriades d'étoiles qu'une main toute-puissante sema comme de la poussière dans l'immensité de l'espace; mesure le cours des astres qui roulent dans la vaste étendue des cieux; calcule leurs périodes et leurs révolutions; combine les lois qui régissent le système de l'univers; fais tout cela sous les yeux du maître qui en est l'auteur et le souverain arbitre. Fais mieux que tout cela : libre des soucis terrestres et des bagatelles qu'on appelle *affaires humaines*, élance-toi par-delà les soleils et les mondes, jusque dans la pure région des intelligences, pour y contempler les splendeurs de l'éternelle vérité; unis-toi par la vivacité de tes désirs et de ton amour au principe de toute vérité et à la source de tout bien et de toute félicité... Vois donc, ô homme, dans quelles archives tu dois chercher tes titres de noblesse; dans celles de la

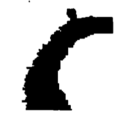
philosophie matérialiste ou dans celles de la religion. L'une te déclare que tu n'est que le vil avorton de la nature, destiné à périr à l'aurore de la vie et à rentrer dans le néant; l'autre t'apprend que tu es l'immortel enfant du Créateur, l'héritier du ciel, le citoyen de l'éternité. A ces deux langages si différents, reconnais ta véritable mère : sois homme, crois en Dieu, tu auras un père et tu vivras.

ODE SUR LE SUICIDE.

Un cri part... la foule inquiète
Frisonne à ce cri défaillant;
Elle se presse, elle se jette
Autour d'un cadavre sanglant.
— Encore une proie à l'abîme,
Encore une pâle victime,
Transfuge de la vérité!
Encore un cœur las de ce monde,
Qui crut, dans la poussière immonde,
Enfouir son éternité!

Encore un crime inexpiable!
Oh! qu'un pareil songe est trompeur!
Oh! quelle angoisse formidable
Succède à cette folle erreur!
Combien d'âmes mornes et sombres,
Qui cherchaient d'éternelles ombres
Et se réveillent en sursaut!
Combien pensaient dormir sans crainte,
Dont la prunelle à peine éteinte
Se rallume à l'éclair d'en haut!

14.



Or, c'est vous seuls que j'en accuse,
Rhéteurs effrontés de nos jours;
Car l'âme se corrode et s'use
Au fiel amer de vos discours.
C'est vous, sophistes de notre âge,
Vous tous que le siècle encourage
Et que repousse la raison,
Vous tous qu'un même instinct enflamme,
Vils fléaux du corps et de l'âme,
Inoculateurs de poison!

Vous avez brisé l'espérance,
L'espérance de l'avenir;
Debout devant la croix qu'on ne saurait bannir,
En face de ce culte au puissant souvenir,
Vous disiez, comme Dieu devant la mer immense :
C'est là, sur cet écueil où mon pouvoir commence,
Que son dernier flot va finir.
Et votre amer dédain grossissait quelques taches
De l'homme inhabile et mortel,
Et vous frappiez sans honte, et vous portiez vos haches
Jusqu'à la base de l'autel.
Ce n'est pas tout. L'orgueil et l'instinct de vos haines
Se raidissaient contre la mort;
Vous avez effacé de vos chartes humaines
L'immortalité du remords.
Vous avez dit : *Tout meurt, qu'importe la prière,*
Qu'importe l'avenir à l'homme agonisant?
C'est faire bien du bruit pour un peu de poussière;
Ah! vous pouvez en paix dormir sous cette pierre,
Cette pierre est sœur du néant,

Eh bien! qu'a répondu cette jeunesse forte,
Quand vous démolissiez l'autel?
Cette jeunesse ardente et que sa fougue emporte,
Elle a ri d'un rire cruel;

le a battu des mains devant vos représailles :
iis, quand l'âge a glacé tous ses songes de feu,
Tranquille au moment de l'adieu,
Elle a déchiré ses entrailles,
ı criant au néant : Me voilà ! sois mon Dieu !

Arrête, audacieuse, arrête !
Crois-tu donc, ô siècle hardi,
Qu'il suffit de voiler sa tête,
Et qu'en se frappant tout est dit ?
Crois-tu la vengeance muette
Et la justice satisfaite,
Là haut, dans la suprême cour ?
Crois-tu, jeunesse, morte au blâme,
Qu'on puisse jeter là son âme,
Comme on jette un manteau d'un jour ?

Crois-tu, quand le cerveau se brise,
Ou qu'on s'est déchiré le sein,
Crois-tu que cette courte crise
Altère un principe divin ?...
Crois-tu qu'un foyer de pensée,
Parce que la chair s'est glacée,
Succombe à la même torpeur,
Et que, de parcelle en parcelle,
Tous deux s'en aillent pêle-mêle
Sous la bêche du fossoyeur ?...

Non, non ! le fossoyeur ne frappe
Que la pourriture du corps ;
Le corps se dissout, l'âme échappe,
L'âme s'élargit au-dehors ;
Elle part ! — Hommes vains et frêles,
Tâchez d'enfermer ses deux ailes

Sous la pierre du grand sommeil,
Et puis efforcez-vous d'enclore
Une des brises de l'aurore,
Une des flammes du soleil!

Arrière donc, tourbe insensée,
Qui vis et meurs au hasard;
Arrière, ô vous dont la pensée
N'a de foi que dans un poignard!
Tremblez, car, dans votre ignorance,
Vous ne savez pas quelle chance
Vous jouerez à ce jeu fatal;
Tremblez, car le tombeau plein d'ombre
N'est que le vestibule sombre
D'un éblouissant tribunal.

Là haut, quand une âme s'élance
Hors de sa prison qui se fend,
Deux esprits montent en présence;
L'un accuse, l'autre défend.
L'un est jeune et beau, l'autre infâme;
Tous deux se disputent cette âme
Qui vient d'échapper au linceul;
Mais, quand la mort est volontaire,
Quand l'âme a déserté la terre,
L'accusateur apparaît seul!

(*Turquety.*)

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR LE DUEL

CONSIDÉRÉ

AUX POINTS DE VUË RELIGIEUX, MORAL, SOCIAL ET LÉGAL.

> L'homme de courage dédaigne le duel, et l'homme de bien l'abhore. Je regarde les duels comme le dernier degré de brutalité où les hommes puissent parvenir.
>
> J.-J. ROUSSEAU.

Il est un autre mal qui travaille la société, et qui n'est ni moins funeste ni moins lamentable que le suicide ; c'est le duel. On sait que ce fléau social est un combat avec danger de mort entre deux personnes, qui conviennent du temps et du lieu, et s'y engagent de leur autorité privée.

Dernièrement (en 1845), à la chambre des députés, on a voulu soumettre le duel à une nouvelle législation ; mais la chambre a rejeté la proposition, et, peut-être, avec une

apparence de raison. Car, dans l'état actuel de la société, de nos mœurs et de nos préjugés, il nous paraît impossible, non-seulement d'empêcher le duel, mais encore de le punir avec quelque sévérité. Il est facile de faire une loi spéciale contre le duel : mais cette loi donnera-t-elle à l'homme le courage de dévorer un affront, de supporter une insulte et de mépriser le préjugé et le faux point d'honneur, de renoncer en un mot à toute vengeance? Assurément non. La religion seule peut obtenir de tels résultats. « Quand l'homme sera élevé religieusement, dit un journal chrétien, quand on l'instruira dès l'enfance de la loi de Dieu, quand il saura qu'il n'est jamais permis de se venger d'une injure par un crime, on pourra faire des lois contre le duel et elles pourront être respectées. Jusque-là toutes les tentatives des légistes avorteront et devront avorter. » Nous reviendrons sur le point légal.

On peut dire que le duel renferme à la fois la perversité et la noirceur du suicide et de l'homicide : il participe donc de l'un et de l'autre et rien ne peut jamais l'excuser. Celui qui s'expose librement et volontairement, sans raison juste et légitime, au danger prochain de perdre la vie, est en quelque façon le meurtrier de lui-même. D'un autre côté, le duelliste doit être généralement censé avoir l'intention de tuer son adversaire; il y a donc tentative de meurtre, et, si l'homicide n'a réellement pas lieu, ce n'est que par des circonstances indépendantes de sa volonté. Le duel peut donc être considéré comme une espèce de suicide et d'homicide réciproque, intentionnel ou réel.

Il suit de là que le duelliste commet un crime contre Dieu, contre la société et contre lui-même. Voyez ce que nous avons dit sous ce triple rapport en parlant du suicide. Nous nous contenterons de faire ici quelques ré-

flexions sur le duel considéré comme préjugé social et national.

Dans l'état actuel de notre dépravation intellectuelle et morale, dans le siècle que l'on appelle siècle des progrès et des lumières, siècle de raison et de haute civilisation, il règne en Europe, et surtout chez le peuple qui se croit le plus éclairé de l'univers et à l'apogée de la civilisation, il règne, dis-je, chez ce peuple ou le peuple français, un préjugé que lui ont légué les siècles d'ignorance et de barbarie. Or, ce préjugé, c'est l'idole du faux honneur à laquelle on sacrifie, par une cruelle et incompréhensible stupidité, la vie des citoyens, le bonheur des familles, la morale et la religion, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes (1).

Ces combats singuliers ont donc une origine féroce et barbare, ils sont en un mot un véritable et brutal anachronisme, en opposition directe avec les mœurs des peuples civilisés et chrétiens. Il est en effet inconcevable que l'Europe moderne, et particulièrement la France, ait pu accréditer une opinion, un préjugé aussi absurde que cruel, aussi sauvage et extravagant qu'inhumain et immoral. Sans doute, un jour, la postérité plus sage que nous regardera notre siècle dit des lumières comme un temps d'i-

(1) « On parle, dit M. Dupin, du préjugé qui protége les duels, mais ce préjugé doit-il donc être partagé par les magistrats? Leur premier devoir n'est-il pas de savoir s'en défendre? Eh quoi! d'ailleurs, à une époque où tant de choses ont été abolies uniquement parce qu'elles ont paru fondées sur des préjugés (quoique ces préjugés fussent quelquefois très-respectables), on aurait retenu précisément celui auquel on devait le moins faire grâce, le préjugé le plus destructif de la morale, de l'ordre social, de l'obéissance aux lois, de la soumission aux magistrats. »

gnorance et de barbarie. Et, en effet, souffrir une coutume atroce et insensée contre la raison et les lois, et au sein du christianisme, c'est-à-dire, ne point punir comme ils le méritent des homicides volontaires, des meurtres prémédités, solennels, publics, scandaleux, c'est le premier et le plus grand caractère d'une nation dégradée, abrutie et barbare, et qui démentira peut-être aux siècles futurs ces progrès de la civilisation, des lumières et des sciences, dont nous sommes si fiers et si vaniteux. « Le duel, a dit naguère le procureur-général près la cour de cassation, c'est l'état sauvage; c'est non pas le droit, mais la raison du plus fort et du plus adroit, et quelquefois du plus insolent. » Le duel est donc un désordre très-grave, un véritable crime qui ne peut être toléré dans une société bien réglée.

En Angleterre, les lois militaires punissent la *provocation* sans s'occuper des suites du combat qui peut en être ou en avoir été la suite. Mais, les effets et les suites du combat sont réglés *jure communi*, selon la déclaration du jury. Ce fut le célèbre Bacon, qui fit prévaloir cette doctrine peu après l'abolition des combats judiciaires en Angleterre; et Blackstone signale le duel comme une insulte à la justice du pays!

« La punition pour les batteries ordinaires, dit-il (affrays) (liv. 4, chap. 11, intitulé des offenses *contre la paix publique*), est l'amende et l'emprisonnement. Elle doit se régler par les circonstances de l'affaire, et croître en proportion s'il en est de véritablement aggravantes. Si, par exemple, deux personnes s'engagent dans un duel avec préméditation et de sang-froid, comme il s'ensuit qu'il y a intention apparente de tuer, qu'on en peut craindre l'effet, et que c'est une insulte grave à la justice nationale, c'est

une circonstance très-aggravante de la batterie, même quand il n'en résulterait pas un mal effectif. »

Plus loin, en traitant de l'homicide, et considérant alors le duel, non plus en lui-même, mais par le résultat qu'il a pu avoir (chap. 14, de l'homicide), « il est des cas, dit-il, où le meurtre accidentel, commis *pro se defendendo*, rend coupable du crime d'homicide, comme par exemple celui qui donne la mort à un autre en combattant régulièrement avec lui. »

Et plus loin encore : « *La préméditation* est évidemment *expresse* dans le cas d'un duel *convenu*, où les deux adversaires se rencontrent au lieu du rendez-vous avec l'intention avouée de commettre un homicide, dans l'idée qu'ils agissent comme le doivent des gens d'honneur, et qu'ils ont le droit de se jouer de leur propre vie et de celle de leurs semblables, sans y être autorisés par aucune puissance divine ou humaine, en offensant au contraire directement les lois et de l'homme et de Dieu. Aussi, la loi a-t-elle avec justice déclaré les *duellistes coupables de meurtre*, et punissables comme tels, ainsi que leurs seconds. » (Hawk, p. c. 82. Citation de M. Dupin.)

Aux yeux de la souveraine raison et de tous les hommes vraiment sages, les bonnes actions ou les vertus, et le courage qui les fait pratiquer, honorent seuls véritablement l'homme, tandis que les mauvaises actions ou les vices, et la lâcheté qui les engendre, doivent aussi seuls le déshonorer. S'il pouvait en être autrement, et que les vertus et le courage pussent déshonorer l'homme, et les vices et la lâcheté l'honorer véritablement, toutes les notions d'honnête, de bien et de mal, de juste et d'injuste, seraient confondues et détruites; la morale et les lois anéanties, et enfin tout l'édifice social infailliblement renversé.

L'homme qui, contre la loi naturelle, fait librement, de son autorité privée, une action avec l'intention de nuire à son semblable, fait un acte mauvais et vicieux. Or, le duel est un acte qui offre ces caractères : il est fait librement, par autorité privée et avec dessein de nuire : donc, d'après la règle certaine ci-dessus établie, l'acte des duellistes est mauvais et vicieux, et par conséquent il est l'effet d'une véritable lâcheté. Car on est lâche avant d'être vicieux. C'est la lâcheté qui produit le vice. La lâcheté, dit avec raison J.-J. Rousseau, est le chemin du vice, c'est-à-dire le moyen d'y arriver. Quel est donc maintenant le caractère de l'homme lâche et de l'homme courageux ?

En général, on est lâche quand on ne remplit pas ses devoirs, quand on fait des actions défendues par la loi de Dieu, la loi naturelle, la conscience, les lois positives, etc., ou que l'on omet les devoirs prescrits par ces mêmes lois.

Pour remplir tous ses devoirs, il faut ordinairement plus ou moins se renoncer, se vaincre, remporter des victoires sur la nature, sur l'amour-propre et sur ses passions, c'est-à-dire qu'il faut du courage et de la force. Il n'y a pas de vertu sans force, dit encore Rousseau. Le mot vertu veut dire force. Pour être vicieux, il ne faut être que lâche, c'est-à-dire n'avoir point le courage, la force de remplir ses devoirs et de pratiquer la vertu. Donc, celui qui ne remplit pas ses devoirs et ne pratique pas la vertu est véritablement lâche et vicieux. Cela posé, voyons si le duelliste est courageux et vertueux, ou lâche et vicieux.

Les duellistes foulent aux pieds ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, les lois divines et humaines. Ils s'exposent librement, follement et témérairement au danger prochain de subir des conséquences extrêmes, terribles et funestes, et même de s'attirer très-probablement le souve-

rain malheur, en recevant la mort ou en commettant un véritable meurtre. Ils sacrifient donc à la passion tous les devoirs ensemble et envers Dieu et envers les hommes et envers eux-mêmes, et tout cela, le plus souvent, pour ne pas dire toujours, pour une futilité, une légère offense, un mot désobligeant, une légère impolitesse, un geste, un regard cru injurieux (1).

Une telle conduite n'est plus une pure folie, une simple lâcheté ; c'est une brutalité stupide, une frénésie féroce, une fureur qui n'a pas de nom. « S'il est une crime, dit Gall, qui mérite d'être taxé de meurtre des plus prémédités, des plus insensés, des plus dangereux, c'est certainement le duel. La plupart du temps pour des futilités, quelquefois provoqué par les vexations d'un ferrailleur de profession, l'on se donne réciproquement la mort en présence de plusieurs témoins! Non, j'ai beau me transporter dans les pays et dans les temps les plus barbares, je ne pourrai concevoir qu'on puisse laisser subsister une pareille, une aussi cruelle immoralité! Le préjugé, dites-vous, le veut ainsi. Le préjugé? C'est donc au préjugé que les lois doivent sacrifier la vie des citoyens, la morale, les préceptes de la religion, le bonheur des familles! Mais comment détruire un préjugé qui soutient le courage et l'honneur? Quel honneur, quel courage que de tuer ou de se faire tuer pour quelques paroles qui vous déplaisent, ou pour la gloriole et l'admiration (d'une femme vaine et frivole qui peut-être demain se moquera de vous.)

(1) On connaît l'anecdote de ce forcené ferrailleur qui, dit-on, se battit trois fois dans la même journée, la première fois, parce que quelqu'un l'avait regardé de travers; la seconde fois, [illegible] qu'un autre l'avait regardé en face; et enfin en [illegible] parce qu'un de ses amis ne l'avait pas [illegible]

« Mourez pour la patrie, mourez pour la défense de ses droits, et l'on vous reconnaîtra du courage. La nation française n'a certainement pas besoin d'une pareille étourderie, de ces promesses fanfaronnes, pour que le monde sache qu'elle a de l'honneur et du courage. »

Comprenez, s'il est possible, la force et l'empire du préjugé. Le duelliste commet un homicide et il est satisfait et tranquille ; il croit avoir réparé son honneur par un crime énorme, un lâche et horrible meurtre. La victime, en présence de la formidable éternité, dira peut-être aussi : mon honneur est vengé et *je meurs satisfait !* L'honneur du duelliste consiste donc à satisfaire ses passions, l'orgueil et la vengeance, c'est-à-dire à fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines. Quel inconcevable renversement des choses et de toutes les idées de justice et de vérité !

Celui qui accepte le duel trahit sa religion, supposé toutefois qu'il lui en reste encore quelque vestige, agit contre sa raison et sa conscience. Il voit le mal qu'il fait ; sa conscience se soulève et crie avec force contre la noirceur de son action : n'importe, il étouffe ce cri importun, il sacrifie sa conscience à la futile crainte des reproches non moins futiles de gens frivoles et légers, ou à la vaine appréhension de passer pour lâche dans l'esprit de quelques hommes inconsidérés et esclaves, comme lui, d'un cruel et fanatique préjugé. Est-il une plus grande lâcheté sur la terre que cet insolent oubli de tous les devoirs les plus sacrés ? Leur omission volontaire, par respect humain ou par la crainte d'un injuste reproche, prouve évidemment le vice, et décèle une âme faible et lâche. On peut même dire que dans ces âmes basses il y a de plus un certain fond d'hypocrisie. Combien en effet n'en rencontre-t-on pas qui, en acceptant un duel s'efforcent de faire paraî-

tre, dans leur maintien extérieur, les signes d'un courage qui n'est pas dans le cœur. C'est le faux courage que la multitude insensée prend pour de la bravoure. Il est faux, parce qu'il est tout entier dans le préjugé et dans l'opinion des hommes, et qu'il dépend des circonstances, des temps et des lieux. Or, l'opinion des hommes, les temps et les lieux changent, et avec eux tout ce qui s'y rattache. Mais ce qui change ainsi ne peut être le vrai courage, parce que la nature du courage ainsi que de l'honneur véritable ne change pas, non plus que la vérité qui en est le fondement et la base.

Combien de fois n'arrive-t-il pas encore que l'on n'accepte un duel que parce qu'on est sans instruction et sans lumières, et qu'on ne sait pas se défendre par la force de sa raison? Ainsi on supplée le raisonnement et le génie par le pistolet et l'épée; l'adresse de la main tient lieu d'esprit et de logique, et l'on ne se bat que parce qu'on est, dans la vérité, sot et stupide, ou qu'on n'a pas la force de raison et de caractère pour se mettre au-dessus d'un préjugé qui n'est que le fruit de l'ignorance et de la barbarie : et certes, dans aucun cas, cela ne peut être honorable.

Et ne croyez pas que ce soient là de vaines déclamations et de pures fictions de l'esprit, uniquement imaginées pour étayer une opinion que l'on cherche à faire prévaloir : non, ce sont de tristes réalités. Des aveux humiliants nous ont été faits par des personnes qui, après avoir été longtemps esclaves du préjugé et de l'erreur, sont enfin revenues à la vérité et à la pratique de la vertu. On a donc avoué que l'on ne s'était battu que par de purs motifs de honte et de respect humain, quoique avec une extrême répugnance, parce qu'on ne savait pas se défendre par

bonnes raisons, c'est-à-dire qu'on était vide d'esprit et de raison et rempli d'un stupide et d'un sot orgueil; enfin, qu'en pays étranger on avait refusé de se battre, soit par la crainte de la mort, soit par la persuasion que l'honneur ne pouvait être compromis là où l'on était entièrement inconnu. Le courage et l'honneur dépendent donc du pays où l'on se trouve et de l'opinion des personnes qui nous environnent. Quel renversement étrange parmi les hommes, qui se piquent d'esprit et de raison, ou plutôt quelle incompréhensible déraison! Le vrai courage, comme l'honneur véritable, sont indépendants de l'opinion des hommes, et sont de tous les temps et de tous les pays. Partout et toujours, et quelle que soit l'opinion des peuples, l'homme doit être vertueux, bonnête, juste, respectueux envers l'autorité et obéissant aux lois, en un mot bon citoyen. Voilà l'honneur véritable. Partout et toujours, et, quoi qu'on dise et qu'on fasse, le bon citoyen doit aimer sa patrie, sacrifier l'intérêt particulier au bien général, braver le préjugé et le respect humain pour pratiquer la vertu; résister courageusement au torrent des scandales et de l'immoralité publique; se montrer constamment le ferme défenseur de l'innocent et de l'opprimé, de la veuve et de l'orphelin; faire preuve d'un généreux dévouement dans les calamités publiques; retirer, si l'on peut, ses semblables des périls où ils peuvent se trouver; les arracher du milieu des flammes, de l'inondation, de la contagion, etc., etc.: voilà en quoi consiste le vrai courage, et ceux qui seront assez mal avisés pour blâmer un homme de ce caractére, qui, par principe de vertu et de conscience, refuse de se battre en duel, doivent être considérés comme des êtres tristement organisés et comme des imbécilles, dont il faut mépriser le blâme aussi injuste qu'insensé. Donc, celui qui

accepte un duel est à la fois lâche et vicieux : lâche, parce qu'il n'a pas le courage de se vaincre, de remplir son devoir, de pratiquer la vertu, de se mettre au-dessus d'un faux et brutal préjugé; vicieux, parce qu'il méprise les lois divines et humaines, fait un acte mauvais et blâmable, et cherche à nuire à son semblable autant qu'il est en lui.

Voyons maintenant le caractère d'un homme dont l'honorable et vertueuse vie lui fait un devoir de conscience de refuser un duel. Cet homme, c'est un sage, parce qu'il est véritablement courageux, honorable et vertueux. Il est courageux parce qu'il a la force de se vaincre lui-même, de s'affranchir d'un vil et barbare préjugé, de braver le pouvoir fascinateur du respect humain, les sarcasmes d'hommes frivoles, et enfin de mépriser justement un injuste mépris. Il est honorable parce qu'il fait consister le véritable honneur dans la vérité, la franchise, la loyauté; dans la pratique de la vertu, dans une conduite honnête et irréprochable, dans l'obéissance aux lois. Il sait que l'honneur véritable ne dépend point de l'opinion ni des préjugés des hommes, mais qu'il a, comme dit Rousseau, sa source éternelle dans le cœur de l'homme juste et dans la règle éternelle de ses devoirs. Il ne se croit pas honoré par les suffrages d'une multitude inconstante ou insensée, mais seulement par l'estime et l'approbation des hommes vertueux et sages. La vertu est pour lui la seule règle de l'estime et de l'honneur véritables. Enfin il est vertueux parce qu'il ne veut pas désobéir aux lois divines et humaines, ni nuire à son semblable; parce qu'il ne veut pas trahir sa religion, sacrifier sa conscience, ni donner le scandale d'une grande et cruelle immoralité. Le sentiment d'avoir rempli son devoir, et le témoignage d'une bonne conscience, le dédommagent et le consolent délicieusement

des sacrifices que demandent la pratique de la vertu.

On dira peut-être qu'il est des circonstances où l'honneur, qui doit nous être aussi cher et plus cher que la vie, nous ordonne de nous venger par le duel, lorsque l'autorité publique ne saurait le faire elle-même : dans le cas par exemple où nous avons reçu une insulte ou un affront sans témoin. La raison naturelle nous dit qu'il n'est permis à personne de se constituer juge en sa propre cause; car les hommes sont tous naturellement portés à croire bien plus graves qu'elles ne sont en effet les injures qui leur ont été faites, et ils ont coutume de soutenir ce qu'ils croient leur droit avec trop de chaleur et au-delà des bornes de la modération. D'ailleurs, Dieu défend la vengeance personnelle lorsqu'il dit : *mihi vindicta ego retribuam.* D'un autre côté, il faut souffrir patiemment les injures que l'on ne peut venger sans violer les lois divines et humaines. Et ne peut-on pas toujours se faire rendre justice d'une manière régulière et légale, par des moyens que ne repoussent pas l'honneur, la conscience et la religion, c'est-à-dire par la voie de l'autorité judiciaire ou les tribunaux?

« La loi, expression du vœu social, a classé les offenses et mesuré les peines à leur gravité.

» Cet ordre établi, celui qui l'a enfreint en se faisant justice à lui-même, au lieu de la demander à la loi et aux tribunaux, s'est mis en état de révolte contre la société : méprisant la justice du pays, il s'est constitué juge dans sa propre cause; il a marqué d'avance la peine qu'il infligerait à son adversaire, et il est rare que cette peine ne soit pas disproportionnée avec l'offense, car la mort, ou tout au moins des blessures graves sont ordinairement le résultat de ce genre d'agression.

» A la vérité, et c'est l'objection déjà faite, le duel est précédé d'une convention, chaque partie s'expose au même danger, les chances sont égales.... mais cette convention, ce danger commun, rendent-ils moins grand l'attentat contre l'ordre légal? Cette convention, au contraire, où chaque partie, de sang-froid, stipule ce défi armé contre la société tout entière, n'est-elle pas une aggravation de plus au crime public dont on va se rendre coupable? Ensuite, puisqu'on parle de convention, a-t-on soin d'appeler au contrat toutes les parties intéressées? L'homme qui, bravant les lois divines et humaines, s'engage à donner la mort et consent à la recevoir, s'oblige seul; il oublie que d'autres existences sont liées à la sienne, et qu'il a contracté envers la société et sa famille des devoirs qui lui ont ôté le droit de disposer de lui-même. Dans l'égarement de ses principes irréligieux, il se dit peut-être que, si le sort lui est contraire, tout est fini pour lui; mais tout sera-t-il fini également pour ceux des siens qui lui survivent? Sa femme qu'il laissera sans appui, ses enfants condamnés à rester orphelins, le vieux père auquel il devait amour et support en retour des soins donnés à son enfance, ont-ils acquiescé à la stipulation? En y souscrivant lui-même, n'a-t-il pas rompu des engagements bien autrement sacrés, et sacrifié mieux que sa vie?

Qu'on ne me parle donc pas de convention : elle ne saurait exister là où elle a pour objet un attentat à l'ordre social; là où tous ceux qui avaient droit et intérêt à intervenir au contrat y sont demeurés étrangers!

« On objecte que chez une nation vaillante, guerrière et tout à la fois polie, où les égards mutuels ont pour base une réciprocité parfaite, où conséquemment l'honneur, et même le point d'honneur qui est l'exagération de ce noble

sentiment, forment entre les hommes une sorte de lien qui entretient parmi eux l'urbanité et les bons rapports; chez cette nation, abolir le duel, le censurer même, ce serait renverser la barrière devant laquelle s'arrêtent les passions énergiques et fougueuses dont elle est animée; ce serait affaiblir le principe qui fait la beauté, la loyauté, la générosité de son caractère.

» A cet argument, qui a été développé, nous le savons, au sein d'un corps illustre par une des plus vastes intelligences que notre époque ait produites (Cuvier, au conseil d'état), que répondent les partisans de l'opinion opposée?

» Que, si une semblable thèse a pu être soutenue avec succès, la voix de la raison est plus forte encore que l'autorité du génie.

» Serait-il donc vrai, pourraient-ils dire, que les liens sociaux seraient prêts à se rompre; que l'honneur de nos femmes, que le nôtre, seraient mis en péril, si le duel ne les protégeaient?

» Ah! reconaissons qu'une fausse philosophie, trompée par les souvenirs, les préventions du jeune âge, d'une époque, disons-le, qui n'est plus la nôtre, tant la véritable philosophie a fait de progrès, a pu seule venir en aide à une doctrine qui, si elle prévalait parmi nous, nous ramènerait, sous le prétexte d'une sorte de raffinement de civilisation, à la barbarie des temps anciens! » (M. Bérenger, conseiller à la cour de cassation).

Quant au préjugé de l'honneur blessé, celui qui reçoit injustement un affront ne peut en être véritablement déshonoré, mais bien plutôt l'injuste agresseur, parce qu'il fait une mauvaise action qui seule déshonore un homme. Le christianisme, auquel on avoue être redevable de la civilisation moderne, condamne hautement, comme on

sait, la vengeance personnelle. Les duellistes cependant se croient et se disent chrétiens, et ils ont honte d'en suivre les saintes et les salutaires maximes; le sage en gémit et ne peut voir en cela qu'une profonde dégradation et un abrutissement farouche et sauvage. Il faut qu'il y ait un étrange renversement dans les idées, pour qu'un homme puisse être réputé lâche précisément pour ne vouloir pas désobéir aux lois divines et humaines. Quoi! un homme a le courage de se mettre au-dessus d'un cruel préjugé, de remplir un devoir d'honneur en obéissant aux lois, et il passera pour lâche parce qu'il est vertueux! Cela n'est ni dans la vérité ni dans la nature. Si cet homme vous a blessé, il vous offre toutes les satisfactions qui ne sont pas contre la raison, la conscience et la vertu, c'est-à-dire l'honneur véritable; car, sans la vertu, il n'y a point de véritable honneur. On dit qu'il y avait autrefois à Rome un temple dédié à l'honneur, et qu'on ne pouvait y entrer qu'en passant par celui de la vertu. On n'est donc honorable qu'autant que l'on est vertueux. Le véritable honneur d'un citoyen consiste donc à pratiquer la vertu, c'est-à-dire à obéir à la loi de Dieu et à celle de son prince qui le représente sur la terre, et à ne pas troubler la société par des actes qu'elle condamne et qu'elle réprouve souverainement.

Nous convenons que le solide et véritable honneur est au-dessus de la vie; car il vaudrait mieux mourir que de se souiller de quelque crime et de violer les lois de Dieu. L'honneur véritable, comme on l'a déjà dit, est fondé sur la vérité et la vertu, et en est le compagnon inséparable; il est en nous, dans le cœur de l'homme vertueux. Le faux honneur dépend de l'opinion ou des préjugés des hommes, et certes ce ne sont pas les préjugés et l'opinion des hom-

mes qui peuvent être pour l'homme une règle de jugement, de devoir et de conduite. Il serait d'ailleurs absurde de dire que ce faux honneur est préférable à la vie, surtout s'il fallait le conserver, non-seulement au péril de ses jours, mais encore au mépris des lois divines et humaines. Or, c'est ce faux honneur qui est la cause de tous les combats singuliers.

Que si l'on objecte qu'on perd la réputation dans l'opinion des hommes si l'on refuse de se battre, et que par conséquent il doit être permis, pour conserver son honneur, de céder à la dure nécessité que nous impose la loi d'un préjugé reçu, quoique faux et absurde, alors nous répondrons : Vous préférez donc la vaine approbation d'une multitude, que vous jugez vous-même injuste et insensée, au devoir, au bon témoignage de votre conscience, à l'estime des hommes vertueux et sages, et à la fidélité que vous devez à Dieu. Penser et agir ainsi, c'est maifestement déclarer qu'il faut sacrifier à une opinion que l'on avoue être fausse, et la conscience, et la vertu, et la morale, et la religion, et Dieu même. Quoi de plus horrible et de plus exécrable !

La *vendetta*, en Corse, dit M. Dupin, est aussi fondée sur le point d'honneur. Dans les endroits reculés de l'île, sous la chaumière du pâtre ou du bûcheron de la forêt, c'est un devoir de venger la mort de son parent. Ils sont en cela en arrière de plusieurs siècles; ils ont encore les idées des Bourguignons et des Danois, comme les duellistes conservent les idées du 12e siècle; car les témoins des duels représentent l'ancienne assistance que se prêtaient jadis les membres de la même famille. Eh bien ! faudra-t-il, en Corse, céder aussi au préjugé de la *vendetta*, et dire que la mort donnée sous un tel prétexte est inno-

cente comme la mort donnée dans un duel? Tant il est vrai qu'abandonner la loi, comme on l'a fait sur un point aussi capital, c'est abandonner la morale, c'est renier la société civile, et mettre sur tous les points du territoire la brutalité individuelle au-dessus de l'ordre public !... Si une rixe éclate entre deux hommes du peuple, et qu'il s'ensuive quelques coups de poing ; si quelques compagnons de diverses professions se donnent rendez-vous avec des bâtons, on intervient, on les sépare, on leur fait un procès correctionnel ; en cela on a raison. Mais que l'on se provoque à l'épée ou au pistolet, qu'il s'agisse, non plus de quelques contusions, mais de la mort même, on revendiquera l'impunité ! on ira plus loin : on dira que les combattants *ont satisfait à l'honneur ;* ou, comme on l'a lu dans les journaux : *Les deux adversaires se sont comportés loyalement, l'un deux a tué l'autre avec honneur...* Voilà comme, au sein d'une société polie, qui se vante d'avoir surpassé en civilisation les autres siècles, et qui dans son orgueil défie presque les siècles à venir, on jette dans les esprits l'idée que les citoyens peuvent appeler de tout à la force ou à l'adresse, placer toutes les questions à la pointe de l'épée, et mettre leur volonté individuelle à la place de la loi ! M. le procureur-général dit encore : « Tout duel doit être suivi de poursuites ; elles auront pour objet d'éclairer les causes du duel, causes souvent les plus futiles, provocations insensées, grossières, de gens qui ne se connaissent pas, qui ne se sont jamais vus, qui ne se reverront peut-être jamais... Et voilà une cause de duel ! voilà pourquoi une femme perdra son mari, une mère ne reverra plus son fils ! »

« Le véritable honneur, dit Rousseau, dépend-il des temps, des lieux, des préjugés? peut-il passer et re-

naître comme passent et renaissent les modes?.. Quelle prise peut avoir une vaine opinion d'autrui sur l'honneur véritable dont toutes les raisons sont au fond du cœur?..... L'honneur du sage serait-il à la merci du premier brutal qu'il peut rencontrer?... Gardez-vous, dit-il ailleurs, de confondre le nom sacré de l'honneur avec ce préjugé féroce qui met toutes les vertus à la pointe de l'épée, et n'est propre qu'à faire de braves scélérats.

» Les plus vaillants hommes de l'antiquité songèrent-ils jamais à venger leurs injures personnelles par des combats singuliers? César envoya-t-il un cartel à Caton, ou Pompée à César, pour tant d'affronts réciproques? Et le plus grand capitaine de la Grèce (Thémistocle) fut-il déshonoré pour s'être laissé menacer du bâton?... O vous qui aimez sincèrement la vérité, apprenez à la servir à sa mode, et non à la mode des hommes.

» Si la base de toutes les vertus est l'humanité, que penserons-nous de l'homme sanguinaire et dépravé qui l'ose attaquer dans la vie de son semblable? Avez-vous oublié que le citoyen doit sa vie à la patrie et n'a pas le droit d'en disposer sans le congé des lois, à plus forte raison contre leur défense? Je veux qu'il en puisse résulter quelque inconvénient, ce mot de vertu n'est-il donc qu'un vain nom? et ne serons-nous vertueux que quand il n'en coûtera rien de l'être? Si le philosophe et le sage se règlent dans les plus grandes affaires de la vie sur les discours insensés de la multitude, que sert tout cet appareil d'études, pour n'être, au fond, qu'un homme vulgaire? Vous n'osez sacrifier le sentiment au devoir, de peur qu'on ne vous accuse de craindre la mort! Pesez les choses, et vous trouverez bien plus de lâcheté dans la crainte de ce reproche, que dans celle de la mort même. Quelle espèce de mérite y

a-t-il à braver la mort pour commettre un crime? Quand il serait vrai qu'on se fait mépriser en refusant de se battre, quel mépris est le plus à craindre, celui des autres en faisant bien, ou le sien propre en faisant mal? Le bon et l'honnête dépendent-ils du jugement des hommes?

» Mais il est faux qu'à s'en abstenir *par vertu*, l'on se fasse mépriser. L'homme droit, qui ne donna jamais aucun signe de lâcheté, refusera de souiller sa main d'un homicide et n'en sera que plus honoré. Toujours prêt à défendre, en tout rencontre juste, ce qui lui est cher, au prix de son sang, il marche tête levée; il ne fuit ni ne recherche son ennemi. Si les vils préjugés s'élèvent un instant contre lui, tous les jours de son honorable vie sont des témoins qui les récusent.

» Supposez un militaire d'une droiture éprouvée, qui, dans les combats livrés sous les yeux de son prince, a fait admirer sa valeur, il n'a jamais reculé devant les ennemis, mais en même temps inébranlable dans les principes d'une morale austère. Eh bien! pensez-vous qu'un tel homme serait méprisé, déshonoré; qu'il perdrait l'estime de ses chefs, de ses compagnons d'armes, parce que, injustement provoqué, il aurait refusé de se battre? Je dois mon sang à la patrie, dirait-il; mais, si d'insolents adversaires m'attaquent, je saurai me défendre comme au champ d'honneur j'ai défendu mon pays. Et peut-être les plus légers et les plus incrédules respecteraient sa vertu.

» En deux mots, ajoute Rousseau, l'honneur d'un homme de bien n'est point au pouvoir d'un autre; il est en lui-même et non dans l'opinion du peuple. Il ne se défend ni par le bouclier ni par l'épée, mais par une vie entière et irréprochable, et ce combat vaut bien l'autre en fait de courage. Les hommes les plus prompts à reeourir

au duel sont toujours ceux dont la probité est la plus suspecte; ce sont pour la plupart de malhonnêtes gens qui, de peur que l'on ose leur montrer ouvertement le mépris qu'on a pour eux, s'efforcent de couvrir de quelques affaires d'honneur l'infamie de leur conduite. »

Les causes premières et véritables du duel sont absolument celles du suicide, l'absence des croyances religieuses, l'ignorance de la religion et surtout l'éloignement des pratiques de la religion. Il est facile de s'en convaincre en considérant que tous ceux qui se battent en duel sont des gens généralement irréligieux. La plus simple observation suffit pour prouver la vérité de cette assertion. Il est donc inutile d'insister sur ce point. Voyez ce que nous avons dit là-dessus au sujet du suicide.

Quant aux causes occasionnelles ou déterminantes, on les connaît suffisamment, puisqu'elles se font ordinairement assez remarquer par leur futilité et même par leur absurdité, comme on l'a dit plus haut. On ne conçoit pas comment une nation comme la nôtre, si humaine, si polie, si courtoise, renferme dans son sein un si grand nombre d'individus qui puissent être tout à coup transportés d'un si étrange et si aveugle fureur, par les motifs les plus vains et les plus frivoles. C'est un genre d'atroce folie que personne ne remarque, et que la multitude étourdie et insensée prend pour sagesse, honneur et bravoure.

Les médecins, comme nous l'avons déjà dit, regardent le suicide comme l'effet ordinaire d'une maladie ou d'un délire aigu. Sans doute, l'homme ne peut jamais avoir aucune raison pour se détruire; mais le suicide, tout criminel qu'il est, est certainement moins déraisonnable que le duelliste, parce que la perte subite de la fortune d'un homme est une cause infiniment plus puissante et plus

capable de le jeter dans le trouble et dans le désespoir, que quelques paroles désobligeantes ou autres semblables motifs plus ou moins faibles et causes fréquentes de duel. Et cependant je ne sache pas qu'on ait, jusqu'à présent, rangé les duellistes dans la nombreuse catégorie des monomaniaques. On sait combien la monomanie est aujourd'hui invoquée pour justifier tous les genres de délits et de crimes.

Sans doute, il est louable et utile de recourir à la science pour éclairer la conscience du magistrat et du juge, il est généreux et humain de chercher à soustraire des innocents à la rigueur et au glaive des lois. Mais la science est-elle assez avancée pour servir de base, en ce point, à la jurisprudence criminelle ?

Ce qu'il y a de certain, c'est que la physiologie et la pathologie du cerveau sont encore fort incertaines et très-mal assises, et que la phrénologie, dont on a fait tant de bruit, n'existe pas même encore comme science.

On conçoit, d'après cela, qu'une science insuffisante, mal comprise, ou exagérée dans son pouvoir et dans son importance, peut donner une direction vicieuse aux principes de la procédure criminelle, influencer et faire dévier les débats judiciaires, jeter la perplexité dans l'esprit des juges, et amener enfin les graves conséquences que l'on pressent aisément.

Le duel n'étant point jusqu'à présent dans l'opinion publique, ni même dans celle des médecins, une monomanie ou l'effet d'une maladie ou d'un délire aigu, il s'ensuit qu'il est un véritable crime, un meurtre formel, puisqu'il est commis dans la condition d'intégrité des facultés intellectuelles, morales et affectives, c'est-à-dire avec connaissance, volonté et liberté. Donc, ce crime n'étant point

excepté par le Code pénal, doit être puni par les peines du droit commun.

Les véritables remèdes, propres à guérir radicalement cette horrible plaie sociale, seraient tous ceux que nous avons indiqués contre le suicide, savoir : la foi ou les croyances religieuses, l'instruction religieuse, et surtout la pratique de la religion. Voyez ce que nous avons dit sur ce point, en parlant des moyens propres à arrêter les progrès du suicide.

Mais, dans l'état actuel de notre dégradation intellectuelle et morale, de la profonde dépravation de nos mœurs, et surtout de notre indifférence religieuse, le duel ne sera jamais entièrement extirpé de la société, pas plus que le meurtre ordinaire. Cependant il est prouvé, par le fait, que le christianisme seul peut absolument faire cesser ces crimes affreux, témoin la fameuse république chrétienne du Paraguay, où le suicide, le meurtre et le duel étaient totalement inconnus. Mais l'influence des principes religieux sera nulle sur la génération actuelle telle que l'a faite la philosophie du dix-huitième siècle. Dans quelle classe d'hommes trouve-t-on ceux qui se battent en duel? dans la classe d'individus adultes, ordinairement depuis vingt jusqu'à soixante ans, et généralement plus ou moins lettrés. Dans cette masse d'hommes, ceux qui seraient dans le cas de se battre en duel, ou se conduisent par les principes religieux, ou s'en passent. Les premiers n'accepteront jamais un duel; les seconds ou les gens irréligieux ne changeront point de principes ni de conduite, mépriseront les préceptes religieux et se battront : donc, les moyens religieux et moraux sont inutiles pour la génération actuelle et adulte; ils ne peuvent avoir leur application que dans l'éducation des enfants. Tout dépend en effet de

l'éducation religieuse et morale du jeune âge. Il importe donc grandement, extrêmement pour le bonheur public d'élever la jeunesse dans les principes religieux, et surtout dans la pratique de tous les devoirs de la religion et de la morale chrétienne. Voilà le moyen le plus sûr, l'unique moyen même d'abolir absolument et sans retour cette coutume féodale de la monarchie.

Il faudra donc, faute de pouvoir opérer actuellement, dans la société, une régénération religieuse et morale, se borner aux moyens de répression ordinaires, aux moyens purement extérieurs et précaires, c'est-à-dire à l'autorité et à la force des lois humaines.

Voici quel était, avant 1837 et depuis la promulgation du Code pénal, l'état de la législation française sur le duel.

Depuis 1818 jusqu'à 1828, douze cours royales ont rendu des arrêts contre le meurtre, suite de duel, considéré comme crime punissable en vertu de divers articles du Code pénal. A ces arrêts on peut en ajouter deux rendus par la cour de cassation de Bruxelles, en 1817 et en 1835. On sait que le Code pénal de 1810 régit également la Belgique.

Par contre, dans la même période de dix années, onze arrêts de la cour de cassation de Paris, dont trois par les chambres réunies, ont décidé que, la loi étant muette sur le duel, il y avait impunité non-seulement pour ce genre de combat lorsqu'il avait eu lieu sans déloyauté, mais encore pour toutes ses suites, c'est-à-dire pour l'homicide, etc. D'après la jurisprudence constante de la cour de cassation jusqu'en 1837, les articles 295, 319, 321, 327, ne sauraient donc trouver ici leur application.

« Celui qui, dans les chances d'un duel, a donné la

» mort à son adversaire sans déloyauté ni perfidie, n'a pas » commis un assassinat, car l'*assassinat* suppose une ag- » gression préméditée, dans laquelle, s'il y a eu défense, » la défense n'est née que de l'attaque. Dans le *duel*, au » contraire, il y a convention préalable entre les adver- » saires, intention commune, réciprocité et simultanéité » d'attaque et de défense. » (Arrêts des 30 décembre 1818, 8 avril et 21 mai 1819, n° 42 et 61; 14 juin et 23 août 1821, n° 94 et 133.)

« Telle a été aussi la décision de la chambre des Pairs en 1817, à l'occasion d'une plainte portée contre M. le duc de Mouchy, pour avoir provoqué M. de Saint-Morys à un duel dans lequel celui-ci fut tué par le colonel Dufay.

» Néanmoins, les cours royales ont constamment repoussé cette jurisprudence, et tenté de faire aux duellistes l'application des articles 295 et 304 :

» Le sieur Cazelles ayant tué en duel le sieur Ferret, et ayant pris la fuite, on excipait en sa faveur devant la chambre des mises en accusation du département de l'Hérault, de ce qu'il avait agi dans le cas de légitime défense, circonstance exclusive de toute criminalité, et par conséquent de toutes poursuites. La chambre renvoya l'accusé devant la cour d'assises : « Attendu que l'attentat aux per- » sonnes appelé *duel* est compris dans les dispositions gé- » nérales du Code pénal; que si les coupables ont médité, » projeté, arrêté à l'avance cet étrange combat, ils sont » des *assassins;* et que, si l'excuse de légitime défense » peut être présentée, c'est au prévenu à le faire. » (Il était contumax.) — Pourvoi en cassation. — Arrêt du 8 janvier 1819, qui renvoie devant la cour royale de Toulouse, faute par la cour de l'Hérault d'avoir apprécié les faits sous le

rapport de la légitime défense. — Arrêt de la cour de Toulouse, qui renvoie le prévenu en cour d'assises : « Attendu » que l'autorité du point d'honneur et l'empire d'un pré- » jugé funeste ne peuvent servir d'excuse à un pareil at- » tentat, et qu'un duel accepté volontairement ne peut » caractériser le cas de légitime défense prévu par l'arti- » cle 308. » — Nouveau pourvoi contre la mise en accusation. M. le procureur-général Mourre conclut à la cassation, qui est prononcée le 8 avril 1819.

» Le 30 mars 1819, la cour royale de Paris avait envoyé en cour d'assises, pour cause d'homicide sans préméditation (art. 295), Harty de Pierrebourg qui avait tué en duel Beaupoil-Saint-Aulaire. — Le 21 mai, arrêt qui casse celui de la chambre de mise en accusation, et renvoie devant la cour d'Amiens. — Le 23 juin, la cour d'Amiens prononce comme la cour royale de Paris. — Nouveau pourvoi en cassation. La cour suprême, sous la présidence du garde-des-sceaux, casse l'arrêt de la cour d'Amiens : « Tout » barbare, tout extravagant que soit ce préjugé, qui met » l'honneur à la pointe d'une épée, il existe : la loi qui » nous régit ne punissant pas le duel, il ne nous appar- » tient pas de la suppléer; nous ne pouvons ni chercher » ni punir un fait que la loi n'a qualifié ni crime, ni délit, » ni contravention. »

« Enfin, en 1827, la cour royale de Nancy ayant fait application à La Berthe, de l'article 295, la cour de cassation admit le pourvoi le 21 mai, et renvoya le prévenu devant la cour de Metz. — Arrêt de la cour de Metz, conforme à celui de la cour de Nancy. — Le 8 août, nouvel arrêt de cassation, et renvoi devant la cour de Colmar, qui, sur les conclusions du procureur-général, renvoie l'accusé devant la cour d'assises des Vosges.

» Faisons des vœux avec Mᵉ Guillemain, plaidant pour Harty de Pierrebourg, « faisons des vœux pour qu'une loi
» soit enfin rendue sur le duel, et fasse cesser cette lutte des
» cours royales contre la cour suprême; que le duel soit
» réputé crime, et que la loi contienne des dispositions
» contre tous les complices et même contre les tentatives
» caractérisées. Attachons-nous surtout à extirper la racine
» même du préjugé, en l'attaquant dans ce qu'il a de plus
» cher, dans son orgueil, en déclarant indigne de toute
» décoration, de toute fonction honorable, celui qui souil-
» lerait sa vie par une tentative ou même par une simple
» proposition de duel. »

» Mais, si le duel régulier échappe jusqu'à présent (avant 1837) à la vindicte publique, il est aussi des cas où les circonstances particulières qui l'ont accompagné lui donnent le caractère de *meurtre* (arrêt du 19 septembre 1822, nᵒ 128) ou celui d'*assassinat* (arrêt du 21 septembre 1821, nᵒ 170). — Dans le cas auquel s'applique ce dernier arrêt, Treins et Damarzid avaient résolu, malgré les représentations des témoins, de se battre au pistolet à dix pas : Treins tua Damarzid. Renvoyé en cour d'assises, sous la prévention d'*assassinat*, par la cour royale de Tulle, il se pourvut en cassation; mais la cour rejeta le pourvoi. « Attendu
» que Treins s'est refusé formellement aux instances des
» témoins, qu'il a été le provocateur, qu'il a tiré le pre-
» mier à une distance tellement rapprochée qu'il avait à
» peu près la certitude d'atteindre celui sur qui son arme
» était dirigée; circonstances qui font sortir ce combat
» singulier de la classe des duels non compris parmi les
» faits qualifiés crimes. »

» Il est en outre important de remarquer que, dans tous les cas de duels, lors même que l'accusé est renvoyé de

l'action publique, la famille de celui qui a été tué peut demander des dommages-intérêts, et les cours d'assises sont compétentes pour prononcer sur cette demande. — Lelorrain avait tué Garel. La veuve Garel, en son nom et comme tutrice de ses enfants, se porta partie civile devant la cour d'assises de Mezières. L'accusation prétendait qu'il y avait eu déloyauté dans le duel : la réponse fut négative sur la question de culpabilité. Lelorrain, acquitté de l'action publique, fut condamné, en vertu de l'art. 1382 du Code civil, à 6,000 fr. de dommages-intérêts. Son pourvoi en cassation fut rejeté : « Attendu que si, du silence de la » loi pénale, on doit induire que le duel, tout contraire » qu'il est à la religion, à la morale et à la paix publique, » n'est passible d'aucune peine, on ne saurait en conclure » que celui qui cause, à une épouse, à des enfants, le plus » grand des dommages, en les privant d'un époux et d'un » père, cesse d'être responsable civilement d'un fait arrivé » par sa volonté préméditée ; que cette convention par laquelle des citoyens, outrageant à la fois l'ordre public et » les bonnes mœurs, disposent de leur vie, ne peut être » invoquée en justice pour faire perdre à cet homicide » volontaire jusqu'au caractère de quasi-délit ; que lors » même que le prétendu consentement du duelliste aux » changes du duel pourrait lui être opposé, s'il venait demander des dommages-intérêts pour des blessures qu'il » aurait reçues, ce consentement ne saurait priver sa » femme et ses enfants des droits que la nature et la loi » lui assurent pour le préjudice personnel qu'ils éprouvent. » (*Manuel complet de médecine légale*, par MM. Briand et Brosson. 1836.)

Tel a été l'état de la législation sur le duel jusqu'en 1837. Mais, le 22 juin de la même année, le procureur-

général à la cour de cassation, M. Dupin, prononça un éloquent réquisitoire à l'audience de la chambre criminelle de la cour, et posa la question suivante : « Dans l'état actuel » de la législation, l'auteur d'un homicide en duel doit-il » être poursuivi en vertu du Code pénal? » (Oui.)

Cette question s'est présentée en 1837, devant la cour de cassation, à l'occasion du funeste duel, qui eut lieu à Tours, le 29 janvier 1837, entre le sieur Baron et le sieur Pesson.

On fit une information judiciaire; mais la chambre des mises en accusation de la cour royale d'Orléans rendit, le 29 avril 1837, un arrêt dans lequel les faits sont mentionnés en ces termes :

« Pesson, comme l'offensé, avait fait choix de l'épée : deux avaient été apportées. Sur l'observation qui fut faite que le sieur Baron était étranger au maniement de l'épée, on songea à se procurer des pistolets; mais Baron déclara qu'il préférait se battre à l'épée, parce que, avec cette arme, il pourrait défendre sa vie. Les épées étaient de différentes longueurs; l'une avait quelques lignes de plus que l'autre. On les tira au sort : la plus longue échut au sieur Pesson. Bientôt les combattants croisent le fer, et, après une minute de combat, Baron fut atteint d'un coup dans la poitrine au milieu du sein droit, et, quelques instants après, il rendit le dernier soupir. »

La cour, se fondant sur le prétendu silence du Code sur l'homicide commis en duel, déclara qu'il n'y avait lieu à suivre. — Pourvoi en cassation du procureur-général.

La cour suprême, comme nous le verrons ci-après, en vertu de divers articles du Code pénal, a cassé, annullé et renvoyé devant la cour royale de Bourges, chambre des mises en accusation. Car sa doctrine, depuis 1837, s'est

modifiée, ou plutôt elle a subi un changement total grâce au réquisitoire de M. le procureur-général Dupin et au rapport de M. le conseiller Bérenger. Ces légistes célèbres se fondent sur le Code pénal de 1791 et sur celui de 1810. Voici les dispositions du premier sur l'homicide.

Titre II, section 1re, art. 1er. « En cas d'homicide *com-*
» *mis involontairement*, s'il est prouvé que c'est par un
» accident qui ne soit l'effet d'aucune sorte de négligence
» ni d'imprudence de la part de celui qui l'a commis, il
» n'existe point de crime, et il n'y a lieu à prononcer au-
» cune peine ni même aucune condamnation civile.

» Art. 2. En cas d'homicide commis involontairement,
» mais par l'effet de l'imprudence ou de la négligence de
» celui qui l'a commis, il n'existe point de crime, et l'accusé
» sera acquitté; mais, en ce cas, il sera statué par les juges
» sur les dommages et intérêts, et même sur les peines
» correctionnelles, suivant les circonstances.

» Art. 3. Dans le cas d'*homicide légal*, il n'existe point
» de crime, et il n'y a lieu à prononcer aucune peine ni
» aucune condamnation civile.

» Art. 4. L'homicide est commis légalement, lorsqu'il
» est ordonné par la loi et commandé par une autorité
» légitime.

» Art. 5. En cas d'homicide légitime, il n'existe point
» de crime, et il n'y a lieu à prononcer aucune peine ni
» même aucune condamnation civile.

» Art. 6. L'homicide est commis légitimement, lors-
» qu'il est indispensablement commandé par la nécessité
« actuelle de la légitime défense de soi-même et d'autrui. »

Après ces exceptions établies, voici la règle générale :

« Art. 7. Hors les cas déterminés par les précédents ar-
» ticles, tout homicide commis volontairement *envers quel-*

» *ques personnes*, *avec quelques armes*, instruments, et
» par *quelque moyen* que ce soit, sera qualifié et puni
» ainsi qu'il suit, selon le caractère et les circonstances du
» crime. »

Ainsi la loi, dit M. Dupin, pour plus d'énergie, pour plus de généralité, procède au rebours de ce qui a lieu ordinairement. Elle commence par préciser formellement les cas exceptionnels où l'homicide sera excusable; puis, dans les termes les plus absolus, elle déclare que, *hors les cas déterminés*, il sera puni comme crime.

« Eh bien! continue l'auteur, aucune de ces exceptions ne peut s'appliquer au cas de duel. Ce n'est pas celle du 1[er] et du 2[e] article, où il s'agit d'homicide involontaire, car le duel est exclusif du défaut de volonté : on se bat parce qu'on l'a voulu, après avoir provoqué ou consenti, sur rendez-vous pris et donné. Ce n'est pas davantage celle des articles 3 et 4, c'est-à-dire de l'homicide légal, de l'homicide *ordonné par la loi;* enfin ce n'est pas non plus celle de l'homicide légitime, car, d'après les termes de la loi, pour être considéré comme tel, il faut qu'il ait été *indispensablement commandé* par la *nécessité actuelle* de la légitime défense. Or, la défense suppose une réaction immédiate et indispensable; mais le duel comporte l'agression autant que la défense; on ne se défend plus du moment qu'on cesse d'attaquer; d'ailleurs, où est la nécessité actuelle, le besoin de défense commandé indispensablement, dans une position qu'on s'est faite volontairement, dans un péril auquel on n'est exposé qu'après se l'être créé soi-même et à l'avance? L'objection était même prévue et résolue par un ancien jurisconsulte : « *Lex non præsumit eum in dis-*
» *crimine vitæ fuisse, qui sudpte culpâ se vitæ periculo*
» *exposuit*, dit Voët, dans son traité *de Duellis.* »

« Ainsi, l'homicide par suite de duel ne se trouve dans aucune des exceptions précisées par le Code pénal ; donc il est compris dans la règle générale, il tombe sous son application, et l'on ne peut l'y soustraire par deux motifs de droit également puissants : 1° parce qu'il y a des *exceptions* qu'on ne doit pas étendre ; 2° parce qu'il y a une *règle* qu'il ne faut pas restreindre plus que la loi ne l'a voulu et ne s'en est expliquée elle-même. »

Tout homicide volontaire, tout meurtre doit être puni, dit M. Bérenger, s'il ne se trouve pas dans le cas d'exception désignés par la loi, et, à cet égard, les deux Codes de 1791 et de 1810 procèdent par deux méthodes inverses, mais qui arrivent au même but. Le Code de 1791 consacre toutes les exceptions, et il ajoute : « Hors les cas déter» minés par les précédentes exceptions, l'homicide sera » puni des peines portées par la loi. »

Le Code de 1810, au contraire, commence par consacrer la diposition générale, et ensuite il pose les exceptions. Mais, comme s'il ne suffisait pas de ce principe que les exceptions sont de droit étroit, il contient de plus un article tout à fait spécial, l'art. 65, qui défend au juge d'introduire des distinctions, des excuses en matière pénale autres que celles que la loi a expressément consacrées.

Il est donc bien établi que, loin d'avoir voulu en faire la matière d'une exception, le Code de 1810, a en pleine connaissance de cause, refoulé le duel sous l'application des règles générales applicables à l'homicide.

« Il n'est pas nécessaire, disait autrefois un jurisconsulte célèbre, Barbeyrac, que les lois défendent expressément les duels, pour qu'on puisse les regarder comme des combats illicites, où celui qui tue son homme est toujours un

véritable *homicide :* cela sort de la constitution même des sociétés civiles. »

Quant aux circonstances aggravantes et atténuantes, « notre législation, dit M. Bérenger, est combinée de telle manière que le jury et les juges peuvent graduer les déclarations et les peines, depuis la peine de mort jusqu'à un acquittement complet; qu'il peut y avoir, selon le cas, ou peines corporelles, ou de simples dommages-intérêts. Ces dommages-intérêts eux-mêmes, quoiqu'ils ne soient qu'accessoires, seront le plus souvent,un mode puissant de répression. Il faut qu'on puisse aller jusqu'à ruiner celui qui prive un père de ses enfants, une femme de son époux, une famille d'un de ses membres chéris. Il faut que nos mœurs, sur ce point, imitent celles des Anglais. Il faut qu'on sache demander des dommages-intérêts, sauf ensuite à en faire un emploi de générosité si l'on est riche, et à en profiter si l'on n'est pas fortuné. Il faut qu'on sache en demander; il faut aussi que les tribunaux sachent en accorder : car souvent, par un manque de sévérité, les tribunaux encouragent le mal et se rendent en quelque sorte responsables de l'emportement avec lequel on demande aux armes une satisfaction qu'on craint de ne pas obtenir d'eux, quand il s'agit de calomnies ou d'injures. En Angleterre, on n'hésite pas; la loi est bien mieux entendue, la vie privée est murée, et les dommages-intérêts accordés contre les libellistes sont considérables. Le condamné doit garder prison jusqu'à parfait paiement et satisfaction donnée à celui qui a été insulté dans son honneur ou attaqué dans sa personne. »

Voici maintenant le célèbre arrêt rendu par la cour de cassation, chambres réunies, à l'audience solennelle du 15 décembre 1837.

ARRÊT.

« Ouï le rapport de M. Bérenger, conseiller en la cour, et les conclusious de M. Dupin, procureur-général;

» La cour, après en avoir délibéré en la chambre du conseil;

» Vu les art. 295, 296, 297, 302, 309, et 310 du Code pénal...;

» Attendu que, si la législation spéciale sur les duels a été abolie par les lois de l'assemblée constituante, on ne saurait induire de cette abolition une exception tacite en faveur du meurtre commis et des blessures et coups volontaires portés par suite de duel;

» Que sous le Code des délits et des peines de 1791, ces meurtres, blessures et coups étaient restés sous l'empire du droit commun; que le décret d'ordre du jour du 29 messidor an II, ne se réfère qu'au Code militaire et n'est relatif qu'à de simples provocations de militaires d'un grade inférieur envers leur supérieur;

» Que le Code de l'an IV a été rédigé dans le même esprit que celui de 1791, et ne contient aucune disposition nouvelle sur cette matière;

» Attendu que les dispositions des art. 294 et 236 du Code pénal sont absolues et ne comportent aucune exception; que les prévenus des crimes prévus par ces articles doivent être, dans tous les cas, poursuivis;

» Que si, dans les cas prévus par les articles 327, 328 et 329 du même Code, les chambres du conseil et les chambres d'accusation peuvent déclarer que l'homicide, les blessures et les coups ne constituent ni crime ni délit, parce qu'ils étaient commandés par la nécessité actuelle de la

légitime défense de soi-même ou d'autrui, on ne saurait admettre que l'homicide commis, les blessures faites et les coups portés dans un combat singulier, résultat funeste d'un concert préalable entre deux individus, aient été autorisés par la nécessité actuelle de la légitime défense de soi-même, puisqu'en ce cas le danger a été entièrement volontaire, la défense sans nécessité, et que ce danger pouvait être évité sans combat;

» Attendu que si aucune disposition législative n'incrimine le duel proprement dit et les circonstances qui préparent ou accompagnent cet acte homicide, aucune disposition de loi ne range ces circonstances au nombre de celles qui rendent excusables le meurtre, les blessures et les coups;

» Que c'est une maxime inviolable de notre droit public, que nul ne peut se faire justice à soi-même; que la justice est la dette de la société tout entière, et que toute justice émane du roi, au nom duquel cette dette est payée (art. 48 de la Charte);

» Que c'est une maxime non moins sacrée de notre droit public, que toute convention contraire aux bonnes mœurs et à l'ordre public est nulle de plein droit (art. 6 du Code civil), que ce qui est nul ne saurait produire d'effet, et ne saurait, à plus forte raison, paralyser le cours de la justice, suspendre l'action de la vindicte publique, et suppléer au silence de la loi pour excuser une action qualifiée crime par elle et condamnée par la morale et le droit naturel;

» Attendu qu'une convention par laquelle deux hommes prétendent transformer de leur autorité privée un crime qualifié en action indifférente ou licite, se remettre d'avance la peine portée par la loi contre ce crime, s'attri-

buer le droit de disposer mutuellement de leur vie et usurper ainsi doublement les droits de la société, rentre évidemment dans la classe des conventions contraires aux bonnes mœurs et à l'ordre public ;

» Que si néanmoins, malgré le vice radical d'une telle convention on pouvait l'assimuler à un fait d'excuse légal, elle ne saurait être appréciée qu'en cour d'assises, puisque les faits d'excuse, admis comme tels par la loi, ne doivent point être pris en considération par les chambres du conseil et les chambres d'accusation, et ne peuvent être déclarés que par le jury ;

» Qu'il suit de là que toutes les fois qu'un meurtre a été commis, que des blessures ont été faites ou des coups portés, il n'y a pas lieu, par les juges appelés à prononcer sur la prévention ou l'accusation au cas où ce meurtre, ces blessures ou ces coups ont eu lieu dans un combat singulier dont les conditions ont été convenues entre l'auteur du fait et sa victime, de s'arrêter à cette convention prétendue ;

» Qu'ils ne peuvent, sans excéder leur compétence et sans usuper les pouvoirs des jurés, surtout sous l'empire de la loi du 28 avril 1832, statuer sur cette circonstance, puisque lors même qu'elle pourrait constituer une circonstance atténuante ce serait aux jurés qu'il appartiendrait de la déclarer ;

» Que si, aux termes de la loi constitutionnelle de l'État (Charte, art. 56), aucun changement ne peut être effectué à l'institution des jurés que par une loi, les tribunaux ne sauraient, sans porter atteinte à cette disposition et à cette institution, restreindre, et moins en semblable matière qu'en tout autre, la compétence et la juridiction des jurés ;

» Attendu qu'il résulte de l'arrêt attaqué, que, le 29

janvier dernier, Pesson a, dans un combat singulier, donné la mort à Baron; que néanmoins la cour royale de Bourges a déclaré n'y avoir lieu à suivre contre ledit Pesson, par le motif que ce fait ne rentre dans l'application d'aucune loi pénale en vigueur, et ne constitue ni crime ni délit; qu'en jugeant ainsi, ladite cour a expressément violé les articles 295, 296, 297 et 302 du Code pénal, et faussement appliqué l'art. 328 du même Code;

» La cour casse et annulle... »

Depuis cette époque (15 décembre 1837), la cour de cassation n'a point varié sur la qnestion du duel, comme le prouvent les arrêts suivants dont nous donnons seulement les dates.

1° L'auteur d'un homicide commis, de blessures faites ou de coups portés en duel, doit être poursuivi comme prévenu de crimes ou délits, punis par les articles 302, 309, 310 et 311 du Code pénal. C. de cass. 15 décembre 1837.

2° *Idem.* 22 décembre 1837.

3° L'homicide et les blessures commis en duel peuvent être imputés non-seulement aux combattants, comme auteurs principaux, mais aussi aux témoins du duel, comme complices, s'il existe de la part de ceux-ci des actes qui présentent le caractère de la complicité légale, tels qu'ils sont définis par l'art. 60 du Code pénal.

En conséquence, les témoins d'un duel qui a eu pour résultat la mort d'un des combattants doivent, ainsi que celui qui a prêté les armes du duel, sachant qu'elles devaient y servir, être poursuivis comme complices du meurtre. 22 décembre 1837.

4° Criminalité du duel. — Complicité des témoins. — 6 juillet 1838 et 2 février 1839.

5° 11 décembre 1839.
6° 6 juin 1839.
7° 2 août 1839.
8° 4 janvier 1839.
9° 12 novembre 1840.
10° 18 juillet 1844.
11° 15 octobre 1844.
12° 14 août 1845.

ARRÊTS CONFORMES.

1° Les blessures et les homicides commis dans les duels constituent un délit ou crime prévu par le Code pénal. Cour royale d'Aix, 25 juillet 1837.

2° *Idem*. Cour royale de Pau, 22 et 31 juillet 1837.

3° Lorsque deux individus qui, dans un duel, se sont porté des coups d'épée, ont, d'un commun accord et par le résultat libre de leur volonté, cessé de commettre l'un vis-à-vis de l'autre les actes d'aggression armée qui constituaient tout à la fois et le combat et le péril, la tentative de meurtre manque alors de l'un des caractères exigés par l'art. 2 du Code pénal, et ne peut dès-lors rentrer dans la classe des crimes ou délits punissables.

Ces coups d'épée, volontairement portés avec la circonstance aggravante de la préméditation, constituent le délit puni par l'article 311 du Code pénal. Cour royale de Rouen, 26 novembre 1838.

4° Criminalité du duel. — Cas de mort. — Témoins poursuivis comme complices d'assassinat. Cour royale de Paris, 8 février 1839.

5° Cour royale de Paris, 21, 27 mai 1840.

ARRÊTS CONTRAIRES.

1° L'homicide commis et les blessures faites en duel ne constituent ni crime, ni délit. Cour royale de Nancy, 27 février 1839.

2° *Idem*. Cour royale de Paris, 30 novembre 1844.

3° *Id*. Cour royale de Paris, 8 juillet 1845.

On voit, d'après ces derniers arrêts, que la cour royale de Paris, depuis 1840, a varié sur la question du duel : elle n'y voit plus ni crime ni délit. Mais comme la cour de cassation ne varie plus, il s'ensuit que tous les arrêts des cours royales, qui seront contraires à la doctrine de la cour suprême, seront désormais constamment cassés et annullés.

L'arrêt de la cour de cassation du 15 décembre 1837, qui fait rentrer le duel sous l'empire du droit commun, est, à nos yeux, une préparation, un acheminement à une loi spéciale sur ce point : c'est, si l'on veut, un progrès. Mais, eu égard aux idées actuelles sur ce qu'on appelle l'*honneur*, et à l'esprit de nos mœurs relativement au duel, il est très-probable que cet arrêt n'atteindra pas son but et n'abolira pas le duel : c'est précisément ce que nous avions déjà prédit en 1839 (*Pensées d'un croyant catholique*). Ce préjugé féodal est encore trop vivace et trop profondément enraciné dans les populations de nos grandes cités, où précisément les duels ont lieu pour l'ordinaire. Or, il peut se faire, et la chose est très-probable, que la majorité du jury soit dominée par les idées généralement reçues; et en ce cas les jurés, étant eux-mêmes sous l'influence du préjugé général, regarderont nécessairement tout duel comme une *affaire*

d'honneur, et dès-lors ils écarteront de leur esprit toute idée de criminalité. Ainsi placés sous l'empire de convictions, il est vrai, toutes d'humanité, mais faussées par des idées préconçues, ils ne pourront s'élever à la hauteur de leur mission, parce qu'ils ne sentiront pas assez l'impression de la vérité, pour assimiler, comme ils le doivent, le meurtre, suite du duel, au meurtre ordinaire. Qu'en résultera-t-il ? des verdicts d'acquittement dans presque tous les cas, et par suite la cessation de toute poursuite judiciaire.

Le procureur-général de la cour de cassation, M. Dupin, paraît avoir pressenti ces fréquentes absolutions lorsqu'il dit : « En cas d'acquittement, si les faits le comportent, au moins on aura rendu hommage à la loi, à la morale et à la justice nationale. » Il rapporte un verdict du jury anglais en ces termes : « Un père avait tué le ravisseur de sa jeune fille ; il avouait son crime, et dans sa douleur il exprimait le regret de n'avoir pu tuer qu'une seule fois le détestable auteur de ses maux. Cependant il fut aquitté, et toute l'Angleterre d'applaudir à cet arrêt. La conscience du jury a des mystères que nul n'a le droit de sonder ; il n'en répond qu'à Dieu et au pays. »

Qu'est-ce que prouvent ce verdict d'Angleterre et ceux que l'on verra probablement en grand nombre chez nous en faveur du duel ? Rien autre chose, selon nous, que l'empire tout-puissant d'un préjugé national, et surtout la corruption de la raison publique, qui mettent le jugement du pays en contradiction avec la loi naturelle et les premiers principes de toutes les législations de l'Europe, qui proclament hautement à la face du monde entier : *Tu ne tueras point ; tu ne seras pas législateur, ni juge, ni bourreau*

dans ta propre cause; en un mot, tu ne te feras pas justice à toi-même.

Cette opposition formelle du *jugement du pays* avec la loi de la nature et la jurisprudence universelle de tous les peuples civilisés et chrétiens, est cependant, dit-on, un *mystère de la conscience du jury que nul n'a le droit de sonder*. Donc il faut le respecter : et alors que deviendront les principes de la civilisation et de la morale sur lesquels est fondée et repose la société tout entière?

Les amis de l'ordre et de la justice désirent une loi spéciale. Mais une loi spéciale sur le duel sera-t-elle un remède certain, infaillible, spécifique, pour guérir cette affreuse plaie sociale? Nous ne le pensons pas.

Une loi spéciale sera une loi exceptionnelle, qui peut avoir pour effet d'ériger le duel en crime spécial, et de lui donner par conséquent une pénalité distincte. Ce sera peut-être le moyen de consacrer et de perpétuer le préjugé que l'on veut abolir. Cette loi spéciale rappelera éternellement au jury l'idée que le crime sur lequel il est appelé à prononcer n'est que l'effet malheureux d'une *affaire d'honneur*, et qu'il ne doit pas le confondre par conséquent avec le meurtre ordinaire : et dès-lors, au moyen du système des circonstances atténuantes, on tentera d'éluder la loi, d'en décliner l'application, et l'on tombera encore dans l'inconvénient du droit commun. Cependant, mieux vaudrait encore une loi spéciale que le droit commun.

Mais admettons qu'une loi spéciale soit assez répressive pour prévenir un certain nombre de duels, ce sera toujours un grand bien sans doute; mais elle sera sans force contre les duels suscités par les passions violentes, les haines subites et frénétiques, ces accès de fureur incoërcibles. Et en effet, chez les hommes furibonds, impies, immoraux,

qu'aucun frein religieux ne retient, toutes les menaces seront vaines et toutes les lois humaines impuissantes; le même mouvement d'exaltation et de fureur qui les pousse à jouer leur vie, leur fera braver aussi le danger secondaire de toute espèce de punition et celle de la mort même.

Si le droit commun, si même une loi spéciale n'arrête pas la fureur des duels, on sera forcé d'en accuser ou une lacune ou l'impuissance de la législation actuelle, et de reconnaître par là même la nécessité d'une autre mesure coërcitive plus en harmonie, par sa nature, avec les causes occasionnelles du duel.

Or, dans le but de mettre l'honneur des citoyens à couvert des attaques brutales des bretteurs, et de prévenir en même temps un certain nombre de duels, nous proposons de faire juger *les affaires d'honneur*, pour parler dans le sens du préjugé, par un arbitrage ou un tribunal d'honneur, afin de punir les coupables en les frappant dans le point sensible de leur honneur. Ce tribunal serait composé de trois ou quatre juges choisis parmi les personnes les plus intègres, les plus honorables et les mieux famées dans l'opinion publique (1).

(1) On nous a assuré que les duels sont devenus fort rares dans les régiments, depuis que l'on fait intervenir dans les querelles l'arbitrage de quelques-uns des plus anciens de la compagnie.

La question de discipline militaire relative au duel a été résolue par un ordre du jour donné le 13 juin 1835 par M. le maréchal Maison, dans lequel on remarque le passage suivant :

« Au mépris des règles de la subordination, un lieutenant-co-
» lonel a osé provoquer en duel son supérieur. Un événement
» aussi fâcheux, qui aurait pu porter atteinte à la discipline du
» corps, méritant une punition prompte et sévère, le ministre
» vient d'ordonner que ce lieutenant-colonel soit traduit devant
» un conseil de guerre. Quant au supérieur, qui, pouvant se ser-

Devant ce tribunal seraient portées toutes les causes que le préjugé appelle *causes d'honneur*, c'est-à-dire tous les différends qui auraient pour résultat la proposition d'un duel. Ainsi un homme à qui un combat singulier est proposé, serait tenu, par un devoir d'honneur, d'en faire la déclaration au tribunal spécial institué *ad hoc*. Cette démarche ne pourrait avoir lieu qu'à l'expiration d'un délai de trois jours au moins, afin de laisser aux passions le temps de se calmer et de faire place à la raison et à la réflexion.

Le but de ce tribunal serait d'opérer la réconciliation des parties selon les règles de la prudence et de l'équité et avec tous les égards dus à l'honneur des citoyens. S'il ne pouvait obtenir cet heureux résultat, il userait de son autorité, c'est-à-dire, qu'il pèserait avec la plus impartiale équité les griefs réciproques, et jugerait chacun selon son droit ou son tort respectif.

Les satisfactions données et les peines infligées seront purement morales : ce sera l'honneur ou le déshonneur. Celui par exemple qui est opprimé par un injuste et brutal aggresseur, pour le motif le plus frivole, comme cela arrive ordinairement, sera pleinement justifié et hautement loué d'avoir refusé le duel, et son honneur sera maintenu intact et entier aux yeux de ses semblables. L'injuste provocateur, au contraire, sera plus ou moins flétri, signalé comme déshonoré et infâme aux yeux de la société, et regardé comme perturbateur du repos des familles. Si cepen-

» vir de l'autorité dont l'armaient la loi et son grade, a eu la
» condescendance de répondre à cette provocation, il sera puni
» par la perte de son emploi; et les témoins, officiers du corps,
» qui ne se sont pas opposés à cette rencontre, garderont les ar-
» rêts de rigueur pendant quinze jours... »

dant le provocateur du duel avait été lui-même grièvement insulté, ou n'eût point le premier donné sujet à la querelle, les juges y auraient égard : mais, dans tous les cas, ils stigmatiseront plus ou moins celui qui a proposé le combat.

Si, malgré la décision formelle du tribunal d'honneur, le duel a lieu, ou qu'un combat singulier s'engage sans que les parties se soient présentées au préalable devant l'arbitrage légal, le tribunal pourra, dans ce cas, condamner les deux combattants à être plus ou moins dégradés ou à être entièrement privés de tous les droits de citoyen.

Enfin, si l'un des deux meurt dans le combat même ou succombe par suite de ses blessures, le meurtrier devra alors être puni selon le droit commun, ou la loi générale sur les homicides volontaires et prémédités; et les témoins traduits devant les tribunaux ordinaires, et punis comme complices.

Ceci était écrit quand nous avons eu connaissance de l'association anti-duelliste qu'ont créée, il y a quelques années, plusieurs habitants de la ville de Liége; en voici le réglement :

« Les membres de l'association de Liége s'engagent sur l'honneur 1° à ne jamais se battre en duel, quels que soient les motifs qu'ils croiraient avoir, hors celui de la défense personnelle et dans le moment seulement d'une aggression imprévue; 2° à ne jamais consentir à être témoins d'un duel, quelles que soient les armes des combattants; 3° à faire connaître à l'instant à l'association toute discussion qui pourrait amener une provocation en duel; 4° à employer tous les moyens en leur pouvoir pour amener une conciliation entre toutes personnes qui auraient une discussion capable d'amener une provocation en duel; 5° à se soumettre à la décision d'un jury composé d'un cer-

tain nombre de membres de l'association pour la conduite à suivre dans toute discussion qui pourrait amener une provocation en duel, et à en supporter le blâme et la censure, le cas échéant; 6° à propager dans tous les pays, par tous les moyens, les principes de l'association fondée sur ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes; la religion, le véritable honneur. » (*Moniteur des villes et des campagnes*, 1836.)

Voilà quelques courtes réflexions que nous soumettons au jugement et aux lumières des hommes de loi, et que nous livrons à leurs profondes et consciencieuses méditations.

Si malheureusement les principes religieux ne parviennent point à prévaloir un jour dans la société, les mesures les plus répressives, les peines les plus sévères, n'empêcheront jamais absolument le duel. Dans ce cas, il ne resterait, selon nous, d'autre ressource que d'essayer à flétrir, dans l'esprit des peuples, cette coutume barbare, en y attachant des idées de lâcheté, d'infamie et de ridicule, et à l'offrir à l'opinion publique comme une horrible, une lâche, une infâme, une ridicule pratique du moyen-âge, devenue tout à fait incompatible avec nos progrès et la douceur des mœurs actuelles.

Il suffirait pour cela de faire envisager les choses en général et le duel en particulier sous leur véritable point de vue, comme elles sont dans leur nature intrinsèque et réelle, en un mot, comme nous voyons aujourd'hui tant d'autres coutumes du moyen-âge que nous condamnons tous, comme plus ou moins barbares, immorales ou ridicules, tels que ces terribles jeux des tournois et des joûtes, les épreuves judiciaires par l'eau et par le feu, que l'on appelait si improprement le jugement de Dieu; les vœux du

paon et du faisan, le serment par les cheveux (1), etc., etc.

Pour donner une idée des mœurs du temps du moyen-âge, nous allons extraire quelques passages de Robert de Spallart, sur le duel judiciaire et légal de nos pères. On prescrivait ces sortes de duels qui étaient une espèce d'ordalie, lorsque les preuves ou les témoins ne suffisaient pas pour découvrir la vérité, et l'on était persuadé que la Providence donnait la victoire à l'innocent. C'est ainsi que le duel judiciaire décidait les affaires civiles et criminelles.

.... « Le champ de bataille était clos par une haie ou une palissade. La loi déterminait les armes dont on devait se servir, et le juge nommait des commissaires pour en faire l'examen.

» Au jour et à l'heure indiqués pour le duel, le juge, avec quelques assesseurs et d'anciens chevaliers pour juges du combat, se rendaient sur un balcon préparé sur le champ de bataille. Lorsque le duel était à mort, on plaçait dans l'enceinte deux cercueils. Le vaincu était enterré avec honneur.

» Les champions arrivaient accompagnés chacun de leur confesseur, de leurs parents, et d'une suite, et allaient demander au juge de terminer leur querelle par le duel : tous deux après avoir fait serment, l'un pour affirmer la vérité de son accusation, l'autre pour affirmer son innocence, demandaient l'assistance divine ; ils juraient aussi de combattre loyalement, et de ne porter sur eux aucun charme caché . . . .

. . . .

(1) On attachait alors un grand prix à la chevelure. La manière la plus honnête de saluer quelqu'un était de s'arracher un cheveu et de le lui offrir.

» Un héraut, après avoir ordonné, sous peine de mort, le silence aux assistants qui faisaient des vœux pour l'innocent, donnait trois fois, à haute voix et au son de la trompette, le signal du combat. Les champions s'attaquaient d'abord avec la massue, et se battaient ensuite l'épée à la main, jusqu'à ce que l'un des deux fût mort, ou jusqu'à ce que blessé ou désarmé, il reconnût l'autre pour vainqueur. Lorsque l'accusé succombait, il portait la peine que les lois décernaient à son crime : lorsqu'au contraire l'accusateur avait le dessous, son adversaire était déchargé de l'inculpation, et le premier subissait la punition et payait les frais du procès.

» On regardait comme déshonoré celui qui demandait grâce : il perdait ses emplois, n'avait plus le droit de porter des armes ni aucune marque de la chevalerie, et ne pouvait monter à cheval ni se raser la barbe. Ordinairement un champion, après avoir blessé ou renversé son adversaire, lui mettait un genou sur la poitrine, levait le poignard de miséricorde, et, si le vaincu ne demandait pas grâce, il le lui enfonçait dans le corps par les jointures du harnois. »

Un peu plus bas, l'auteur ajoute : « La loi qui accordait même aux femmes le droit de prouver leur innocence par le duel, montre à quel point cette coutume barbare s'était étendue chez nos pères. »

Nous croyons avoir prouvé jusqu'à l'évidence, pour tous ceux qui sont de bonne foi et qui ne s'aveuglent pas volontairement, que l'usage barbare du duel offre tous les caractères de la véritable lâcheté dont voici en résumé les principaux : faiblesse et pusillanimité de caractère qui empêche l'homme de se vaincre lui-même et de remporter aucune victoire sur son amour-propre et ses passions,

transgression des lois divines et humaines, mépris ou omission des devoirs les plus sacrés, par les motifs les plus futiles, comme le respect humain, une timidité ridicule et stupide, la crainte chimérique d'un vain reproche de la part d'hommes inconsidérés et frivoles; n'avoir pas le courage et la force de mépriser une opinion ou un préjugé que l'on reconnaît, dans la vérité, faux et absurde; sacrifier indignement au vice et au faux honneur la vertu et le devoir, ses convictions et sa conscience... Voilà, selon nous, les principaux traits d'une âme, dans la vérité, vile, basse, lâche et vicieuse, ou bien il n'y a pas de lâcheté ni vice sur la terre, et il faut effacer tous les codes des lois, tous les traités de morale et l'Évangile même.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.


FEB

